

Antonella Corsani

Chemins de la liberté

**Le travail entre hétéronomie et
autonomie**



Antonella Corsani

Chemins de la liberté

Le travail entre hétéronomie et autonomie

éditions du croquant

2020



Table des matières

Présentation.	7
Première partie. Le capitalisme cognitif à l'époque néolibérale.	17
Chapitre 1. Une nouvelle phase historique du capitalisme ?	25
Le travail cognitif et la fabrique des esprits	27
L'économie de la connaissance est une aporie	32
Le temps et la valeur	36
Les phases historiques du capitalisme	41
Autonomie et coopération : rêve ou réalité ?	46
Chapitre 2. Le capitalisme a toujours été cognitif.	51
Les forces de l'invention et de la coopération précèdent le capital	51
Le capitalisme industriel comme capitalisme cognitif	55
Les <i>mismatchings</i> du capitalisme cognitif à l'époque des technologies digitales	60
Finance globale et connaissances	66
Chapitre 3. Capitalisme et néolibéralisme : une liaison dangereuse	69
La critique gorzienne des thèses sur le capitalisme cognitif	71
Le capitalisme comme formation sociale	78
Le néolibéralisme comme technique de gouvernement	85
De la reproduction de la force de travail à la production du capital humain	95
Partie 2. Figures du travail dans les zones grises	103
Chapitre 4. Au-delà de la logique binaire travail salarié-travail indépendant.	113
L'affirmation historique du salariat et le déclin du travail indépendant, et vice versa	114
Subordination et dépendance	118
Les zones grises des relations de travail	120
Des relations de travail hybrides et leurs conditions d'émergence	125
Sublime ou prolétaroïde ? L'intermittent-e du spectacle	130

Sublime ou prolétaroïde ? L'Entrepreneure -salarié-e -associé-e . . .	135
Chapitre 5. L'enquête sociale comme co-recherche pour l'action.	147
Des enquêtes situées	151
Chercher pour agir.	166
La co-recherche.	173
De l'enquête qualitative à l'enquête quantitative et vice-versa.	177
La difficile inter-objectivation	181
Partie 3. Temps, argent et liberté	187
Chapitre 6. Métamorphoses du temps du travail, luttes pour le temps.	195
Le temps du travail : temps social dominant	199
La question du temps de travail entre passé et présent	202
Discontinuité et perception du temps	203
Du travail à la tâche au travail horaire, du travail horaire au travail à la prestation.	208
Temps libre et accélération	214
Pollution du temps.	216
Le temps de la politique : <i>free work</i> ou <i>free labor</i> ?	221
Chapitre 7. La mutualisation contre l'individualisation 227	
L'individualisation du salaire.	230
La fiction du salaire	238
Déjouer les dispositifs néolibéraux	246
La question du Revenu Inconditionnel d'Existence.	251
Chapitre 8. Autonomie et hétéronomie dans les zones grises des relations de travail	261
La question de l'autonomie ou de la liberté comme autonomie	263
L'autonomie bridée de l'intermittent-e du spectacle	275
Le projet d'autonomie comme processus collectif : l'expérience de Coopaname.	278
... des pratiques qui annoncent une sortie civilisée du capitalisme...	287

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Denis Meynent. Il a lu le tapuscrit avec attention au fur et à mesure que j'avancais dans l'écriture, il m'a fortement encouragée. Merci pour ses remarques critiques, toujours discrètes, et ses précieux conseils bibliographiques.

Je suis très reconnaissante envers Marie-Christine Bureau avec qui j'ai réalisé avec enthousiasme et joie une grande partie de mon activité de recherche depuis le début des années 2010, d'abord dans le milieu des intermittents du spectacle, puis avec les Coopératives d'activités et d'emploi dont il est question dans ce livre. Elle a été non seulement une excellente « compagne de route » lors du travail de terrain, mais aussi ma lectrice, ses conseils de structuration de l'ouvrage m'ont aidée à mieux organiser ma pensée. Un grand merci va aussi à Willy Gianinazzi et Patrick Cingolani pour le regard bienveillant avec lequel il ont lu le tapuscrit, pour leurs suggestions, pour leurs apports à ma réflexion. En particulier, Willy m'a éclairée sur quelques aspects majeurs de la conception de l'autonomie d'André Gorz, auteur qui plus que d'autres inspire cet ouvrage. Je ne saurais pas oublier Emiliana Armano, Christian Azaïs, François Deck, Brian Holmes, Annalisa Murgia. Avec Emiliana et Annalisa, j'ai eu depuis dix ans parmi les plus riches et stimulants échanges sur les questions de la précarité et sur les nouvelles formes de travail. À Christian, je dois la fidélité d'une longue amitié, mais aussi le fait de m'avoir associée à un projet de recherche international sur les zones grises des relations de travail, une recherche qui a compté beaucoup pour la définition des concepts et la maturation des idées développées dans cet ouvrage. À Brian, je dois de m'avoir incitée à revenir sur les théories du capitalisme cognitif, à repenser le travail cognitif. À François je dois son regard singulier d'artiste sur la valeur, le temps, l'argent et la liberté. Les traces de nos longues et toujours très intéressantes conversations se retrouvent dans ce livre.

Je dois beaucoup aussi à toutes les personnes intermittentes du spectacle qui ont participé au mouvement social dans les années 2000 et 2010 et à celles qui font partie des Coopératives d'activités et d'emploi et ont participé aux enquêtes. Sans elles ce livre

n'existerait même pas. Parmi ceux et celles qui ont été membres de la Coordination des intermittents et précaires, je tiens à remercier tout particulièrement Catherine Bot, Christine Nissim, Dominique Collignon Maurin, Jérôme Tisserand. Parmi les membres des coopératives d'activités et d'emploi, je remercie éminemment Élisabeth Bost qui a eu l'idée géniale d'en inventer le concept ; Stéphane Veyer qui a impulsé avec Coopaname un mouvement vers une nouvelle forme d'entreprise coopérative, l'« entreprise partagée ». Enfin, je remercie vivement Noémie de Grenier pour m'avoir sollicitée pour accompagner la coopérative Coopaname dans son devenir mutuelle de travail.

Ce livre a été écrit à partir de mon mémoire d'Habilitation à diriger des recherches. Je dois remercier Laurent Jeanpierre pour sa confiance, pour m'avoir accompagnée et soutenue dans cette démarche. Il a été parmi les lecteurs de la première version du tapuscrit. Ses remarques ont été d'une grande importance, elles m'ont guidée dans la pensée et dans l'écriture.

Si l'écriture est toujours un acte solitaire, je n'aurais pas pu écrire sans la présence à distance, l'affect et la confiance de mes ami-e-s de toujours et pour toujours, Giulia Guidotti, Anna Somma, Pasquale De Muro, Maurizio Savio, ainsi que de ma « sœur » Giovanna, de ma tante Emilia, et bien sûr, de mon « frère » Olivier.

Mes remerciements vont aussi à Luigi Dini, mon professeur d'italien au lycée Pansini de Naples. C'est en écrivant ce livre que j'ai réalisé jusqu'à quel point il a été un professeur génial.

J'ai connu le plaisir d'être publiée, comme je le souhaitais, par un éditeur issu du monde des coopératives. Je ne saurais oublier de le remercier. Plus particulièrement ma gratitude va vers Arnaud Saint-Martin pour son soutien et pour sa confiance.

Enfin, un grand *grazie* va à mon fils Tom, pour les très longues et passionnantes discussions théoriques et politiques, pour son intransigeance intellectuelle. Ce livre lui est dédié.

Présentation

Entre la fin du 19^e siècle et le début du vingtième, le salariat moderne, entendu comme mode spécifique de mise au travail salarié, organisé dans l'espace-temps de l'entreprise industrielle, s'est imposé dans les pays occidentaux. La grande usine et son machinisme ont gagné face à la résistance des salariés à domicile d'une part, des indépendants (petits commerçants, artisans, paysans) d'autre part. Les méthodes dites d'organisation scientifique du travail, saluées à l'époque comme un facteur de progrès social, se diffusent, notamment dans le secteur automobile qui constitue l'un des deux grands axes autour desquels va se déployer le système industriel, mais aussi la société salariale et son économie, l'autre étant bien sûr le secteur de l'armement.

La division technique du travail est poussée à ses extrêmes : l'ouvrier est séparé de l'intelligence du procès de travail, de l'outil et du produit du travail. Le travail est simple, vidé de sens, son efficacité est évaluée à l'aune de la vitesse de répétition du geste corporel. En reprenant le lexique marxien, on pourrait dire que cette époque correspond à la victoire du travail simple sur le travail complexe, du travail mort sur le travail vivant, du travail abstrait sur le travail concret : avec l'avènement du salariat industriel, le travail ouvrier est un travail sans qualités. Indifférent aux valeurs d'usage, il ne vaut que comme quantité. C'est alors que le salaire au temps devient la forme dominante de la rémunération du travail. Dans ce contexte, le fordisme doit être saisi sociologiquement et politiquement en tant que technique de management, c'est-à-dire, en tant que technique de gouvernement du travail. Par le management, il s'agit de conduire le comportement des travailleurs, de produire leur consentement à l'organisation scientifique du travail et leur adhésion à la culture de la consommation

de masse. C'est la promesse de « *five dollars a day* » faite par Henry Ford en 1914, conjuguée à la réduction du temps de travail censée libérer le temps des loisirs.

Avec l'affirmation du salariat tayloriste fordiste, nous sommes face à une véritable révolution du travail, mais aussi à une véritable révolution de la subjectivité. Dans une perspective foucauldienne, on pourrait dire que le fordisme est un « biopouvoir », en ce sens que c'est un pouvoir qui vise à accroître la puissance des forces productives tout en les assujettissant. Depuis un point de vue analogue, le fordisme peut être aussi conçu comme une « fabrique de subjectivité » : celle du travailleur type, bon travailleur, père de famille, chef de ménage, qui garantit à sa famille, par son salaire, l'accès aux biens de consommation et aux loisirs, contrepartie d'un travail aliénant et aliéné. De là, le monde des objets qui alimente l'imaginaire du travailleur fordiste, celui de la voiture – l'utopie fordiste d'une voiture pour tous – mais aussi celui de l'électroménager qui, dans la représentation publicitaire, fait rêver de la joie de la femme au foyer, libérée de ses tâches de lavandière, etc.

Analysées avec les outils, les catégories et les schémas conceptuels hérités du 19^e siècle, les transformations intervenues entre la fin du dix-neuvième et le début du 20^e siècle auraient été insaisissables. Pour les comprendre, il a fallu non seulement constituer une nouvelle « boîte à outils » conceptuelle, mais aussi prendre en compte une autre dimension de la société salariale, une dimension économiquement, sociologiquement et politiquement fondamentale et néanmoins ignorée pendant longtemps, ce qu'il est convenu d'appeler la « division sexuelle du travail ». Par division sexuelle du travail, il faut entendre la division entre travail de production de marchandises et travail de reproduction de la force de travail, une division du travail qui a contribué à la construction sociale de la différence des sexes. Alors que les uns sont affectés à la production de marchandises, aux autres – les femmes au foyer sans droits ni salaire – est confiée la reproduction de la principale ressource productive : la force de travail.

Dans les années 1950-1970, avec la relance économique d'après-guerre et la modernisation des systèmes industriels, le taylorisme-fordisme, combiné avec le keynésianisme -entendu comme une certaine forme d'intervention de l'État dans la sphère

économique finalisée au soutien de la demande globale et donc de la croissance – atteint son apogée. On parlera de cette époque comme d’une période de plein emploi sans jamais spécifier qu’il s’agissait d’un plein emploi déterminé sur la base d’une norme d’emploi masculine et de surcroît excluant la main d’œuvre immigrée, sans droits ou aux droits limités. C’est justement dans les zones d’exclusion ou à la marge du salariat fordiste que la contestation sociale et politique a largement contribué à déstabiliser l’ordre fordiste-keynésien établi, mis à mal d’ailleurs par le refus du travail aliéné et son corollaire, la société de consommation et de loisirs. Songeons notamment aux mouvements féministes, mais aussi à l’émergence des mouvements écologistes, sans même parler des luttes anti-coloniales et pour l’indépendance qui ont contribué à ébranler la croissance d’après-guerre. À la lumière de la critique sociale, la période de croissance fordiste-keynésienne apparaît peu « glorieuse »¹ et le taylorisme-fordisme semble désormais être plus qu’une utopie concrète une dystopie réelle.

La fin des années 1970 marque un tournant dans l’histoire sociale, économique et politique des pays occidentaux. D’une part, les politiques économiques keynésiennes sont mises en cause du fait de la conjonction de l’inflation et du chômage. Il faudrait plutôt dire que la conjonction de l’inflation et du chômage – un phénomène qui contredit la théorie keynésienne – constituera le prétexte pour opérer le tournant monétariste de la politique économique. C’est aussi le début de la revanche de Hayek contre Keynes, autrement dit de l’affirmation hégémonique du néolibéralisme. D’autre part, le taylorisme-fordisme ne constitue plus la matrice de l’organisation et du gouvernement du travail dans les sociétés occidentales, bien qu’un néo-taylorisme soit observable au début du nouveau siècle, par exemple dans un secteur aussi névralgique que la logistique². En effet, de nouvelles formes d’organisation du travail se configurent, notamment l’organisation par projet ou par mission. C’est là que le capitalisme semble

1. Je fais référence ici à l’expression « trente glorieuses » forgée en 1979 par Jean Fourastié pour nommer les trente ans qui se sont écoulés entre le début de la reconstruction d’après-guerre et la crise des années 1970.

2. À ce sujet voir les travaux de David Gaborieau, en particulier : « Quand l’ouvrier devient robot. Représentations et pratiques ouvrières face aux stigmates de la disqualification », *L’Homme et la société*, n° 205, 2017, p. 245-268.

manifester alors davantage un besoin extrême de l'intelligence, des capacités cognitives et de la subjectivité du travail vivant, de son autonomie... le nouvel esprit du capitalisme dont parlent Ève Chiapello et Luc Boltanski³. Les murs qui séparaient l'espace de l'usine des territoires de vie semblent s'effondrer progressivement ; la frontière entre temps de travail et temps de vie devient toujours plus poreuse ; les entreprises industrielles se financiarisent ou, pourrait-on dire, se « dématérialisent »⁴ ; le travail se décline désormais au féminin, il suffit pour s'en rendre compte de considérer qu'entre 1975 et 2015, en France, quatre millions d'emplois nets ont été créés, soit très exactement le nombre d'emplois supplémentaires occupés par des femmes sur la même période ; le travail de services dans les entreprises et aux entreprises devient dominant par rapport au travail ouvrier de production ; le travail de reproduction de la force de travail (formation, coaching, santé, etc.) paraît l'emporter sur le travail de production de marchandises ; la stabilité du salariat fordiste des années 1960 et 1970 a laissé en partie la place à la flexibilité des emplois et à la précarité. L'autonomie, qui était le propre des travailleurs non-salariés et l'aspiration des salariés, devient un critère majeur de qualification des emplois et d'évaluation des performances des salariés ; le travail non-salarié connaît un nouvel essor, mais perd en autonomie face au pouvoir des donneurs d'ordre et des intermédiaires ; la forme même du salaire et ses déterminants se transforment, le salaire s'individualise et une partie du salaire est indexée sur les résultats de l'entreprise – finalement, c'est la séparation binaire entre travail salarié et travail non salarié qui n'est plus pertinente. Enfin, la logique de la concurrence s'étend à la société tout entière. Au cœur de la dynamique concurrentielle, il y a l'innovation, la connaissance. Celle-ci se diffuse rapidement grâce aux nouvelles technologies qui impulsent un rythme frénétique au travail, et

3. Luc Boltanski, Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

4. Cette idée de « dématérialisation » pour signifier le processus de financiarisation de l'entreprise industrielle a été développée par le juriste Charley Hannoun. Lire en particulier « Entreprise dématérialisée », in M.-C. Bureau, A. Corsani, O. Giraud, F. Rey (dir.), *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique*, Buenos Aires, TeseoPress, 2019, p. 125-136.

au-delà. Le travailleur type n'est plus ce qu'il était. Beaucoup plus souvent qu'à l'époque fordiste, le travailleur type est une femme.

Ainsi, entre la fin du vingtième et le début du 21^e siècle une nouvelle grande transformation du travail semble avoir lieu. Il s'agirait d'une transformation des formes de mise au travail, des modes de socialisation et de la subjectivité, une transformation d'envergure comparable à celle qui avait abouti, entre la fin du dix-neuvième et le début du vingtième, à l'émergence du salariat moderne, du salariat fordiste. Sous cette hypothèse, il apparaît nécessaire de forger une nouvelle boîte à outils pour analyser, représenter et interpréter le capitalisme en train de devenir, le travail en train de se métamorphoser.

Alors qu'à partir des années 1990, la notion d'économie de la connaissance s'impose progressivement, notamment depuis l'élaboration en 2000 de la « stratégie de Lisbonne » visant à accompagner la transition des économies de l'Union européenne vers une « économie de la connaissance », de nombreux adjectifs ont été ajoutés au mot capitalisme avec l'intention de nommer la nouveauté. Par exemple : capitalisme financiarisé ou financier, capitalisme patrimonial, capitalisme en réseaux, capitalisme digital, ou encore capitalisme de plateforme. Plus intéressantes, les thèses sur le capitalisme cognitif saisissent le rôle de la connaissance dans la dynamique du capitalisme et démontrent l'aporie que constituent les discours sur l'économie de la connaissance dans un contexte capitaliste ; de plus, elles sont susceptibles d'intégrer les dimensions financières, technologiques et organisationnelles dans un seul et unique modèle qui agence finance globale et plateformes, plateformes et travail digital, travail digital et réseaux, réseaux et finance globale.

Les approches des mutations développées sous l'hypothèse du capitalisme cognitif définissent celui-ci comme une troisième phase du capitalisme après la phase agricole-mercantile et la phase industrielle dont le fordisme-keynésianisme aurait constitué l'achèvement. Le terme cognitif ajouté à capitalisme est là pour signifier le rôle de la connaissance dans la dynamique de valorisation et d'accumulation des capitaux. Pourtant, le capitalisme industriel est impensable sans prendre en compte le fait que sa dynamique a été rendue possible par l'application de la connaissance scientifique à la production industrielle. En quelque

sorte, on peut reconnaître que le capitalisme a toujours été cognitif. Ce qui ne veut pas dire qu'il soit immuable dans le temps. Pour pouvoir saisir les mutations du capitalisme, je propose de croiser la théorie critique du capitalisme et celle du libéralisme, de questionner le lien entre capitalisme (cognitif) et néolibéralisme. Ainsi, dans la perspective qui est celle de ce livre, c'est la nature néolibérale des dispositifs de contrôle du travail, de production de la subjectivité et de capture et valorisation marchande des connaissances qui caractérisent le capitalisme cognitif contemporain.

Qu'est-ce que le néolibéralisme ? Dans la perspective de Foucault, le néolibéralisme est un mode de gouvernement, mais il ne s'agit pas d'un mode de gouvernement économique. Il s'agit plutôt d'un mode de gouvernement de la société par des instruments juridiques et suivant un modèle de concurrence généralisée. Le néolibéralisme fait de l'autonomie de tout un chacun un modèle obligatoire et une valeur sociale et de la concurrence un principe régulateur de la société. Qu'est-ce que l'autonomie au travail dans le contexte néolibéral ? La question qui traverse en filigrane ce livre est la question de l'autonomie, ou pour reprendre la problématique telle qu'elle était posée par André Gorz, la question de l'« autonomie dans l'hétéronomie ».

Cette question se pose de manière aiguë et manifeste dans ce que l'on peut définir comme une « zone grise des relations de travail ». En première approximation il faut entendre par là une zone où le lien juridique de subordination est faible ou mal caractérisé ; par conséquent, l'autonomie au travail est supposée y être plus importante. Il s'agit d'une zone où les figures du travail sont hybrides, salariées et non-salariées à la fois ; en ce sens, elles font l'expérience d'une « confusion de classe », deux classes en un seul sujet, un sujet schizophrénique du point de vue de sa subjectivation. Les deux figures traitées ici sont celles de l'intermittent-e du spectacle et de l'entrepreneur-e salarié-e. Alors que la figure de l'intermittent-e du spectacle est ancienne dans l'histoire sociale du travail en France, celle de l'entrepreneur-e-salarié-e date des années 1990, lorsque des femmes ont inventé les Coopératives d'activités et d'emploi (CAE), soit des coopératives multi-actives constituées de travailleurs autonomes. L'intermittent-e du spectacle et l'entrepreneur-e-salarié-e ont généralement atteint un niveau de formation élevé et travaillent le plus souvent dans les

secteurs en développement de la culture, de la connaissance et de l'information, de la formation, mais aussi du *care*, etc. L'une comme l'autre sont confrontés aux dispositifs néolibéraux visant à réformer le marché du travail et la protection sociale. La première figure, celle de l'intermittent-e du spectacle, est saisie dans la forme politique – Coordination des intermittents et précaires (CIP) – qu'elle se donne au cours des années 2000 dans un contexte de lutte sociale : le but est de défendre un modèle de protection sociale mutualiste. La deuxième, celle de l'entrepreneur-e-salarié-e est saisie dans un contexte d'expérimentation politique menée depuis le début des années 2010 par deux d'entre elles, Coopaname et Oxalis. Il est question pour ces deux coopératives d'inventer des mutuelles de travail pour se soustraire collectivement au travail subordonné et à l'emprise du travail sur la vie, pour s'assurer mutuellement face aux aléas du marché, pour libérer aussi le temps de l'emprise de la valeur. Il n'est pas question de faire de ces deux figures l'expression d'une quelconque tendance générale du travail, mais de contribuer à tracer, à partir d'une activité d'observation et participation au sein de ces deux milieux durée plusieurs années, une cartographie des mutations du travail et des métamorphoses des relations de travail dans le contexte social et politique du capitalisme cognitif néolibéral, mais aussi et avant tout une cartographie des « fabriques instituanes »⁵ et des espaces sociaux où s'inventent des modes de résistance et d'existence.

Il y a une très large littérature critique en sciences humaines et sociales qui décrit, analyse, théorise et dénonce les nouvelles formes d'exploitation ainsi que les dispositifs néolibéraux d'assujettissement et de mise en concurrence et les inégalités qui en découlent. Le plus souvent, cette littérature offre une vision unifiée et massive. La domination absolue n'existe pas. Il y a des tensions et des conflits, l'issue n'est pas prédéterminée à l'avance. Dans cette perspective, mon objectif est de saisir, comprendre, donner à voir les formes de résistance aux nouvelles formes de

5. Avec le syntagme « fabrique instituanne » nous entendons nommer des expérimentations sociales qui se forgent à partir d'une contestation de l'institué, qui combinent un imaginaire collectif et une stratégie d'acteur de sorte à inventer de nouvelles institutions (Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, « Fabriques instituanes », in M.-C. Bureau *et al.* (dir.), *Les zones grises des relations de travail et d'emploi*, *op. cit.*, p. 139-148).

domination et aux nouvelles manières de façonner la subjectivité. Je m'intéresse davantage aux subjectivités qui se de-subjectivent, mon intérêt est de comprendre les subjectivités qui se singularisent, pour reprendre les termes et l'approche de Félix Guattari⁶. Comment un sujet, individuel et collectif, parvient-il à défaire et à se défaire du moule qui forge sa subjectivité ? Cette question est intimement liée à la question de l'autonomie qui sert de toile de fond. L'autonomie serait-elle pensable en l'absence d'un processus de de-subjectivation ?

Or, aussi bien pour la Coordination des intermittents et précaires que pour les coopératives Coopaname et Oxalis, l'enquête sociale conçue comme auto-enquête constitue par bien des aspects un outil au service de l'action et, en même temps, un instrument d'émancipation. Dans le cas des intermittent-e-s l'enquête a été un moyen de se constituer en sujet collectif et s'affirmer comme expert en tant que sujet ayant fait l'expérience de l'intermittence. La CIP a réussi ainsi à s'imposer dans le débat public et à imposer l'expertise de la réforme du régime d'assurance chômage par les concernés. Le conflit est alors double : autour du régime d'assurance chômage et autour du régime néolibéral de l'expert comme figure du savoir et du pouvoir. Dans le cas des coopératives, l'enquête sociale est orientée par la recherche de solutions aux problèmes liés au niveau relativement faible du revenu de ses membres et à sa discontinuité. Plus précisément, dans le cas des deux CAE Coopaname et Oxalis, l'enquête vise en même temps à déterminer le sens des actions et à constituer le collectif qui les mène. En ce sens, l'enquête s'avère être une pratique démocratique du changement. Dans les deux cas, l'enquête sociale, par-delà les motifs qui la font surgir, fonctionne comme un outil de réflexivité sur les pratiques de travail et sur les formes de vie. En ce sens, elle opère aussi comme facteur de de-subjectivation. En tant que chercheure, j'ai participé à la mise en place du dispositif d'enquête, je n'en étais pas à l'initiative. Les enquêtes sociales ont été coproduites en engageant des savoirs hétérogènes, ceux des concerné-e-s et ceux des chercheur-e-s. Dans ce livre il s'agit de restituer cette expérience d'enquête racontée depuis le point de vue

6. Voir en particulier Félix Guattari, Suely Rolnik, *Micropolitiques*, Paris, Les Empêcheurs de Penser en Rond, 2007 [1986].

qui est le mien. Ainsi, le « je » et le « nous » s'alternent. Le « nous » est le sujet d'une recherche et d'une action collective auxquelles j'ai participé. Le « je » est le sujet qui écris, qui narre cette expérience collective, depuis son point de vue. Le récit est nécessairement partiel. J'ai voulu consacrer un chapitre entier à l'enquête sociale. Il ne s'agit pas d'un chapitre de méthodologie, mais d'un chapitre qui explore des histoires de recomposition du sujet et de l'objet du savoir, qui soulève aussi des questions prégnantes sur le rôle du chercheur·e et de l'intellectuel·e dans la dynamique des conflits et des mutations sociales.

Finalement, les trois derniers chapitres de ce livre sont consacrés au triptyque temps, argent et liberté. Temps et argent sont les deux grands chapitres de l'enquête sociale telle qu'elle a été initiée et structurée par la CIP d'une part, par les coopératives Coopaname et Oxalis d'autre part. La discontinuité du temps de travail et la discontinuité du revenu caractérisent aussi bien l'intermittent·e du spectacle que l'entrepreneur·e salarié·e. En effet, c'est l'expérience de la discontinuité qui forge leurs existences et leurs subjectivités précaires. Dans quelle mesure la discontinuité peut-elle contribuer à une écologie temporelle au lieu d'être un facteur de précarité existentielle ? Par quels moyens, de source de précarité, peut-elle devenir liberté du temps ? Liberté est certes un mot galvaudé. C'est le mot maître du néolibéralisme. La liberté est ici pensée comme autonomie. Il s'agit encore d'un mot du néolibéralisme. Une possibilité serait de se défaire d'un vocabulaire qui devient gênant. J'ai choisi pour ma part de garder ces mots en acceptant les ambiguïtés qu'ils recèlent. Je tente alors de spécifier les concepts de liberté et d'autonomie en partant des matériaux de l'enquête, donc en partant de l'expérience et en la mettant en dialogue avec les pensées de l'émancipation. Des chemins vers la libération du travail me semblent se dessiner...

Première partie

Le capitalisme cognitif à l'époque néolibérale

« Que nous sommes dominées dans notre travail, c'est une évidence depuis cent soixante-dix ans. Mais non que nous sommes dominées dans nos besoins et nos désirs, nos pensées et l'image que nous avons de nous-mêmes. »

André Gorz, *Ecologica*, 2008.

Au début des années 1990, des chercheur-e-s marxistes italiens, à la recherche d'un concept et d'une théorie pour interpréter les transformations du capitalisme après la fin de la période de croissance dite « fordiste/keynésienne », ont été les premiers à formuler l'hypothèse du « capitalisme cognitif ». Si la théorie française de la régulation¹ constitue une référence, les recherches sur le capitalisme cognitif se veulent un dépassement des analyses sur le post-fordisme menées dans ce cadre théorique.

Développée en France depuis le début des années 2000, l'idée de capitalisme cognitif s'est diffusée, suivant des chemins dans certains cas inattendus, au-delà de l'Italie et de la France et auprès d'un public constitué essentiellement de non-économistes. En Russie, en 2007, le philosophe Michael Maiatsky réalise un numéro de la revue russe *Logos* – une revue de philosophie et de sciences sociales et humaines – intégralement consacré aux thèses sur le capitalisme cognitif (когнитивного капитализма)². Peut-on représenter la Russie post-soviétique dans les termes d'un capitalisme cognitif ? Ou bien, quel sens l'idée de capitalisme cognitif peut-elle prendre dans le contexte de la Russie post-soviétique ? Telles sont les questions posées par Michail Maiatsky lors d'un colloque qui s'est tenu à Moscou en janvier 2008, à l'occasion de la sortie du numéro spécial de la revue *Logos*. Par la suite, M. Maiatsky a publié

1. En quelques mots, la théorie de la régulation est une théorie développée par des économistes hétérodoxes. Elle vise à rendre compte des régulations et des crises du capitalisme par une approche qui conçoit l'économie dans son encastrement avec les institutions. Initiée par Michel Aglietta, la théorie de la régulation a vu parmi ses principaux auteurs Robert Boyer, Benjamin Coriat, André Orléan, Pascal Petit, Alain Lipietz.

2. Il s'agit d'un recueil de textes traduits de la langue française, signés par André Gorz, Bernard Paulré, Carlo Vercellone, Enzo Rullani, Antonella Corsani, Maurizio Lazzarato et Yann Moulier Boutang.

en langue russe *L'immatériel. Connaissance, valeur et capital*, une version revue par André Gorz de son ouvrage paru chez Galilée en 2003. Rappelons que dans cet ouvrage André Gorz entre en dialogue critique avec les théoriciens du capitalisme cognitif.

De l'autre côté de l'Atlantique, le géographe américain Allen J. Scott ajoute à *cognitive capitalism* le terme *cultural*³. Les théories du capitalisme cognitif sont ici mobilisées pour analyser la reconfiguration de l'espace urbain des villes modernes selon une approche critique à la fois des théories de l'économie de la connaissance et des thèses de Richard Florida sur les villes et la classe créatives. En 2011, Michael A. Peters, professeur en sciences de l'éducation à l'Université de Waikato en Nouvelle-Zélande et professeur émérite à l'Université de l'Illinois, coordonne en collaboration avec Ergin Bulut, lui-même de l'Université de l'Illinois, un ouvrage collectif sur le capitalisme cognitif⁴. Il s'agit de questionner les liens entre capitalisme cognitif, systèmes de formations et digitalisation du travail sous l'hypothèse que les universités deviennent l'infrastructure publique du capitalisme cognitif. Dans un ouvrage postérieur, M.A. Peters préfère parler de capitalisme de la connaissance⁵, mais la problématique demeure la même : quelles possibilités se présentent à l'époque du capitalisme cognitif pour la démocratisation de l'éducation et de la science ? En 2013, M.A. Peters a créé une nouvelle revue multidisciplinaire et bimestrielle en sciences sociales, Knowledge Cultures, dans le comité de rédaction figurent Stefano Lucarelli et Carlo Vercellone, deux économistes, théoriciens du capitalisme cognitif, à qui a été confiée la réalisation du numéro 4 de la revue, intégralement consacré aux thèses sur le capitalisme cognitif.

En 2012 et en 2013, deux conférences ont été organisées respectivement à Los Angeles et à Berlin à l'initiative du ICI (Institute for

3. Allen J. Scott « Capitalism and Urbanization in a New Key ? The Cognitive-Cultural Dimension » *Social Forces*, vol. 85, n° 4, 2007, p. 1465-1482 ; Allen J. Scott, *Social Economy of the Metropolis : Cognitive-Cultural Capitalism and the Global Resurgence of Cities*, Oxford, Oxford University Press, 2008 ; Allen J. Scott « Beyond the Creative City : Cognitive-Cultural Capitalism and the New Urbanism », *Regional Studies*, vol. 48, n° 4, 2014, p. 565-578.

4. Michael A. Peters & Ergin Bulut (eds.), *Cognitive Capitalism, Education and Digital Labor*, New York, Peter Lang, 2011.

5. Michael A. Peters, *Education, Science and Knowledge Capitalism : Creativity and the Promise of Openness*, New York, Peter Lang, 2013.

Cultural Inquiry) de Berlin et du « Office of Artistic Occupation » de Los Angeles. Il s'agissait d'interroger ce que le capitalisme cognitif fait à l'esprit et au cerveau. Les deux conférences ont vu la participation de philosophes, de critiques d'art, d'historiens de l'art, d'artistes et d'architectes invités à discuter autour du thème « The psychopathologies of Cognitive Capitalism », les actes de ces conférences ont fait l'objet d'une publication en deux tomes⁶.

Mais l'idée de capitalisme cognitif ne connaît pas la frontière entre les pays du Nord et ceux du Sud, et en faisant une recherche avec le moteur de recherche de Google, on peut repérer plusieurs pages en langue espagnole et portugaise : l'idée de capitalisme cognitif semble s'être fort diffusée aussi en Amérique Latine, notamment au Brésil. En poursuivant notre navigation sur le net, nous retrouvons aussi plusieurs pages en arabe qui contiennent le mot capitalisme cognitif, mais mes compétences linguistiques étant limitées, je ne pourrais pas apprécier les contenus et donc analyser le sens que le mot prend dans le contexte notamment des pays du Maghreb.

Il ne s'agit que de quelques exemples : l'idée de capitalisme cognitif, comme toute information, voyage sur la toile du net à une grande vitesse, elle se détache parfois de ses origines et elle devient chaque fois autre chose que ce qu'elle était, suivant un mouvement d'hétérogénéité, selon les chemins parcourus et les contextes de réception. Parfois on peut même constater que le syntagme « capitalisme cognitif » s'affranchit complètement du cadre théorique dans lequel il a été pensé initialement pour être approprié de manière singulière en lui donnant une autre acception, bien qu'elle ne soit pas forcément incompatible avec le sens que lui est donné par les théoriciens du capitalisme cognitif français et italiens. À titre d'exemple, des psychologues anglais, allemands et américains se sont emparés du mot dans le cadre d'analyses empiriques sur le lien entre autonomie du travailleur et performances en matière d'innovation⁷.

6. Arne De Boever, Warren Neidich, (eds), *The Psychopathologies of Cognitive Capitalism*, Berlin, Archive Books, 2013 et 2014.

7. Voir par exemple : H. Rindermann, J. Thompson « Cognitive Capitalism : The Effect of Cognitive Ability on Wealth, as Mediated Through Scientific Achievement and Economic Freedom », *Psychological Science*, vol. 22, n° 6, 2011, p. 754-63.

Rien qu'en suivant la vitesse et la dynamique de diffusion d'une idée comme celle de capitalisme cognitif, on peut imaginer de quoi le capitalisme cognitif est le nom, et l'on pourrait construire une sorte de cartographie des événements, des rencontres virtuelles et réelles qui ont fait des thèses sur le capitalisme cognitif une référence, bien que mineure, dans le débat (académique et non académique) sur les mutations du capitalisme.

Si l'on fait une recherche en différentes langues sur Wikipédia on retrouve des définitions et des références bibliographiques différentes. Néanmoins quelques noms reviennent de manière récurrente : Yann Moulier Boutang, Carlo Vercellone, Andrea Fumagalli, Stefano Lucarelli, Antonio Negri. Dans le Dictionnaire du travail, Ève Chiapello⁸ consacre un paragraphe de l'entrée « Capitalisme » au capitalisme cognitif et fait référence à Yann Moulier Boutang⁹ mais aussi à Michael Hardt et Antonio Negri, et notamment à leur ouvrage commun, *Empire*. On pourrait ainsi croire, à tort, que les travaux sur le capitalisme cognitif trouvent leur racine et se déploient à partir de cet ouvrage, comme on peut le lire dans quelques pages sur le net. Le capitalisme cognitif serait alors la forme du capital à l'époque de l'Empire et le travail cognitif la forme devenue hégémonique du travail. L'Empire correspond, dans l'esprit de M. Hardt et A. Negri à une nouvelle et originale forme historique, un nouvel ordre politique, économique, juridique et social dont l'originalité repose sur le fait qu'il constitue un appareil biopolitique globalisé de contrôle. Mais dans l'ouvrage *Empire* il n'est à aucun moment question de capitalisme cognitif et la notion même de travail cognitif est absente alors qu'on trouve des développements de la notion de travail immatériel pour nommer la nouvelle nature du travail. Il ne s'agit pas de contester tout lien entre les thèses sur le capitalisme cognitif, développées avant tout par des économistes, et les théories politiques élaborées dans *Empire*. Et il est indéniable que certains théoriciens du capitalisme cognitif partagent avec les auteurs d'*Empire* un même bagage théorique et politique, qu'ils aient

8. Ève Chiapello, « Capitalisme », in A. Bevort, A. Jobert, M. Lallement, A. Mias (dir.), *Dictionnaire du Travail*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 83-89.

9. Yann Moulier Boutang, *Le capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation*, Paris, Éditions Amsterdam, 2007.

entretenu et entretiennent des échanges féconds avec les auteurs d'*Empire* et que ces derniers se soient à leur tour intéressés aux thèses sur le capitalisme cognitif. Cependant, d'une part, les premières thèses sur le capitalisme cognitif ont été initialement développées dans un autre contexte théorique et politique et bien avant la publication d'*Empire*, d'autre part, les travaux sur le capitalisme cognitif ne constituent pas un ensemble théorique unifié, mais plutôt des approches relativement hétérogènes des mutations du capitalisme, tant pour ce qui est des cadres théoriques que des méthodes d'investigation. Ces hétérogénéités tiennent essentiellement aux différentes conceptions du capitalisme d'une part, à la différente attention portée à ses institutions d'autre part, mais elles tiennent aussi à la différente appréhension du rôle des connaissances dans la dynamique longue du capitalisme. Les chapitres qui suivent traitent des théories du capitalisme cognitif, l'objectif étant de laisser ressortir quelques différences et les enjeux théoriques et politiques. Il s'agit aussi de montrer quelques limites, mais surtout la valeur heuristique, notamment au regard de la compréhension des mutations du travail, et plus largement du capitalisme au début du 21^e siècle.

Chapitre 1

Une nouvelle phase historique du capitalisme ?

Les théories du capitalisme cognitif se sont développées à partir de l'observation de quelques faits empiriques majeurs qui caractérisent ce qui dans les années 1990 était appelé le post-fordisme. Tous conduisent à questionner la connaissance et son rôle dans les dynamiques économique et sociale. Tout d'abord, les mutations technologiques, notamment le développement des technologies digitales. L'attention portée à ces technologies se justifie par leur impact, entre autres, sur la nature (du travail) et sur la division du travail d'une part, sur le rapport entre production et consommation d'autre part. Outil de production en même temps qu'objet de consommation, l'ordinateur est un vecteur majeur de transformation du consommateur en producteur. Autre fait empirique : le rôle grandissant de l'innovation dans le jeu concurrentiel entre firmes et l'extension du champ des connaissances protégées par le régime de la propriété intellectuelle. En outre, déjà à l'époque, l'analyse des mutations stratégiques et organisationnelles des firmes permettait de mettre en évidence d'une part, l'accroissement des actifs immatériels et financiers aux dépens des actifs corporels et, d'autre part, le recentrage des grandes entreprises sur les activités à l'amont (recherche et développement) et à l'aval (activités de service) du processus matériel de production. Ce dernier étant de plus en plus externalisé. L'organisation des entreprises en réseau se substitue alors à la forme dominante pendant la période fordiste, à savoir, l'entreprise verticalement intégrée, et rend compte de l'expansion du phénomène des externalités analysé par les économistes¹. Consubstantiel à

1. Parmi les théoriciens du capitalisme cognitif, Yann Moulier Boutang est celui qui a centré son analyse sur le phénomène des externalités : « La notion

ces mutations, le salariat se métamorphose : d'une part, la gestion flexible des emplois avec le développement de nouvelles formes d'emploi et le retour de la figure du travailleur non-salarié (*self-employed*), de l'autre, une mutation des relations de pouvoir au sein des entreprises avec l'affaiblissement du travail formellement prescrit et l'incitation à l'autonomie, le passage de la logique de la qualification à celle de la compétence et enfin la mutation même de la forme salaire. Dernier fait empirique, la mutation des coordonnées spatio-temporelles du fait productif : alors que la production dépasse les murs des usines et fait des territoires – entendus comme un construit social et institutionnel – son nouvel espace, les temporalités du travail changent. En reprenant la distinction opérée par Michel Lallement entre temps au travail, temps du travail et temps de travail², on pourrait dire que le temps au travail augmente alors même que le temps (légal) de travail diminue³.

C'est dans ce contexte empirique que l'hypothèse théorique du capitalisme cognitif a été avancée, pour la première fois, au début des années 1990, en Italie, par des chercheur-e-s réunis au sein d'un groupe de réflexion sur l'historicité des formes du capitalisme. Le questionnement de ce groupe de personnes, chercheur-e-s et non-chercheur-e-s, portait à la fois sur le post-fordisme et sur l'impact social et économique des nouvelles technologies. Leurs réflexions avaient débouché dans la publication d'un ouvrage collectif consacré aux éléments de rupture et de continuité du capitalisme dans le post-fordisme⁴. Dans cet ouvrage, le terme capitalisme cognitif apparaît dans le titre de la contribution de Lorenzo Cillario, un

d'externalités correspond à la prise en compte par la théorie économique d'un phénomène exclu par l'économie néoclassique et pourtant à la base des systèmes complexes : celui d'interactions multiples hors marché. L'externalité, c'est la représentation de l'en dehors de l'économique agissant sur l'économique de façon continue » (Yann Moulier Boutang, *Le capitalisme cognitif*, *op. cit.*, p. 39).

2. Michel Lallement, *Temps, travail et modes de vie*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.

3. Le développement du phénomène du « travail gratuit » est l'une des manifestations de la dissociation en question, soit de la dissociation entre temps en emploi et temps de travail.

4. Lorenzo Cillario, Roberto Finelli, Augusto Illuminati, Gianfranco La Grassa, Costanzo Preve (eds.) *Transformazione e persistenza. Saggi sulla storicità del capitalismo*, Milano, Franco Angeli, 1990.

ingénieur et essayiste marxiste italien. Il propose une interprétation des mutations du capitalisme à partir d'une analyse croisée de l'impact des technologies numériques et des transformations du travail amorcées depuis les années 1970⁵. Au cours des années 1990 plusieurs ouvrages ont été publiés en langue italienne autour des idées développées initialement par L. Cillario. Importée en France à la fin des années 1990, l'hypothèse du capitalisme cognitif se spécifie comme hypothèse de la transition à une nouvelle phase du capitalisme après la crise du capitalisme industriel.

Le travail cognitif et la fabrique des esprits

Lorenzo Cillario partait d'un constat : dans les sciences sociales, notamment en économie, une nouvelle représentation du fait économique va s'affirmant, celle suivant laquelle l'économie contemporaine deviendrait une « économie de la connaissance ». Cependant, cette économie ne se développe pas à l'extérieur de la société capitaliste, mais en son sein. Ainsi, les formes sociales qu'elle prend ne peuvent être que capitalistes⁶. La révolution informatique, les transformations de l'organisation du travail, le rôle central de la connaissance en tant que force productive, ainsi que les révolutions épistémologiques dans le champ des sciences sociales, nous contraignent à repenser les instruments d'une théorie de la société capitaliste. La théorie du capitalisme cognitif se doit alors d'œuvrer en ce sens : forger de nouveaux outils d'analyse à même de saisir le présent en train de devenir.

Le concept de capitalisme est mobilisé en tant que catégorie interprétative de l'histoire, le capitalisme doit alors être compris, en première instance, avec Marx, comme un mode de production. Mais irréductible à la seule sphère économique, le capitalisme doit être pensé comme un système global, une forme de la société, la société capitaliste. Et c'est avec les outils de l'analyse marxienne que L. Cillario se propose de jeter les bases pour une théorie de

5. Lorenzo Cillario, « Il capitalismo cognitivo. Sapere, sfruttamento e accumulazione dopo la rivoluzione informatica », *in ibid.*

6. Nous verrons que les théoriciens du capitalisme cognitif en France partagent ce même souci de bien distinguer les théories et les discours sur l'économie de la connaissance des approches en termes de capitalisme cognitif.

la société capitaliste à l'époque de l'économie de la connaissance. Son cadre analytique intègre aussi les apports de Luhmann et des théoriciens des systèmes complexes⁷, les théories du capital humain, les analyses des mutations de l'entreprise développées par E. Rullani et les théories du langage⁸. Mais ses réflexions s'alimentent avant tout des résultats des recherches sur les risques psychosociaux au travail et sur les résultats des enquêtes sociologiques de terrain menées dans les grandes entreprises industrielles⁹.

Au risque d'une forte simplification et d'écourter l'essentiel de son raisonnement développé dans un ouvrage de plus de trois cent pages¹⁰, je commenterai ici quatre aspects de son analyse qui me semblent être particulièrement intéressants, dans la mesure où ils anticipent et précisent les termes du débat sur les mutations du travail.

1/ « *Réflexivité du travail et créativité forcée* ». Alors que le travail ouvrier salarié était par définition un travail d'exécution, la révolution que les technologies numériques ont rendue possible consiste dans le fait que le travail d'exécution devient, en quelque sorte, travail de conception¹¹. Le travail doit de plus en plus intégrer des

7. L. Cillario s'appuie essentiellement sur les théories de Maturana et Varela, et fait référence surtout à leur ouvrage commun : Humberto R. Maturana, Francisco Varela, *Autopoiesis and Cognition : The Realization of the Living*, Boston, Kluwer Boston Studies in the Philosophy of Science, 1972.

8. L. Cillario s'intéresse en particulier au philosophe du langage Ferruccio Rossi-Landi et à son ouvrage majeur, *Il linguaggio come lavoro e come mercato* (1968) dans lequel l'auteur développe une théorie de l'homologie entre langage et travail. Il vise à démontrer que l'activité de production de langage (verbal et non) est travail et qu'en tant que travail elle est soumise aux mêmes mécanismes de domination (aliénation et exploitation) que le travail de production matérielle.

9. Rappelons à ce titre les travaux de Marco Revelli, notamment son enquête sociologique qui a duré plus de vingt ans au sein de Fiat à Turin (Marco Revelli, *Lavorare in Fiat da Valletta ad Agnelli a Romiti. Operai Sindacati Robot*, Milano, Garzanti, 1989.). Une enquête par certains aspects similaire à celle qui avait été menée chez Renault par Daniel Mothé. Les travaux de Marco Revelli constituent une référence majeure pour les théoriciens italiens du capitalisme cognitif.

10. Lorenzo Cillario, *L'economia degli spettri. Forme del capitalismo contemporaneo*, Roma, Manifestolibri, 1993.

11. Certes, l'analyse de L. Cillario peut apparaître marquée par un certain déterminisme technologique. Ce qui veut dire considérer le développement

fonctions et des tâches d'organisation et de transformation des procédures. L. Cillario parvient ainsi à la notion de travail cognitif dont il donne une définition qui ne laisse pas de possibilités pour une vision enchantée du présent selon laquelle le travail manuel et ouvrier serait en train de disparaître : « Le travail cognitif est le travail qui réfléchit sur les procédures organisationnelles et est appelé à les modifier, tandis que le travail ordinaire¹² exécute des procédures sans avoir à exprimer une énergie d'innovation. Alors que le travail intellectuel n'est pas forcément cognitif, le travail ouvrier-manuel peut l'être si la prestation requiert des procédés réflexifs sur les modalités d'exécution »¹³. Ainsi, la notion de « travail cognitif » n'est pas le synonyme de travail intellectuel ou de travail créatif, et il n'est pas l'autre du travail ouvrier et manuel. La notion de travail cognitif, telle qu'elle est définie par L. Cillario, est transversale à différentes formes de travail, dans l'industrie comme dans les services, et même au travail domestique¹⁴. Elle permet de saisir, dans la nouvelle nature du travail, le dépassement tendanciel de la division technique du travail, mais aussi les tensions et les ambiguïtés que cela recèle. Le fait que le travail (cognitif) laisse de l'espace à la créativité humaine et comporte des marges d'autonomie constitue la face progressiste du capitalisme cognitif. L'autre face est obscure, car à cette émancipation

technologique comme une variable indépendante, neutre et exogène au système social et économique. La mutation sociale du travail risque donc d'être pensée comme surdéterminée par le facteur technologique. Les théoriciens du capitalisme cognitif s'efforcent en effet de proposer une théorie sociale de la mutation en rejetant tout déterminisme technologique. Néanmoins, face à l'ampleur des bouleversements des pratiques de travail, des modes de travailler et de vivre associées aux nouvelles technologies digitales, le risque est toujours grand de tomber dans une interprétation selon laquelle la mutation technologique serait le facteur premier qui impulse la mutation sociale.

12. Il faut entendre par travail ordinaire le travail ouvrier selon l'idéal-type de l'ouvrier fordiste.

13. L. Cillario, *L'economia degli spettri. Forme del capitalismo contemporaneo*, op. cit., p. 66-67, traduit par nos soins.

14. Le travail domestique peut même devenir une référence pour comprendre la nature du travail cognitif, comme développé par Christian Marazzi, *Il posto dei calzini. La svolta linguistica dell'economia e i suoi effetti sulla politica*, Bellinzona, Casagrande, 1994 et édition en langue française : *La place des chaussettes*, Paris, Éditions de l'Éclat, 1997.

correspondent des formes plus complexes et surnoises d'hétéronomie, et par là, plus complexes deviennent les possibilités de se construire des espaces d'autonomie dans le travail. La créativité devient la forme même de la contrainte : la créativité est forcée. C'est cette tension, analysée par ailleurs par Philippe Zarifian¹⁵, qui semble traverser les mondes du travail, de manière transversale à toute forme de travail, industriel ou tertiaire, salarié ou pas et qui est le propre du travailleur cognitif.

2/ « *Division du travail et dissociation psychique* ». Les mutations de l'organisation du travail impliquent un engagement de la personne même du travailleur et pas seulement de sa force de travail, entendue comme simple force physique. C'est, dirions-nous, la subjectivité du travailleur qui est sollicitée, mobilisée, mise au travail. Le travailleur est appelé à assumer une multiplicité de rôles qui peuvent rentrer en contradiction les uns par rapport aux autres, voire en opposition, ce qui est source, selon L. Cillario, de « dissociation psychique ». En anticipant en quelque sorte les travaux qui se sont développés surtout à partir des années 2000 sur les risques psycho-sociaux, L. Cillario met en avant le fait que la dissociation ne se limite plus à la séparation entre conception et exécution au sein de l'entreprise, elle concerne l'individu même. En d'autres termes, la dissociation opère à l'intérieur même de la personne du travailleur cognitif. C'est cette idée d'une dissociation psychique qui peut aider à faire de la catégorie « zone grise » un concept fort pour parler du travail au début du 21^e siècle¹⁶. L'intérêt que présente l'analyse de L. Cillario repose entre autres choses sur le fait de laisser apparaître immédiatement l'ambivalence entre promesse d'émancipation et nouvelles formes d'assujettissement que recèle le travail dans le capitalisme contemporain.

3/ « *La fabrique des esprits* ». Dans le capitalisme cognitif, la fabrique devient, suivant L. Cillario, fabrique de production de connaissances et d'esprits : « La fabrique est une gigantesque fabrique d'esprits », écrit-il¹⁷. Inspiré par la lecture de l'œuvre du

15. Philippe Zarifian, *Le travail et la compétence : entre puissance et contrôle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009.

16. Le concept de zone grise sera traité de manière approfondie dans le chapitre 4.

17. L. Cillario, *L'economia degli spettri. Forme del capitalismo contemporaneo*, op. cit., p. 50, traduit par nos soins

scientifique et cognitiviste Marvin Minsky¹⁸, L. Cillario analyse d'abord ce qui semble être un renversement entre production de connaissances et production de marchandises : la production manufacturière devient le support de la production de connaissances. Puis il s'attache à questionner le travail cognitif et la production de connaissances : l'un et l'autre sont impossibles sans la sollicitation du cerveau, de la mémoire qui mobilise affects et passions. Le fait que la fabrique devienne fabrique des esprits veut alors dire deux choses. Non seulement la production manufacturière se constitue comme support de la production de connaissances, mais aussi, la fabrique sociale devient fabrique de l'individu, dans sa structure cognitive et mentale. Ça serait donc dans la fabrique des esprits qu'il faut voir la forme cognitive du capital. On comprend ici l'intérêt que L. Cillario a porté, à raison, aux théories du capital humain et il y a là l'une des intuitions les plus intéressantes : prendre au sérieux les théories du capital humain. Mais comment l'« esprit du capitalisme cognitif » peut-il s'affirmer pour que tout individu adhère, *volens nolens*, au projet de faire de la société une fabrique sociale de l'esprit au service de la production de valeur ? En d'autres termes, par quels dispositifs de pouvoir, pour reprendre la terminologie foucauldienne, la société deviendrait-elle une fabrique d'esprits au service de la valorisation du capital ? Quelles sont les institutions qui gouvernent par la contrainte ou l'incitation cette fabrique des esprits ? Bien qu'il ne fournisse pas de réponse à cette question, L. Cillario ouvre une piste intéressante, mais une piste ignorée par la suite par la plupart des théoriciens du capitalisme cognitif. Non pas qu'ils ignorent ce que L. Cillario appelle la fabrique des esprits, mais ils délaissent complètement l'analyse des dispositifs de pouvoir, des dynamiques sociales et institutionnelles qui rendent possible cette fabrique.

4/ « *Abstraction et accumulation des savoirs* ». Les possibilités d'échange et d'accumulation des connaissances comme marchandises nécessite l'abstraction des savoirs, ainsi que la rationalisation du travail qui les produits. Lorsque les objets produits sont des méthodes, les connaissances doivent être homogènes et les langages doivent se standardiser. Ce qui fait dire à L. Cillario

18. Marvin Minsky, *The society of Mind*, New York, Simon & Schuster, 1986.

que la société complexe est seulement en partie diversification, elle requiert aussi, en permanence, un travail d'homogénéisation et de standardisation des connaissances. Cette question a été abordée par Enzo Rullani, j'y reviendrai pour l'approfondir dans le prochain chapitre.

L'économie de la connaissance est une aporie

En France, la réflexion autour du capitalisme cognitif a été amorcée lors d'un colloque international qui s'était tenu en 1998 à l'Université d'Amiens et qui portait sur les mutations du travail et sur les nouveaux territoires productifs. En première approximation, par capitalisme cognitif il faut entendre l'hypothèse d'une mutation majeure dans les modes de mise au travail et de valorisation des capitaux qui serait marquée par le déplacement des capitaux de la « production de marchandises par des marchandises » vers la « production de connaissances par des connaissances »¹⁹. L'ouvrage collectif issu du colloque, publié en 2001, est paru sous le titre *Vers un capitalisme cognitif. Entre mutation du travail et territoires*, bien que peu de contributeurs aient expressément débattu l'hypothèse du capitalisme cognitif.

Dans la présentation de l'ouvrage, les coordonnateurs de l'ouvrage écrivaient :

« La mutation du capitalisme est globale dans la mesure où c'est tout l'édifice de la société industrielle qui se trouve être mis en cause : la culture, les institutions, les valeurs, le temps... Cette érosion se lit dans le flou des frontières qui jadis séparaient l'Économique et le Social, le Social et le Politique, le Politique et le Culturel. En particulier, l'information, l'éducation ou la consommation sont liées plus étroitement qu'avant au domaine de la production. Il en résulte une interpénétration de la vie sociale et productive éminemment problématique du point de vue des fondements de la valorisation capitaliste. En d'autres termes, la fin du capitalisme industriel nous ferait découvrir un nouveau continent où le capital, peu ou prou, fonctionnerait comme un fait social total. »²⁰

19. Antonella Corsani, « Éléments d'une rupture : l'hypothèse du capitalisme cognitif », in C.Azaïs, A. Corsani, P. Dieuaide (dir.) *Vers un capitalisme cognitif*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 173-189.

20. Christian Azaïs, Antonella Corsani, Patrick Dieuaide, « Présentation

L'hypothèse du capitalisme cognitif s'esquisse alors comme interpénétration des sphères du social et de l'économique, ce qu'il ne faut pas entendre comme encastrement au sens de Polanyi. L'hypothèse, forte, est que la vie sociale elle-même devient productive au sens économique, soit productrice de valeur. L'hypothèse du capitalisme cognitif est alors celle du dépassement des modes de mise au travail, de valorisation et d'accumulation du capital qui ont caractérisé la phase du capitalisme industriel. Dès lors, il ne s'agit plus de comprendre la crise du fordisme comme crise d'un mode de développement – c'est-à-dire de l'articulation d'un régime d'accumulation et d'un mode de régulation – à l'intérieur du capitalisme industriel, en suivant ainsi l'approche de l'école de la régulation²¹, mais de la concevoir comme crise du capitalisme industriel. Elle porterait les germes d'une nouvelle configuration du capitalisme et de ses institutions. Dans cette nouvelle phase du capitalisme, la connaissance serait appelée à jouer un rôle majeur et la société, en tant que telle, serait mise au travail de production de connaissances, scientifiques et non. En 2001, la réflexion menée depuis le colloque d'Amiens par un groupe de chercheur.e.s coordonnés par l'économiste Bernard Paulré a débouché dans la définition d'un programme de recherches sur les mutations sociales et économiques sous l'hypothèse du capitalisme cognitif, programme qui fut présenté lors du Forum de la Régulation en 2001²².

générale de l'ouvrage », *ibid.*, p. 26.

21. Pour la théorie de la régulation, le mode de développement dit « fordiste/keynésien », est défini comme l'articulation d'un régime d'accumulation intensif et d'un mode de régulation caractérisé par des formes d'interventionnisme étatique de type keynésien. Là où par régime d'accumulation il faut entendre un ensemble de régularités (concernant l'organisation du travail et les modalités de mobilisation des travailleurs, le partage de la valeur ajoutée, l'horizon temporel de valorisation du capital, la composition de la demande sociale, l'articulation avec les formes de production non capitaliste) à même de garantir la progression de l'accumulation du capital. Par mode de régulation, il faut entendre l'ensemble des procédures et des comportements qui permettent de reproduire les rapports sociaux fondamentaux, de soutenir le régime d'accumulation et d'assurer la compatibilité dynamique des décisions décentralisées de l'ensemble des acteurs économiques. Voir Robert Boyer, *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, La Découverte, 1986.

22. Antonella Corsani et al., *Le capitalisme cognitif comme sortie de la crise du capitalisme industriel : un programme de recherche*, Paris, Actes du

Dans ce programme de recherche, la définition du syntagme de capitalisme cognitif est encore floue. En première approximation il est défini comme un régime d'accumulation dans lequel l'accumulation du capital reposerait de plus en plus sur le contrôle et la valorisation des connaissances. La place importante de la recherche, du progrès technique, de l'éducation, de la circulation de l'information, des systèmes de communication, de l'innovation, et de l'apprentissage organisationnel en serait la manifestation empirique. Du côté de la demande, la consommation serait orientée vers la technique, et plus particulièrement vers les techniques de l'esprit définies comme techniques qui sollicitent les facultés mentales au moyen de l'interaction avec les nouveaux objets techniques.

Le programme de recherches de 2001 est hétéroclite, s'agissant d'un programme élaboré par des chercheur·e·s travaillant dans des champs disciplinaires très divers (économie de l'innovation, histoire sociale et économique, sociologie politique et du travail, économie publique) et surtout qui ne partageaient pas jusque-là un même cadre théorique de référence. Ce fut en ce sens une prouesse, car le programme s'inspire en même temps de la théorie des systèmes, de la théorie de la régulation et de la théorie néo-marxiste opéraïste. Depuis la rédaction de ce programme de recherche, les thèses sur le capitalisme cognitif ont été développées essentiellement par des économistes et dans le sillon de l'opéraïsme en tentant de concilier théorie de la régulation et opéraïsme. L'opéraïsme est un courant marxiste hétérodoxe italien qui s'est développé dans les années 1960²³. En renversant le rapport capital/travail dans les termes ouvriers/capital, l'opéraïsme fait des luttes ouvrières le moteur du développement capitaliste. Un très court extrait d'un ouvrage majeur de référence me semble dévoiler le cœur de la théorie de l'histoire selon l'opéraïsme : « Nous avons considéré, nous aussi, le développement capitaliste tout d'abord, et après seulement les luttes ouvrières.

Forum de la Régulation, 2001, https://recherche-regulation.files.wordpress.com/2012/12/01_corsani_et_alii.pdf.

23. Pour une présentation synthétique de ce courant, voir « Opéraïsme », par François Mathéron in *Dictionnaire Critique du Marxisme*, sous la direction de G. Labica et G. Bensussan, Paris, Presses Universitaires de France, 1982, p. 816-817. <http://multitudes.samizdat.net/Operaisme>.

C'est une erreur. Il faut renverser le problème, en changer le signe, et repartir du commencement : et le commencement c'est la lutte de la classe ouvrière. »²⁴ L'histoire est alors conçue comme mouvement dialectique luttes-développement, mais au risque d'une « mauvaise dialectique », en ce sens que : « Les luttes ouvrières déterminent le développement capitaliste. Mais si, sur cette détermination structurelle, ne s'ouvre pas subjectivement un processus révolutionnaire guidé et organisé, qui renverse précisément le rapport des forces, le développement capitaliste utilisera à ses propres fins ces mêmes luttes. »²⁵ C'est donc dans cette perspective théorico-politique que la crise du mode de développement fordiste-keynesien et la restructuration capitaliste qui l'a suivi sont interprétées dans les termes de la mauvaise dialectique luttes-développement : les luttes sociales au cours des années 1960 ont mis en cause l'organisation taylorienne du travail, puis elles ont poussé l'extension des institutions du *welfare* et la socialisation du salaire au-delà de sa compatibilité économique. Des luttes sociales aussi pour une scolarisation de masse. Autant de conditions qui constitueraient le préalable à l'émergence d'une économie fondée sur la connaissance. C'est un tel raisonnement qui fait dire à certains tenants des thèses sur le capitalisme cognitif que l'essor d'une économie fondée sur la connaissance vient avant le capitalisme cognitif²⁶. Le capitalisme cognitif n'est pas une économie de la connaissance, il en est sa négation.

Déjà dans le programme de recherche de 2001, l'explication de la différence profonde entre les approches en termes de capitalisme cognitif et les discours et théories sur l'« économie fondée sur la connaissance »²⁷ avait été amorcée. Dans les développe-

24. Mario Tronti, *Ouvriers et capital*, Genève-Paris, Entremonde, 2016 [1966], p. 119.

25. Mario Tronti, *Nous, opéraistes*, Paris, Éditions l'Éclat, 2013, p. 46 (titre original *Noi operaisti*, Roma, Derive Approdi, 2008).

26. Carlo Vercellone, « Connaissance et rapport capital/travail dans la crise du capitalisme », *Les Possibles*, n° 7, 2015, <https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-7-ete-2015/>.

27. Pour les discours sur l'économie de la connaissance, on songera à la « Stratégie de Lisbonne », définie lors de la réunion du Conseil Européen qui s'était tenue à Lisbonne en mars 2000, stratégie dont l'objectif affiché était de faire de l'économie européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Dans ce même esprit, en juin

ments postérieurs, cette question a occupé une place importante. Les arguments diffèrent selon les auteurs. Un point commun néanmoins : tout comme L. Cillario, les théoriciens du capitalisme cognitif critiquent les théories et les discours sur l'économie fondée sur la connaissance car ils font abstraction de l'histoire et de la nature capitaliste de la société à l'intérieur de laquelle cette économie fondée sur la connaissance est censée émerger et se déployer. Alors que pour Carlo Vercellone, ces théories éludent les tensions et les conflits sociaux qui impulsent et structurent le développement des forces productives ²⁸, pour André Gorz, lecteur attentif et critique des premiers travaux sur le capitalisme cognitif, une économie fondée sur la connaissance dans un contexte capitaliste est tout simplement impossible, car l'économie de la connaissance contient la « négation même de l'économie capitaliste marchande » ²⁹. La raison tient, comme cela sera analysé de manière approfondie dans le prochain chapitre, au fait que les « lois de la connaissance » et les « lois de l'économie capitaliste » sont hétérogènes et radicalement irréductibles les unes aux autres.

Le temps et la valeur

Dans une perspective marxiste, le capitalisme se caractérise par l'existence du rapport capital-travail en tant que rapport social fondamental, comme rapport d'exploitation. Or, dans toute société il y a eu un excès d'énergie, un sur-travail des uns à l'avantage des autres. Cependant, selon Marx, dans les sociétés capitalistes, l'exploitation se cache derrière l'égalité formelle qui préside à l'échange capital-travail. La théorie de la valeur est là pour le démontrer, pour démontrer l'existence et l'origine du

2010, les états membres de l'UE ont adopté la « stratégie Europe 2020 » qui « vise à stimuler une croissance qui soit intelligente, en investissant de façon plus efficace dans l'éducation, la recherche et l'innovation ».

28. Carlo Vercellone, « La thèse du capitalisme cognitif : une mise en perspective historique et théorique », in G. Colletis & B. Paulre (dir.), *Les nouveaux horizons du capitalisme. Pouvoir, valeur, temps*, Paris, Economica, 2008, p. 71-95.

29. André Gorz, *L'Immatériel. Connaissance, valeur et capital*, Paris, Galilée, 2003, p. 76.

surplus (le sur-travail des uns à l'avantage des autres). Dans la tradition marxiste, cette théorie se présente sous deux formes. La première vise la détermination des prix relatifs des marchandises sur la base de la quantité de travail socialement nécessaire à leur production, quantité mesurée par le temps. Cette première forme constitue une simple théorie de l'équivalence entre les marchandises, comme chez Smith et Ricardo³⁰, et elle ne pose pas le problème de la valorisation, autrement dit de l'écart entre la valeur d'usage de la force de travail et sa valeur d'échange. La seconde forme de la théorie de la valeur est donnée par la théorie de la valeur de la marchandise « force de travail ». Ici, la théorie de la valeur-travail n'est plus une théorie de l'équilibre, mais une théorie de la valorisation, une théorie de la plus-value, de l'exploitation, une théorie du déséquilibre, une théorie de l'antagonisme de classe.

L'opéraïsme italien ne s'est intéressé qu'à cette seconde forme et c'est dans cette perspective théorique que Yann Moulier Boutang s'est attaché à démontrer la spécificité des formes d'exploitation dans le capitalisme cognitif : à l'exploitation (classique) de la force de travail qu'il définit comme exploitation de degré 1, s'ajouterait l'exploitation de la « force invention »³¹, l'exploitation de degré

30. Il convient néanmoins de rappeler que la critique de Marx est une critique de l'économie politique de Smith et de Ricardo. D'une part, Marx dénaturalise l'échange, tel qu'il est conçu par Smith comme un fait de nature (le penchant à l'échange) pour penser le marché, dans sa forme historique, comme un mécanisme impersonnel par lequel les individus, séparés les uns des autres, entrent en relation. D'autre part, il introduit une catégorie fondamentale pour distinguer ce qu'est le travail dans une économie capitaliste : le concept de travail abstrait. C'est le travail abstrait qui constitue la substance commune à l'ensemble des marchandises. Bien que le travail soit toujours travail concret, donc producteur de valeurs d'usage, dans le rapport social capitaliste il ne compte que comme travail abstrait, donc comme producteur d'une richesse abstraite, la valeur ; il s'agit d'un travail indifférent aux qualités spécifiques des travailleurs. Pour un approfondissement du concept de travail abstrait, voir en particulier Isaak I. Roubine, notamment les chapitres 12 et 14 qui traitent respectivement de la Substance et la Forme de la valeur et du Travail abstrait (Isaak Roubine, *Essai sur la théorie de la valeur de Marx*, Paris, Éditions Syllepse, 2009. Première édition en langue russe parue en 1928, édité en anglais sous le titre *Essays on Marx's Theory of Value*, Detroit, Black and Red, 1972).

31. Yann Moulier Boutang emprunte ce concept à Maurizio Lazzarato, lecteur de Gabriel Tarde, théorique des forces de l'invention (Maurizio

2. Alors que le produit de la force de travail est incorporé dans le capital, la force invention est incorporée dans le travail vivant et dans le capital intellectuel. La financiarisation est alors conçue comme le dispositif par lequel le capital évalue et contrôle la force-invention³². Autre contribution, celle de Carlo Vercellone. Celui-ci développe la thèse de la crise de la loi de la valeur, en tant que loi de la plus-value, ou crise du temps comme mesure de la valeur³³. Son approche reprend et réadapte, dans la perspective théorique du capitalisme cognitif, la thèse d'Antonio Negri – figure majeure du néo-marxisme opératoire – de la crise de la loi de la valeur. Cette thèse avait été clairement exposée dans un article paru au début des années 1990 dans la revue *Futur Antérieur*³⁴. Le raisonnement d'A. Negri part d'une lecture des Manuscrits de 1857-1858 (*Grundrisse*), là où Marx ne conçoit pas la crise comme l'effet d'un problème de réalisation (de la plus-value) ou de baisse tendancielle du taux de profit. La crise est ici pensée comme crise de la loi de la valeur. À la différence des autres conceptions de la crise, la crise résulte ici d'éléments subjectifs. C'est-à-dire des luttes : elle est le fait même du développement des forces productives impulsé par l'antagonisme de classe. En d'autres termes, la lutte (des classes) constitue la condition subjective de la dialectique matérialiste de Marx. La loi de la valeur, sous sa double forme, est alors conçue de manière dialectique et historique. A. Negri considère que la première forme de la loi de la valeur s'éteint progressivement depuis la phase de la coopération simple jusqu'à la phase post-industrielle du développement du capitalisme, en passant par les phases de la manufacture et de la grande industrie. D'abord, dans la phase de la manufacture, le travail simple disparaît, il est incorporé dans la machine, alors que le travail vivant devient toujours plus complexe, polyvalent, non mesurable. Puis, l'opposition entre

Lazzarato, *Puissances de l'invention*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2002).

32. Yann Moulier Boutang, *Le capitalisme cognitif*, op. cit.

33. Carlo Vercellone, « The Crisis of the Law of Value and the Becoming-Rent of Profit », in A. Fumagalli, S. Mezzadra (eds.), *Crisis in the Global Economy : Financial Markets, Social Struggles, and New Political Scenarios*, New York, Semi-coke, 2010, p. 85-118.

34. Antonio Negri, « Valeur-travail : crise et problèmes de reconstruction dans le post-moderne », *Futur Antérieur*, n° 10, 1992, p. 30-36.

travail productif et travail improductif devient caduque. Car c'est la coopération sociale, irréductible à la coopération d'usine, qui rend le travail productif. Enfin, dans la phase post-industrielle, le travail intellectuel et scientifique, irréductible à toute norme de mesure, comme c'était le cas pour le travail matériel, devient, dans la perspective d'A. Negri, comme dans celle de C. Vercellone, mais aussi de Y. Moulier Boutang, hégémonique. À ce stade, la loi de la valeur comme loi de la mesure de la productivité globale ne fonctionne plus. Quant à la deuxième forme de la loi de la valeur, elle est pensée par A. Negri comme « une sorte d'histoire naturelle du capital, régie par la dialectique entre valeur d'usage de la force de travail et procès de subsomption capitalistique »³⁵. De même que pour le cas de la première forme, le développement de cette deuxième forme conduit à la crise de la loi de la valeur comme crise de la mesure : « Le développement de la loi de la valeur sous sa seconde forme conduit à la subsomption réelle³⁶ de la société productive dans le capital : quand l'exploitation atteint de telles dimensions, sa mesure devient impossible »³⁷. Ainsi, la crise de la loi de la valeur, comme loi de l'exploitation et de sa mesure, ne signifie pas que l'exploitation ait disparu : « Ce qui a disparu, c'est seulement la forme dialectique de la loi de la valeur »³⁸.

Cette conception de la loi de la valeur et de sa crise est singulière par rapport à la tradition marxiste, et à fortiori par rapport à l'économie marxiste, ou au marxisme comme économisme. Elle s'inscrit en quelque sorte dans un au-delà de Marx et du marxisme orthodoxe³⁹. Or, depuis quelques années il y a un regain d'intérêt

35. *Ibid.*, p. 34.

36. Notamment dans le Chapitre 6 Inédit du Capital, Marx distingue deux phases du capitalisme, celle de la subsomption formelle et celle de la subsomption réelle. Dans cette deuxième phase, le capital ne se contente plus de contrôler de l'extérieur le procès de travail, il s'empare directement du procès de production.

37. *Ibid.*, p. 34.

38. *Ibid.*, p. 35.

39. En effet, le problème théorique auquel le marxisme a été confronté consiste dans l'impossible vérification de la théorie de la valeur dans sa première forme, du fait de l'impossibilité de retrouver la valeur dans le prix, ou bien de retrouver la valeur à partir des prix. C'est le bien connu problème de la transformation des valeurs en prix de production. Cependant, les deux formes de la loi de la valeur sont inséparables : il est impossible de démontrer la validité de la théorie marxienne de l'exploitation sans que la théorie de la

pour la question de la valeur, mais dans une perspective nouvelle. Plusieurs facteurs peuvent rendre compte du retour sur l'« énigme de la valeur »⁴⁰. La prise en compte de la connaissance dans le fait économique est certes l'un de ces facteurs qui sollicitent une nouvelle réflexion sur la valeur, le développement de la finance globale (et l'apparente auto-valorisation du capital financier) en est un autre. L'extension du phénomène du travail gratuit et la crise écologique contribuent également à rouvrir ce vieux chapitre de l'histoire de la pensée. Parmi les réflexions les plus récentes sur l'« énigme de la valeur », celle d'André Orléan est particulièrement saisissante⁴¹. A. Orléan développe une critique de la théorie marxienne de la valeur-travail dans un cadre plus général de critique de la théorie économique de la valeur. Il met en cause tant la conception substantielle de la valeur (le travail comme substance de la valeur) que le fait que cette théorie conçoive l'échange en faisant abstraction de la monnaie : la théorie marxienne de la valeur-travail pas moins que la théorie néoclassique de la valeur-utilité se fonde, selon A. Orléan, sur une représentation de l'échange marchand comme s'il s'agissait du troc ou comme si la monnaie était neutre, un simple moyen d'échange. L'économie capitaliste est avant tout une économie monétaire, la monnaie est une institution, sa valeur met en jeu les désirs. En suivant le raisonnement d'A. Orléan, on pourrait dire que, finalement, la valeur dépend des valeurs. Il est alors impossible de penser la valeur dans le champ étroit de l'économie. A. Orléan parvient, en s'appuyant sur les apports de la sociologie, notamment de George Simmel et de Émile Durkheim, à concevoir la valeur plutôt que comme une grandeur économique objective qui aurait sa propre essence, comme une institution sociale-historique qui constitue la base même de la société marchande. Cependant, comme il le

valeur-travail soit vérifiée.

40. « L'énigme de la valeur » est le titre d'un article paru dans la revue italienne *Rinascita* en février 1978 et signé par l'économiste et philosophe marxiste, Claudio Napoleoni. Dans cet article C. Napoleoni traite le problème de la transformation de la valeur en prix de production et explique les raisons théoriques philosophiques plus qu'économiques pour lesquelles le problème n'a pas de solutions. Voir à ce sujet Antonella Corsani, « Claudio Napoleoni : un économiste et philosophe marxiste », *Cahiers d'Économie Politique. Histoire de la pensée et théories*, n° 33, 1998, p. 165-173.

41. André Orléan, *L'empire de la valeur*, Paris, Seuil, 2011.

spécifie lui-même, sa nouvelle théorie de la valeur, conçue dans une perspective « unidisciplinaire » ne traite pas du rapport salarial. En d'autres termes, elle reste muette quant à la question de l'exploitation. À l'opposé, le problème d'A. Negri (et des théoriciens du capitalisme cognitif) est justement la question de l'exploitation et, bien plus, la question des conditions subjectives de la dialectique marxienne. Leur approche permet de dépasser l'une des contradictions de la pensée de Marx bien analysée par Cornelius Castoriadis. Paradoxalement, notamment dans *Le Capital*, Marx inscrit l'histoire du capitalisme dans les lois du capital et élimine ainsi aussi bien les mutations technologiques que la lutte des classes, c'est-à-dire « la créativité de l'histoire »⁴². L'approche opératoire, en revanche, en partant d'une interprétation des *Grundrisse*, fait de l'antagonisme capital-travail, qui se manifeste dans la lutte autour de la valeur de la force de travail, le moteur de la dynamique du développement capitaliste et par là des forces productives. Soumise à la preuve empirique, en histoire comme en sociologie du travail, cette théorie rend compte des luttes pour le salaire (augmentation de la valeur d'échange de la force de travail, accroissement des besoins et donc du travail nécessaire à la reproduction de la force de travail), mais aussi des résistances au rendement (limites imposées à la valeur d'usage de la force de travail). Le développement des forces productives serait alors le résultat de cette lutte acharnée autour de la valeur de la force de travail. Ainsi, conçue autrement que comme un invariant de l'histoire du capitalisme, la loi de la valeur comme loi de l'exploitation, dont le devenir est impulsé par des facteurs subjectifs (la lutte des classes), permet une périodisation de la dynamique longue du capitalisme.

Les phases historiques du capitalisme

42. Cornelius Castoriadis, *Une société à la dérive. Entretiens et débats 1974-1997*, Paris, Seuil, 2005, p. 60.

Le terme Capitalisme, dans son usage large, date en effet seulement du début du 20^e siècle. Son introduction, comme le faisait remarquer Braudel⁴³, remonte à l'œuvre de Werner Sombart, « *Der moderne Kapitalismus* », parue en 1902, et, comme le souligne Ève Chiapello, pendant longtemps le mot capitalisme avait une connotation négative, indissociable de la pensée critique marxiste⁴⁴. Cela au moins jusqu'en 1962, quand il conquiert une connotation positive avec l'économiste néolibéral Milton Friedman qui va associer l'idée de capitalisme à celle de liberté⁴⁵. Dans une perspective marxiste, lorsqu'on parle de capitalisme, on se réfère à un système social fondé sur la propriété privée et sur la liberté de marché, et qui s'affirme à un moment donné de l'histoire et dans des lieux spécifiques : l'Europe du 17^e siècle. De manière plus réductrice, le capitalisme est conçu comme un « mode de production », c'est-à-dire, une certaine configuration des rapports sociaux de production et d'échange permettant la reproduction (du mode de production). Selon la théorie de la régulation – qui fait de « mode de production » un concept clé –, dans le mode de production capitaliste, le rapport d'échange prend la forme marchande et le rapport de production spécifique, à savoir le rapport salarial, se caractérise par la séparation des producteurs directs d'avec leurs moyens de production et l'obligation dans laquelle ils se trouvent alors de vendre leur force de travail. Cependant, d'une part, le premier capitalisme, mercantile et esclavagiste, n'avait pas encore inventé le « salariat libre ». Le rapport salarial, tel qu'il est défini par l'école de la régulation, ne se configure que pendant la phase industrielle du capitalisme, phase de la subsumption réelle, selon la terminologie et les concepts développés par Marx. D'autre part, comme l'a largement démontré Braudel, le capitalisme n'a pas inventé le marché, au contraire, il l'a trouvé, il l'a d'abord contourné, puis il l'a adapté et organisé suivant sa propre logique. Or, suivant Braudel, et en refusant partiellement la conception marxienne de l'histoire, le capitalisme est irréductible au capitalisme productif et industriel. L'histoire du capital

43. Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Paris, Flammarion, 1985.

44. Ève Chiapello, « Capitalisme », in A. Bevort, A. Jobert, M. Lallement, A. Mias (dir.), *Dictionnaire du Travail*, op. cit., p. 83-89.

45. Milton Friedman, *Capitalism and Freedom*, Chicago, University of Chicago Press, 1962.

commence avant et dépasse l'histoire du capitalisme industriel⁴⁶. C'est dans cette perspective qu'il est alors possible de concevoir le capitalisme cognitif comme troisième phase historique du capitalisme.

Dans le programme de recherche de 2001, l'hypothèse du capitalisme cognitif en tant que troisième phase historique du capitalisme, déjà présente dans l'ouvrage *Vers un capitalisme cognitif*, se précise. Le cadre conceptuel est celui de la théorie de la régulation, mais alors que les théoriciens de l'école française de la régulation conçoivent l'après-fordisme comme une phase du capitalisme industriel, ici la crise du mode de développement fordiste est conçue comme une rupture plus profonde que celle déterminée par les autres « grandes crises de mutation » qui ont marqué l'histoire du capitalisme industriel. La période ouverte par cette crise serait caractérisée par une métamorphose des formes d'accumulation et de régulation dont l'ampleur serait comparable à celle qui a marqué le passage du capitalisme mercantile au capitalisme industriel. Cette périodisation a été reprise et approfondie en particulier dans les travaux de Yann Moulier Boutang et de Carlo Vercellone.

Dans la perspective de Y. Moulier Boutang⁴⁷, la transition vers le capitalisme cognitif est indissociable de la « nouvelle révolution industrielle », tout comme le passage du capitalisme mercantile au capitalisme industriel est indissociable de la première révolution industrielle. Dans le capitalisme industriel, le processus d'accumulation et de valorisation des capitaux reposait sur les machines et sur une organisation du travail fondée sur la division sociale et technique du travail. Dans ce nouveau capitalisme, le processus d'accumulation reposerait sur la connaissance, source principale de la valeur et lieu principal du procès de valorisation. Résultat des luttes sociales, le capitalisme cognitif serait une phase supérieure du capitalisme, tout comme les luttes des esclaves avaient contraint le capitalisme au « salariat libre »⁴⁸. Cependant, le

46. Pierre Docks, « Métacapitalisme et transformations de l'ordre productif », in C. Vercellone (dir.), *Sommes-nous sortis du capitalisme industriel ?*, Paris, La Dispute, 2003, p. 139-166.

47. Yann Moulier Boutang, *Le capitalisme cognitif*, op. cit.

48. Yann Moulier Boutang, *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.

développement plein du capitalisme cognitif rencontrerait des limites : les institutions issues du capitalisme industriel qui lui survivent bien qu'en crise. Ces obstacles pourraient être repoussés par la conception d'un nouveau *new-deal* permettant la liquidation des résidus encore importants du capitalisme industriel et l'épanouissement d'une économie de la connaissance. Cette approche du capitalisme cognitif comme troisième phase du capitalisme, bien inscrite dans le sillon de l'opéraïsme italien, repose sur une vision évolutionniste du capitalisme, cohérente avec la pensée de Marx qui reconnaissait une fonction progressiste du capital. Cette vision de l'histoire du capitalisme semble ignorer la violence d'une accumulation primitive permanente aux dépens notamment des femmes et des colonies qui a caractérisé l'histoire du capitalisme, analysée par les théoriciennes féministes et par les auteur-es de la critique de la condition post-coloniale⁴⁹. Par ailleurs, le schéma analytique est tel que cette théorie reste sourde à la critique écologiste du « développement des forces productives » sous le capitalisme car ledit « développement des forces productives » n'est pas questionné en tant tel, il est assumé implicitement comme un progrès.

L'approche de Carlo Vercellone est différente par bien des aspects. Le cadre théorique est celui de l'école de la régulation, mais repensé dans une perspective opéraïste et enrichi de nouvelles catégories. Tout d'abord, il s'agit de penser le rapport sala-

49. Cette critique a été développée notamment par Silvia Federici. Dans un article co-signé par Georges Caffentzis elle écrivait à ce sujet : « Il est vrai que nous devons identifier les principales formes d'accumulation capitaliste dans toutes ses différentes phases, et reconnaître leur "tendance" à hégémoniser (mais pas à homogénéiser) d'autres formes de production capitaliste. Mais nous ne devons pas écarter les critiques de la théorie marxienne développée par le mouvement anticolonialiste et le mouvement féministe, qui ont montré que l'accumulation capitaliste a prospéré précisément grâce à sa capacité à organiser simultanément le développement et le sous-développement, le travail salarié et non salarié, la production aux plus hauts niveaux de savoir-faire technologique et la production aux niveaux les plus bas. En d'autres termes, nous ne devrions pas rejeter l'argument selon lequel c'est précisément grâce à ces disparités, aux divisions construites dans la classe ouvrière par leur intermédiaire et à la capacité de transférer la richesse/le surplus d'un pôle à l'autre que l'accumulation capitaliste s'est développée face à tant de luttes. » Voir Georges Caffentzis, Silvia Federici, « Notes on the edu-factory and Cognitive Capitalism », *Transversal*, n° 8, 2009, <https://transversal.at/transversal/0809/caffentzisfederici/en>, traduit par nos soins.

rial comme forme institutionnelle centrale et de le saisir essentiellement dans les termes de l'antagonisme de classe. Il s'agit en d'autres termes de réintroduire le sujet dans le schéma analytique de l'école de la régulation qui, dans la continuité de la pensée d'Althusser, conçoit l'histoire comme un processus sans sujet. Puis, afin de pouvoir caractériser les trois phases du capitalisme et dégager ainsi les traits spécifiques du capitalisme cognitif, la catégorie « système historique d'accumulation » est introduite. Cette catégorie désigne l'association du mode de production capitaliste et d'une logique d'accumulation. Enfin, en reconnaissant que la connaissance n'est pas une nouveauté de l'histoire du capitalisme, et pour saisir la spécificité historique de la connaissance dans le capitalisme cognitif, il propose de traiter la connaissance suivant trois angles d'approche : celui du rapport capital-travail, puis en tant que facteur clef de la dynamique concurrentielle, enfin sous l'angle de la régulation des accès, de la diffusion et appropriation de la connaissance. Sur la base de ce schéma analytique, mais en privilégiant le premier angle d'approche, il dégage les caractéristiques des trois phases de la dynamique longue du capitalisme qui recourent idéalement les phases de la loi de la valeur. Alors que dans le capitalisme mercantile auraient prévalu les savoirs des artisans et des ouvriers de métier, le capitalisme industriel serait marqué par la polarisation sociale des savoirs et la division technique du travail. C'est l'époque de la grande firme manchesterienne, puis fordiste, où dominent les savoirs incorporés dans le capital machinique. Enfin, dans le capitalisme cognitif, les savoirs seraient incorporés dans le travail vivant. Il s'agirait alors de la fin de la division smithienne du travail – la division technique du travail qui sépare et oppose le travail de conception et le travail d'exécution – et de l'émergence d'une nouvelle division du travail fondée sur des principes cognitifs. Le capitalisme cognitif serait donc cette troisième phase du capitalisme « dans laquelle la dimension cognitive et intellectuelle du travail devient dominante et l'enjeu central de la valorisation du capital et des formes de la propriété porte directement sur la transformation de la connaissance en une marchandise fictive »⁵⁰. Dans cette perspec-

50. Carlo Vercellone, « La thèse du capitalisme cognitif : une mise en perspective historique et théorique », in G. Colletis & B. Paulre (Dir), *Les nouveaux*

tive théorique, bien que le capitalisme industriel et le capitalisme cognitif mobilisent tous les deux les connaissances, ils tirent la valeur de deux sources différentes : le capitalisme industriel du travail manuel appliqué à la machine qui incorpore les connaissances, le capitalisme cognitif du savoir incorporé dans le travail vivant.

Autonomie et coopération : rêve ou réalité ?

Pour les tenants des thèses sur le capitalisme cognitif la référence théorique aux *Grundrisse* et au concept de *general intellect*, tout comme au Chapitre Inédit du Capital, là où Marx analyse le développement historique du capital en mobilisant les catégories de la subsumption formelle et réelle, constituent une référence majeure. La phase du capitalisme cognitif serait celle de la crise de la subsumption réelle et de l'avènement du *general intellect*. Dans les *Grundrisse* Marx envisage l'avènement d'une phase dans l'histoire des sociétés capitalistes dans laquelle le « savoir social général » ou *general intellect* devient « force de production immédiate ». En suivant la lecture des *Grundrisse*, les théoriciens du capitalisme cognitif, notamment Y. Moulrier Boutang et surtout C. Vercellone, s'efforcent de montrer comment, dans le capitalisme cognitif, le *general intellect* ne se présente pas tellement comme savoir cristallisé dans le capital fixe, comme l'imaginait Marx, mais comme travail vivant. C. Vercellone tente alors de démontrer un corrélat de la théorie de la crise de la loi de la valeur développée par A. Negri : avec la crise de la loi de la valeur l'exploitation ne disparaît pas, elle devient d'autant plus violente que le capital n'a plus aucune fonction dans le développement, la fonction du capital devient parasitaire, le profit devient rente⁵¹. L'explication peut ainsi être résumée : avec les luttes sociales des années 1960 et 1970 pour l'accès au savoir et la réappropriation de la connaissance, le *general intellect* marxien en tant que travail vivant s'affir-

horizons du capitalisme, op. cit., p. 72. La définition est reprise aussi dans : Carlo Vercellone, « Cybercommunisme et capitalisme cognitif », *Variations*, n° 22, 2019, <http://journals.openedition.org/variations/998>.

51. Carlo Vercellone, « The Crisis of the Law of Value and the Becoming-Rent of Profit », in A. Fumagalli, S. Mezzadra (eds.), *Crisis in the Global Economy : Financial Markets, Social Struggles, and New Political Scenarios, op. cit.*

merait comme puissance, il serait intellectualité de masse et coopération autonome vis-à-vis de l'organisation capitaliste. L'avènement du *general intellect* laisserait alors apparaître au grand jour la nature parasitaire du capital, arrogance d'un pouvoir de captation sous forme de valeur d'une richesse qu'il ne produit pas. Cette théorie ne va pas sans soulever des questions et susciter des critiques. La première porte sur la prétendue autonomie et sur la libre coopération.

La critique d'André Gorz sur le sujet était corrosive :

« À la base de ce délire théoricien, dont l'influence n'est pas négligeable au sein de la mouvance marxiste, on trouve toujours le postulat implicite que l'autonomie *dans* le travail engendre par elle-même l'exigence et la capacité des travailleurs de supprimer toute limite et toute entrave à l'exercice de leur autonomie. Il n'en est évidemment rien : l'autonomie dans le travail est peu de choses en l'absence d'une autonomie culturelle, morale et politique qui la prolonge et qui ne naît pas de la coopération productive elle-même, mais de l'activité militante et de la culture de l'insoumission, de la rébellion, de la fraternité, du libre débat, de la mise en question radicale (celle qui va à la racine des choses) et de la dissidence qu'elle produit. »⁵²

En effet, c'est la conception même de l'autonomie qui est problématique, d'un point de vue théorique, politique et empirique. Les mutations des relations de travail, avec le développement de formes nouvelles de travail quasi-indépendant, voire formellement autonomes, et la diminution relative de la part du travail prescrit, peuvent-elles être considérées comme la preuve empirique d'une autonomie conquise ? D'une part, bien que le travail prescrit puisse se restreindre quantitativement à quelques emplois ou être limité en laissant ainsi plus d'espace à l'initiative du salarié, cela ne veut pas dire que le pouvoir de contrôle du travail disparaît, mais en revanche les formes de ce pouvoir peuvent changer comme le prouvent bon nombre de recherches sociologiques⁵³. C'est pourquoi il est nécessaire d'enquêter, théo-

52. André Gorz, *Misère du présent, richesse du possible*, Paris, Galilée 1997, p. 72.

53. Je pense notamment, mais pas seulement, aux travaux de Marie-Anne

riquement et empiriquement, sur les nouvelles formes de pouvoir et de contrôle du travail⁵⁴.

Une deuxième critique tient à la périodisation et caractérisation des phases du capitalisme. Raisonner en termes de phases est toujours très problématique car on échappe rarement à la mas-sification, à la négation de la multiplicité, de la diversité. Mais le problème spécifique de cette périodisation proposée par les théoriciens du capitalisme cognitif consiste en l'apparente simi-litude entre la première phase – celle mercantile, celle de l'ouvrier de métier, celle de la subsumption formelle – et la phase actuelle traitée comme phase de crise de la subsumption réelle et par là du capitalisme industriel. En effet, l'hypothèse sous-jacente est que le capital ne contrôle plus directement, de l'intérieur, le procès de production (subsumption réelle au sens de Marx) comme à l'époque de la subsumption formelle. Cette hypothèse est déduite du fait que le procès de production (notamment de connaissances) n'est plus limité à l'intérieur de l'usine et de l'entreprise (fordiste). Par exemple, lorsque nous sommes connectés à Internet nous produisons des informations, des connaissances, malgré nous, et en dehors de l'espace-temps de l'entreprise. Mais un tel raisonnement ne tient qu'en supposant la forme entreprise inchangée. Comme on pourra commencer à le voir dans le prochain chapitre,

Dujarier.

54. Dans cette direction sont à signaler des recherches voisines par bien des aspects aux théories sur le capitalisme cognitif, notamment celles d'Emanuele Leonardi qui développe la thèse de la subsumption du proces-sus d'individuation au sens de Simondon (Emanuele Leonardi, « The imprimatur of capital : Gilbert Simondon and the hypothesis of cognitive capitalism », *Ephemera*, vol. 10, n° 3-4, 2010, p. 253-266, <http://www.ephe-merajournal.org/contribution/imprimatur-capital-gilbert-simondon-and-hypothesis-cognitive-capitalism>). Andrea Fumagalli, quant à lui, développe l'idée de subsumption vitale du travail et de la vie au capital : Andrea Fuma-galli, *La vie mise au travail. Nouvelles formes de capitalisme cognitif*, Paris, Éditions Eterotopia/Rizhoma, 2015. L'approche d'E. Leonardi, certainement la plus originale, a été reprise et développée dans un ouvrage cosigné par Federico Chicchi, Emmanuele Leonardi et Stefano Lucarelli (*Logiche dello sfruttamento. Oltre la dissoluzione del rapporto salariale*, Verona, Ombre-corte, 2016).

la forme entreprise, en tant qu'organisation, mais aussi en tant qu'institution, n'est pas un invariant de l'histoire.

Troisième critique : le fordisme, en tant que mode de management donc d'organisation du travail, mais aussi outil de gouvernement et contrôle du travail, semble réduit ou confondu avec le taylorisme, en tant que mode de division et organisation du travail. En effet, avec le fordisme la connaissance n'est pas seulement incorporée dans le capital machinique, comme à l'époque de la fabrique manchestérienne, mais aussi dans l'organisation. On pourrait même aller jusqu'à affirmer que la montée en puissance du rôle de la connaissance et de l'immatériel date justement de la période fordiste. En effet, le développement des services et la croissance des actifs intangibles a été d'envergure, bien avant les années 1970. Il suffit, pour s'en rendre compte, de considérer qu'aux États-Unis, entre 1930 et 1990, les actifs matériels ont été multipliés par quatre, alors que les intangibles ont été multipliés par dix. La part des uns et des autres devenant égale au début des années 1970⁵⁵.

Une dernière question, certainement la plus complexe, clôturera ce chapitre et nous introduit directement au chapitre suivant. Même en acceptant l'hypothèse de l'avènement du *general intellect* comme intellectualité de masse et coopération, doit-on et peut-on le considérer comme le produit du capitalisme et de sa dialectique ?

55. Enzo Rullani, *Economia della conoscenza. Creatività e valore nel capitalismo delle reti*, Roma, Carocci, 2004.

Chapitre 2

Le capitalisme a toujours été cognitif

Au début des années 2000, la revue *Multitudes* avait contribué à nourrir le débat naissant autour de l'hypothèse du capitalisme cognitif. Plusieurs contributions au deuxième numéro de la revue traitent d'une manière directe ou indirecte des questions de la connaissance et de l'hypothèse du capitalisme cognitif. Parmi les contributeurs figurent deux auteurs dont les théories, fort différentes entre elles, conduisent à une même thèse : le capitalisme a toujours été cognitif. Il s'agit de Maurizio Lazzarato, et d'Enzo Rullani, économiste, spécialiste en management des connaissances, et dont l'œuvre est inconnue en France. Les développements ultérieurs des thèses sur le capitalisme cognitif ont fait oublier ce moment du débat, certainement le plus intéressant. Leurs travaux contribuent à mettre en cause la périodisation des phases du capitalisme qui fait du capitalisme cognitif la troisième phase historique du capitalisme. La question de savoir si oui ou non le capitalisme cognitif serait une troisième phase du capitalisme n'est pas purement spéculative. Par ailleurs, leurs apports sont importants pour avancer dans l'analyse de la connaissance, de ses modes de production et valorisation, du rapport entre capital et connaissance, entre travail et connaissance. Ils sont aussi essentiels pour comprendre le présent et les enjeux.

Les forces de l'invention et de la coopération précèdent le capital

Les sciences sociales, notamment l'économie, mais aussi la sociologie, ont tardé à prendre en compte la connaissance, sa production, ses modes de valorisation. Pourtant, déjà à la fin du 19^e siècle, John Bates Clark mettait en avant le fait que la connaissance ne fonctionne pas comme un bien et elle n'est pas réductible

à une marchandise. Il démontrait que la connaissance, à la différence des marchandises, n'est pas soumise à la loi des rendements décroissants et il envisageait la diffusion d'un mouvement de coopération volontaire, d'un usage collectif des biens inappropriables tels que, par exemple, les œuvres d'art¹. À peu près à la même époque, Gabriel Tarde, en s'inscrivant dans une perspective critique à la fois de l'économie politique et de la critique marxienne de l'économie politique, développait une théorie des richesses comme théorie des forces immanentes de l'invention et de la coopération. Sur les traces de Gilles Deleuze, au début des années 2000, Maurizio Lazzarato redécouvre l'œuvre de Gabriel Tarde. Sa lecture de Tarde peut être comprise comme une critique, bien qu'indirecte, des théories du capitalisme cognitif, notamment les théories du capitalisme cognitif comme phase de l'avènement du *general intellect* marxien.

Le point de départ de la critique de Tarde de l'économie politique (et de la critique marxienne de l'économie politique) est constitué par la mise en cause de l'importance de la « manufacture d'épingles ». Il affirme en revanche le rôle historique de la machine de Gutenberg. Le début de la modernité doit être recherché selon Tarde dans la naissance de la « fabrique du livre », plutôt que dans l'invention de la « fabrique d'épingles ». En d'autres termes, la thèse de Tarde est que la richesse des nations ne repose pas sur la division smithienne du travail, à savoir la division et spécialisation des tâches et les gains de productivité qu'elle permet, mais sur l'invention, donc sur la connaissance et les forces qui la génèrent et en permettent la diffusion. En suivant Smith sur la question de la division du travail, Marx se serait trompé. Il n'aurait pas saisi l'importance historique, au plan social, politique et même économique, de l'invention de l'imprimerie, de la fabrique du livre, du mouvement de diffusion des connaissances arrachées aux privilèges des aristocraties. La « fabrique du livre » impulse le mouvement de démocratisation de l'accès à la connaissance qui permet un élargissement et une montée en puissance de la fabrique des connaissances. Tarde construit alors une théorie

1. John B. Clark, *The Philosophy of Wealth : Economic Principles Newly Formulated*, New York, The Macmillan Company, 1907 [1886], <https://archive.org/details/philosophywealt03clargoog>.

des richesses en partant de l'analyse de la fabrique du livre. Il distingue invention et imitation, richesse et valeur. Alors que dans la production du livre l'invention, à savoir, la connaissance nouvelle, est le fondement de la richesse, la constitution des valeurs repose sur l'imitation². Toute activité qui contribue à la diffusion-imitation – donc le travail industriel entre autres choses, mais pas seulement – participe à la constitution de la valeur de l'invention. La socialisation de l'invention qui la transforme de richesse en valeur présuppose l'homogénéité des croyances et des désirs, donc des processus sociaux d'imitation et de différenciation.

La production et la diffusion des connaissances mettent en jeu les forces de l'invention et de la coopération qui ne sont pas un produit du capital, mais font l'objet de sa capture. En quelque sorte, on pourrait dire que le *general intellect*, entendu comme puissance d'invention et de coopération, vient avant le capital³. Les connaissances qu'il produit ne sont pas seulement les connaissances scientifiques ou techniques, il s'agit aussi de production de culture, d'opinion publique, de production esthétique et de valeurs.

L'intérêt de partir du livre pour comprendre l'économie singulière et irréductible de la connaissance tient au fait que le livre a une double valeur, une valeur vénale, monétaire et une « valeur-vérité ». En tant que valeur-monétaire, comme toute autre marchandise, le livre est tangible, appropriable, échangeable, consommable. En tant que « valeur-vérité » il est intangible, inappropriable, inéchangeable, inconsommable. L'échange économique comporte nécessairement une aliénation. Songeons à la location de la force de travail : lorsque nous louons notre force de travail

2. Selon Tarde l'invention et l'imitation reposent sur la mémoire individuelle et sociale : « Et tout aussi prodigieux est le phénomène de l'imitation, mémoire sociale, qui, comme la mémoire, imitation interne, dont elle est l'agrandissement énorme, ressuscite et multiplie ce que l'hérédité elle-même est impuissante à reproduire, des états intimes, des idées et des volontés » (Gabriel Tarde, *Psychologie économique*, Paris, Félix Alcan, Tome 1, 1902, p. 34, http://classiques.uqac.ca/classiques/tarde_gabriel/psycho_economique_t1/psycho_e1902).

3. « Le "general intellect", écrit M. Lazzarato en lisant Tarde, n'est pas le fruit de l'histoire naturelle du capital, mais est déjà ontologiquement contenu dans l'émancipation de la division organique des sociétés aristocratiques traditionnelles. » Maurizio Lazzarato, *Puissances de l'invention*, *op. cit.*, p. 35.

pendant un certain temps, et bien que nous en restions les seuls propriétaires, nous en cédonsons l'usage temporaire en échange d'argent. Lorsqu'une entreprise cède des actifs, elle n'en a plus la jouissance. En revanche, l'« échange de connaissances » ne comporte pas d'aliénation, car celui qui « transmet » une connaissance ne s'en prive pas. Et d'ailleurs, une connaissance n'a de valeur que si elle est transmise, si elle se diffuse. Quelle serait la valeur-vérité d'un livre que personne ne lit, bien qu'il soit rangé dans un grand nombre de bibliothèques ? C'est donc le concept même d'échange, tel qu'il est pensé par la théorie économique, qui est inadéquat pour rendre compte de la transmission des connaissances. De même, et c'est là un aspect fondamental, on ne peut pas parler de « consommation » des connaissances puisqu'il n'y a pas de destruction par la « consommation », bien qu'il puisse y avoir obsolescence. Le fait que l'on ne puisse pas parler de consommation vient du fait que la « consommation » des connaissances est productive de nouvelles connaissances suivant un mouvement cumulatif et multiple. Lorsque nous recevons une connaissance, nous l'intégrons dans un système de connaissances qui est le nôtre et cette réception est active. Autrement dit, au moment de la réception la connaissance est immédiatement élaborée de sorte à donner lieu à de nouvelles connaissances. Il est dès lors plus approprié de parler de circulation des connaissances. La circulation étant un moment fondamental du processus de production de « connaissances par des connaissances ». Au final, en suivant Tarde, nous pouvons dire que, même si les connaissances peuvent s'accumuler, se substituer et se détruire (par obsolescence) comme les marchandises, elles sont régies par des lois spécifiques⁴. Nous reconnaissons là les termes du débat, exactement un siècle après⁵, sur les communs immatériels⁶. Les connaissances constituent

4. Antonella Corsani, Maurizio Lazzarato, « Globalisation et propriété intellectuelle. La fuite par la liberté dans l'invention du logiciel libre », *Journal des anthropologues*, n° 96/97, 2004, p. 127-150.

5. C'est dire jusqu'à quel point les sciences sociales ont tardé à prendre en compte la connaissance.

6. Débat marqué notamment par l'ouvrage collectif coordonné par Charlotte Hess et Elinor Ostrom, *Understanding Knowledge as a Commons : From Theory to Practice*, Cambridge (Mass.), The MIT Press, 2007.

en effet des communs, mais encore plus, des communs-inversés⁷. À savoir, des communs qui s'enrichissent du partage par le plus grand nombre. En effet, les connaissances, en tant que communs-inversés, se soustraient à la logique de la rareté et à la mesure économique. Il s'ensuit que le régime de propriété et le régime de marché sont très spécifiques et hétérogènes par rapport à ceux du capital et du travail.

Pour conclure sur ce point, on peut concevoir, avec Tarde, que les forces immanentes de l'invention et de la coopération sont irréductibles au capital et au travail et précèdent la valorisation capitaliste. Une conclusion proche, par certains aspects, de la conclusion à laquelle parvenait Braudel lorsqu'il écrivait : « On a souvent présenté le capitalisme comme le moteur de l'épanouissement du progrès économique. En réalité, tout est porté sur le dos énorme de la vie matérielle. »⁸ En paraphrasant Braudel on pourrait alors dire que le capitalisme n'a pas inventé les forces de l'invention et de la coopération, mais il les a adaptées à sa logique, en ce sens, il a toujours été cognitif. Mais cette adaptation est anti-productive, dès lors qu'elle inhibe, comme on va le voir, l'agencement collectif des forces de l'invention et de la coopération.

Le capitalisme industriel comme capitalisme cognitif

En 1998, E. Rullani publiait un ouvrage collectif⁹ sur le post-fordisme. Qu'est-ce que le « capital » et qu'est-ce que la production dans un contexte dans lequel les plus puissants moyens de production sont devenus immatériels (connaissances, relations, langages) ? Telle était la question posée dans cet ouvrage. Les travaux menés dans le cadre de la théorie de la régulation sur le fordisme et sa crise constituent une référence théorique. Les auteurs de cet ouvrage en reconnaissent les apports pour une analyse du mode de développement fordiste-keynésien du fait d'une approche arti-

7. Eric Raymond, « The Magic Cauldron » (Le chaudron magique), 1999, http://www.linux-france.org/article/these/magic-cauldron/magic-cauldron-fr_monoblock.html.

8. Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Paris, Flammarion, 1985, p. 67.

9. Enzo Rullani, Luca Romano, *Il postfordismo. Idee per il capitalismo prossimo venturo*, Milano, Etas, 1998.

culant étroitement économie, technologie et institutions, mais ils s'en éloignent en raison d'un certain nombre de critiques. La principale concerne la conception de la dynamique historique du capitalisme. En mettant l'accent sur la régulation sociale afin de garantir un régime d'accumulation efficient, ce qui importe c'est l'« échange politique » à même d'assurer stabilité et continuité. Si, à la limite, un tel schéma peut fonctionner lorsque l'évolution a lieu au sein d'un même paradigme, il peut conduire à une véritable impasse lors d'un changement de paradigme. La transition d'un paradigme à un autre ouvrant de nouveaux espaces, les acteurs sociaux et les formes institutionnelles ne préexistent pas, ils sont le résultat même de l'évolution : ils ne peuvent pas être fixés *ex ante*, ils émergent dans les contextes locaux d'expérimentation qu'il s'agit d'analyser dans leur singularité et en assumant leur indétermination. Il s'agit alors de fabriquer de nouveaux outils et méthodes d'investigation à même de saisir le nouveau qui émerge dans la phase de transition d'un paradigme à l'autre, celui-ci étant en devenir et par là encore indéterminé. La crise du fordisme marquerait alors la crise d'un paradigme, le post-fordisme serait en devenir, indéterminé. Mais fordisme et post-fordisme ne sont que des schémas abstraits qu'on peut construire théoriquement, ils n'existent pas comme modèles réels. Aucun schéma abstrait ne peut être à même de représenter la complexité et la richesse des expériences concrètes. « Un paradigme économique, dans notre acception, écrit Rullani, ne prétend pas représenter, même pas de manière stylisée, l'ensemble de ces événements. Il constitue un réducteur intelligent de la complexité naturelle et sociale [...] une sorte d'« intelligence collective »¹⁰ qui connecte, interprète et organise les processus cognitifs des acteurs sociaux et économiques, en les mettant en système et en les finalisant à la valeur économique. »¹¹

10. Rullani emprunte la notion de « intelligence collective » à Pierre Levy qui en donne la définition suivante : « C'est une intelligence partout distribuée, sans cesse valorisée, coordonnée en temps réel, qui aboutit à une mobilisation effective des compétences. » Pierre Levy, *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, Paris, La Découverte, 1994, p. 29.

11. Enzo Rullani, « Dal fordismo realizzato al postfordismo possibile : la difficile transizione », in E. Rullani et L. Romano, *Il postfordismo. Idee per il capitalismo prossimo venturo, op. cit.*, p. 31, traduit par nos soins.

Critique vis-à-vis des thèses sur l'émergence d'une économie fondée sur la connaissance, E. Rullani affirme et analyse le rôle historique de la connaissance dans la dynamique du capitalisme industriel. En effet, l'importance de la connaissance en tant que force productive, n'est pas une nouveauté dans l'histoire du capitalisme : le passage du capitalisme mercantile et manufacturier au capitalisme industriel est indissociable du lien original qui se noue, depuis le 18^e siècle, entre connaissances scientifiques et production de marchandises. Science et capital sont au cœur de ce que les historiens ont appelé la révolution industrielle. Le capitalisme industriel a constitué l'extension toujours plus grande de l'application de la connaissance à la production, ce pourquoi Rullani soutient la thèse que le capitalisme industriel a toujours été cognitif. Cependant, le rapport entre capital et connaissance n'est pas invariable dans le temps. Si nouveauté il y a, il faut alors la chercher dans la relation originale qui se noue entre connaissance et capital dans le capitalisme contemporain, par rapport aux périodes précédentes. C'est la démarche entreprise par E. Rullani.

Dans le capitalisme industriel, la connaissance (ou plus en général l'information¹²) est un intermédiaire entre le travail et son produit (le résultat du travail). Mais pour que la connaissance puisse être cet intermédiaire il faut résoudre un problème majeur, un problème auquel le capitalisme a été confronté en permanence, tout au long de son histoire, à savoir, devoir combler le fossé entre le caractère abstrait de la science et la diversité et complexité des contextes de sa production et de ses usages. Pour combler ce fossé, il faut opérer une double conversion : les connaissances codifiées doivent être converties en connaissances contextuelles et inversement. L'écart est comblé en organisant et en faisant fonctionner un circuit récursif qui effectue en permanence cette double conver-

12. L'information comprend d'après Rullani aussi bien les *connaissances subjectives*, tacites ou explicites, que les *relations utiles* qui sont objectivement inscrites dans un contexte ou dans un code. La différence entre savoirs, connaissance et information ne fait pas l'unanimité parmi les théoriciens du capitalisme cognitif, il demeure un flou définitionnel qui d'ailleurs n'est pas le seul fait des théoriciens du capitalisme cognitif. Et d'ailleurs, on peut songer à la difficulté qu'on rencontre dans la traduction du mot anglais *knowledge*, signifiant à la fois savoir et connaissance.

sion, en rapprochant progressivement la connaissance dérivée de la science à celle sédimentée dans les contextes de production et d'usage. C'est le rôle joué par ce que Rullani définit comme « principe régulateur ». Un principe régulateur est spécifique à chaque paradigme économique. Il doit permettre d'opérer en permanence une double conversion : contextualiser la science en tant que connaissance abstraite et codifier, autrement dit porter à un niveau d'abstraction, la puissance créative des contextes. Le principe régulateur est donc « un système cohérent de méthodes qui, en réduisant la complexité en segments élémentaires, rend disponible l'énergie potentielle du savoir techno-scientifique pour la production de valeur. »¹³

E. Rullani propose donc une lecture de l'histoire du capitalisme industriel comme succession de trois paradigmes caractérisés chacun par un principe régulateur spécifique : le paradigme libéral, le paradigme systémique et le paradigme réticulaire. Dans le capitalisme « libéral » la complexité est décomposée en « modules matériels » (machines, matériaux, produits), puis elle est recomposée par le marché. Dans le capitalisme « systémique », c'est-à-dire la phase fordiste, la complexité est décomposée en « modules organisationnels » (tâches, liens relationnels, procédures élémentaires, routines) pour être par la suite recomposée par le pouvoir des hiérarchies propriétaires (la grande entreprise) ou institutionnelles (l'État Keynésien). Dans le capitalisme « en réseau » (c'est-à-dire la période post-fordiste), la complexité est décomposée en « modules virtuels » (connaissances, programmes de simulation, réalités virtuelles) qui sont recomposés par l'« interaction communicationnelle ». Ainsi, la « connexion sémantique » se substitue à la « connexion matérielle » qui caractérisait le paradigme fordiste. Nous pouvons en conclure que si les réseaux sont avant tout producteurs de langage, cette production langagière devient une caractéristique générale de la nature des nouvelles formes de travail. Par ailleurs, les technologies digitales ont opéré dans le sens d'une dématérialisation des processus productifs et, en même temps, elles les ont dé-verticalisés. La dématériali-

13. Enzo Rullani, « Dal fordismo realizzato al postfordismo possibile : la difficile transizione », in E. Rullani et L. Romano, *Il postfordismo, op. cit.*, p. 35.

sation comporte une modification des dimensions spatio-temporelles de la production, car la contiguïté des lieux et la continuité temporelle des connexions ne sont plus nécessaires. La dé-verticalisation requiert de nouvelles formes d'organisation de la coopération sociale, celle-ci s'organise selon des temporalités et une spatialité fort différentes de celles propres à la période fordiste (l'espace et les temps de l'usine) et fort variables d'un contexte à un autre. En effet, au sein du paradigme, la variabilité s'articule à l'invariance du principe régulateur : « Au sein d'un paradigme, coexistent un "noyau invariant" (le régulateur sélectif de la complexité) et une pluralité de formes différentes (variantes) qui lient le noyau aux différents contextes dans lequel il doit opérer. »¹⁴ Le concept de paradigme ne peut donc pas être assimilé à celui de modèle stylisé, il doit être considéré comme un « attracteur évolutif ». C'est-à-dire, ce qui permet la coexistence dynamique de trajectoires différentes, évolutives, autonomes et non divergentes.

Il faut ajouter que, à la différence des théories des paradigmes technologiques, la rupture (ou la crise) est ici pensée de manière endogène, tout comme dans le cas de la théorie de la régulation. Cependant, à la différence de celle-ci, la rupture n'est pas conçue comme le ressort de l'épuisement du potentiel de développement de l'ancien paradigme. En fait, on ne saurait pas comprendre l'idée d'« épuisement » présente dans ces différentes approches – par exemple l'idée d'épuisement des gains de productivité pour ce qui est de la théorie de la régulation – qu'en explicitant l'hypothèse sous-jacente de rendements décroissants. En revanche, dans la perspective d'E. Rullani, la rupture naît des contradictions que le paradigme génère lui-même au fur et à mesure qu'il évolue vers un stade de cohérence majeure. Autrement dit, la solution des problèmes qui empêchent l'épanouissement du potentiel du paradigme n'emmène pas au paradis, un lieu où plus rien ne se passe, mais bien au contraire à la rupture, à la crise. La poursuite d'un plus de cohérence ne peut qu'amener à l'explosion des contradictions. « La contradiction, affirme Rullani, ne naît pas de l'incohérence, au contraire, elle naît d'un excès de cohérence entre les parts du système, d'un excès de domination du système sur son

14. *Ibid.*, p. 32.

environnement [...]. La cohérence arrive à inhiber la créativité. »¹⁵ La crise et la transition d'un paradigme à un autre peuvent alors être conçues comme espaces ouverts d'expérimentation, d'invention et de créativité. Une phase dans laquelle le nouveau n'est pas encore là.

Les *mismatchings* du capitalisme cognitif à l'époque des technologies digitales

Nous avons vu que pour Rullani le capitalisme industriel a toujours été cognitif. Ce qui spécifie le capitalisme industriel par rapport au capitalisme pré-cognitif¹⁶ c'est le fait que dans le capitalisme industriel la connaissance devient un intermédiaire entre le travail et son produit. Cependant, la forme que prend la connaissance change dans le temps, elle prend d'abord la forme « machine » (le système des machines analysée par Marx), puis la forme « organisation », c'est la période fordiste qui commence au début du 20^e siècle dans les usines Ford à Detroit et qui se développe tout au long du siècle jusqu'à sa crise dans les années 1970. Pendant la période fordiste, l'entreprise devient « un laboratoire sophistiqué de mesures, projets, contrôles, plans, communications, en donnant lieu à l'explosion (au milieu du 20^e siècle) du travail tertiaire, une activité qui n'a pas pour objet la transformation physico-matérielle des marchandises, mais leur régulation cognitive et communicationnelle »¹⁷. Dans le capitalisme contemporain, la nouveauté consiste dans le fait que l'objet sur lequel s'exerce le travail change : « Le travail ne fournit plus directement le produit ou le service utile, mais il produit connaissance ; et c'est la connaissance qui, à son tour, active le processus productif. »¹⁸ Cette mutation rend manifeste le problème historique du capitalisme : subsumer la connaissance, autrement dit, transformer la

15. *Ibid.*, p. 37-38.

16. En reprenant les termes de l'analyse marxienne, on parlerait plutôt de phase de la subsumption formelle, c'est-à-dire la phase dans laquelle le capital ne contrôlait qu'indirectement le processus de production. La phase donc que les historiens ont définie comme « capitalisme mercantile ».

17. Enzo Rullani, « La conoscenza come forza produttiva : anatomia del post-fordismo », in L. Cillario, R. Finelli (eds.) *Capitalismo e conoscenza. L'astrazione del lavoro nell'era telematica*, Roma, Manifestolibri, 1998, p. 122.

18. *Ibid.*, p. 121.

connaissance en marchandise (et par là en capital). Le problème vient du fait que dans le cas de la connaissance l'abstraction réelle est difficile. Cette abstraction réelle grâce à laquelle le capital marxien pouvait subsumer, sous la forme de travail abstrait, le travail vivant en le réduisant à du temps générique de travail, à du capital argent. « Le capital, selon E. Rullani, pour se valoriser ne doit pas subsumer (selon les termes marxistes) seulement le travail vivant, mais aussi la connaissance qu'il génère et qu'il met dans le circuit. Ce sont justement les difficultés de cette subsumption qui empêchent de réduire de manière simple la connaissance à du capital et qui, par conséquent, donnent sens à l'idée de capitalisme cognitif. »¹⁹

La connaissance, bien qu'elle soit un facteur intermédiaire, n'est pas du capital en ce sens qu'« elle est quelque chose de différent et de plus » par rapport au capital. « Différent », car ses lois diffèrent de celles du capital. Quelque chose « de plus », car la connaissance a une valeur sociale, en tant qu'elle produit du sens, des appartenances, des identités. La connaissance est en effet aussi ce par quoi on se représente le monde et on se représente soi-même à l'intérieur de ce monde. Certes, on pourrait objecter que, tout comme la connaissance, le travail est quelque chose « de différent et de plus » que le capital, car il est aussi producteur de sens, d'appartenance et d'identité, que tout travail, même abstrait, est aussi toujours travail concret et qu'enfin, la possibilité de transformer le travail vivant en travail abstrait et faire de la force de travail une marchandise aurait été impossible sans des inventions institutionnelles et juridiques, ce qui nous renvoie à la problématique des marchandises fictives qui est au cœur de l'œuvre de Karl Polanyi. E. Rullani n'ignore pas tout cela, mais d'une part, il pose une question nouvelle, celle du rapport entre connaissance et capital, d'autre part, il nous oblige à repenser le capitalisme industriel, et ses institutions. En assimilant d'emblée la connaissance au capital sans questionner au préalable le rapport complexe entre les deux, sans questionner les dispositifs par lesquels la connaissance peut devenir capital, on ne peut pas saisir la transformation profonde qui a rendu possible l'émergence du

19. Enzo Rullani, « Le capitalisme cognitif : du déjà vu ? », *Multitudes*, n° 2, 2000, p. 88, <http://www.cairn.info/revue-multitudes-2000-2-page-87.htm>.

capitalisme industriel. En effet, le fait que la connaissance s'interpose entre le travail et son produit modifie le fonctionnement de l'économie puisque la connaissance, comme on l'a vu avec Tarde, a une économie spécifique hétérogène par rapport à celle du travail et irréductible à celle du capital.

Le travail et le capital machinique sont des ressources rares puisqu'elles demandent des temps longs et des coûts élevés de reproduction. Les connaissances, lorsqu'elles sont codifiées, sont reproductibles dans des temps courts et leur coût de reproduction est pratiquement nul. Songeons tout banalement au temps et au coût de reproduction d'un logiciel de traitement des données ou d'un principe actif contre la malaria. Même lorsqu'une connaissance n'est pas codifiée, son coût de reproduction est relativement faible, surtout comparé aux coûts de production de connaissances nouvelles qui peuvent être en revanche très élevés. En suivant le raisonnement d'E. Rullani nous parvenons ainsi à une première conclusion. Le moteur de l'économie du capitalisme cognitif repose sur cet écart : le capitalisme cognitif opère la conversion de ressources à haut coût de reproduction, le travail et le capital, en une ressource à faible coût de reproduction, la connaissance. Cependant, la transformation du travail et du capital en connaissance « n'est pas une opération neutre du point de vue de la valeur économique »²⁰. Voyons pourquoi.

Tout d'abord, les connaissances peuvent avoir une valeur d'usage, mais étant donné que la valeur-coût de reproduction est nulle ou en tout cas très faible, il vient à manquer le référentiel pour déterminer la valeur d'échange. Deuxièmement, la valorisation économique de la connaissance est soumise à deux impératifs contradictoires : la diffusion la plus large possible et la limitation de la diffusion. La valeur d'une connaissance, comme on l'a vu, n'existe que si elle se diffuse – ce qu'E. Rullani appelle effet multiplicateur de la diffusion –, cependant, la valeur d'échange diminue au fil du temps, au fur et à mesure que la connaissance se diffuse, qu'elle est imitée ou reproduite par d'autres, ce qu'E. Rullani appelle effet démultiplicateur de la socialisation. C'est

20. Enzo Rullani, « La conoscenza come forza produttiva : anatomia del postfordismo », in L.Cillario, R. Finelli, (eds.) *Capitalismo e conoscenza. L'astrazione del lavoro nell'era telematica*, op. cit., p. 124.

pourquoi le capitalisme cognitif est une économie de la vitesse : « La valeur dépend de la vitesse à laquelle les acteurs qui possèdent des connaissances parviennent à activer le circuit de production, circulation et usage, étant bien clair que, au-delà d'une certaine période, les valeurs-capital transformées en connaissance perdent leur valeur. »²¹ La valorisation capitaliste de la connaissance exige l'accélération de la diffusion tout en limitant la socialisation des connaissances.

Pour bloquer la socialisation et maintenir ainsi la valeur dans le temps il faut un système de droits de propriété, le régime de la propriété intellectuelle (brevets, marques, copyrights). Les profils temporels de valorisation des connaissances varient en effet suivant qu'elles soient plus ou moins facilement transférables d'un contexte à l'autre et imitables. Les connaissances codifiées et non brevetées sont celles qui peuvent moins facilement être valorisées sur le marché. À l'opposé, les connaissances non codifiées, ou celle couverte par la propriété intellectuelle, sont celles pour lesquelles le processus de socialisation est le plus lent. Ainsi, le régime de la propriété intellectuelle, s'il permet la valorisation capitaliste de la connaissance, inhibe le processus vertueux de « production de connaissances par des connaissances », l'agencement des forces sociales. En d'autres termes, ce système produit de manière artificielle la rareté d'une ressource non-rare. Ainsi, on peut conclure en disant que, dans le cas des connaissances, valorisation marchande et production de richesse non seulement ne coïncident pas, elles s'opposent.

Mais venons à présent à traiter d'une autre question déjà évoquée : les coûts de transformation du capital et du travail en connaissance. Si le temps de reproduction d'une connaissance est très court et si le coût est nul, les temps des processus créatifs sont longs et les coûts de production peuvent être très élevés et, surtout, ils sont très incertains puisque le processus de production de connaissances est aléatoire : on ne peut pas connaître à l'avance la combinaison optimale de connaissances permettant d'aboutir à des connaissances nouvelles utiles ni le temps pour y parvenir. De ce fait, le sous-investissement est un risque consubstantiel au capitalisme cognitif. Argument qui a permis de justifier,

21. *Ibid.*, p. 124.

du point de vue de l'économiste, le régime de la propriété intellectuelle : en l'absence d'un tel dispositif, les entreprises ne seraient pas incitées à investir dans la R&D.

À la lumière de cette analyse, nous pouvons comprendre l'extension progressive et importante du champ des connaissances protégées par les droits de la propriété intellectuelle, mais aussi l'importance des conflits autour de ces droits et la bataille pour les communs immatériels. Cependant, malgré la forte et croissante extension du champ des connaissances protégées par le régime des droits sur la propriété intellectuelle, une grande partie des connaissances reste libre, elle est dans les mains de la société et des personnes²² et l'avantage exclusif que peut en tirer celui qui la possède ne peut être garanti que par une situation de facto (difficulté d'accès ou d'imitation)²³.

Or, la protection par les droits de la propriété intellectuelle n'est pas le seul moyen pour l'entreprise capitaliste de maintenir le contrôle sur le processus de valorisation des connaissances. E. Rullani indique trois autres dispositifs, et c'est là l'un des apports majeurs de son analyse :

1/ « *l'interprétation efficace qui donne forme à chaque usage d'une même connaissance* » : il s'agit en d'autres termes de créer les conditions pour qu'une même connaissance puisse être utilisée de manière efficace dans différents contextes d'usage. Cela peut être obtenu en créant des réseaux étendus d'accès aux nouvelles connaissances de sorte à améliorer l'efficacité dans l'usage d'une même connaissance dans les différents contextes dans lesquels elle est susceptible d'être utilisée. L'ouverture des entreprises aux logiciels open source et les liens qu'elles tissent avec les communautés de développeurs constitue l'un des exemples les plus clairs d'une telle stratégie ;

2/ « *une diffusion multiplicative à partir d'une même base de connaissances et dans des applications successives* » : autrement dit,

22. Enzo Rullani, *Economia della conoscenza. Creatività e valore nel capitalismo delle reti*, Roma, Carocci, 2004.

23. La directive communautaire sur le secret des affaires a été adoptée le 14 avril 2016 : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2016-0131+0+DOC+XML+V0//FR>. Elle illustre bien la difficulté de se garantir cet avantage exclusif.

multiplier les usages de sorte à remployer la même connaissance au fur et à mesure que la connaissance se diffuse, c'est notamment le cas dans l'industrie pharmaceutique ;

3/ « *une régulation propriétaire qui puisse rendre le processus viable même en situation de faible protection juridique* » : déterminer des règles de partage des fruits obtenus par l'usage de la connaissance de sorte à inciter la participation des salariés, mais aussi des personnes qui travaillent en réseau avec les entreprises sans être formellement salariés. Encore une fois, les liens que nouent les entreprises avec les communautés de développeurs de logiciels open source peut servir d'exemple. Une telle stratégie peut être poursuivie en définissant les règles qui permettent de transférer à l'entreprise les connaissances que possèdent les personnes et/ou les communautés.

Ainsi, le capital cognitif pour pouvoir fonctionner et se valoriser doit agir d'une part, en créant des freins au développement des connaissances (droits de la propriété intellectuelle) d'autre part, en concevant des dispositifs (juridiques, politiques et économiques) de capture des connaissances codifiées ou tacites diffuses dans la société. Le pouvoir de contrôle des réseaux est alors aussi important que l'extension du champ des connaissances protégées par la propriété intellectuelle.

Il nous reste à répondre à une question : si le capitalisme industriel a toujours été cognitif, pourquoi la question n'apparaît-elle qu'aujourd'hui ? La réponse, très convaincante, qu'apporte E. Rullani est la suivante : si la question est posée, avec force, seulement aujourd'hui cela est dû au fait que les conditions nouvelles de production et circulation des connaissances amplifient les *mismatchings*, c'est-à-dire les difficiles adaptations entre capital et connaissance qui ont marqué toute l'histoire du capitalisme industriel. En effet, la virtualisation permet la séparation de la connaissance de son support matériel et la rend reproductible, transférable, utilisable de manière distincte, tant du capital que du travail. Cela amplifie les *mismatchings* entre capital et connaissance et laisse apparaître la difficulté à laquelle le capitalisme industriel a toujours été confronté : réduire la connaissance à du

capital, réduire les « valeurs connaissance » à la valeur absolue, l'argent²⁴.

Finance globale et connaissances

Le capitalisme a toujours été cognitif, tel est le résultat auquel on parvient aussi bien en partant de Tarde dans ses écrits à cheval entre la fin du dix-neuvième et le début du 20^e siècle, qu'en suivant l'analyse d'E. Rullani un siècle plus tard. Considérer que le capitalisme a toujours été cognitif signifie reconnaître que le capitalisme, tel qu'il s'est développé dans le monde occidental, est impensable sans considérer le rôle de la connaissance dans la dynamique d'accumulation. Il est impensable sans prendre en compte le rapport entre connaissance et capital d'une part, et entre travail et connaissance d'autre part. L'économie politique, tout comme la critique marxienne de l'économie politique, a tranquillement méconnu le rôle historique de la connaissance dans la dynamique du capitalisme et évité ainsi d'avoir à résoudre le problème théorique de la transformation du capital et du travail en connaissance et de la transformation de la connaissance en marchandise car, dans la tradition de l'économie politique et de sa critique marxienne, l'analyse du fait économique ne commence qu'avec la technologie, c'est-à-dire avec l'application de la science à la production industrielle. Ainsi, le rapport entre production de la science et technique, entre l'invention (la connaissance nouvelle) et son application, sont laissés en dehors du champ d'analyse tout comme le rapport entre la production, la valorisation et l'accumulation de connaissances et la production, la valorisation et l'accumulation du capital. Par ailleurs, les connaissances qui sont en jeu dans la dynamique économique et sociale sont irréductibles aux seules connaissances scientifiques. Or, le fait de prendre en compte les connaissances dans l'explication de la dynamique du capitalisme laisse apparaître une véritable impasse de l'économie politique et la crise de ses catégories analytiques²⁵. Tout d'abord, la lecture de l'histoire. Si l'on saisit

24. Enzo Rullani, « Le capitalisme cognitif : du déjà vu ? », art. cit.

25. Antonella Corsani, « Le capitalisme cognitif : les impasses de l'économie politique », in C. Vercellone (dir.), *Sommes-nous sortis du capitalisme industriel ?*, Paris, La Dispute, 2003, p. 55-76.

pleinement l'intérêt de la thèse sur la modernité de Tarde, on est bien obligé de repenser l'histoire du capitalisme comme histoire des formes de capture des forces de l'invention et de la coopération libérées par la démocratisation des savoirs arrachés aux anciennes aristocraties. La crise est aussi crise des théories de la valeur. Qu'il s'agisse des théories qui font reposer la valeur sur l'utilité et la rareté, ou bien des théories de la valeur-travail, il s'agit toujours de théories qui conçoivent la valeur de manière statique alors que la valorisation des connaissances qui est au cœur du capitalisme est un processus social, encore plus qu'économique, et c'est un processus dynamique et indéterminé.

Le deuxième résultat que l'on peut retenir en partant surtout des apports d'E. Rullani est qu'au début du 21^e siècle l'entreprise subit une métamorphose. En tant qu'organisation elle s'allège. Ce qui ne veut pas dire que l'entreprise capitaliste, en tant qu'institution, disparaît. En tant qu'organisation, elle n'est plus condamnée à être « matériellement » grande, en ce sens, qu'elle peut s'affranchir de la charge de la propriété des moyens matériels de production, du capital machinique, ainsi que du travail, dont les coûts de production et de reproduction sont élevés, pour se déplacer directement sur le terrain de la propriété des connaissances (dont le coût de reproduction est nul) et du contrôle des réseaux. Cela peut nous permettre de comprendre d'une part, les stratégies d'externalisation de la production et de dé-salarisation formelle, notamment avec le développement des plateformes. D'autre part, on peut comprendre l'explicable écart qui se creuse entre investissement productif matériel et rentabilité financière. Les entreprises connaissent des taux de rentabilité très élevés, malgré un investissement productif et même en R&D, très faible. En revanche, grâce à la grande liquidité dont elles disposent, assurée par ailleurs par les politiques des banques centrales, elles peuvent opérer (comme vendeuses et comme acheteuses) sur les marchés des connaissances : achats de droits de propriété intellectuelle certes, mais aussi et avant tout de *start-up*, finalement de « capital humain ». La finance globale est alors la forme du capitalisme cognitif à l'époque où la production devient « production de connaissances par des connaissances » et le marché un marché de capitaux humains.

Chapitre 3

Capitalisme et néolibéralisme : une liaison dangereuse

En 2003, les premiers travaux menés en France sous l'hypothèse du capitalisme cognitif sortent du cercle étroit constitué par quelques économistes et par le lectorat de la revue *Multitudes* grâce à André Gorz qui, dans l'ouvrage « *L'immatériel. Connaissance, valeur et capital* », commente ces travaux et ouvre de nouvelles pistes de développement des thèses sur le capitalisme cognitif. En faisant sien le raisonnement d'E. Rullani sur les *mismatching* du capitalisme cognitif, A. Gorz insiste sur la tension croissante entre valeur (économique) et richesse (les valeurs intrinsèques des productions cognitives, esthétiques, culturelles, idéelles...). Il parvient alors à considérer le capitalisme cognitif comme une aporie¹.

Tout comme les théoriciens du capitalisme cognitif, A. Gorz a été un lecteur attentif des *Grundrisse*, mais il interprète autrement les fameuses pages – Fragments sur les machines – dans lesquelles Marx traite du développement des forces productives dans les termes de l'avènement du *general intellect*². Il ne s'agit pas pour

1. A. Gorz fait référence uniquement à l'article d'E. Rullani publié dans le numéro 2 de la revue *Multitudes*. Très probablement il n'avait pas connaissance des ouvrages en langue italienne discutés ici. Or, comme nous l'avons vu, E. Rullani propose une grille d'analyse des différents dispositifs par lesquels le capitalisme a réussi dans le temps et arrive aujourd'hui à déjouer les *mismatchings* entre accumulation du capital et accumulation des connaissances de sorte à réduire l'aporie.

2. Rappelons quelques lignes extraites de ces pages : « Le développement du capital fixe indique jusqu'à quel degré le savoir social général, la connaissance, est devenue force productive immédiate, et, par suite, jusqu'à quel point les conditions du processus vital de la société sont elles-mêmes passées sous le contrôle de l'intellect général, et sont organisées conformément à lui. » (Karl Marx, *Manuscrits de 1857-1858* [*Grundrisse*], Paris, Éditions Sociales, 1980, Tome II, p. 194).

lui – comme c'est le cas pour les opéraïstes – d'une contradiction entre le développement atteint des forces productives – l'affirmation du *general intellect* – et la permanence des rapports sociaux de production capitalistes, mais de la préfiguration de formes sociales post-capitalistes. Il repère alors dans l'esprit *hacker*³ le dépassement de la tension entre richesse et valeur par l'affirmation de la logique de la richesse (valeur d'usage) contre celle de la valeur (valeur marchande) et il identifie dans la figure du « dissident du numérique », qui incarne cet esprit, le sujet qui trace un chemin possible d'exode de la société du travail (abstrait) et de la marchandise. Il se préfigurerait ainsi, selon A. Gorz, cette « utopie concrète »⁴ que serait un monde social dans lequel le travail disparaît à l'avantage du déploiement d'activités autonomes, c'est-à-dire qui trouvent en elles-mêmes leur finalité.

Ce chapitre est consacré tout d'abord aux apports de la critique d'A. Gorz aux théories du capitalisme cognitif. Le sens de sa critique ne peut être saisi qu'en considérant la conception différente qu'il avait du capitalisme. En effet, bien que A. Gorz se soit intéressé à l'opéraïsme italien, sa pensée s'inscrit dans un courant

3. En 2001 est paru l'ouvrage du philosophe finlandais Pekka Himanen sur l'éthique hacker (Pekka Himanen, *The Hacker Ethic and the Spirit of the Information Age*, New York, Random House Inc., <https://archive.org/details/TheHackerEthicAndTheSpiritOfTheInformationAge>. Publication en français 2001, sous le titre *L'éthique hacker et l'Esprit de l'ère de l'Information*, Paris, Exils, 2001), ouvrage préfacé par Linus Torvalds – figure majeure du mouvement *open source* associée à la création du logiciel Linux – et Manuel Castels. Cet ouvrage marque certainement le débat – alors encore à ses débuts – autour des pratiques dissidentes dans le milieu des développeurs de logiciels auxquelles A. Gorz a porté une très grande attention. La thèse défendue par P. Himanen : l'esprit hacker est l'expression d'une nouvelle éthique qui s'oppose à l'éthique protestante dont parlait Max Weber. La passion prend la place du travail, le partage et la coopération prennent la place du gain individuel et de l'argent, enfin l'éthique hacker se distingue par le refus du principe d'autorité hiérarchique.

4. Le concept de « utopie concrète » est lié à la figure d'Ernst Bloch. Pour Bloch, « l'utopie désigne l'excédent d'un possible dans le présent, un possible qui doit et peut être recherché dans le présent, qui est non-encore-conscient en nous-mêmes et non-encore-devenu dans le monde. » (Ernst Bloch, *Du rêve à l'utopie*, Paris, Hermann Éditeurs, 2016 [1976], p. 72-73). L'utopie concrète est alors « la possibilité objective de la réalité » (*ibid.*, p. 183). On comprend alors que pour A. Gorz, comme pour E. Bloch, le concept d'utopie ne renvoie pas à un idéalisme, il s'agit plutôt de saisir dans le présent les possibilités du futur.

qui, à partir de l'œuvre de György Lukács, puis de l'École de Francfort, conçoit le capitalisme comme une formation sociale singulière plus que comme un mode de production (économique). Cette conception du capitalisme, marquée par l'influence théorique de Max Weber, permet de penser les « affinités électives » entre capitalisme et libéralisme.

La critique gorzienne des thèses sur le capitalisme cognitif

Françoise Gollain a fait ressortir trois axes intimement liés de la critique faite par A. Gorz aux thèses sur le capitalisme cognitif⁵. Tout d'abord, en tant qu'existentialiste, fortement influencé par Jean-Paul Sartre, A. Gorz rejette le structuralisme et le systémisme qui inspirent le programme de recherches sous l'hypothèse du capitalisme cognitif, à tout le moins dans sa première version. Deuxièmement, A. Gorz critique le statut de la subjectivité dans l'approche opératoire en général et dans les approches opératoires du capitalisme cognitif en particulier. Enfin, après en avoir été un pourfendeur, A. Gorz est devenu un défenseur du Revenu Social Garanti, c'est-à-dire d'une forme de revenu inédite, découplée de l'emploi (et du capital), universel et inconditionnel. Néanmoins, il critique la justification de la création de ce revenu donnée par les théoriciens du capitalisme cognitif.

Quant à la première critique, celle qui porte sur l'influence et l'héritage du structuralisme, il s'agit pour A. Gorz de rejeter une représentation de l'histoire sans sujet. Cette critique peut apparaître étonnante si l'on songe au fait que, comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre, les théoriciens du capitalisme cognitif adressent explicitement cette même critique à l'École de la Régulation⁶. Ils intègrent alors dans le modèle analytique de cette école de pensée les apports de l'opéraïsme italien – et notamment l'hypothèse de l'autonomie de classe et de la primauté des luttes du prolétariat dans les transformations du capitalisme – avec l'ob-

5. Françoise Gollain, « L'apport d'André Gorz au débat sur le capitalisme cognitif », *Revue du MAUSS*, vol. 1, n° 35, 2010, p. 541-558.

6. Carlo Vercellone, « La thèse du capitalisme cognitif : une mise en perspective historique et théorique », in G. Colletis & B. Paulre (dir.), *Les nouveaux horizons du capitalisme*, op. cit.

jectif justement de réintroduire, ce faisant, le sujet dans l'histoire de la dynamique longue du capitalisme. Comment comprendre alors la critique d'A. Gorz ? D'une part, dans les premiers travaux sur le capitalisme cognitif, et notamment dans le programme de recherche sous l'hypothèse du capitalisme cognitif de 2001, cette orientation théorique et méthodologique n'est pas encore clairement énoncée. De plus, l'héritage du systémisme est expressément revendiqué⁷. D'autre part, c'est surtout le statut même de la subjectivité dans les théories opéraïstes du capitalisme cognitif qui interpelle A. Gorz.

Dans la perspective marxienne la question de la subjectivité est posée comme contradiction entre la subjectivité telle qu'elle est formée par le capitalisme, afin de garantir sa viabilité sociale et sa reproduction⁸, et la subjectivité antagoniste qui serait à même d'empêcher la perpétuation du capitalisme ou qui créerait les conditions de son dépassement. Or, cette tension est pratiquement absente dans les analyses des mutations sociales et économiques sous l'hypothèse du capitalisme cognitif. Par ailleurs, comme cela a été déjà évoqué, dans les théories du capitalisme cognitif, la subjectivité antagoniste apparaît comme donnée et figée dans le temps.

Figée dans le temps, car elle n'intervient qu'à un moment donné de l'histoire sociale : les années 1960-1970. À cette époque, les conflits sociaux avaient conduit – telle est la lecture opéraïste – à la crise du modèle de croissance fordiste-keynésien et, en même temps, ils avaient créé les conditions sociales d'émergence d'une intellectualité diffuse⁹. C'est la mauvaise dialectique luttes-développement qui aurait conduit d'une part à l'affirmation du *general intellect*, source incomparable de richesse par rapport à la misère

7. Cela se justifie par le fait que, comme déjà souligné, le Programme de recherches de 2001 avait été le fruit d'une collaboration improbable, étant donné l'histoire intellectuelle et politique des signataires. Parmi eux, Bernard Paulré s'est particulièrement intéressé au systémisme.

8. Comme l'écrit Franck Fischbach, « en formant la subjectivité, le capitalisme n'a pas malgré soi posé les bases de sa propre négation : il a au contraire positivement engendré et produit un élément absolument indispensable à sa propre perpétuation. » Voir Franck Fischbach, « Changer la vie : Marx et Spinoza », *Kairos*, n° 28, 2006, p. 85-104, p. 86.

9. Les luttes sociales ayant poussé à la fois vers la scolarisation de masse et l'extension des institutions du *welfare*.

du travail abstrait et expression d'une subjectivité intrinsèquement coopérative et ontologiquement autonome¹⁰ ; et, d'autre part, à l'émergence du capitalisme cognitif financiarisé comme nouvelle phase du capitalisme. La subjectivité antagoniste est donc saisie lorsqu'elle se manifeste dans le conflit ouvert, lorsque ce conflit atteint ses moments les plus forts et spectaculaires (les années 1960 et 1970 et donc 1968) et engendre une crise majeure du système historique d'accumulation. Pour utiliser une métaphore, on pourrait dire que la subjectivité est saisie au moment de l'éruption volcanique, plutôt que dans le déplacement des plaques tectoniques. En effet, la prise en compte du rôle des conflits dans la dynamique du capitalisme c'est un moyen – mais un moyen limité – de réintroduire la subjectivité dans l'analyse des transformations objectives. Limité, car la subjectivité n'est saisie que lorsqu'elle se manifeste de manière macroscopique plutôt que d'être prise en compte dans ses multiples expressions au plan micro-social, limité aussi du fait que la subjectivité est non seulement figée, elle est aussi donnée. La subjectivité est assumée comme donnée, en ce sens que tout se passe comme si les formes de subjectivation étaient indépendantes des formes spécifiques de pouvoir, que la subjectivité antagoniste était homogène¹¹ dans l'espace et dans le temps, indépendante des formes et des dispositifs d'assujettissement, dans le travail et en dehors du travail. En d'autres termes, la subjectivité antagoniste apparaît comme substantielle¹², un produit naturel et immédiat des formes de pouvoir sur le travail entendues comme pouvoir de capture. Au contraire,

10. Paolo Vignola et Cyprien Tasset, « Subjectivité », in M.-C. Bureau, A. Corsani, O. Giraud, F. Rey (dir.), *Les zones grises des relations de travail et d'emploi, op. cit.*, p. 499-507.

11. Les théories opérâistes du capitalisme cognitif assument une homogénéité des formes d'assujettissement en restant ainsi strictement inscrites dans le marxisme : le pouvoir sur le travail – comme simple pouvoir d'exploitation-est premier par rapport aux autres formes de domination (sexuelle, raciale, etc.). Ce pourquoi ces théories ne peuvent pas prendre en compte la multiplicité des conflits et l'hétérogénéité des formes de subjectivité antagoniste qui pourtant contribuent à modifier dans le temps et dans l'espace les formations sociales et économiques et les formes mêmes du pouvoir sur le travail.

12. Il faut préciser que ma critique concerne ici de manière stricte les théories du capitalisme cognitif et ne concerne pas l'opéraïsme en général qui tente justement de développer une théorie procédurale de la subjectivité.

comme le souligne F. Gollain, pour A. Gorz, à la suite de J.-P. Sartre, le sujet se produit de manière permanente dans l'action, il n'est jamais donné *ex ante*. Mais, bien plus important encore – et c'est certainement là l'essentiel –, alors que chez les théoriciens du capitalisme cognitif la subjectivité se manifeste et se produit dans la praxis productive¹³, chez A. Gorz, la subjectivité ne se produit qu'en se soustrayant à l'emprise de la valeur, au commandement capitaliste.

Quant à la conception du Revenu social garanti, enfin, elle est l'objet d'une double critique d'A. Gorz. Suivant les théories opéraristes du capitalisme cognitif, dans le capitalisme contemporain, le travail vivant (et la coopération) se constituerait, en tant que *general intellect*, de manière autonome vis-à-vis du capital dont la fonction serait désormais purement parasitaire. Dans cette perspective, ce revenu serait la reconnaissance monétaire d'activités génératrices de valeur et qui se déploient au-delà de l'emploi¹⁴, c'est-à-dire en dehors de l'espace-temps de l'entreprise capitaliste, de son commandement direct sur le travail. En d'autres mots, la mise en place d'un Revenu social garanti trouverait sa justification dans le fait que la productivité, indépendante des fonctions organisatrices du capital, découlerait, d'une part, de la mise au travail de la vie tout entière, au-delà du temps de travail et en dehors des lieux de l'entreprise et¹⁵, d'autre part, d'une coopération sociale qui s'organise de manière autonome vis-à-vis du capital. Suivant A. Gorz, une telle conception et justification du Revenu social garanti comme « reconnaissance monétaire » de la productivité (au sens de la valeur pour le capital) d'activités exercées en dehors du rapport de « travail-emploi » renforce la « valeur-travail », au

13. Dans le capitalisme cognitif elle se produirait alors dans l'activation du *general intellect* marxien.

14. Voir en particulier : Yann Moulier Boutang, « Le revenu garanti ou salariat affaibli. Condition structurelle d'un régime vivable du capitalisme cognitif », *Multitudes*, n° 27, 2006, p. 97-106 ; Jean-Marie Monnier, Carlo Vercellone, « Le financement du revenu social garanti comme revenu primaire. Approche méthodologique », *Mouvements*, n° 1, 2013, p. 44-53.

15. Voir en particulier : Antonella Corsani, Maurizio Lazzarato, « Le revenu garanti comme processus constituant », *Multitudes*, n° 10, 2002, p. 177-185 ; Andrea Fumagalli, *La vie mise au travail. Nouvelles formes de capitalisme cognitif*, *op. cit.*

lieu de l'affaiblir¹⁶. En d'autres termes, cette conception du Revenu social garanti légitime et institue une extension de l'emprise de la valeur à toute activité et à tout temps de la vie au lieu de fonctionner comme arme contre la valeur-travail, pour l'émancipation. Il défend alors l'idée d'une « inconditionnalité forte », ce qui veut dire que ce revenu, qu'il nomme Revenu d'existence, ne doit rien exiger ni rémunérer, il doit permettre le développement d'activités qui ne trouvent qu'en elles-mêmes leur finalité¹⁷. En effet, il y a autre chose qui distingue profondément la pensée d'A. Gorz de celle des tenants des thèses du capitalisme cognitif : c'est la conception de l'autonomie¹⁸ et finalement, du capitalisme même.

Dans les théories du capitalisme cognitif, l'autonomie du travail est assumée comme telle, sans jamais être véritablement définie ni étudiée. L'hypothèse opéraïste fondamentale – l'autonomie de classe – semble alors se confondre avec celle de l'autonomie dans le travail. Cette hypothèse trouverait sa justification théorique dans un constat empirique : l'affaiblissement des formes tayloriennes et fordistes de commandement du capital sur le travail, c'est-à-dire l'affaiblissement de l'exercice du pouvoir de diviser et subordonner le travail, conjointement à l'externalisation de pans entiers de la production¹⁹.

La question posée par A. Gorz est autre, ainsi que son approche et sa conception de l'autonomie. Déjà dans les années 1980, A. Gorz parlait d'« autonomie au sein de l'hétéronomie »²⁰ pour signifier le fait que dans les sociétés complexes l'autonomie ne pourra jamais être totale. Mais il ne s'agit pas seulement, pour lui, et avec lui, de reconnaître les limites de l'autonomie intrinsèques aux sociétés complexes où prévaut un haut degré d'interdépendance, mais de saisir les paradoxes de l'autonomie et les

16. André Gorz, *L'immatériel*, op. cit.

17. J'aurais l'occasion de revenir, pour l'approfondir, sur la question du revenu inconditionnel d'existence dans le chapitre 7 consacré à la forme salaire et au revenu, le chapitre sur l'argent.

18. Il s'agit d'une réflexion que je mène à partir d'une relecture de quelques échanges épistolaires privés avec André Gorz en 2007.

19. Cette question a été abordée aussi dans les termes d'une crise de la subsomption réelle, voire du retour à des formes de subsomption formelle, notamment dans les travaux de Carlo Vercellone.

20. André Gorz, *Métamorphoses du travail. Quête du sens*, Paris, Galilée, 1988.

tensions spécifiques autour de l'autonomie du travail à l'époque néolibérale, c'est-à-dire, à une époque où l'autonomie au travail est sollicitée, incitée, voire prescrite. À une époque où l'individu est conçu comme un entrepreneur qui gère et valorise son capital humain, où tout individu est contraint à le devenir. C'est dans cette perspective que, dans un article publié en 2001 dans la *Revue du Mauss*, A. Gorz emprunte l'expression « la personne devient une entreprise » à Pierre Levy²¹ et développe l'idée selon laquelle à l'époque néolibérale le travail devient avant tout travail de « production de soi »²². Qu'est-ce que l'autonomie du travail et qu'est-ce que l'aliénation dans un contexte où produire veut dire avant tout « se produire », un contexte où la production devient avant tout « production de soi », production de subjectivité ? Deux ans plus tard, *L'immatériel* débute avec une réflexion sur le « capital humain ». A. Gorz reprend et développe alors l'idée selon laquelle travailler c'est désormais « se produire » et traite du capital humain dans les termes de l'avènement de la figure du *self-entrepreneur*. C'est ici alors qu'il analyse la tension entre autonomie et hétéronomie, entre assujettissement et subjectivation, ou, pour le dire en d'autres termes, entre la subjectivité telle qu'elle est formée par le capital et la subjectivité antagoniste. Si cette production de soi est certes ce vers quoi tend l'effort d'émancipation, le *self-entrepreneur* perd toute autonomie dès lors que la production de soi est finalisée à la valorisation marchande de soi en tant que capital humain. Car l'autonomie du travail, selon A. Gorz, ne signifie pas seulement, pour le sujet producteur, de déterminer quand et comment produire, mais avant tout de déterminer les finalités de cette production. A. Gorz semble ainsi saisir dans le capital humain le sens le plus profond du projet néolibéral, projet irréductible à un ensemble de dispositifs de politique économique (libéralisation tous azimuts des flux de marchandises et de capitaux, retrait de l'État du champ économique). L'autonomie demeure une exigence, elle n'est pas déjà là comme le prétendent les théoriciens opérâistes du capitalisme cognitif ; l'autonomie est

21. Pierre Levy, *World Philosophie : le marché, le cyberspace, la conscience*, Paris, Odile Jacob, 2000.

22. André Gorz, « "La personne devient une entreprise". Note sur le travail de production de soi », *Revue du MAUSS*, vol 2, n° 18, 2001, p. 61-66.

ce qui est en jeu, c'est l'enjeu même dans le contexte de la société néolibérale. Le principal apport d'A. Gorz aux théories du capitalisme cognitif est là, il tient au fait d'avoir posé immédiatement la question du lien entre capitalisme cognitif et néolibéralisme, et cela en partant d'une réflexion autour de la subjectivité du capital humain.

Malgré les proximités apparentes et la sympathie et intérêt réciproques qui se manifestent dans les écrits d'A. Gorz et des théoriciens du capitalisme cognitif, les différences qui les séparent ne sont pas des moindres, elles découlent du fait que le questionnement théorique et politique d'A. Gorz s'inscrit dans une autre histoire de la pensée critique. A. Gorz a été certes influencé, comme déjà rappelé, par Jean-Paul Sartre. Il reste un existentialiste, il n'a jamais été séduit par le structuralisme. Mais il a été aussi marqué par l'École de Francfort, notamment par Herbert Marcuse. Avec celle-ci, il s'agissait pour lui de se doter d'outils théoriques pour sortir de l'économisme d'une part et du productivisme d'autre part. À la fin de sa vie, A. Gorz s'est aussi intéressé aux travaux de l'historien marxiste canadien Moishe Postone. Les travaux de ce dernier s'inscrivent en effet au sein d'un courant de la pensée critique qui, depuis György Lukács, et en passant par l'École de Francfort, a conçu le capitalisme comme une formation sociale singulière, plus que comme un mode de production. Pour G. Lukács, ce qui caractérise le capitalisme n'est pas tant le rapport d'exploitation que la réification des rapports sociaux²³ et

23. Dans la préface à l'édition française de *Histoire et conscience de classe*, Kostas Axelos, qui figure aussi comme co-traducteur de l'œuvre de Lukács, résumait de manière brillante le concept de réification tel qu'il est développé par le philosophe marxiste hongrois : « Le souci majeur de Lukács, c'est la réification, dans le monde bourgeois et capitaliste ; c'est-à-dire ce qui transforme les êtres et les choses en *res*, ontologiquement, humainement et pratiquement vides de toute essence, de tout sens vivifiant. La réification métamorphose tout ce qui est et se produit en marchandise, fait sombrer tout dans une pseudo-objectivité rationaliste ou dans une pseudo-subjectivité idéaliste. Le monde, produit de l'activité humaine, totalité engendrée par la production humaine, et tous les phénomènes auxquels nous avons à faire, deviennent hostiles, étrangers. Ce que Hegel avait saisi comme devenir de l'aliénation et que Marx a analysé tantôt comme phénomène de l'aliénation, tantôt comme fétichisme de la marchandise, devient chez Lukács la réification » Kostas Axelos, préface à György Lukács, *Histoire et conscience de classe*, Paris, Minuit, 1959 [1923], p. 9.

il parvient à concevoir le capitalisme comme totalité²⁴. Suivant ce filon de pensée, la critique marxienne de l'économie politique, irréductible à une théorie économique, n'est pas seulement une théorie de la production matérielle et de la structure de classe, elle est avant tout une théorie critique des structures sociales et des formes culturelles de la civilisation capitaliste²⁵.

Le capitalisme comme formation sociale

De manière très schématique, on peut identifier deux grandes traditions de la pensée critique au sein du marxisme : l'une retenant de Marx essentiellement la loi de la valeur, donc la théorie de la plus-value et de l'exploitation, l'autre développant la théorie de l'aliénation dans le cadre d'une théorie critique du capitalisme conçu comme une formation sociale spécifique. La deuxième trouve dans l'œuvre de György Lukács, à qui le marxisme doit la réintégration du sujet dans l'histoire²⁶ « sans en faire un épiphénomène »²⁷, une référence majeure et dans l'École de

24. Certes, l'opéraïsme italien trouve également ses fondements théoriques dans l'œuvre de Lukács, notamment en son rejet du marxisme comme économicisme, et, surtout, pour ce qui est de la conception du capitalisme comme totalité et de la théorie de la subjectivité comme théorie dialectique de la subjectivité. Cependant, dans les théories du capitalisme cognitif, l'arrangement méthodologique entre approche régulationniste et opéraïsme conduit à rendre confuse la conception même du capitalisme. Car l'approche régulationniste, héritière du marxisme d'Althusser, contraint à concevoir le capitalisme comme un mode de production, et c'est tout le schéma analytique de l'approche régulationniste qui est construit sur cette conception.

25. Moishe Postone, *Temps, travail et domination sociale : Une réinterprétation de la théorie critique de Marx*, Paris, Mille et une Nuits, 2009. (Version originale : « Time, Labor and Social Domination : A Reinterpretation of Marx's Critical Theory », 1993.)

26. Il convient de rappeler ici la critique virulente de Jean-Paul Sartre contre Lukács. Critique qu'il avait clairement exposée lors d'une conférence tenue en Italie en 1961 et qui voyait comme public les intellectuels plus ou moins proches du parti communiste (Jean-Paul Sartre, *Qu'est-ce que la subjectivité ?*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2013). Je dis « il convient » car c'est en lisant ce texte que l'on peut mieux comprendre l'attachement d'A. Gorz à J.-P. Sartre, et donc à un certain marxisme humaniste, et encore plus à une certaine conception de la subjectivité qui oppose A. Gorz aux théoriciens du capitalisme cognitif.

27. Maurice Merleau-Ponty, *Les aventures de la dialectique*, Paris, Gallimard, 1955, p. 54.

Francfort, notamment dans l'œuvre de Theodor W. Adorno et de Max Horkheimer, mais aussi de Walter Benjamin et de Herbert Marcuse, des développements importants. En France, Jean-Marie Vincent, philosophe et politiste, ami et interlocuteur pendant plusieurs décennies d'A. Gorz²⁸, est le théoricien marxiste français dont la pensée et l'œuvre s'inscrivent au sein de cette tradition de la pensée critique. À la fin des années 1980, ce courant a connu des développements originaux en Allemagne, avec l'élaboration de la « nouvelle critique de la valeur ». Dans les années 1990, il s'est enrichi des contributions de l'historien canadien M. Postone.

A. Gorz a été un lecteur enthousiaste des écrits de M. Postone, notamment de l'ouvrage *Time, Labor and Social Domination*²⁹. À *Reinterpretation of Marx's Critical Theory*, publié pour la première fois aux États-Unis en 1993. En s'inscrivant dans une perspective fort critique de ce qu'il appelle le marxisme traditionnel³⁰, M. Postone construit une théorie sociale (et pas économique) qui part d'une réinterprétation de Marx, en récusant la « coupure épistémologique », au sens d'Althusser, entre le Marx des Manuscrits de 1844 et le Marx de la maturité. En d'autres termes, il s'agit de lire

28. Sur le dialogue entre Jean-Marie Vincent et André Gorz voir en particulier la contribution de l'historien Willy Gianinazzi, « Vivre une vie qui ne se vit pas. Quand Jean-Marie Vincent et André Gorz débattaient de valeur et subjectivité (2000-2002) », *Variations*, n° 17, 2012, <http://variations.revues.org/354>.

29. Dans un long entretien avec Stephen Bouquin publié dans la revue *Les Mondes du Travail*, M. Postone donne une explication du titre de son ouvrage. Temps, travail et domination sociale constituent pour lui les trois dimensions d'un même phénomène : « La forme de domination dont je parle et que je tente d'élaborer n'est pas une forme de domination qui vient des personnes, mais qui est de type structurel, qui est créée par le travail et qui est de nature temporelle. Nous vivons sous la domination sociale du temps, et ce à cause de la forme particulière qu'a prise le travail dans le capitalisme. Il faut donc lire le titre comme un seul mot et comme je ne pouvais résumer cela en un seul mot, je l'ai linéarisé. » Stephen Bouquin, « La question des résistances au travail dans la sociologie du travail française », *Actuel Marx*, n° 49, 2011, p. 5.

30. Par marxisme traditionnel, M. Postone entend une interprétation de la pensée de Marx selon laquelle la question essentielle du capitalisme est celle de la structure de classe et de l'exploitation des uns par les autres. D'une part, le marxisme traditionnel assimile le développement des forces productives et le développement industriel, et, d'autre part, il réduit les rapports sociaux à un mode de distribution fondé sur le marché et sur la propriété privée.

la théorie du fétichisme de la marchandise – le rapport entre les hommes se manifestant comme rapport entre les choses – dans la continuité de la pensée de l’aliénation du jeune Marx, c’est-à-dire d’une pensée de l’aliénation dans et par le travail. Suivant une démarche proche de celle du groupe allemand qui a développé la « nouvelle critique de la valeur », l’effort de M. Postone consiste alors à déplacer la critique du capitalisme faite depuis le point de vue du travail vers une critique du travail sous le capitalisme. La critique marxienne du capitalisme est, certes, une critique de l’exploitation et de la domination de classe, mais elle est aussi quelque chose de plus : c’est une analyse et une critique de « la fabrique même des rapports sociaux dans la société moderne et la forme abstraite de domination sociale qui lui sont intrinsèques »³¹. Dans cette perspective théorique, et en suivant en cela les enseignements de Lukács, les catégories marxiennes, telles les catégories travail abstrait, marchandise, valeur et capital ne doivent pas être saisis comme des catégories économiques, mais comme des catégories historiques et politiques qui spécifient l’être social sous le capitalisme. En particulier, la catégorie du travail abstrait est une catégorie fondamentale pour comprendre la spécificité de cette formation sociale qu’est le capitalisme. Le travail abstrait, qu’il faut comprendre avec Marx comme une forme sociale, fonctionne comme lien social, comme médiation sociale. Il est de ce fait la source même de l’aliénation.

Chez Marx, la question de l’aliénation ne relève pas seulement de la séparation du sujet du travail d’avec la connaissance et d’avec le produit de son travail, elle concerne la forme même de la richesse sous le capitalisme. La théorie de l’aliénation chez Marx ressort en effet d’une analyse conjointe des formes de la production et des formes de la richesse. Dans cette perspective, la question du travail est irréductible à celle de l’exploitation, elle tient justement à la spécificité historique du travail sous le capitalisme : son être « travail abstrait », soit un travail « sans qualités » qui produit de la richesse elle-même abstraite, ce que Marx appelle la « valeur absolue ». Comme le remarquait Claudio Napoleoni³², « valeur

31. Moishe Postone, *Temps, travail et domination sociale*, op. cit., p. 20.

32. Claudio Napoleoni est un intellectuel marxiste italien peu connu en France, A. Gorz est l’un des seuls auteurs en langue française qui fasse

absolue » est un concept marxien fondamental, sans lequel il est impossible de comprendre ce qu'est le capital³³. Le produit spécifique du mode de production capitaliste est la richesse dans sa forme abstraite, indépendante de toute valeur d'usage. La richesse abstraite c'est l'argent, dont l'accroissement est le but même de cette formation sociale singulière qu'est le capitalisme³⁴.

Ainsi, le capitalisme opère non seulement la séparation du sujet producteur de la connaissance du fait productif et du produit du travail, mais il opère aussi l'inversion du rapport entre fins et moyens. C'est l'argent comme valeur absolue, comme richesse abstraite, qui fonde chez Marx le concept d'aliénation. L'argent n'est plus un moyen, mais la fin en soi. Mais, comme l'observe C. Napoleoni, Marx ne perçoit pas les implications les plus profondes de cette inversion : la valeur, comme valeur absolue, comme abstraction, domine tout le monde, les travailleurs comme les capitalistes, bien que les positions de pouvoir soient différentes. Le capitalisme serait alors, pour reprendre l'expression de Max Weber, un système d'esclavage sans maître³⁵, un système de domination abstrait et impersonnel. Selon cette interprétation de la critique marxienne, comme l'écrit M. Postone, « la domination sociale sous le capitalisme ne consiste pas, à son niveau le plus fondamental, en la domination des hommes par

référence à son œuvre. C. Napoleoni a été influencée d'une part par le philosophe Lucio Colletti, d'autre part par l'École de Francfort et plus particulièrement par Herbert Marcuse. Il s'inscrit par bien des aspects dans le courant de pensée dont il est question ici. Pour une présentation de cet auteur en langue française voir mon introduction à un dossier de textes choisis, ainsi que la traduction de trois articles choisis, publiés en 1998, à dix ans de sa mort, dans le n° 33 de la revue *Cahiers d'Économie Politique*.

33. Claudio Napoleoni, *Discorso sull'economia politica*, Torino, Boringhieri, 1985.

34. Il est à noter que cette conception permet de comprendre le capitalisme comme une formation sociale condamnée à la croissance permanente et aveugle, qui a besoin de transformer toute activité humaine en travail (abstrait), qui a besoin d'étendre son emprise à tout temps de la vie. Cette interprétation de la théorie de l'aliénation nous conduit alors à une critique du productivisme du marxisme traditionnel qui exalte la lecture progressiste du capital, indéniablement bien présente chez Marx et que nous retrouvons dans quelques théories du capitalisme cognitif. Nous pouvons alors mieux saisir l'intérêt d'A. Gorz, penseur de l'écologie politique, pour cette tradition de la pensée critique.

35. Max Weber, *Économie et société*, Paris, Plon, 1995 [1921].

d'autres hommes, mais en la domination des hommes par des structures sociales abstraites que les hommes eux-mêmes constituent. »³⁶ On remarquera la grande proximité de cette conception du capitalisme avec celle de Max Weber qui parlait à ce propos de « cage d'acier »³⁷ pour signifier cette prison que les hommes ont eux-mêmes construite et qui les enferme, caractérisée par l'obsession du calcul et de la rationalité. Or, la complexité croissante des sociétés rendent encore moins pertinente l'analyse en termes de polarisation entre les deux classes, comme l'imaginait Marx, mais c'est justement cette complexité qui, selon C. Napoleoni, favorise la « production du sujet » par le perfectionnement de la réduction de toute valeur à la valeur économique comme valeur absolue³⁸.

Mais à partir d'une telle conception du capitalisme comme puissante machine de fabrication de la subjectivité, il se pose une autre question : comment penser une subjectivité antagoniste au sein d'une formation sociale ainsi conçue ? Retenons de manière provisoire la réponse qu'apporte M. Postone : « Si le capitalisme n'est pas pensé comme un tout unitaire et si ses formes sociales ne sont pas considérées comme "unidimensionnelles", alors il devient possible d'analyser les formes de conscience critiques et oppositionnelles en tant que possibilités socialement constituées. »³⁹ En effet, penser le capitalisme comme formation sociale, fabrique de subjectivité, ne nous conduit pas de manière univoque à la théorie de la mort du sujet, mais à reconnaître que la subjectivité antagoniste, comme le soutenait A. Gorz, ne peut se constituer qu'en dehors de la valeur et du commandement capitaliste sur le travail.

Dans la perspective théorique ici rapidement retracée, la dynamique du capitalisme repose sur celle que Weber analysait comme la rationalité irrationnelle propre du capitalisme : avoir fait de l'argent la finalité de l'agir humain. Il y a donc un point essentiel sur lequel Weber était profondément d'accord avec Marx. C'est exactement sur cette question de l'inversion entre moyens

36. Moishe Postone, *Temps, travail et domination sociale : Une réinterprétation de la théorie critique de Marx*, op. cit., p. 54.

37. Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964 [1904-1905].

38. Claudio Napoleoni, *Dalla scienza all'utopia*, Torino, Boringhieri, 1992.

39. Moishe Postone, *Temps, travail et domination sociale : Une réinterprétation de la théorie critique de Marx*, op. cit., p. 65.

et fins, sur la question de ce qui spécifie le capitalisme, ce qui fait que l'on puisse parler de capitalisme⁴⁰. Il convient de rappeler ce qu'écrivait à ce propos Weber :

« L'argent est à ce point considéré comme une fin en soi qu'il apparaît entièrement transcendant et absolument irrationnel sous le rapport du "bonheur" de l'individu ou de l'"avantage" que celui-ci peut éprouver à en posséder. Le gain est devenu la fin que l'homme se propose ; il ne lui est plus subordonné comme moyen de satisfaire ses besoins matériels. Ce renversement de ce que nous appellerions l'état des choses naturel, si absurde d'un point de vue naïf, est manifestement l'un des leitmotivs caractéristiques du capitalisme et il reste entièrement étranger à tous les peuples qui n'ont pas respiré de son souffle. »⁴¹

Toute la recherche de Max Weber est alors traversée par ce questionnement : qu'est-ce qu'il fait que l'on puisse adhérer à une telle irrationalité ? Et l'on sait bien qu'il avait cherché dans la religion, et en particulier dans l'éthique protestante l'esprit du capitalisme. La question que soulève Weber est une question fondamentale, c'est la question des mécanismes sociaux de l'adhésion, la question de la « fabrique de la subjectivité capitaliste » que nous retrouvons par la suite autrement formulée par les théoriciens de l'École de Francfort. Si Weber a pu partager une certaine conception du capitalisme avec Marx, il récusait radicalement le matérialisme historique. Mais celui de Weber n'est pas un idéalisme, il ne s'agissait pas pour lui de « substituer à une interprétation causale unilatéralement "matérialiste" des faits culturels et historiques une interprétation causale tout aussi unilatérale-

40. Si Weber a été un lecteur attentif, mais critique de Marx, selon Michael Löwy, « György Lukacs a été le premier marxiste à prendre Max Weber au sérieux et à s'inspirer de ses idées de façon significative : *La Cage d'acier. Max Weber et le marxisme wébérien*, Paris, Stock, 2013, p. 152. » Ainsi, l'ouvrage de 1923 de Lukacs – *Histoire et conscience de classe* – qui marque la naissance du filon de pensée dont il est question ici, marque aussi, suivant Michaël Löwy, à la suite de Maurice Merleau-Ponty, le début du courant marxiste-wébérien : « On peut considérer le chapitre central d'*Histoire et conscience de classe*, fondé sur l'analyse de la réification, comme une synthèse puissante et originale de la théorie du fétichisme de la marchandise de Marx et de la théorie de la rationalisation de Weber. » (*ibid.*, p. 154).

41. Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, *op. cit.*, p. 50.

ment spiritualiste. »⁴² Ce que Weber conteste c'est le primat de l'infrastructure sur la superstructure, de l'économique sur l'idéologique. Ce qui permet à Weber d'éviter toute explication unilatérale (strictement matérialiste ou idéologique), mono-causale et déterministe de la complexité de l'histoire est, comme le propose Michael Löwy, la notion d'« affinité élective »⁴³.

Est-ce que, comme l'affirme Michael Lowy, Gramsci se serait servi de Weber pour dépasser l'économisme du marxisme vulgaire et « mettre en évidence le rôle historiquement productif des idées et des représentations »⁴⁴ ? Le fait est que le matérialisme historique de Gramsci rejette les explications unilatérales, le primat de la structure sur la superstructure, de l'économique sur l'idéologique, il rejette la lecture de l'histoire comme simple expression du développement des forces productives pour se concentrer sur les rapports sociaux. Ces rapports sont conçus comme constitués par des règles, des normes, des lois et des idées. Ainsi, les rapports sociaux sous le capitalisme sont impensables sans l'arsenal juridique et idéologique qui les forge et les institue. Il s'agit alors d'abandonner le schéma qui sépare et oppose la structure (la « base matérielle ») et la superstructure idéologique, culturelle et institutionnelle, car les deux s'interpénètrent, elles se fondent l'une dans l'autre. Dès lors, il est impossible de les représenter dans un modèle qui hiérarchise les catégories selon la base matérielle d'abord, puis la superstructure, et qui fait de l'économique le déterminant en dernier ressort.

En définitive, dans la perspective théorique ouverte par Lukács sous l'influence de Weber, le capitalisme est irréductible à un mode de production. Il sera pensé comme une formation sociale singulière, caractérisée par l'inversion du rapport entre fins et moyens, qui fait du travail abstrait la forme du lien

42. *Ibid.*, p. 226.

43. À partir d'une lecture des usages que Weber fait de cette notion, Michael Löwy en donne la définition suivante : « l'affinité élective est le processus par lequel a) deux formes culturelles/religieuses, intellectuelles, politiques ou économiques – ou b) une forme culturelle et le style de vie et/ou les intérêts d'un groupe social, entrent, à partir de certaines analogies significatives, parentés intimes ou affinités de sens, dans un rapport d'attraction et d'influence réciproques, de choix actif, de convergence et de renforcement mutuel. » Michael Löwy, *La Cage d'acier*, *op. cit.*, p. 93.

44. *Ibid.*, p. 159.

social et au sein de laquelle les rapports de propriété et les rapports de pouvoir interagissent. Les rapports sociaux de pouvoir impliquent les relations psychologiques, philosophiques, éthiques, politiques, culturelles, ils sont irréductibles aux seules relations économiques strictement connexes à la sphère de la production. Un tel raisonnement nous conduit à rejoindre M. Foucault pour qui le capitalisme historique, dans les formes qu'il se donne dans le temps et dans l'espace, ne peut pas être saisi en s'en tenant uniquement au capital et à sa logique de valorisation⁴⁵. Il faut prendre en compte les transformations culturelles et institutionnelles qui ouvrent au capitalisme son champ des possibles et qui façonnent les différentes formes de sociétés capitalistes. Dans la perspective de Foucault cela conduit à questionner les mutations du capitalisme, mais à partir du (néo)libéralisme.

Le néolibéralisme comme technique de gouvernement

De manière schématique et en banalisant, le néolibéralisme est compris comme une idéologie se traduisant par des politiques économiques marquées par la déréglementation des marchés et le retrait de l'État de la sphère économique. Selon une autre conception relativement proche, le néolibéralisme, conçu comme ultralibéralisme, signifie marchandisation à outrance : tout devient marchandise. Dans un cas comme dans l'autre, le néolibéralisme est pensé dans la continuité, comme retour et approfondissement du libéralisme du dix-huitième et du 19^e siècle, après la phase de l'histoire qu'ont connue les sociétés capitalistes, marquée par l'interventionnisme étatique dans la sphère économique. Peut-on considérer l'interventionnisme keynésien comme un post-libéralisme et le libéralisme comme l'autre de l'interventionnisme de l'État ? Comment expliquer alors que, dans les pays occidentaux, comme nous l'enseigne K. Polanyi, le 19^e siècle ait vu la croissance

45. Pierre Dardot a raison de souligner que la représentation du capitalisme comme un mode de production économique et matériel contribue largement à alimenter la confusion entre la logique du capital et la société capitaliste, celle-ci étant prétendument déduite de la logique du capital. Pierre Dardot, « Le capitalisme à la lumière du néolibéralisme », *Raisons politiques*, vol. 4, n° 52, 2013, p. 13-23.

et la multiplication des interventions étatiques alors que ce même siècle est marqué par la consécration du principe du marché auto-régulé, libre et concurrentiel ? Dans *La grande transformation*, Polanyi montre en effet comment tout au long du 19^e siècle la mise en place du marché auto-régulateur sollicite un interventionnisme sans mesure⁴⁶. L'apport fondamental de Polanyi a été justement de montrer que l'économie de marché n'a rien de naturel, c'est une construction historique juridico-institutionnelle, sa construction n'a pas signifié la disparition de l'État comme régulateur économique et social. Au contraire, l'État a été au cœur du développement d'une économie (et d'une société) de marché, et ce dès le 17^e siècle. L'État légifère en matière de propriété, il institue la société marchande et le salariat, selon un double mouvement, d'institution du marché et de protection de la société⁴⁷. Polanyi avait bien saisi que le libéralisme n'est pas le laisser-faire⁴⁸ et ce n'est pas l'autre de l'interventionnisme. Dans les années trente, le développement de l'économie de marché avait engendré des conséquences économiques, sociales et politiques, notamment, la grande crise et ses conséquences sociales et politiques. Polanyi analyse la montée des fascismes comme contre-mouvements en réaction au processus, consubstantiel à la société de marché, de désencastrement de l'économie du social⁴⁹. Ces contre-

46. Ainsi, il écrit : « L'introduction de marchés libres, loin de supprimer le besoin de commande, de régulation et d'intervention, ont énormément augmenté la portée de celles-ci. Les administrateurs ont dû constamment être sur leurs gardes pour assurer le libre fonctionnement du système. C'est ainsi que ceux qui souhaitent le plus ardemment libérer l'État de toute tâche inutile, et dont la philosophie tout entière exigeait la restriction des activités de l'État, n'ont pu qu'investir ce même État de pouvoirs, organes et instruments nouveaux nécessaires à l'établissement du laissez-faire. » Karl Polanyi, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983 [1944], p. 191.

47. On peut avancer l'hypothèse que Michel Foucault ait été fort marqué et inspiré par la lecture de Polanyi, qu'il ait repris à son compte beaucoup d'idées développées par Polanyi et notamment celle-ci que Foucault a retraduit dans les termes d'une tension propre au libéralisme, entre production de liberté et limitation en même temps de cette liberté afin de garantir la sécurité des populations.

48. « Le laissez-faire, écrivait Polanyi, n'est pas une méthode permettant de réaliser quelque chose, c'est la chose à réaliser. » Karl Polanyi, *La grande transformation, op. cit.*, p. 189.

49. Dans *La grande transformation*, Polanyi dénonçait le fait qu'avec le développement de l'économie de marché, l'économie est désencastrée des rela-

mouvements sont, selon Polanyi, la manifestation de la mort du libéralisme. Mais le libéralisme était-il mort comme l'annonçait Polanyi ? Keynes était un libéral, comme il tenait lui-même à l'affirmer⁵⁰, mais il envisageait cependant des interventions gouvernementales correctrices des effets du marché sur le social. Pour Keynes, observe Foucault, il faut gouverner « à cause du marché » alors que pour les néolibéraux, et notamment dans la perspective de l'École de Fribourg, il faut gouverner « pour le marché », intervenir pour assurer le fonctionnement concurrentiel du marché⁵¹.

Dans les cours de 1978/1979 au Collège de France, Foucault entame une réflexion généalogique sur ce qu'il appelle la gouvernementalité libérale, c'est-à-dire une forme de rationalité politique. Avec le concept de gouvernementalité, comme l'observe Laurent Jeanpierre, Foucault entend rendre compte d'une tension majeure autour du sujet : la production de sa liberté est ce par quoi son assujettissement se renforce⁵². L'objectif de ces cours est de rendre compte, à travers cette généalogie du libéralisme, de la naissance de la biopolitique. Biopolitique est un concept que Foucault forge pour signifier une forme nouvelle du pouvoir qui s'exerce sur la *bios*, c'est-à-dire sur les « formes de vie », qui recourt à des dispositifs d'incitation, plutôt que de coercition.

En effet, pour Foucault, et c'est en cela que réside à la fois l'originalité et l'intérêt de sa démarche, le libéralisme n'est ni une philosophie politique ni une doctrine économique, il ne relève pas non plus, comme chez Pierre Bourdieu⁵³, de l'ordre du dis-

tions sociales et le marché devient la mesure de la société : la société est alors encadrée dans son économie. Il convient de rappeler aussi que pour Polanyi – comme il le démontre – l'économie de marché ne peut jamais se réaliser autrement que dans une société de marché.

50. Voir en particulier le texte paru en français sous le titre « Suis-je un libéral ? », texte présenté par Keynes à la *Liberal Summer School* à Cambridge en août 1925, reproduit dans un recueil de textes de Keynes publiés sous le titre *La pauvreté dans l'abondance*. John M. Keynes, *La pauvreté dans l'abondance*. Paris, Gallimard, 2002.

51. Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique, Cours au Collège de France, 1978/1979*, Paris, Gallimard, Seuil, EHESS, 2004.

52. Laurent Jeanpierre, « La mort du libéralisme », in Mark Alizart, Christophe Kihm (dir.), *Fresh Théorie II*, Paris, Léo Scheer, 2006, p. 405-429.

53. Voir en particulier l'article publié en mars 1998 dans le *Monde Diplomatique*. Dans cet article, Bourdieu cherche dans l'ordre du discours l'essence de cette utopie qui serait le néolibéralisme. Mais il s'agit, dit Bourdieu, d'un

cours. Le libéralisme est pour Foucault une forme de rationalité, et il nous invite à le comprendre comme une « technique de gouvernement ». Là où par gouvernement il faut entendre « l'activité qui consiste à régir la conduite des hommes dans un cadre et avec des instruments étatiques »⁵⁴. Dans cette perspective, le préfixe « néo » qui précède le terme libéralisme induit en erreur, il cache la césure que le néolibéralisme opère dans l'histoire du libéralisme, car il préfigure de nouvelles techniques de gouvernement et produit de nouvelles formes de subjectivité⁵⁵. C'est dans cette optique que l'on peut converger sur le diagnostic de Polanyi : le libéralisme est mort.

Aux 18^e et 19^e siècles, l'économie politique conçoit le marché comme échange, lieu de détermination d'équivalences. C'est l'échange libre de toute entrave à son fonctionnement suivant les présupposées « lois naturelles » qui est censé déterminer la « vraie valeur » des marchandises. Le « juste prix » est celui qui se forme par les mécanismes « naturels » du marché. De surcroît, les prix sont la mesure de l'efficacité de la politique gouvernementale et donc de la valeur-utilité du gouvernement et de son action dans une économie de marché. C'est pourquoi, dit Foucault, il faudrait parler de « naturalisme » plutôt que de libéralisme. La liberté de marché dont il est question dans le discours des libéraux de l'époque a à voir avec la « spontanéité » des mécanismes économiques. Les interventions de l'État doivent alors aller dans le seul sens de la production de la liberté pour que les mécanismes naturels, spontanés, du marché puissent agir. Cependant, observe Foucault, la liberté se fabrique à chaque instant et comporte des coûts, il interprète alors les politiques keynésiennes comme une « inflation » des interventions de garantie des libertés de marché⁵⁶

« discours fort » « qui n'est si fort et si difficile à combattre que parce qu'il a pour lui toutes les forces d'un monde de rapports de forces qu'il contribue à faire tel qu'il est, notamment en orientant les choix économiques de ceux qui dominent les rapports économiques et en ajoutant ainsi sa force propre, proprement symbolique, à ces rapports de forces. » Pierre Bourdieu, « L'essence du néolibéralisme », *Le Monde Diplomatique*, mars 1998.

54. Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, *op. cit.*, p. 324.

55. Laurent Jeanpierre, « La mort du libéralisme », in Mark Alizart, Christophe Kihm (dir.), *Fresh Théorie II*, *op. cit.*

56. Le chômage étant un facteur limitant les libertés de travail et de consommation, la prolifération de dispositifs d'intervention étatique devaient

(mais aussi des libertés face à celles qui sont considérées les deux menaces de l'histoire : le fascisme et le communisme) et comme « inflation » des mécanismes compensatoires constituant la contrepartie et le contrepoids des libertés, du contre-mouvement dont parlait Polanyi. La crise du keynésianisme, dans les années 1970, serait alors encore une crise du libéralisme. Les politiques néolibérales mises en place par la suite vont constituer une innovation fondamentale car inspirées du néolibéralisme dans sa version ordo-libérale. Il s'agit de réintroduire la rationalité économique pour annuler l'irrationalité sociale du capitalisme, suivant la problématique déjà présente dans l'École de Fribourg des années 1940⁵⁷. Il s'agit en d'autres termes de soumettre la société tout entière à la logique et aux critères de rationalité (et de rentabilité) économique.

Déjà avec le libéralisme du 19^e siècle, l'essentiel du marché n'est plus l'échange, mais la concurrence. Le principe du marché n'est donc plus celui de l'équivalence, mais devient celui de l'inégalité. Cependant, sur la base d'une conception encore « naturaliste », le libéralisme du dix-neuvième comme celui du dix-huitième, tire du principe de marché (qu'il s'agisse de la logique de l'échange ou de celle de la concurrence) la nécessité du laissez-faire. La nouveauté du néolibéralisme repose donc sur la mise en cause de la « naïveté naturaliste » : le marché n'est pas tenu par des lois naturelles, il ne se produit pas plus spontanément. Les mécanismes de la concurrence ne relèvent pas d'un ordre spontané que l'État devrait respecter en tant que donnée de nature. La concurrence pure est un objectif et il faut, pour l'atteindre, une politique « infiniment active ».

Ainsi, il ne s'agit pas tant de développer une critique du réalisme des hypothèses du modèle de concurrence (pure et parfaite) ou bien sa capacité heuristique, que de saisir la nature normative d'un tel modèle. Le libéralisme est un constructivisme, les

garantir les libertés nécessaires au fonctionnement du marché.

57. Foucault consacre une grande partie de ses cours à l'École de Fribourg, il rappelle l'opposition théorique entre celle-ci et l'École de Francfort. Les deux étant inscrites dans la problématique wébérienne de l'irrationalité rationnelle du capitalisme. Pour l'École de Francfort, le problème était, à l'opposé de l'École de Fribourg, de déterminer la nouvelle rationalité sociale qui pourrait annuler l'irrationalité économique.

actions gouvernementales doivent être orientées de telle sorte que la société tout entière se conforme de son plein gré au modèle concurrentiel du marché. Et c'est l'ordo-libéralisme allemand qui va préciser la nature de l'action gouvernementale. Comme le soutenait Wilhem Ropke, la liberté de marché requiert une politique active et vigilante⁵⁸. Foucault, cite par la suite une phrase de Leonhard Miksch dont il souligne l'importance : « Il se peut bien que dans cette politique libérale le nombre d'interventions économiques soit aussi grand que dans une politique planificatrice, mais c'est leur nature qui est différente. »⁵⁹ Et c'est chez Walter Eucken que l'on retrouve une spécification de cette nature différente : « Il faut intervenir non pas sur les mécanismes de l'économie de marché, mais sur les conditions de marché. »⁶⁰ Il ne s'agit pas de gouverner à cause du marché, il faut gouverner pour le marché, pour le rendre possible, pour qu'il puisse ainsi jouer son rôle régulateur et pour qu'il puisse enfin constituer le principe de rationalité politique. Intervenir sur les conditions de marché, cela revient à dire que l'État n'a pas à intervenir sur les effets de marché, qu'il ne doit pas corriger les effets du marché (politiques de bien-être), mais qu'il doit intervenir sur la société elle-même et donc « ce n'est pas un gouvernement économique, c'est un gouvernement de société »⁶¹. Cependant, insiste Foucault, ce qui est en jeu, ce n'est pas la société marchande, c'est une société « soumise à la dynamique concurrentielle [...]. Il s'agit de faire du marché, de la concurrence, et par conséquent de l'entreprise, ce qu'on pourrait appeler la puissance informante de la société »⁶². La société doit être formalisée sur le modèle de l'entreprise. Au final, suivant la lecture de la pensée néolibérale de Foucault, c'est « la démultiplication de la forme entreprise à l'intérieur du corps social qui

58. Wilhem Ropke, *Die Gesellschaftskrisis der Gegenwart*, 1942, réédition traduction en français : *La crise de notre temps*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1962.

59. Leonard Miksch «Die Geldschöpfung in der Gleichgewichtstheorie», *Ordo*, II, 1949, p. 327.

60. Walter Eucken, *Grundsätze der Wirtschaftspolitik*, Eucken Erdsieck und K. Paul Hensel, 1952, p. 336.

61. Foucault, *Naissance de la biopolitique*, op. cit., p. 151.

62. *Ibid.*, p. 152-153.

constitue l'enjeu de la politique néolibérale »⁶³. La nature des interventions ne relèvera pas alors de l'ordre de l'économique, mais de l'ordre du juridique.

Cette interprétation du néolibéralisme allemand nous offre des outils intellectuels pour comprendre les orientations qui informent depuis les années 1970, et avec une accélération, un perfectionnement, et une intensification depuis les années 1990, les politiques de l'Union européenne, notamment en matière de travail. En France, la « révolution néolibérale », initiée dans les années 1970⁶⁴, apparaît avec toute sa force et a connu une accélération certaine depuis le lancement du projet de Refondation Sociale par le patronat français à la fin des années 1990. La politique sociale néolibérale ne vise pas (et ne doit surtout pas viser) l'égalité (car suivant le principe de la concurrence, des interventions correctrices empêcheraient le bon fonctionnement des mécanismes régulateurs du jeu de différenciation), il ne s'agit pas non plus de socialiser la consommation (le développement qu'avaient connu les services collectifs telles la santé, l'éducation, la culture) et les revenus (les politiques de transfert). Il s'agit au contraire d'individualiser la politique sociale et de gérer les services collectifs en respectant les critères concurrentiels. Il ne s'agit pas tellement de privatiser, que de faire des champs de l'intervention étatique en matière de consommations et d'investissements collectifs (santé, information, culture, éducation, recherche) des champs soumis à la logique et à la rationalité économique des marchés concurrentiels. Conjointement à la subordination à la logique de l'entreprise et de la concurrence des secteurs qui concernent directement la « reproduction de la vie biologique et sociale », la protection sociale est progressivement orientée par les principes néolibéraux d'individualisation de la politique sociale selon un principe de capitalisation plutôt que de mutualisation⁶⁵. Cette conception de

63. *Ibid.*, p. 154.

64. Contrairement aux idées reçues, le néolibéralisme n'a pas été importé en France depuis les États-Unis, le néolibéralisme a bien une histoire française dont les débuts se situent dans l'entre-deux-guerres. Voir à ce sujet l'ouvrage remarquable de François Denord consacré à la reconstruction historique du néolibéralisme en France (François Denord, *Néo-libéralisme version française. Histoire d'une idéologie politique*, Paris, Demopolis, 2007.)

65. « La politique sociale devra être – suivant la logique néolibérale – une

la politique sociale va notamment inspirer les réformes en matière de chômage : la réforme des annexes 8 et 10 du régime général d'assurance chômage de 2003 en est une illustration des plus claires, ainsi les réformes successives du système des retraites. Les politiques sociales néolibérales renversent la tendance historique, marquée par l'histoire sociale et les luttes pour les droits sociaux : avec le développement des consommations collectives et des systèmes de transferts sociaux, la « reproduction » de la force de travail se soustrayait à la contrainte du travail et aux aléas des marchés. C'est cette autonomisation du social qui constitue pour le néolibéralisme une irrationalité sociale : les politiques sociales doivent alors viser la réintroduction dans le social de la rationalité de l'économique. Si, dans la perspective néolibérale de la politique sociale, seule la croissance peut garantir à tout un chacun de s'assurer individuellement contre les risques, les modèles de croissance endogène – construits à partir des apports de l'École néolibérale américaine – vont faire reposer la croissance sur l'investissement en connaissances et en capital humain⁶⁶. Cependant, ces modèles reposent sur l'hypothèse qu'en l'absence d'un « système d'incitation » rien n'assure que les individus utilisent de manière efficiente, d'un point de vue économique, leur temps et leurs ressources. Un champ s'ouvre alors à l'intervention sur les comportements : c'est ce que Foucault, appelle le « gouvernement des conduites ».

Pour saisir la spécificité du néolibéralisme américain, il peut être utile de revenir sur ce qui, dans les années trente, a constitué une mutation épistémologique majeure : c'est le champ d'investigation de l'économie qui change, l'objet même de l'analyse économique. Cette mutation apparaît clairement dans la définition qu'en donne l'économiste anglais Lionel Robbins : « L'économie, c'est la science du comportement humain, la science du compor-

politique qui aura pour instrument non pas le transfert d'une part des revenus à l'autre, mais la capitalisation la plus généralisée possible pour toutes les classes sociales » (Foucault, *Naissance de la biopolitique*, *op. cit.*, p. 149).

66. Gary Becker, *Humain Capital, A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, Chicago, University of Chicago Press, 1964 ; Theodore Schultz, « Capital Formation by Education », *Journal of Political Economy*, vol. 67, n° 6, 1960, p. 571-583 ; Theodore Schultz, « Investment in Humain Capital », *American Economic Review*, n° 51, 1961, p. 1-17.

tement humain comme une relation entre des fins et des moyens rares qui ont des usages mutuellement exclusifs. »⁶⁷

Le néolibéralisme américain se construit à partir de ce déplacement : c'est la prise en compte de ce déplacement épistémologique qui aide à comprendre comment s'est forgé le concept de capital humain⁶⁸. En effet, l'objet de l'économie politique n'est pas (ou plus) le processus de production ou l'accroissement des richesses, ce n'est pas non plus l'allocation optimale des ressources, c'est le comportement rationnel humain. Ce déplacement épistémologique a une conséquence majeure : le champ de l'économique prétend s'étendre à toutes les sciences humaines et sociales. Tout comportement humain, relevant de l'économique, comme du non-économique, devrait alors être passé au crible de l'analyse économique. Ainsi en est-il de la famille, de la sexualité, de la maternité, de la criminalité.

Dans cette perspective néolibérale américaine, la théorie économique du travail devient théorie du comportement subjectif du travailleur. Pourquoi travaillons-nous ? Comment utilisons-nous les ressources dont nous disposons ? Quelles sont ces ressources ? Que faisons-nous pour accroître ces ressources ? C'est à partir de ce type de questions que va se construire la théorie du capital humain, tel qu'elle est développée notamment par Gary Becker et Theodore Schultz. Ces théoriciens néolibéraux considèrent que la finalité du travail – le fait que l'on choisisse de travailler – est l'obtention d'un revenu. Le revenu est défini comme le produit d'un capital alors que le capital est défini comme tout ce qui est susceptible de générer un revenu. Mais il s'agit d'un capital qui a deux caractéristiques particulières : il est constitué de connaissances (savoir), compétences (savoir-faire) et d'aptitudes (savoir-être), et il est indissociable de l'individu. C'est ce qu'on appelle le capital humain. Selon les théoriciens du capital humain, ce stock de ressources demande à être accru, amélioré, afin de pouvoir être

67. Lionel Robbins, *Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, London, Macmillan, 1932, p. 15.

68. Foucault relie alors les problèmes politiques liés à la génétique à cette nouvelle pensée de l'homme comme capital humain : le problème politique de l'utilisation de la génétique va être posé, suivant Foucault, « en termes de croissance, d'accumulation et d'amélioration du capital humain », *Naissance de la biopolitique*, *op. cit.*, p. 235

valorisé sur des marchés concurrentiels du travail. La formation du capital humain demande donc des investissements dans la formation, et une rationalité (économique) dans le choix individuel des investissements consacrés à accroître son propre « capital humain »⁶⁹. C'est ce qui fait dire à Foucault que l'*homo œconomicus* se métamorphose en « entrepreneur de lui-même » dans la « société entreprise ».

Tout comportement échappant à la logique de la « capitalisation de soi », dans un monde conçu sur le mode de la concurrence et donc de l'inégalité, doit être reconduit dans les normes de rationalité du capital humain. La biopolitique à l'époque néolibérale consiste alors à gouverner la vie humaine de sorte à la valoriser, c'est-à-dire lui donner une valeur et en garantir sa majoration⁷⁰. Ainsi, reprise dans les modèles de croissance endogène, la théorie du capital humain conduit à envisager la nécessité d'interventions visant à inciter à la formation. L'accroissement du capital humain est considéré comme la condition de la croissance économique. Les individus – affirme cette théorie – peuvent opérer des choix « sous optimaux » dans l'allocation de leur temps à la formation, des mesures incitatives sont alors nécessaires pour les inciter à se former et pour orienter leurs parcours de formation. Ainsi, dans la perspective ouverte par le néolibéralisme américain, c'est tout le système éducatif qui doit être orienté par l'économique et évalué par des critères de rentabilité économique. Le « gouvernement des conduites » dont parle Foucault signifie ici la mise en place de dispositifs d'incitation à la formation normée et orientée par les exigences de la société-entreprise. Dans la société-entreprise – forme de la société capitaliste néolibérale – le rapport que chacun entretient avec soi-même est régi par l'effort de production et valorisation (sur le marché) de soi dont parlait A. Gorz,

69. La théorie du capital humain se fonde sur deux hypothèses, la première est que la rationalité instrumentale est indifférente aux singularités individuelles ; la deuxième hypothèse est celle d'homogénéité des conditions de départ ainsi que de leur neutralité sociale. Or, comme le met en avant Luca Paltrinieri, la théorie de Bourdieu du capital culturel constitue l'une des critiques les plus achevées et les plus convaincantes de la théorie du capital humain. Luca Paltrinieri, « Struttura e funzione del capitale umano tra Bourdieu e Foucault » Colloque International *Bourdieu-Foucault, un rendez-vous mancato* ?, Università Suor Orsola Benincasa, Naples, 2-3 mars 2016.

70. *Ibid.*

alors que le rapport que chacun entretient avec les autres est régi par le principe de concurrence.

De la reproduction de la force de travail à la production du capital humain

La réflexion menée par Foucault est une enquête sur les formes du pouvoir, fort éloignée, par bien des aspects, des questions sur ce qu'est et ce que devient le capitalisme. Or, suivant Foucault, à partir du 17^e siècle, en Europe, le pouvoir du souverain n'est plus essentiellement un pouvoir de donner la mort. Le biopouvoir est l'exercice d'un pouvoir sur la vie, sur l'augmentation de sa puissance. Dans les cours de 1978/1979, dont l'objet est justement *La Naissance de la Biopolitique*, et bien que dans tous les cours le terme n'apparaisse quasiment pas, on comprend que le libéralisme, et bien au sens du libéralisme tel qu'il est pensé par les économistes, marque véritablement la naissance de cette nouvelle forme de pouvoir. Mais – il me semble important d'insister sur ce point – le libéralisme, comme on vient de le voir, n'est pas pensé par Foucault comme une doctrine économique, il s'agit d'une forme de gouvernementalité, c'est-à-dire, une rationalité politique. Dans cette perspective, le néolibéralisme ne peut pas être perçu dans la continuité du libéralisme du dix-huitième et 19^e siècle, car il préfigure, comme déjà argumenté, une nouvelle forme de gouvernementalité, mais aussi une nouvelle forme de subjectivité sous le signe de l'« entrepreneurialité » : la société se conforme sur le modèle de l'entreprise et est tenue par le principe de concurrence ; les individus qui la composent se forment comme capital humain, la subjectivité du travailleur libre se métamorphose en celle de l'entrepreneur de soi. C'est ici que la question du capitalisme cognitif croise celle du néolibéralisme. Le capital humain est ce qui agence capitalisme cognitif et néolibéralisme, il forge le travailleur idéal-typique du capitalisme cognitif à l'époque néolibérale, la société entreprise. Mais à la lumière du néolibéralisme on peut aussi interroger la nature des connaissances en jeu dans le capitalisme cognitif à l'époque néolibérale.

Au début des années 2000, nous avons analysé les mutations du capitalisme contemporain en saisissant dans le déplacement

du rapport capital-travail vers le rapport capital-vie l'un des traits marquants du nouveau capitalisme. L'accumulation capitaliste ne se fonde plus seulement sur l'exploitation du travail dans le sens industriel du terme, mais sur celle de la connaissance, du vivant, de la santé, du temps libre, de la culture, des ressources relationnelles entre individus (communication, socialisation, sexe), de l'imaginaire, de la formation, de l'habitat, etc. Ce qui est produit et vendu, ce ne sont pas seulement des biens matériels ou immatériels, mais des formes de vie, des formes de communication, des standards de socialisation, d'éducation, de perception, d'habitation, de transport, etc. L'explosion des services est directement liée à cette évolution, et il ne s'agit plus exclusivement des services industriels, mais de dispositifs qui organisent et contrôlent des « formes de vie »⁷¹. Les économistes ont saisi cette mutation dans les termes de l'émergence d'un modèle « anthropogénétique »⁷², à savoir, un modèle de production de l'homme par l'homme. Suivant une approche différente, l'anthropologue Kaushik Sunder Rajan parle de « biocapitalisme » et analyse la centralité des sciences de la vie. Il démontre, sur une échelle globale, les processus de co-production du scientifique et du social, des sciences de la vie et des régimes de politique économique. Il repère alors dans le déplacement du capital vers les sciences de la vie une nouvelle phase dans l'histoire du capitalisme⁷³. Dans le capitalisme contemporain, comme nous l'avons déjà analysé, la question de la propriété intellectuelle revêt une très grande importance. Mais il y a un aspect très important, pas encore traité et sur lequel peu de chercheur-e-s ont insisté : la véritable révolution des brevets, en ce sens, une étude assez intéressante, portant sur la dynamique des brevets déposés sur la période 1963-2001 mettait justement en exergue la véritable révolution des connaissances : les sciences du

71. Antonella Corsani, Maurizio Lazzarato, « Le revenu garanti comme processus constituant », art. cit.

72. Voir par exemple Robert Boyer, « L'essor du secteur de la santé annonce-t-il un modèle de développement anthropogénétique ? », *Revue de la régulation*, n° 17, 2015, <http://journals.openedition.org/regulation/11159>.

73. Kaushik Sunder Rajan, *Biocapital. The Constitution of Postgenomic Life*, Duke University Press, 2006. Voir aussi du même auteur *Pharmocracy. Value, Politics, and Knowledge in Global Biomedicine*, Durham et London, Duke University Press, 2017.

vivant ont connu une très forte progression en termes de brevets déposés et occupent les toutes premières places dans le classement par nombre de brevets déposés, à parité, bien sûr, du secteur informatique des microprocesseurs⁷⁴.

Du fait de ce déplacement de la science et du capital vers le processus vital même de la société, les conditions du processus vital de la société sont prises dans les mailles de la valorisation marchande, et surtout de la concurrence, du *benchmark*. C'est ce déplacement qui constitue l'un des éléments clefs du capitalisme cognitif à l'époque néolibérale. Les biotechnologies, la santé, la culture, la communication, mais aussi l'éducation et la formation, se trouvent au cœur des dynamiques économiques. Il s'agit en fait de secteurs dont le poids s'accroît considérablement dans l'économie globale, qui mobilisent des flux importants de capitaux sur les marchés financiers. Ces secteurs, qui relèvent traditionnellement de la sphère publique, connaissent aujourd'hui un processus de privatisation des connaissances et sont soumis à la concurrence : à la question de la propriété privée des moyens de production s'ajoute celle de la propriété privée des « moyens de vie ». Les « industries » de la santé, des soins, du *care*, les « industries corporelles », les industries communicationnelles et celles culturelles, sont au cœur du capitalisme cognitif contemporain. Ainsi, les connaissances en jeu dans le capitalisme cognitif contemporain, ne sont pas essentiellement celles qui concernent l'homme et ses outils de production, celles incorporées dans ces outils, dans le capital fixe marxien. Il ne s'agit pas de produire des « marchandises » au sens strictement industriel, mais du vivant, des vies, des corps, des organes, mais aussi des formes de vie. Le capitalisme cognitif à l'époque néolibérale peut alors être saisi comme le déplacement depuis la production de marchandises vers la reproduction de la vie biologique et sociale, individuelle et collective. Dans cette perspective, le capitalisme contemporain n'est qu'en apparence dématérialisation (la société de l'information, la société du savoir, la société de la communication virtuelle),

74. Walter W. Powell et Kaisa Snellman « The Knowledge Economy », *Annual Review of Sociology*, vol. 30, 2004, p. 199-220.

car il y a une matérialité fondamentale dans le capitalisme cognitif, celle de la vie et de sa production, comme *zoe* et comme *bios*⁷⁵.

Les technologies au cœur du nouveau capitalisme sont les technologies génétiques, les biotechnologies, ainsi que les technologies de la communication, les technologies de la vision et de la perception, alors que les technologies numériques s'hybrident avec la biologie. La métaphore du « cyborg » est très puissante pour rendre compte de cette hybridation : le « cyborg » est un organisme cybernétique, une fusion d'organique et de technologique forgé par des pratiques historiques et culturelles⁷⁶. Dans le capitalisme cognitif à l'époque néolibérale, les conflits du travail (condition de travail, répartition, droits sociaux) sont doublés par les conflits sur les orientations de la production et sur le sens du travail, sur ce que l'on fabrique : des vies et des formes de vie. Il ne s'agit pas d'un simple conflit sur l'accès aux connaissances, le conflit porte aussi et encore plus sur les orientations de la « biotechnoscience ». Les interrogations sur l'objectivité et sur la neutralité de la science, tout comme les questions éthiques, bouleversent aussi l'ordre établi de ceux qui se voulaient des mondes à part : celui de la recherche et de l'université des savoirs, celui de la culture, celui de l'*oikos*.

Avec l'importance grandissante des activités de service et de production de la vie (éducation, culture, recherche, information, communication, santé, services à la personne), la séparation théorique entre production (de marchandises) et reproduction (de la vie biologique et sociale des populations) devient problématique, non pertinente. Cet effondrement des frontières, cette confusion entre production de marchandises et reproduction de la force de travail est saisie par Michel Feher comme l'effet d'une mutation de

75. « Les Grecs ne disposaient pas d'un terme unique pour exprimer ce que nous entendons par le mot *vie*. Ils se servaient de deux mots [...] : *zôè*, qui exprimait le simple fait de vivre, commun à tous les êtres vivants (animaux, hommes ou dieux), et *bios*, qui indiquait la forme ou la façon de vivre propre à un individu ou à un groupe. » Giorgio Agamben, *Homo sacer*, vol. I, *Le Pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil, 1997, p. 9.

76. Donna Haraway, *Simians, Cyborgs, and Women : The Reinvention of Nature*, London, New York, Routledge, 1991.

la subjectivité, de la substitution du capital humain au travailleur libre. Je dirais plutôt qu'il s'agit de la substitution de l'entrepreneur de soi – forme de la subjectivation néolibérale – au travailleur libre – forme de subjectivation propre à la société capitaliste libérale. « Grâce à ce changement de cadre subjectif, écrit M. Feher, des domaines tels la santé, l'éducation, la culture... cessent d'être des conditions "externes" de reproduction de l'entrepreneur/ travailleur libre pour devenir des secteurs de la valorisation du soi conçu comme capital ou entreprise⁷⁷. L'anthropologue Sara Ongaro parlait quant à elle de « reproduction productive » pour rendre compte de cet effacement des frontières entre production et reproduction et de la mise en production/valorisation de la reproduction⁷⁸. En quelque sorte on pourrait dire que le champ de la reproduction de la force de travail, autrefois enfermé dans le *oikos* et confié aux femmes, devient le champ public de production du capital humain. Le capital humain nous reporte à la force de travail. Comme l'écrit Paolo Virno, c'est seulement aujourd'hui que la force de travail – pour ce qu'elle est dans la réalité – et son concept sont en adéquation. Et c'est peut-être justement du côté de la force de travail, comme il le suggère, que se trouve l'origine de la biopolitique⁷⁹.

C'est la piste suggérée aussi par l'historienne Silvia Federici, marxiste et foucauldienne, comme elle se définit elle-même. En effet, lorsque l'on touche à la question de la reproduction de la force de travail on tombe dans le domaine de l'oubli, tant chez Marx que chez Foucault. À partir d'un travail d'archive sur la persécution des sorcières, Silvia Federici propose une tout autre lecture de l'histoire du capitalisme, notamment à propos de l'accumulation

77. Michel Feher, « S'apprécier, ou les aspirations du capital humain », *Raisons politiques*, n° 28, 2007, p. 11-31.

78. Sara Ongaro, *Le donne e la globalizzazione. Domande di genere all'economia globale della ri-produzione*, Milano, Ribbettino, 2001.

79. Il écrit à ce propos : « L'origine non mythologique de ce dispositif de savoirs et de pouvoirs, que Foucault appelle biopolitique, se retrouve sans aucun doute dans le mode d'être de la force de travail. » Paolo Virno, *Grammatica della moltitudine : per una analisi delle forme di vita contemporanee*, Roma, Derive Approdi, 2002, p. 35, traduit par nos soins.

primitive, et de l'histoire des formes de pouvoir, et notamment de la naissance de la biopolitique⁸⁰. Ce que Silvia Federici reproche à Foucault est de ne jamais avoir questionné les raisons du changement des formes du pouvoir. L'analyse historique de la chasse aux sorcières permet de dissiper le mystère, de résoudre l'énigme : le problème que doit affronter le pouvoir à l'aube du capitalisme est un problème de reproduction de la force de travail. En effet, ce qui fait le lien entre capitalisme et libéralisme est justement cette chose oubliée le plus souvent dans les sciences sociales : la reproduction de la force de travail. C'est alors justement du côté de la subjectivité de la force de travail d'une part, des subjectivités féministes d'autre part, que l'on peut trouver des éléments qui nous permettent de comprendre la biopolitique à l'époque néolibérale, de comprendre le lien intime entre capitalisme cognitif et néolibéralisme.

L'intérêt majeur de l'analyse foucauldienne du néolibéralisme est d'avoir laissé apparaître les formes singulières d'assujettissement sans subordination. À l'époque néolibérale, le grand défi pour la philosophie du travail, comme le souligne Luca Paltrinieri⁸¹, est dans la pertinence du concept d'aliénation : peut-on encore parler d'aliénation dès lors que l'individu devient l'auto-gestionnaire de son capital humain ? La question, du point de vue de la sociologie du travail, est celle de l'autonomie, donc du comment on intègre la norme ou, au contraire, comment on arrive à désactiver les dispositifs de pouvoir.

À ce stade, il faut une catégorie et une méthode permettant de traiter de la subjectivité. La catégorie est celle de l'expérience. Une catégorie aussi importante chez l'historien que chez le sociologue et qui est essentielle pour une histoire sociale du capitalisme qui ne soit pas idéaliste⁸². Comme le souligne l'historien,

80. Silvia Federici, *Caliban et la Sorcière*, Genève-Paris, Entremonde, 2014 [2004].

81. Luca Paltrinieri, « Struttura e funzione del capitale umano tra Bourdieu e Foucault », *op. cit.*

82. L'idéalisme, écrit E. Thompson, « ne consiste pas à poser que le monde matériel est inaccessible, ou à nier sa primauté, mais à imaginer un univers conceptuel, qui s'engendre lui-même, impose sa propre idéalité aux phénomènes de l'existence matérielle et sociale – plutôt que de s'engager en

« avec cette catégorie, les hommes et les femmes redeviennent des sujets – non pas des sujets autonomes, des “individus libres”, mais des personnes faisant l’expérience de situations et de rapports productifs déterminés, de besoins, d’intérêts et d’antagonismes. Ils “ressaisissent” ensuite cette expérience avec leur conscience et leur culture (deux autres catégories condamnées par la pratique théorique) de la manière la plus complexe (et oui, “relativement autonome”) et agissent ensuite à leur tour (souvent, mais pas toujours par l’intermédiaire de la structure de classes qui en découle) sur leur situation déterminée »⁸³. Une définition qui n’est pas éloignée de celle du sociologue : « L’expérience sociale, en tant que catégorie sociologique, a une double signification : D’un côté, l’expérience est définie comme un envahissement par le social : “tout est social”, personne n’y échappe et l’expérience évoque cet engloutissement. D’un autre côté, l’expérience désigne l’activité du sujet qui affronte des épreuves et qui expérimente des solutions. »⁸⁴

La subjectivité est complexe, multiple, mouvante dans le temps, contextuelle, traversée par des tensions. Le problème est de comprendre comment elle est fabriquée et comment une subjectivité oppositionnelle peut advenir. Pour rentrer en dialogue avec les faits empiriques, avec l’expérience, pour l’historien, comme pour le sociologue, l’outil est l’enquête.

permanence dans un dialogue avec elles. Edward P. Thompson, *Misère de la théorie. Contre Althusser et le marxisme anti-humaniste*, Montreuil, Éditions L’Échappée, 2015, p. 50.

83. *Ibid.*, p. 306

84. François Dubet, *Sociologie de l’expérience*, Paris, Seuil, 2016 [1994], p. 329.

Partie 2

Figures du travail dans les zones grises

« En réalité, une foule d'indices convergents suggère que ce dépassement est déjà amorcé et que les chances d'une sortie civilisée du capitalisme dépendent avant tout de notre capacité à distinguer les tendances et les pratiques qui en annoncent la possibilité. »

André Gorz, *Ecologica*, 2008.

Alors que le travail devient cognitif, que le travail de reproduction de la force de travail devient travail de production du capital humain, les relations de travail en tant que relations asymétriques de pouvoir, se métamorphosent. La dé-salarisation (formelle ou réelle) constitue un indice significatif de cette mutation dont la précarisation est l'épiphénomène.

Le travail salarié classique, entendu comme emploi sous contrat de travail à temps plein et à durée indéterminée, associé en plus, dans certains pays, à un droit du licenciement protecteur, ne constitue plus la norme statistique d'emploi, il représente en effet moins de la moitié des emplois dans le monde. Cette donnée n'est que partiellement expliquée par le poids important des emplois non-salariés dans les pays du Sud. Plus fondamentalement, elle constitue l'indice d'une transformation majeure des relations de travail dans les pays du Nord. Tel est le diagnostic fait par l'Organisation Internationale du Travail en 2015¹. En effet, depuis les années 1980, tandis que la salarisation² progresse et conquiert de

1. Ainsi, dans le texte de synthèse de l'étude annuelle sur l'emploi de l'OIT on peut lire : « Le modèle de l'emploi classique, qui veut que les travailleurs perçoivent un salaire dans le cadre d'une relation de dépendance vis-à-vis de leurs employeurs, aient un emploi stable et travaillent à temps plein, a tendance à perdre du terrain. Dans les économies avancées, ce modèle de l'emploi classique est de moins en moins prédominant. Dans les économies émergentes comme dans les économies en développement, la relation de travail et les contrats de travail se sont vus consolidés mais l'emploi informel continue d'être largement répandu et, à l'extrémité des chaînes d'approvisionnement mondiales, les contrats à très court terme et les horaires irréguliers se sont généralisés. » OIT, *Emploi et questions sociales dans le monde. Des modalités d'emploi en pleine mutation*, Résumé, 2015, <http://www.wk-rh.fr/actualites/upload/rapport-OIT-2015.pdf>.

2. Par solarisation il faut entendre le processus de transformation de tout

nouvelles zones du globe, notamment du Sud, le travail non-salarié augmente dans les pays d'ancienne industrialisation, parallèlement au développement des emplois temporaires et des emplois à temps partiel. Cette augmentation marque un retournement de tendance : depuis le début du 20^e siècle et de manière accélérée pendant les années 1950-1980, la figure du travailleur non-salarié avait couru vers sa disparition, cette augmentation semblerait donc marquer le retour de la figure du travailleur indépendant.

En 2014, une étude réalisée pour le « quasi-syndicat » américain des *freelancers*, la *Freelancers Unions*³, estime à 53 millions le nombre de *freelancers* aux États-Unis, soit 34 % de la force de travail au début des années 2010. Le nombre de *freelancers* aurait encore progressé si l'on s'en tient aux chiffres annoncés sur le site de la *Freelancers Union*, là où on peut lire :

« Les *freelances* ne façonnent pas seulement l'avenir du travail, ils sont l'épine dorsale de l'économie. Plus d'un Américain sur trois a travaillé en *freelance* l'année dernière et, en cinq ans, la main-d'œuvre indépendante a augmenté de 7 %. »⁴

Cependant, la catégorie *freelance* est une catégorie générique qui rassemble des figures fort hétérogènes. Cinq sous-catégories de *freelancers* sont distinguées dans l'étude : les *indépendants contractors* (21,1 millions) une figure proche de celle traditionnelle

type de relation de travail en relation salariale, caractérisée donc par l'existence d'un lien juridique de subordination et par une situation de dépendance du salarié vis-à-vis de la structure employeuse.

3. La *Freelancers Union* (FU), créée en 1995 à New York à l'initiative de Sara Horowitz, s'est donnée comme mission de garantir la protection sociale des indépendants, mais aussi d'organiser la mutualisation des ressources et la défense des membres de sa communauté. En 2008, la FU a créé une compagnie d'assurance, la *Freelancers Insurance*, une société à but non-lucratif dont l'objectif est de garantir à tout travailleur indépendant l'assurance maladie. Le financement est assuré par des fondations, ce qui permet de bénéficier de prêts à des taux d'intérêt très faibles. La *Freelancers Union* est le seul actionnaire de la *Freelancers Insurance*, ce qui garantit son autonomie. En même temps, la FU développe des liens de coopération avec les syndicats traditionnels et avec les institutions locales. Suivant Sara Horowitz, la *Freelancers Union* ne vise pas la privatisation des institutions du Welfare, mais leur innovation radicale, en puisant dans les traditions du mutualisme français et du système coopératif italien selon le modèle des coopératives de l'Emilie Romagne.

4. Voir : <https://www.freelancersunion.org/>, consulté le 10 février 2020, traduit par nos soins.

du travailleur indépendant ; les *freelance business owners* (2,8 millions), soit des travailleurs indépendants qui emploient entre une et cinq personnes pour réaliser leurs projets ; les *moonlighter* (14,3 millions), soit des travailleurs salariés exerçant en complément une activité non-salariée ; les *diversed workers* (9,3 millions), soit des travailleurs cumulant différents *jobs* et statuts ; les *temporary workers* (5,5 millions), soit des travailleurs non-salariés occasionnels, le plus souvent engagés sur un projet. *Freelance* est donc un mot pour dire une pluralité de situations professionnelles, certaines, comme celles qui relèvent des deux premières sous-catégories, sont plus traditionnelles, alors que celles des trois dernières catégories sont relativement nouvelles.

Toujours en Amérique du Nord, au Canada, en 2016, les travailleurs indépendants occupent plus de 15 % des emplois alors qu'ils n'étaient que 12 % en 1976⁵. Au Québec ce taux est plus faible (13,4 %) cependant, la moitié des emplois créés sont des emplois appelés « autonomes »⁶. En Europe (EU 28)⁷, en 2015, on compte 33 millions de travailleurs non-salariés (ou *self-employed*) soit 14,9 % de la population ayant un emploi. Si ce taux est stable depuis le début du siècle, à l'intérieur de la catégorie des non-salariés on observe des tendances contradictoires : à la hausse pour certaines sous-catégories, à la baisse pour les autres⁸. Comme en Amérique du Nord, alors que les figures traditionnelles des non-salariés⁹ continuent de baisser numériquement par effet de la salarisation, la très grande majorité des nouveaux non-salariés n'est pas employeuse : les non-salariés « solos », c'est-à-dire sans

5. Source des données : Statistiques Canada tableau CANSIM 282-0012.

6. Stephanie Bernstein, Urwana Coiquaud, Marie-Josée Dupuis, Laurence Léa Fontaine, Lucie Morissette, Esther Paquet et Guylaine Vallée, « Les transformations des relations d'emploi : une sécurité compromise ? », *Regards sur le travail*, vol. 6, n° 1, 2009, p. 19-29.

7. Concernant l'Europe toutes les données et analyses présentées ici sont tirées essentiellement du rapport final de synthèse du projet I-WIRE 2016-2018 « I-WIRE Independent Workers and Industrial Relations in Europe » (Projet VP/2015/004 European Commission) : http://www.i-wire.eu/wp-content/uploads/2018/04/i-wire_final-report.pdf.

8. Eurofound, *Exploring self-employment in the European Union*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2017.

9. Par figures traditionnelles de travail non-salarié il faut entendre les exploitants agricoles, les petits commerçants et les professions libérales.

employés, constituent 10,7 % de l'emploi global, soit presque trois quarts du travail non-salarié.

À l'intérieur de la catégorie des non-salariés on distingue les I-Pros, des travailleurs Indépendants Professionnels. Il s'agit de travailleurs non-salariés sans employés qui exercent une activité intellectuelle et/ou qui travaillent dans les secteurs des services¹⁰. Il s'agit d'un groupe professionnel relativement hétérogène qui comprend les interprètes, les consultants, les formateurs, les informaticiens, les artistes, les traducteurs, les comptables, etc. Ces travailleurs affichent généralement un haut niveau de formation et leur travail est hautement qualifié. Les conditions de travail et d'emploi peuvent différer beaucoup d'un pays à l'autre car ces nouvelles figures du travail sont encadrées par des systèmes de réglementation nationaux qui sont fort hétérogènes. À titre d'exemple, alors qu'en Italie ils sont considérés « parasubordonnés » et travaillent le plus souvent sous contrat de Collaboration Coordonnée et Continue (CoCoCo) ou encore, et assez souvent, par projet (CoCoPr), en France, bon nombre relève de la présomption de salariat ou de l'assimilation au salariat. Il s'agit d'un déplacement des frontières du salariat tout à fait spécifique au système juridique français, déplacement qui a conduit à une extension du droit social au-delà du travail salarié classique. Autre trait commun à bon nombre de I-Pros, la pluriactivité diachronique et synchronique. Cette pluriactivité doit être comprise aussi dans le sens des statuts de l'emploi. Phénomène nouveau et remarquable, les I-Pros combinent des emplois salariés et des activités indépendantes.

En 2011, on dénombrait en Europe (EU 28) 8,5 millions de I-Pros, ce qui correspond à 26 % de la population totale de travailleurs indépendants et à 37% des travailleurs indépendants « solos »¹¹. C'est justement cette catégorie qui a connu une très forte croissance. En dix ans, entre 2000 et 2011, le nombre de I-Pros a augmenté de 82,1 %, tandis que le nombre de salariés et de travailleurs indépendants non professionnels a connu une croissance très limitée (respectivement +7,2 % et +5,6 %). Selon les

10. Stéphane Rapelli, *European I-Pros : a study*. London, Professional Contractors Group (PCG), 2012.

11. *Ibid.*

données Eurostat, les I-Pros seraient presque dix millions en 2015, soit 4,4 % de l'emploi total dans l'UE28 et près d'un tiers des travailleurs non-salariés.

Le poids et l'évolution du nombre de I-Prof sont très différents d'un pays à l'autre. Presque deux tiers (62 %) des I-Pros sont concentrés dans quatre pays : le Royaume-Uni (20 %), l'Italie (17,5 %), l'Allemagne (14,8 %) et la France (9,2 %). En ce qui concerne la composition par âge, les I-Pros se situent principalement dans la tranche d'âge 40-49 ans, tandis que la proportion de jeunes de moins de 30 ans est faible si l'on compare ces données avec celles des salariés. Cependant, les moins de 30 ans sont relativement nombreux dans les secteurs informatique et artistique. Autre trait qu'il convient de souligner afin de mieux saisir cette figure : le niveau de formation est beaucoup plus élevé que celui des autres catégories de travailleurs, en effet, 70,5 % ont atteint un niveau d'études supérieures. Enfin, un trait intéressant qu'on ne saurait oublier de mentionner : 43 % sont des femmes. Il s'agit en effet d'une population beaucoup plus féminine que la population des non-salariés traditionnels.

En France, selon l'INSEE, c'est en 2004 qu'on peut constater un retournement de tendance : le nombre de travailleurs non-salariés, en forte baisse jusque-là, commence à augmenter en termes absolus et relatifs à partir de cette date. La croissance est due pour beaucoup aux effets de la création en 2008 du statut d'auto-entrepreneur. En 2019, plus d'un million et demi de personnes se sont enregistrées comme auto-entrepreneurs, dont un peu plus de 900 000 sont économiquement actives. Globalement, en 2018, l'INSEE dénombre quelque 3,2 millions de travailleurs non-salariés. Ce qui représente presque 12 % de la population active ayant un emploi. Mais au-delà du quantitatif, une étude publiée par France Stratégie¹² met en évidence les nouveaux visages de l'indépendance dont les traits marquants sont essentiellement ceux des I-Pros. Bien que les nouveaux indépendants en France ne puissent pas être rangés tous dans la catégorie des I-Pros.

Premier trait du nouveau visage du travail indépendant, le double emploi. Pendant la période observée par cette étude

12. Cécile Jolly, Jean Flamnad, « Salarié ou indépendant : une question de métiers ? », *France Stratégie Note d'analyse*, n° 60, 2017.

(1984-2014), un phénomène majeur est certainement constitué par le double emploi, c'est-à-dire le cumul d'un emploi salarié et d'un emploi non-salarié. Deuxièmement, alors que la salarisation progresse pour les anciennes figures du travail indépendant, notamment pour les professions libérales, le travail non-salarié se développe chez les néo-artisans d'une part et dans le champ des métiers à dominante intellectuelle et à haut niveau de qualification (formation, art et culture, personnel d'études et recherches) d'autre part. En ce qui concerne les néo-artisans¹³ les emplois non-salariés progressent alors que les emplois salariés régressent. En revanche, dans les métiers à haut niveau de qualification, caractérisés par le fait que le non-salariat est dominant, les emplois non-salariés progressent parallèlement aux emplois salariés. C'est le cas des infirmières et sages-femmes, des professions paramédicales, des métiers de la communication, des études et recherches, de la formation, mais cela concerne aussi les professionnels du droit et les professionnels des arts et des spectacles.

Finalement, il est possible de dégager une figure idéal-typique du nouveau travailleur non-salarié à l'époque du capitalisme cognitif néolibéral. Ce nouveau travailleur non-salarié agence activité non-salariée et contrats de travail salarié ; il travaille le plus souvent en solo, c'est-à-dire qu'il n'est pas employeur ; il travaille généralement dans les secteurs des services aux entreprises et à la personne, ou bien dans les secteurs de la culture et de l'art, mais aussi dans les secteurs de la formation et de la recherche ; il est pluriactif ; il a fait des études longues et a atteint un niveau de qualification au moins équivalent à BAC+3 ; beaucoup plus souvent que le travailleur indépendant d'antan, le nouveau travailleur non-salarié est une femme. À ces traits du nouveau travailleur non-salarié il faut en ajouter un dernier : son revenu d'activité est en moyenne relativement faible, notamment si comparé à celui des travailleurs indépendants traditionnels. La figure du nouveau travailleur non-salarié est irréductible à celle du travailleur indépendant. Elle ne constitue pas non plus le ressort d'un simple processus de dé-salarisation formelle. Il ne s'agit pas, en

13. Il s'agit tout particulièrement des ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment, des ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal, des techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques.

d'autres termes, d'un pur acte de déguisement d'un salariat au moindre coût, flexible et précaire¹⁴. Il s'agit plutôt d'un dépassement de la logique binaire qui oppose le travail salarié au travail indépendant, logique binaire qui a dominé le capitalisme cognitif à l'époque fordiste.

Très spécifiques au contexte historique, social et institutionnel français, les figures de l'intermittent·e du spectacle et de l'entrepreneur·e-salarié·e incarnent par bien des aspects la figure idéal type du travailleur à l'époque du capitalisme néolibéral. Cependant, en même temps qu'elles semblent épouser la condition néolibérale, elles y résistent et font de l'enquête sociale respectivement une arme de lutte et un instrument pour l'action transformatrice.

L'enquête sociale qui implique chercheur·e-s et non-chercheur·e-s et qui est orientée par la recherche de solution aux problèmes a une double importance dans le contexte du capitalisme cognitif néolibéral. D'une part, elle interroge la figure du chercheur·e qui ne peut pas (plus) prétendre à son « extériorité » et sa « neutralité » ; d'autre part, elle interroge et déstabilise la figure de l'expert, figure centrale de la gouvernementalité néolibérale.

14. Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, « Du désir d'autonomie à l'indépendance », *La nouvelle revue du travail*, n° 5, 2014, <https://journals.openedition.org/nrt/1844>.

Chapitre 4

Au-delà de la logique binaire travail salarié-travail indépendant

En Italie, là où le phénomène de dé-salarisation formelle a été avant-coureur, les nouvelles figures du travail non-salarié ont été initialement nommées par les économistes « travailleurs autonomes de deuxième génération »¹. Il s'agissait de signifier ainsi deux choses : tout d'abord, le fait que cette figure du travail est irréductible à celle du travailleur indépendant d'antan, puis le fait que non-salarié ne veut pas dire indépendant. Le travailleur, bien que non-salarié, peut se trouver dans une situation de dépendance (technique et/ou économique) du donneur d'ordres. La notion de travailleur indépendant économiquement dépendant développée au niveau européen dans les années 2000², contient cette idée d'une dépendance économique bien que le travailleur ne soit pas juridiquement subordonné à l'entreprise employeuse. Cependant cette notion ne rend pas véritablement compte des situations d'assujettissement malgré l'absence d'un lien juridique de subordination. Les juristes italiens parlent de « para-subordination » pour signifier une situation de subordination *de facto*, mais non *de jure*, c'est-à-dire d'assujettissement à un donneur d'ordres, mais en l'absence d'un lien juridique de subordination.

Le phénomène de dé-salarisation formelle est généralement attribué à des facteurs d'ordre économique (notamment la volonté de l'entreprise de maîtriser le coût du travail) et technologique (nouvelles technologies et leur impact sur l'organisation du travail). Cependant si on regarde la dé-salarisation plutôt du

1. Sergio Bologna, Andrea Fumagalli (eds.), *Il lavoro autonomo di seconda generazione*, Milano, Feltrinelli, 1997.

2. Adalberto Perulli, *Étude sur le travail économiquement dépendant ou para-subordonné*, réalisée pour la Commission européenne, 2002.

point de vue du pouvoir sur le travail il faudra prendre en compte d'autres facteurs susceptibles de contribuer à expliquer le phénomène : la mutation de la forme entreprise et de la distribution des pouvoirs en son sein ; la mutation des modes de management en tant que dispositifs de pouvoir sur le travail ; une véritable métamorphose de la philosophie sociale qui inspire les politiques sociales de l'emploi et qui incite à créer son propre emploi. Mais il y a aussi un autre facteur : la résistance au salariat classique. Tel est le trait commun à bon nombre d'intermittent-e-s du spectacle et d'entrepreneur-e-s-salarié-e-s. S'agit-il alors de nouveaux sublimes comme l'envisageait Bernard Gazier³ ?

Au 19^e siècle, une figure s'opposait avec détermination au salariat, c'est la figure du sublime. Fort de son savoir-faire, le sublime n'acceptait de travailler que pour des périodes courtes, quand il le voulait, et uniquement pour le patron qu'il avait choisi. Dans quelle mesure l'intermittent-e et l'entrepreneur-e salarié-e ne seraient-ils pas plutôt des nouveaux prolétariodes ?

Le terme « prolétariode » a été utilisé initialement par Werner Sombart à propos de ces travailleurs qui se situent dans une strate inférieure. D'un point de vue juridique et de l'organisation du travail, le prolétariode, tout comme le sublime est « patron de sa vie laborieuse », il n'est pas soumis à un patron, à ses ordres et à son commandement sur son travail. Ce qui le différencie du prolétaire salarié. Cependant, tout comme le prolétaire, il subit la pression de la demande, il est contraint de reproduire chaque jour sa prestation de travail, condition même de sa survie. Il travaille à son compte, mais, comme le salarié, il vit essentiellement de sa force de travail. Du point de vue économique, il perçoit un revenu en qualité de prestataire de travail. Du point de vue juridique, il représente une figure ambiguë, prolétaire et indépendant.

L'affirmation historique du salariat et le déclin du travail indépendant, et vice versa

Jusqu'à la fin du 19^e siècle, l'emploi salarié n'était pas la norme sociale des relations de travail. Par ailleurs, le régime normal de

3. Bernard Gazier, *Tous « Sublimes ». Vers un nouveau plein-emploi*, Paris, Flammarion, 2003.

l'emploi était l'emploi temporaire⁴. Mais ni la salarisation, ni la stabilisation de l'emploi n'étaient une revendication du mouvement ouvrier, en revanche, elles constituaient l'objectif prioritaire du patronat de l'industrie naissante qui se configurait sur le modèle de la fabrique. Pour le patronat, la fixation du salariat était une nécessité. Elle permettait d'assurer l'exploitation la plus efficace possible de l'outil de production en garantissant la continuité du processus productif.

Si le salariat et la stabilité de l'emploi n'étaient pas un objectif pour les ouvriers, c'est que les gens préféraient travailler à leur compte et être embauchés de temps en temps dans un atelier pour de courtes périodes, lorsque l'activité à leur propre compte ne dégagait pas de revenus suffisants. L'agencement d'une activité indépendante et d'emplois salariés ponctuels en usine était la norme ; la pluriactivité entre activité artisanale ou commerciale ou encore paysanne et travail ouvrier dans les ateliers était la règle, tout comme la mobilité entre l'industrie et l'agriculture ou le petit commerce. Tant que les activités à son compte, non assujetties au régime de l'usine et à la subordination aux ordres de l'employeur, assuraient un revenu, la dépendance économique des travailleurs vis-à-vis des patrons de l'industrie naissante était relativement faible. Les activités à son compte, en relâchant la contrainte monétaire du revenu, permettaient de résister à la salarisation.

Face à la résistance des ouvriers au régime de la fabrique et au salariat, tout le long du 19^e siècle, la stratégie patronale s'est déployée en recourant à différentes armes. En France, le livret ouvrier instauré par la loi du 22 Germinal an XI était l'une de ces armes pour contrôler la durée de la relation. Les règlements établis par les patrons pouvaient également limiter ou contraindre le salarié. Dans certains secteurs, des salaires relativement plus élevés que les salaires pratiqués dans le secteur primaire étaient accordés afin d'attirer et fixer les ouvriers. Les augmentations de salaire à l'ancienneté jouaient dans le même sens. La constitution de caisses de prévoyance avec la prise en charge des frais

4. Patrick Fridenson, « La subordination dans le travail, les questions de l'histoire », in J.-P. Chauchard, A.-C. Hardy-Dubernet (dir.) *La subordination dans le travail*, Paris, La Documentation Française, 2003, p. 59-69.

médicaux ou des retraites fut une autre arme pour fixer le salariat. L'introduction de l'organisation scientifique du travail au début du 20^e siècle, puis son développement dans les années 1920, accélère, renforce et généralise la dépendance du travailleur vis-à-vis de l'entreprise. À la dépendance que comporte le salariat en tant que contrainte monétaire du revenu, s'ajoute la dépendance de l'organisation du travail. L'univers du travailleur devient l'entreprise⁵. Et c'est lorsque les possibilités de développer des activités en son compte deviennent plus limitées que la stabilité de l'emploi devient progressivement une revendication majeure du mouvement ouvrier⁶. C'est donc au début du 20^e siècle qu'il y a une véritable métamorphose des relations de travail, le salariat s'affirmant comme forme dominante alors que le travail indépendant, encore dominant jusque-là, recule.

La sociologie du travail naît avec le salariat et s'intéressera essentiellement au travail ouvrier. Elle délaisse complètement la figure du travailleur indépendant qui allait disparaissant. Le contre-mouvement de l'histoire du travail et le retour de la figure de l'indépendant dans les années 1980, notamment en Allemagne et en Italie, conduit quelques chercheur-e-s à redécouvrir une sociologie du travail des années 1930, quasiment oubliée, et qui s'était intéressée à la figure du travailleur indépendant. En 1996, le sociologue allemand Dieter Bögendhold proposait une reconstruction de l'œuvre d'enquête empirique et de réflexion théorique menée en Allemagne et en Autriche pendant les trois

5. Comme le souligne Christian Topalov, le processus de stabilisation de l'emploi modifie de manière radicale l'univers des travailleurs : « Il n'est plus, comme auparavant, pour les plus qualifiés le métier, pour les moins qualifiés le bassin d'emploi, et tend à devenir, pour les uns et pour les autres, l'entreprise. Le changement profond des revendications ouvrières et des formes mêmes de la grève entre les années 1890 et les années 1930 en témoigne. » Christian Topalov, *Naissance du chômeur*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 21.

6. La stabilité ne prend pas immédiatement la forme du CDI. Au début du siècle, le CDI était considéré comme l'un des contrats les plus précaires, car en l'absence d'une législation forte en matière de licenciement et en l'absence d'une indication de la durée du contrat, l'employeur pouvait rompre le contrat à tout moment. Le CDD était alors la forme du contrat de travail la plus stable. Damien Sauze, « Stabilité de l'emploi : conquête sociale ou politiques patronales ? », *Travail et Emploi*, n° 103, juillet/septembre, 2005, p. 113-122.

premières décennies du 20^e siècle⁷. En s'inspirant du travail de Dieter Bögendhold, en 1997, Sergio Bologna a reconstruit à son tour le débat des années 1920 et 1930⁸. Parmi les figures qui se situent au cœur de ce débat il y a Theodor Geiger, sociologue et juriste et Emil Lederer, sociologue et économiste. Theodor Geiger a analysé la transition d'une époque à une autre et s'est intéressé tout particulièrement aux dynamiques sociales, notamment les dynamiques de transformation des classes sociales dans la transition⁹. Il distingue les anciennes classes moyennes précapitalistes et celles nouvelles, capitalistes. Il parvient ainsi à s'intéresser aux travailleurs indépendants, noyau de l'ancienne classe moyenne, constitué par les paysans, les artisans, les petits commerçants, déclassés et appauvris pendant la république de Weimar. Dans les années 1930, ce sont désormais les employés, les fonctionnaires et les professions libérales qui constituent le noyau de la nouvelle classe moyenne. L'intérêt que présente la relecture de l'œuvre d'Emil Lederer est autre : il a été parmi les premiers à saisir l'importance du changement d'époque, changement lié au développement du salariat aux dépens du travail indépendant. Sa recherche porte sur les conséquences anthropologiques de ce changement¹⁰ : la disposition d'esprit, le changement de mentalité induit par le passage de la condition d'indépendant à la condition de salarié. Il se rend compte de la nécessité de changer d'outils et de catégories pour pouvoir saisir la mutation, alors que les observateurs sont conservateurs et continuent de penser avec la mentalité du 19^e siècle. En transposant la critique de Lederer dans le présent qui est le nôtre, on peut se demander si la mentalité héritée de la période fordiste-keynésienne ne constitue pas un obstacle à la compréhension des nouvelles figures du travail

7. Dieter Bögendhold, *Das Dienstleistungsjahrhundert. Kontinuitäten und Diskontinuitäten in Wirtschaft und Gesellschaft*, Stuttgart, Enke Verlag, 1996.

8. Sergio Bologna, « Per un'antropologia del lavoratore autonomo », in S. Bologna & A. Fumagalli (eds.), *Il lavoro autonomo di seconda generazione*, Milano, Feltrinelli, 1997, p. 81-132.

9. Theodor Geiger, *Die soziale Schichtung des deutschen Volkes : Soziographischer Versuch auf statistischer Grundlage*. Stuttgart, Enke, 1932.

10. Emil Lederer, *Kapitalismus, Klassenstruktur und Probleme des Demokratie in Deutschland 1910-1940*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1979.

non-salarié¹¹, de leurs conditions de travail et de vie, objectives et subjectives.

Subordination et dépendance

Nous venons de voir que c'est entre la fin du 19^e siècle et le début du vingtième que le travail salarié s'affirme. Ce qui va distinguer le travail salarié du travail indépendant, comme déjà anticipé, c'est la notion juridique de lien de subordination. Cette notion est d'importance, car elle est la clé de voûte des relations de travail. Cependant, il a fallu un siècle pour qu'elle soit définie.

Dans le système juridique français, tout comme dans celui de bien d'autres pays européens, l'existence (ou l'absence) d'un lien de subordination entre le travailleur et son donneur d'ordres constitue ce par quoi le juge détermine la nature juridique de la relation qui se noue entre deux cocontractants et qui porte sur la prestation de travail. C'est le lien de subordination juridique, plutôt que la situation de dépendance économique dans laquelle se trouve le travailleur, qui constitue le critère retenu par les juges pour distinguer la relation salariale (ou relation d'emploi) de la relation commerciale de travail. Dans le droit français, le principe de la subordination – c'est-à-dire d'une asymétrie de pouvoir (économique et juridique) – apparaît avec la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail. À cette époque, le système de la grande fabrique, alors en plein essor, favorisait techniquement le développement du salariat et permettait la concentration des travailleurs dans l'usine, dont les murs délimitaient géographiquement l'espace au sein duquel s'exerçait le pouvoir de subordination de l'employeur¹². Trente ans plus tard, l'arrêt Bardou du 6 juillet 1931 fera jurisprudence. Cet arrêt de la Cour de Cassation explicite le rejet par les juges du critère de la dépendance économique et reconnaît le lien de subordination comme étant le critère qui qualifie le contrat de travail. C'est par un faisceau d'indices (forme salaire de la rémunération, insertion du travailleur dans l'organisation

11. Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, « Du désir d'autonomie à l'indépendance », art. cit.

12. Thierry Pillon, François Vatin, « La question salariale : actualité d'un vieux problème », in F. Vatin (dir.), *Le Salariat*, Paris, La Dispute, 2007, p. 29-48.

du donneur d'ordres, absence de risques économiques imputés au travailleur, horaires de travail déterminés par le donneur d'ordres, propriété par celui-ci des outils de production) que le juge reconnaît l'existence d'un lien de subordination et qualifie en conséquence le contrat comme étant un contrat de travail.

La définition claire et explicite de la notion de lien de subordination date seulement des années 1990. Ainsi, suivant l'arrêt Société Générale du 13 novembre 1996, « le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements ». Le lien de subordination juridique implique donc que l'employeur a le pouvoir de déterminer les contenus, les modalités d'exécution et les finalités du travail qui va être effectué par l'employé sous son contrôle, au risque pour l'employé d'être sanctionné en cas de défaillance. Une logique par ailleurs proche de celle anglo-américaine du « *right to control* » : l'exercice du pouvoir de direction et de contrôle de l'employeur constitue la preuve de la nature de la relation d'emploi. L'arrêt Labanne du 19 décembre 2000 a élargi la notion de lien de subordination en y introduisant, pour la première fois, la dépendance du travailleur vis-à-vis de son donneur d'ordres : par l'analyse des conditions dans lesquelles la prestation de travail est effectuée, le juge peut être induit à requalifier le contrat comme contrat de travail, du fait de la dépendance autant qu'au titre du lien de subordination avéré.

L'importance de la distinction entre les deux formes de relation de travail – salariale et non salariale – tient au fait qu'elles impliquent une imputation différente des risques entre cocontractants¹³. Alors que le travailleur non salarié assume individuellement l'intégralité des risques sociaux, professionnels et économiques, le travailleur salarié n'a pas à assumer les risques d'entreprise (stratégiques, financiers, opérationnels) et bénéficie d'une protection contre les différents risques professionnels (accidents du travail, maladies professionnelles) et sociaux (chômage,

13. Mathilde Zilberberg, « La distinction travail indépendant/salariat. État de la jurisprudence », Droit du travail. Diffusion de jurisprudence, doctrine, communications, Les Éditions des Journaux Officiels. Cour de Cassation, 2008, p. 3-11, https://www.courdecassation.fr/IMG/pdf/Bulletin_trimestriel_de_droit_du_travail_83.pdf, consulté le 10 janvier 2020.

vieillesse et maladie). Le lien de subordination implique donc une imputation des risques à l'employeur et une attribution de protections à l'employé en contrepartie de sa soumission à l'autorité de l'employeur.

Le lien de subordination a ainsi une double fonction : il fait de la relation d'emploi une relation de pouvoir asymétrique qui lie l'employeur et l'employé et, en même temps, il dessine la frontière entre travail salarié et travail non-salarié. Alors que le travailleur salarié est un travailleur subordonné et dépendant, le travailleur non-salarié est un travailleur indépendant et non-subordonné. Dans certains pays comme le Canada, l'Italie et l'Espagne ces derniers sont nommés autonomes. La notion d'autonomie est donc associée, à tort ou à raison, à celle d'indépendance.

Les zones grises des relations de travail

Depuis les années 1930, et jusqu'aux années 1980, le monde du travail a pu être représenté sans trop de difficulté par ces catégories binaires, telles les catégories travail subordonné/ travail indépendant, mais aussi emploi/chômage, temps de travail/temps de loisir, lieu de travail/lieu de vie, formation/travail, etc. À l'époque néolibérale du capitalisme cognitif, la logique duale ne semble plus être pertinente pour saisir le rapport subjectif au travail et l'objectivité des relations de pouvoir qui traversent et configurent le monde du travail. Avec la notion de zone grise, on explore alors une hypothèse, celle de la perte, ou tout au moins de l'affaiblissement, de la pertinence des conceptions binaires des relations d'emploi.

Au commencement, il y a la crise de l'utopie fordiste qui a marqué le 20^e siècle et dont l'ascension, puis le déclin de la ville de Detroit est une image symbolique forte. Cette crise se manifeste par l'affaiblissement d'une démarcation nette entre travail subordonné et travail autonome et exprime à la fois une mutation majeure de l'entreprise, de la logique du management et, finalement, une reconfiguration des relations de pouvoir dans la sphère du travail. Plus précisément, c'est l'affaiblissement du critère de la subordination comme critère pertinent pour distinguer le travail subordonné du travail autonome et l'hybridation des figures du

travailleur salarié et du travailleur non-salarié qui ont conduit les juristes à poser d'abord la question des frontières des statuts de l'emploi. Ainsi, écrivait le juriste Alain Supiot, « le travailleur salarié n'est plus nécessairement un simple rouage dépourvu d'initiative dans une organisation fortement hiérarchisée. Et le travailleur indépendant n'est plus nécessairement un entrepreneur libre d'œuvrer comme bon lui semble. Le travail salarié fait place à ce qu'on peut appeler l'autonomie dans la subordination, tandis que réciproquement le travail non salarié s'est ouvert à ce qu'on peut appeler l'allégeance dans l'indépendance »¹⁴.

Faut-il étendre la frontière du droit du travail afin d'inclure dans le salariat des figures pour lesquelles le lien de subordination est faible ou mal caractérisé, comme c'est le cas en France, depuis les années 1960, de l'artiste du spectacle ? Ou bien faut-il, au contraire, élargir le périmètre du droit commercial ? Ce débat sur le déplacement des frontières repose encore sur une représentation binaire, en noir et blanc, du travail subordonné et du travail autonome. Différente, la perspective ouverte par les juristes italiens dès les années 1970 a consisté « à reconnaître l'existence d'une zone grise entre indépendance et salariat »¹⁵.

Dans le langage courant, l'expression « zone grise » est le plus souvent utilisée pour indiquer un « entre-deux », en ce sens, les nouveaux travailleurs indépendants seraient les figures typiques de cette zone grise. Un sens quelque peu différent est celui que lui donne l'aéronautique : dans ce domaine, l'expression zone grise sert à signifier une surface qui n'est pas explorée par le faisceau d'un radar. La zone grise serait alors une zone d'ombre ou un angle mort. La figure des femmes intermittentes du spectacle pendant la période de maternité est des plus emblématiques, il s'agit dans leur cas d'un véritable angle mort du droit généré par l'incohérence du système de protection sociale contre le risque de chômage et le règles d'indemnisation des congés maternité¹⁶.

14. Alain Supiot, « Les nouveaux visages de la subordination », *Droit social*, février 2000, p. 133.

15. *Ibid.*, p. 142.

16. Nicolas Roux, « Maternité », in M.-C. Bureau, O. Giraud, A. Corsani, F. Rey (dir.), *Les zones grises des relations de travail et d'emploi*, op. cit., p. 325-333.

Rentrée dans le vocabulaire de la géopolitique, l'expression zone grise prend plutôt le sens de « zone de non-droit », mais les interprétations diffèrent. Le débat chez les géopoliticiens interpelle les sciences sociales du travail en ce qu'il soulève une question majeure : les zones grises sont-elles des zones sans loi, sans maître ni dieu, ou bien des zones qui se multiplient avec la dématérialisation et diffusion des frontières à l'intérieur des États, des zones de non-droit fabriquées par les institutions étatiques et supranationales ? Dans cette perspective, les premières figures des zones grises sont celles du travailleur immigré et du sans-papier. Mais alors, la zone grise, telle qu'elle a été pensée jusqu'ici, peut-elle être considérée véritablement comme une nouveauté de l'histoire du travail ? La réponse est résolument négative si l'on songe à l'historicisation par Yann Moulier Boutang du salariat bridé¹⁷. L'utopie fordiste ne pouvait fonctionner que par la création de zones d'exclusion, peuplées notamment par les femmes, les travailleurs immigrés, les travailleurs indigènes des colonies. Mais tout n'est pas pareil, la différence tient à la fragmentation et à la dissémination de ces zones grises dans la société globale.

Assez loin du sens que lui a donné la géopolitique, l'expression zone grise devient un véritable concept avec Primo Levi. Dans son ouvrage majeur, *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, il développe une théorie du pouvoir dans les camps de concentration nazis. C'est plus précisément dans le deuxième chapitre de cet ouvrage que Levi nous introduit au concept de zone grise en traitant de celle qu'il appelle la classe hybride des prisonniers-fonctionnaires, figure minoritaire dans les camps, mais majoritaire parmi les rescapés. La zone grise est définie comme un espace non vide « aux contours mal définis, qui sépare et relie à la fois les deux camps des maîtres et des esclaves »¹⁸. Dans *Ce qui reste d'Auschwitz*, le philosophe Giorgio Agamben reprend à son compte le concept de zone grise, cette zone où « l'opprimé y devient oppresseur, le bourreau y apparaît à son tour comme victime. Alchimie incessante et grise, où le bien, le mal, et avec eux

17. Yann Moulier Boutang, *De l'esclavage au salariat*, op. cit.

18. Primo Levi, *Les naufragés et les rescapés. Quarante ans après Auschwitz*, Paris, Gallimard, 1989 [1986], p. 42.

tous les métaux de l'éthique traditionnelle atteignent leur point de fusion. »¹⁹

Mais, il n'est pas question, pour Primo Levi, comme pour Giorgio Agamben, de jugement moral de ces figures qui peuplent la zone qui sépare et relie les victimes et les bourreaux, mais plutôt de comprendre les multiples racines de la collaboration. Primo Levi en retient deux avant tout : « En premier lieu, plus l'aire du pouvoir est restreinte, plus son besoin d'auxiliaires extérieurs est grand [...] En second lieu, et cela contredit une certaine stylisation rhétorique et hagiographique, plus l'oppression est dure et plus la disponibilité à collaborer avec les oppresseurs est répandue parmi les opprimés. »²⁰ Ainsi, il s'agit de comprendre la nécessité même de cette figure au sein de la structure hiérarchique d'un système autoritaire et, en même temps, les techniques qui permettent de fabriquer la subjectivité du prisonnier-fonctionnaire. Le concept de zone grise est donc avant tout un concept politique, comme le souligne l'historienne Anna Bravo qui dénonce en même temps la banalisation du concept par la diffusion de l'expression zone grise : « Tous ceux qui ont aimé Primo Levi, tous ceux qui l'aiment sont saisis d'indignation en voyant cette expression pointer de manière capricieuse dans les journaux et dans les discours les plus variés pour faire allusion à quelque chose de vague, d'insondable ou de confus. »²¹

Faire attention à éviter le risque de banalisation ne doit pas empêcher d'oser transposer le concept de zone grise dans d'autres contextes que ceux des camps de concentration nazis. D'ailleurs, Primo Levi avait envisagé lui-même cette possibilité qu'il considérait même une nécessité. Il suggérait d'entreprendre partout l'analyse des figures qui se situent dans les zones grises si « nous voulons connaître l'espèce humaine [...] ou si nous voulons simplement nous rendre compte de ce qui se passe dans un grand établissement industriel. »²²

19. Giorgio Agamben, *Ce qui reste d'Auschwitz. L'archive et le témoin. Homo Sacer III*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 1999 [1998], p. 24.

20. Primo Levi, *Les naufragés et les rescapés*, op. cit. p. 42-43.

21. Anna Bravo, « La zone grise », in P. Levi, *La zone grise. Entretien avec Anna Bravo et Federico Cereja*, Paris, Payot, 2014, p. 151.

22. Primo Levi, *Les naufragés et les rescapés*, op. cit., p. 40.

Si nous nous déplaçons depuis l'univers concentrationnaire des camps vers l'univers du travail dans un grand établissement industriel organisé suivant les méthodes de l'organisation scientifique du travail, la figure du contremaître est certainement celle qui se rapproche conceptuellement de celle du prisonnier-fonctionnaire, figure du privilégié. « L'ascension des privilégiés, écrivait encore Primo Levi, non seulement au Lager, mais dans toutes les sociétés humaines, est un phénomène angoissant, mais fatal : ils ne sont absents que dans les utopies »²³. Or, comme le fait remarquer Anne Gillet, la sociologie du travail s'est peu intéressée à cette figure du privilégié qu'est le contremaître²⁴. Pourtant, comme nous l'apprennent les historiens, l'étude de la figure du contremaître peut s'avérer de grand intérêt heuristique pour comprendre comment les formes d'organisation du travail fortement hiérarchisés et autoritaires peuvent fonctionner. La figure du contremaître, figure ambivalente²⁵ qui émerge des décombres de l'atelier artisanal et qui est associée à la naissance de l'usine taylorienne et à une reconfiguration de l'autorité²⁶, incarne la complexité des relations de travail et reflète les incertitudes des frontières entre les classes sociales. En ce sens, le contremaître constitue « un prisme pour regarder de plus près la nature des "relations d'autorité" dans le monde du travail industriel, des relations marquées par des comportements à la fois de consentement et de résistance dans le cadre d'un rapport – la subordination – foncièrement asymétrique. »²⁷ La figure du contremaître,

23. *Ibid.*, p. 41.

24. Anne Gillet, « Construction socio-historique de la fonction « maîtrise » (contremaître, superviseur) et identification de figures professionnelles », *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail*, vol. 6, n° 1, 2011, p. 79-99.

25. François Jarrige, Cécile Chalmin, « L'émergence du contremaître. L'ambivalence d'une autorité en construction dans l'industrie textile française (1800-1860) », *Le mouvement social*, n° 224, 2008, p. 47-60.

26. Sylvie Vandecasteele Schweitzer, « Comment peut-on être contremaître ? », in Y. Lequin & S. Vandecasteele (dir.), *L'usine et le bureau*, Lyon, PUL, p. 93-109.

27. Ferruccio Ricciardi, « Les frontières de l'autorité au travail : études et controverses autour de la figure du contremaître (Europe et États-Unis, 19^e-20^e siècles) », in N. Hatzfeld, M. Pigenet et X. Vigna (dir.), *Travail, travailleurs et ouvriers d'Europe au 20^e siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2016, p. 245.

qui disparaît aujourd'hui nous introduit à la problématique des zones grises des relations de travail après la crise de l'ouvrier-masse (ouvrier déqualifié et soumis à l'organisation scientifique du travail)²⁸ et du management fordiste.

Dans ces zones grises, peuplées essentiellement par des personnes en situation de précarité émerge une multitude de figures hétérogènes qui ont en commun le fait d'être des figures doubles et pour cela à l'identité de classe trouble. Dans ces zones grises, il n'y a pas de contremaître, la figure du contremaître est intériorisée grâce à un ensemble de dispositifs de fabrication de la subjectivité. Cela ne signifie pas que les relations de pouvoir aient disparu, elles se sont multipliées et diversifiées, elles se sont déplacées, par exemple dans les bureaux des institutions chargées de l'accompagnement et du contrôle des chômeurs²⁹.

Pour résumer, si les zones grises sont consubstantielles au salariat, elles sont aujourd'hui fragmentaires, disséminées, hétérogènes. Les figures qui les habitent ne sont pas les contremaîtres d'antan, car il n'y a plus besoin de contremaîtres, le commandement est intériorisé, le contrôle généralisé.

Des relations de travail hybrides et leurs conditions d'émergence

Une pluralité de facteurs et de causes peut contribuer à rendre compte de l'hybridation des relations de travail et par là de la constitution de nouvelles zones grises des relations de travail. Trois méritent que l'on s'y attarde du fait qu'ils fonctionnent véritablement comme dispositifs de fabrication de la subjectivité néolibérale et qu'ils sont pourtant le plus souvent négligés dans les analyses des mutations des relations de travail. Le premier est donné par la mutation de la forme entreprise et des relations de

28. L'expression « ouvrier masse » a été introduite par Romano Alquati à partir des enquêtes ouvrières menées dans les années 1960 à la Fiat de Turin et chez Olivetti à Ivrea. Pour l'opéraïsme italien, il incarnait le sujet d'une nouvelle et puissante conflictualité ouvrière.

29. Sur ce sujet, voir Lynda Lavitry, *Flexibilité des chômeurs, mode d'emploi. Les conseillers à l'emploi à l'épreuve de l'activation*, Paris, Presses Universitaires de France, 2015. Voir aussi le roman signé par C. et L. Mary est qui a pour titre *Zone grise*, sorti aux Éditions de l'Olivier en 2010.

pouvoir en son sein. Le deuxième est donné par le tournant post-fordiste du management. Enfin, le troisième est constitué par le tournant néolibéral des politiques sociales.

La financiarisation de l'entreprise industrielle

Dans le capitalisme cognitif à l'époque des technologies numériques et des techniques de gouvernement néolibérales, l'entreprise capitaliste perdure en tant qu'institution, mais en tant qu'organisation elle n'est plus condamnée à être « matériellement » grande, elle devient légère. Ce devenir léger de l'entreprise industrielle doit être compris à l'aune de sa financiarisation. Par financiarisation de l'entreprise industrielle il faut entendre la financiarisation de l'actif, bien plus que du passif. En d'autres termes, ce qui est en jeu avec la financiarisation de l'entreprise industrielle n'est pas tant, comme on le comprend souvent, le recours aux marchés financiers pour son financement, que le fait que l'entreprise privilégie l'investissement financier sous forme d'acquisition de titres de propriété négociables sur les marchés financiers. Cette financiarisation des immobilisations de l'entreprise industrielle comporte deux conséquences majeures.

La première tient au fait que l'entreprise capitaliste ne peut plus être conçue comme une institution qui organise la production de marchandises et dont l'outil de production est finalisé à la génération de dividendes, car l'entreprise capitaliste au lieu d'être engagée dans la production de marchandises devient elle-même une marchandise³⁰. La gestion est alors dominée par les objectifs de valorisation de cette marchandise particulière qu'est l'entreprise elle-même, cela dans la perspective de sa cession entière ou de parties. Cela induit une dématérialisation de l'entreprise³¹ qui conduit non seulement à « l'entreprise sans usines », mais aussi à une complexification de la figure de l'employeur notamment à travers le développement des tiers employeurs (groupement d'employeurs, travail temporaire, prêt de main d'œuvre) et à travers

30. Charlie Hannoun, « L'émergence de l'entreprise-marchandise », *Revue de droit du travail*, n° 1, 2010, p. 22-27.

31. Charlie Hannoun, « Entreprise dématérialisée », in M.-C. Bureau, A. Corsani, O. Giraud, F. Rey, (dir.), *Les zones grises des relations de travail. op. cit.*, p. 125-135.

le recours à la sous-traitance et à des prestataires. La deuxième conséquence, dérivée de la première, est constituée par le dépassement de la notion même de salarié, héritée de la période fordiste. En effet, la financiarisation de l'entreprise industrielle comporte la financiarisation tant de l'employeur que du salarié. La financiarisation de l'employeur approfondit la dissociation entre pouvoir économique et pouvoir de direction, celle du salarié conduit à estomper la distinction entre salarié et associé³².

Le new management et l'invention du knowledge worker

Pour comprendre le sens et les raisons du *new management* il convient de revenir sur ce que le fordisme a été, en faisant bien attention à ne pas confondre taylorisme et fordisme. Alors que le taylorisme doit être compris comme une forme d'organisation du travail, le fordisme est plutôt une technique de management, une pratique entrepreneuriale. Le fordisme a été une solution très originale à un problème majeur bien analysé au début du 20^e siècle par les psychologues du travail³³ : l'entreprise industrielle organisée suivant les méthodes de l'organisation scientifiques du travail était trop dépendante du « consentement à l'aliénation » du travailleur. Henry Ford a retourné le problème : l'entrepreneur capitaliste ne peut pas dépendre du travailleur, il s'agit de faire en sorte que le travailleur s'aliène de plein gré. En d'autres termes, les techniques de management doivent intervenir afin que le travailleur adhère subjectivement et pleinement à la négation de sa subjectivité au travail. Le « *five dollars a day* » et la réduction de la journée de travail constituent alors les dispositifs de cette « servitude volontaire » supposée être nécessaire pour accroître la productivité. En effet, le cinq dollars par jour, qui correspondaient au début du 20^e siècle à un salaire assez élevé, comparé au salaire pratiqué par les concurrents, devait être l'outil pour assurer non seulement la consommation de masse, mais avant tout la production d'une subjectivité capitalistique massifiée. Le travailleur for-

32. Charlie Hannoun, « L'émergence de l'entreprise-marchandise », art. cit.

33. Aris Accorneo, « Dove cercare le origini del taylorismo e del fordismo », *Il Mulino*, 5, 1975, p. 673-693.

diste doit laisser son âme à l'extérieur de l'atelier. Il la retrouvera en sortant, pour consommer des biens et des loisirs.

Le *new management*, dont l'ouvrage de Peter Drucker de 1959³⁴ marque en quelque sorte les débuts, renverse complètement cette logique. Dans cet ouvrage sont exposés de nouveaux principes de management censés permettre d'accroître les gains de productivité. Le point de départ du raisonnement est constitué par l'hypothèse suivant laquelle l'innovation devient un facteur crucial pour la compétitivité. Selon Peter Drucker, la compétitivité de l'entreprise ne peut plus dépendre de l'augmentation des compétences passives des travailleurs engagés dans la fabrication matérielle des marchandises. Les gains de productivité vont reposer selon lui sur les compétences actives, c'est-à-dire sur la capacité à générer des innovations. Cette capacité d'innovation est confiée à une nouvelle figure du travail, le *knowledge worker*, elle est supposée reposer sur le sens de responsabilité de celui-ci, sur sa capacité d'initiative et son engagement, sur sa capacité à acquérir, partager et diffuser des connaissances dans l'organisation, et sur sa capacité à résoudre les problèmes³⁵. Ainsi, le *knowledge worker* est soumis à une situation d'apprentissage permanent et d'action ; sa performance doit être mesurée non seulement par des critères quantitatifs, mais également en fonction de critères qualitatifs permettant d'apprécier son comportement. Les compétences du *knowledge worker* sont cognitives, relationnelles et sociales. Ainsi, suivant P. Drucker et la nouvelle théorie du management, *knowledge worker* n'est pas une catégorie sociologique descriptive au sein de laquelle on peut inclure des nouvelles figures de travailleurs, mais un sujet qui doit être produit par les nouvelles technologies de management. Dans une perspective foucauldienne, on pourrait dire que le but du nouveau management imaginé par Drucker est d'élaborer de nouvelles technologies de gouvernement, afin d'accroître la puissance des forces tout en les soumettant. En ce sens, le *knowledge worker* constitue un horizon normatif pour le management néolibéral.

34. Peter Drucker, *The Landmarks of Tomorrow*, New York, Harper and Row, 1959.

35. On aura reconnu les critères qualitatifs retenus dans les grilles servant à l'évaluation des salariés.

La logique du management néolibéral renverse celle du management fordiste : l'âme du travailleur doit être engagée. En d'autres termes, sa subjectivité doit être « mise au travail ». La flexibilisation du marché du travail et la précarisation qu'elle comporte, la politique d'individualisation des rémunérations, l'évaluation des salariés par croisement de critères quantitatifs (résultats) et qualitatifs (comportement comme subjectivité engagée, esprit de coopération et d'action) sont les éléments constitutifs d'un dispositif de commandement de l'autonomie. Un dispositif, dans un sens foucauldien, est constitué par un ensemble hétérogène qui comprend des discours, des institutions, des lois, des propositions philosophiques et morales, des énoncés scientifiques, etc. Sa fonction est stratégique ; il vise à manipuler les relations de pouvoir. Ici, il vise à produire le *knowledge worker* en tant que sujet autonome et compétitif dont le comportement doit être conforme au modèle néolibéral de l'« auto-entrepreneuriat » ou de l'« entrepreneur de soi ».

Orientations de la politique sociale : fabriquer l'entrepreneur de soi

La philosophie qui inspire les politiques de l'emploi a évolué d'une logique d'insertion vers une logique d'accompagnement à l'emploi et à la création d'entreprises. En France, l'histoire du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) est éclairante à cet égard. Annoncé comme une mesure provisoire, le RMI est rapidement devenu au cours des années 1990, du fait de l'explosion du nombre des ayants droit, un pilier fondamental du système de protection sociale (branche famille) relevant de la logique de la solidarité (financée par l'impôt). Au moment de sa création, le RMI était octroyé sans contrepartie, il constituait un droit – un droit au revenu, mais aussi à l'insertion –, bien plus qu'une obligation d'insertion. Le contrat d'insertion visait l'engagement de la collectivité envers elle-même plutôt que la responsabilisation des allocataires. C'est pourtant ce deuxième sens que le contrat a progressivement revêtu depuis les années 1990³⁶, en cohérence avec la philosophie qui a pris le pas dans la conception des poli-

36. Nicolas Duvoux, *Le nouvel âge de la solidarité. Pauvreté, précarité et politiques publiques*, Paris, Seuil/La République des idées, 2012.

tiques de l'emploi, selon laquelle il ne s'agit pas tant d'intervenir sur le comportement des offreurs que sur celui des demandeurs d'emploi. La logique de l'insertion est abandonnée, au profit de dispositifs d'accompagnement³⁷, l'objectif visé étant de faire des personnes privées d'emploi des demandeurs actifs, adaptables aux conditions du marché du travail³⁸. Le travailleur social se voit alors sommé de devenir un manager « de la précarité de masse » : « Peu de travailleurs sociaux aiment se sentir des kapos de l'entreprise marchande, des pourvoyeurs d'une main-d'œuvre docile, prête à travailler pour des salaires de misère dans les secteurs dits « en tension. »³⁹ Les objectifs de motivation, de reprise en main de soi, d'autonomie et de responsabilité traduisent la « mise en politique » de la subjectivité⁴⁰, tandis que les accompagnants sont eux-mêmes soumis aux contrôles des pratiques et des comportements⁴¹. Cette mise en politique de la subjectivité culmine avec la promotion de la figure de l'entrepreneur, dans un projet global de transformation de chaque individu en entrepreneur de soi.

Aux trois éléments analysés jusqu'ici il faudrait en ajouter un quatrième hétérogène : le facteur subjectif. C'est-à-dire une recherche d'autonomie et d'indépendance vis-à-vis de l'entreprise capitaliste. Facteur sans quoi il serait impossible de comprendre, dans toutes leurs dimensions, les nouvelles figures du travail.

Sublime ou prolétaroïde ? L'intermittent-e du spectacle

L'intermittence dans le secteur du spectacle désigne une modalité de couverture du risque chômage, cependant être

37. Anne Fretel, « La notion d'accompagnement dans les dispositifs de la politique d'emploi entre centralité et indemnisation », *Revue Française de Socio-économie*, vol. 1, n° 11, 2013, p. 55-72.

38. Sophie Divay, « Les réalités multiples et évolutives de l'accompagnement vers l'emploi », CNAF/Informations sociales, vol. 1, n° 169, 2012, p. 45-54.

39. Josep Rafanell i Orra, *En finir avec le capitalisme thérapeutique. Soins, politique et communauté*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond/ La découverte, 2011, p. 148.

40. Fabrizio Cantelli, Jean-Louis Genard (dir.), *Action publique et subjectivité*, tome 46, Paris, LGDJ, 2007.

41. Sophie Divay, « Les réalités multiples et évolutives de l'accompagnement vers l'emploi », art. cit.

intermittent-e du spectacle est vécu subjectivement comme un statut social. Dans la plupart des pays, les artistes du spectacle ne bénéficient pas de statut particulier. Ils sont soit des travailleurs *freelance*, soit des salariés comme les autres. Prenons le cas de l'Allemagne : si les artistes embauchés par les théâtres publics (nationaux et municipaux) travaillent sous contrat à durée déterminée d'un à deux ans, la plupart des artistes de la scène libre sont contraints d'exercer des activités connexes (pluriactivité) ou annexes (poly-activité) pour s'assurer un revenu décent, une protection sociale et financer leur activité artistique. Les artistes du spectacle enregistré sont, quant à eux, indépendants. Néanmoins, ils sont assimilés-salariés. À ce titre, ils bénéficient de la protection sociale contre les risques maladie et vieillesse, mais non contre les autres risques sociaux comme le risque chômage⁴². En France, en revanche, l'artiste intermittent-e du spectacle fait figure de double exception. D'abord, parce que depuis la loi de 1969, il est présumé salarié, bien que le lien de subordination soit faible ou mal caractérisé. Au-delà du mythe de l'artiste comme figure antinomique du travailleur, c'est-à-dire comme sujet libre agissant en dehors du monde du travail et de la marchandise, cette loi, qui a instauré la présomption de salariat pour les artistes du spectacle, a consacré leur intégration institutionnelle dans le marché et le salariat. Ensuite, les artistes et technicien-ne-s intermittent-e-s du spectacle bénéficient d'un régime dérogatoire au règlement général de l'assurance chômage créé dans les années 1960, ce qui constitue la seconde exception. Leur protection sociale relève ainsi de la solidarité interprofessionnelle, tout en étant fondée sur des règles particulières. Ce régime dérogatoire assure à bon nombre d'intermittent-e-s une continuité de revenu sur l'ensemble de l'année, malgré la discontinuité de l'emploi. Le risque de précarité est ainsi atténué. Par surcroît, les fortes inégalités de salaire qui caractérisent le secteur sont en partie estompées par les effets redistributifs du régime. Deux interprétations de ce régime dérogatoire sont possibles sans être forcément opposées.

42. Martine D'Amours (dir.), *La protection sociale des artistes et autres groupes de travailleurs indépendants : analyse de modèles internationaux*, Québec, Université Laval, 2012.

Elles renvoient respectivement aux pratiques d'emploi et aux pratiques de travail.

La première approche conçoit la spécificité des règles régissant l'assurance chômage des salariés intermittent-e-s du spectacle à l'aune des pratiques d'emploi : il s'agirait, dans cette perspective, d'un régime d'assurance chômage adapté à des pratiques d'emploi discontinues. Ce régime constituerait ainsi, avant la lettre, une forme de flexisécurité grâce à laquelle la flexibilité de l'emploi trouverait une contrepartie dans la sécurité relative du revenu et dans la continuité des droits sociaux à l'horizon temporel donné par la « date anniversaire » de l'ouverture des droits à indemnisation.

Cette interprétation est contestée par ceux qui considèrent que les règles de droit social qui encadrent l'intermittence engendrent de manière endogène la précarisation massive au lieu de la contrer : l'attractivité du régime de l'intermittence favoriserait l'accroissement déséquilibré du nombre d'intermittent-e-s et leur précarisation⁴³. Si elle trouve un argument dans le fait que de nombreux intermittent-e-s réalisent un nombre d'heures de travail sous contrat à la limite du seuil d'éligibilité (507 heures) et perçoivent des salaires très faibles, cette thèse est contredite par un double constat. En premier lieu, la forte progression du nombre d'intermittent-e-s du spectacle indemnisés date des années 1990, période durant laquelle leur nombre a plus que doublé. À cette époque, marquée par un chômage qui grimpait vers des taux très élevés, le nombre de salariés occupant des formes particulières d'emploi (CDD, contrats saisonniers, intérim) ou embauchés à temps partiel connaissait une très forte progression : le taux d'emplois atypiques passait de 7,7 % en 1990 à 12 % en 2000. En particulier, dans le secteur culturel, entre 1991 et 2011, les effectifs en emploi ont progressé de 50 % contre 16% pour l'ensemble de l'économie. Le nombre d'emplois contractuels de courte durée a doublé dans le champ culturel où par ailleurs la part des non-salariés est relativement plus importante que dans les autres secteurs (33 % en 2011). Il en est de même pour les emplois à temps

43. Pierre-Michel Menger, *Les intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception*, Paris, Éditions EHESS, 2005.

partiel (26 % en 2011)⁴⁴. C'est parmi les salariés et les non-salariés peu ou mal protégés contre les risques de chômage intermittent ou de sous-emploi que l'on compte le plus grand nombre de travailleurs pauvres, et non chez les intermittent-e-s du spectacle. En second lieu, depuis les années 1980, le nombre de travailleurs dans le secteur du spectacle progresse de façon significative dans bien d'autres pays, mais il s'agit d'« intermittent-e-s sans statut ». Salariés ou *freelance*, ils travaillent de manière discontinue, au fil des projets, pour des structures publiques ou associatives, des festivals, en dehors du système des grandes scènes publiques et privées. Ils connaissent le surtravail non rémunéré, la précarité et la poly-activité contrainte, comme c'est par exemple le cas en Italie⁴⁵ ou en Angleterre⁴⁶. En définitive, la progression du nombre d'intermittent-e-s en France s'inscrit dans un mouvement plus général de flexibilisation du marché du travail. Elle est due à l'extension du secteur culturel selon des logiques nouvelles. Ces logiques nouvelles sont fort éloignées du modèle de la troupe permanente ou de la norme d'emploi en CDI à temps plein. Finalement, la progression du nombre d'intermittent-e-s est cohérente avec la progression de la figure idéal-typique du I-Pros.

Suivant une deuxième approche, les indemnités chômage des intermittent-e-s du spectacle constitueraient une forme de reconnaissance monétaire du travail au-delà de l'emploi. En effet, discontinuité de l'emploi ne signifie pas discontinuité de l'activité productive. Celle-ci se poursuit au-delà de l'emploi, entre deux contrats, sous différentes formes. Il s'agit de toutes les activités en amont et en aval de celles exercées sous contrat de travail, des activités de formation, de développement de nouveaux projets ou exercées à titre gratuit ou bénévole entre deux contrats. Cependant, deux visions s'affrontent. Selon la première, ce revenu distribué sous forme d'indemnités de chômage constituerait

44. Marie Gouyon, Frédérique Patureau, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, DEPS, « Culture chiffres », n° 6, 2014.

45. Federico Chicchi, Marco Savioli, Mauro Turrini, « Soggettività intermitenti. Un'inchiesta sulla scomposizione del lavoro nell'ambito delle industrie creative », *Sociologia del lavoro*, n° 133, 2014, p. 42-57.

46. Sarah Baker, David Hesmondhalgh, *Creative Labour : Media Work in Three Cultural Industries*, London, Taylor & Francis, 2011.

un troisième mode de financement des activités culturelles⁴⁷, rendu d'autant plus nécessaire que le modèle « festivalier » s'est répandu : à défaut de pouvoir engager les artistes en CDI, les festivals embauchent en CDD d'usage de très courte durée. Après les subventions et les recettes des ventes de billets, les indemnités de chômage constitueraient ainsi la troisième source, indirecte, de financement du secteur.

Selon la deuxième vision, sans remettre en cause l'importance des problèmes qui dérivent du modèle « festivalier », de la dilution des budgets de la culture, des contraintes financières qui pèsent sur les institutions culturelles et de leurs conséquences sur la gestion des emplois, l'intermittence du spectacle et ses règles d'indemnisation du chômage sont conçues plutôt comme un horizon d'émancipation du travail⁴⁸. La garantie d'une continuité du revenu à l'horizon d'un an accorderait à l'intermittent-e des marges d'autonomie dans le travail, lui permettant de diversifier ses engagements, de choisir les projets dans lesquels s'investir, de développer des projets artistiques personnels, voire indépendants de l'industrie culturelle. Cette garantie d'une continuité du revenu à l'horizon d'un an permettrait à l'intermittent-e de garder une maîtrise de son temps de façon à déterminer, indépendamment de la volonté d'un employeur, les temporalités de l'activité et leur agencement avec les autres temps de la vie. La maîtrise du temps peut alors être comprise comme l'un des enjeux de la lutte des intermittent-e-s du spectacle⁴⁹.

Au cœur de ces mutations se forge une figure hybride : celle qui a été nommée, a tort, « salarié-employeur »⁵⁰. Il s'agit d'un salarié employé par sa propre structure, de l'intermittent-e du spectacle porteur de projet qui exerce son activité comme s'il était indépendant tout en gardant formellement le statut juridique du salarié.

47. Emmanuel Wallon, « Intermittents (du spectacle, du cinéma et de l'audio-visuel) », in E. de Waresquiel (dir.), *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Paris, CNRS Éditions/Larousse-Bordas, 2001, p. 345-347.

48. Mathieu Grégoire, *Les intermittents du spectacle*, Paris, La Dispute, 2013.

49. Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, « La maîtrise du temps comme enjeu de lutte. L'exemple des intermittents du spectacle », *Temporalités*, n° 16, 2012, <http://temporalites.revues.org/2218>.

50. Antonella Corsani, Maurizio Lazzarato, *Intermittents et Précaires*. Paris, Éditions Amsterdam, 2008.

Le plus souvent, il s'agit de figures qui conjuguent des formes classiques d'emploi salarié et un travail indépendant.

Un intermittent·e sur trois se déclare être dans une situation professionnelle de ce type⁵¹. Mais il s'agit d'une figure présente majoritairement dans les métiers artistiques (un·e intermittent·e sur deux). L'émergence de cette figure hybride ressort des pratiques de travail, autant que d'un vide institutionnel permettant leur épanouissement. Vide institutionnel tant en ce qui concerne les statuts des entreprises, que la protection sociale des personnes engagées dans des activités dont les possibilités d'existence sont fort déterminées par la régularité et le montant des aides et des financements. Il ne s'agit plus, comme dans les cas classiques du secteur du spectacle, d'une organisation du travail par projet, ces figures hybrides sont « porteurs de projet ». Aux frontières floues entre salariat et indépendance, ces intermittent·e-s se situent dans les « zones grises » des relations de travail où tant l'indépendance que l'autonomie méritent d'être questionnées, par-delà la nature formelle de la relation de travail.

L'intermittence peut alors être pensée comme une « zone grise » entre l'emploi et le chômage, comme une forme hybride entre le salariat et le travail indépendant ; elle déplace les oppositions binaires qui opposent au temps de l'emploi, comme temps productif, un temps du non-emploi comme temps chôme, qui opposent également autonomie et subordination, salarié et employeur. Si l'intermittence peut basculer dans la précarité, comme cela a été le cas avec la réforme de 2003, l'inaudible est le fait que l'intermittence est aussi souhaitée, par bon nombre d'intermittent·e-s et c'est là que la figure de l'intermittent·e semble réincarner celle du sublime.

Sublime ou prolétaroïde ? L'Entrepreneur·e -salarié·e -associé·e

Entrepreneur·e-Salarié·e-Associé·e est le nom donné, à défaut de mieux, à une figure nouvelle du travail⁵², inventée en 1995 et instituée en 2014 par la loi du 31 juillet relative à l'économie

51. *Ibid.*

52. En 2015 on compte quelques 8000 entrepreneur·e-s-salarié·e-s.

sociale et solidaire. Suivant l'article 48 de cette loi l'entrepreneur-e-salarié-e-associé-e est salarié-e par assimilation⁵³.

Mais si l'entrepreneur-e salarié-e associé-e est formellement un-e salarié-e, il-elle n'est ni économiquement, ni sociologiquement, ni politiquement un-e salarié-e et d'ailleurs, de la même manière, il-elle n'est pas non plus un-e travailleur-e indépendant-e, ni économiquement, ni sociologiquement, ni politiquement. L'entrepreneur-e-salarié-e-associé-e est certainement la figure la plus emblématique et la plus énigmatique des zones grises des relations de travail à l'époque néolibérale.

L'entrepreneur-e salarié-e est tout d'abord un-e porteur-e de projet, c'est-à-dire une personne qui entend développer une activité indépendante et qui a élaboré un projet en ce sens. Mais vouloir développer une activité indépendante n'exige pas et ne devrait pas forcément exiger la création d'une entreprise. Tout porteur de projet peut demander de développer son projet dans le cadre d'une Coopérative d'activités et d'emploi (CAE). Il sera alors sous contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) jusqu'à quand son activité génère du chiffre d'affaires. À ce moment-là, il pourra choisir de sortir pour poursuivre seul, ou bien pourra être salarié par la CAE. Le salaire étant indexé sur le chiffre d'affaire réalisé et le temps de travail déclaré une variable d'ajustement.⁵⁴ Enfin, s'il envisage de rester dans la coopérative, il pourra au plus tard au bout de trois ans, devenir associé.

L'entrepreneur-e-salarié-e-associé-e est une figure du travail spécifique à une forme nouvelle de société coopérative, la CAE. À la différence des autres coopératives⁵⁵, la CAE est multi-active, cela constitue une conséquence de la multiplicité des activités des entrepreneur-e-s-salarié-e-s qu'elle abrite. Tout comme une société de portage salarial, la CAE permute en salaire le chiffre d'affaires réalisé par chaque « entrepreneur », moyennant une part du chiffre d'affaires destiné à financer la gestion comptable et fiscale

53. L'article L. 7331-2 du code du travail définit l'entrepreneur salarié et établit les règles de son contrat de travail, contrat qui prend une forme singulière, le Contrat d'entrepreneur salarié associé (Cesa).

54. La question du temps de travail sera traitée dans le chapitre 6, les déterminants des salaires et des revenus seront abordés et approfondis dans le chapitre 7.

55. Voir l'annexe de ce chapitre.

des entrepreneur-e-s-salarié-e-s. Mais par delà cette apparente similitude, la CAE se différencie de manière radicale d'une société de portage salarial car l'entrepreneur-e-salarié-e de la CAE est susceptible de devenir sociétaire et de participer alors à la direction et administration de la CAE. Enfin, si la CAE fonctionne aussi comme une couveuse et comme une pépinière d'entreprises, elle est irréductible à l'une et à l'autre du fait de la non-sélectivité des projets retenus, du caractère permanent de l'accompagnement (individuel et collectif) et surtout du fait qu'elle vise non pas la création de multiples entreprises individuelles, mais le développement d'une entreprise coopérative en tant qu'ensemble d'entrepreneur-e-s-salarié-e-s. En d'autres termes, la CAE mutualise les fonctions entrepreneuriales et assure de manière solidaire les projets de chacun, elle se configure comme une entreprise d'entreprises, une entreprise partagée d'entrepreneur-e-s-salarié-e-s. Cependant, le concept même de CAE est mouvant dans le temps et il est fort différent d'une expérience à l'autre.

Les prolégomènes des Coopératives d'activités et d'emploi

En 1985, E. Bost avait créé l'association CIRCE dont le but était d'offrir un cadre aux « porteurs de projet ». La figure du « porteurs de projet » émerge à cette époque, négativement, comme réponse à la crise de l'emploi et positivement comme possibilité de développement d'un travail autonome. À cette même époque, E. Bost avait été recrutée dans une pépinière d'entreprises, une structure d'accueil et d'accompagnement des « chômeurs-créateurs ». C'est dans ce contexte qu'elle avait commencé à réfléchir autour d'un projet permettant d'agencer les deux missions, une réflexion qui devait déboucher dans la création en 1995, à Lyon, de CAP Services, la première Coopérative d'activités et d'emploi.

Les CAE trouvent leurs racines dans l'histoire sociale de Lyon, cette histoire qui avait vu, au 18^e siècle, les premières révoltes ouvrières, notamment des canuts de la Croix Rousse. Et c'est encore les artisans de la soie qui, dans les années 1960, avaient été les acteurs d'un mouvement coopératif exemplaire. Il est notable que déjà à cette époque leur lien avec l'entreprise commerciale et les modalités de travail ressemblaient par bien des aspects aux

formes de la sous-traitance qui se sont généralisées depuis et qui ont contribué à la configuration de nouvelles « zones grises » de l'emploi. C'est Béatrice Poncin, autre figure majeure du mouvement des CAE qui raconte l'histoire remarquable des canuts dans les années 1960, pour ce que cette histoire compte pour les CAE :

« Ces artisans travaillent “à façon” pour des donneurs d'ordre, établis à leur compte avec leur matériel. Ils doivent supporter beaucoup de charges et l'activité du tissage de la soie est menacée. Sur les conseils de l'administration fiscale et sociale, un groupe de Croix-Roussiens décide de créer une coopérative ouvrière de production. Ainsi, ils bénéficient du statut de salarié avec une meilleure protection sociale pour traverser les périodes de crise fréquentes dans le textile. Chaque tisseur garde son autonomie et sa liberté, tout en mutualisant un statut juridique [...] La coopérative grossit peu à peu et compte 200 salariés “indépendants” en 1981. Ainsi, pendant plus de vingt (COOPTIS n'existe plus depuis fin 1995, du fait du déclin du secteur économique), des tisseurs ont pu continuer leur travail. Dans le même esprit que les canuts du 19^e siècle, ils ont su associer autonomie individuelle et démarche collective. Le mode de fonctionnement est en effet particulier : chacun tire son revenu du travail fait à domicile sur son métier à tisser, tandis que l'entreprise établit les factures, les fiches de paie et fait la comptabilité. Les tisseurs gardent l'entière responsabilité de leur travail et la maîtrise totale de leurs relations avec les donneurs d'ordre. De plus, grâce à une négociation avec les ASSE-DIC, les tisseurs avaient obtenu la possibilité d'utiliser un contrat leur permettant d'être salarié lorsqu'ils avaient du travail et d'être licenciés lorsqu'ils n'en avaient pas (en bénéficiant des allocations chômage durant ces périodes) [...] La structure étant légère (un directeur, deux comptables, une secrétaire), une contribution de 3 % du chiffre d'affaires de chaque tisseur suffit au financement de la structure. »⁵⁶

Une autre expérience qui a inspiré la naissance des CAE est celle de la SMTS à Grenoble, une entreprise d'insertion créée dans les années 1980 et devenue SCOP en 1995.

56. Béatrice Poncin, *Salariés sans patron ?*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du croquant, 2004, p. 64-66.

« SMTS a pour vocation de “favoriser, créer, accompagner et valoriser tous projets individuels ou collectifs permettant la formation de jeunes et d’adultes, l’insertion sociale et professionnelle, l’apprentissage, la création d’activités et le développement de solidarités”. L’originalité de cette entreprise est de combiner une vision d’entreprise globale (entrepreneuriat collectif) avec des secteurs d’activité autonomes (entrepreneuriat individuel), et de combiner la pérennité des emplois avec une fonction d’insertion économique pour des personnes en difficulté. [...] La mutualisation et la solidarité sont les piliers du fonctionnement de SMTS. Basée sur un système d’échange, la coopérative a concrétisé l’utopie de favoriser en même temps l’évolution des besoins des personnes et ceux de l’entreprise. L’organisation interne est liée à son histoire et aux personnes qui ont souhaité allier indépendance et entrepreneuriat collectif. Ils souhaitent alors protéger l’autonomie de chacun tout en mettant en commun un statut juridique. Les chiffres d’affaires de chaque personne “ayant un compte” sont comptabilisés analytiquement en fin d’année. Il est alors procédé au constat d’activités en perte et d’activités en excédent. Il est en effet accepté que des comptes soient déficitaires. En fait chacun de ces résultats est mémorisé année après année faisant apparaître sur un “compte compensatoire” les évolutions de l’activité. Cela permet à une personne de faire le choix, par exemple, de prendre quelques mois de congés “sabbatiques” tout en étant payé, au risque d’être en déficit cette année-là, parce que son compte compensatoire est excédentaire. Il s’agit d’un système où, tour à tour, la personne est soit « redevable » aux autres, soit les autres lui sont “redevables”. Cette forme de mutualisation implique une grande confiance réciproque et aiguisé la responsabilité individuelle est collective. Elle suppose aussi un engagement des personnes dans la durée [...] La démarche est à la fois militante (participer à la lutte contre l’exclusion sociale en offrant un cadre de travail réel) et économique [...] SMTS est le précurseur des coopératives d’emploi et d’activité. »⁵⁷

Ces deux expériences vont donc être fondatrices du concept de Coopérative d’activités et d’emploi, dans un contexte, celui des années 1990, où les phénomènes de précarité s’accroissent et la création de micro-entreprises individuelles prolifère. Les CAE ne se veulent pas un accompagnement des politiques visant à déve-

57. *Ibid.*, p. 69-71.

lopper l'entrepreneuriat individuel, au contraire, elles s'inscrivent en contre-courant de ce mouvement : « la voie choisie est celle de l'entrepreneuriat collectif et coopératif mettant en pratique des modes novateurs de relation au travail, de management, de lien social au sein de l'entreprise. »⁵⁸

Depuis la création de CAP Service, les Coopératives d'activités et d'emploi se sont diffusées sur le territoire national par essai-erreur en prenant des formes variables, en fonction des spécificités locales, du contexte de leur création et de l'histoire de leurs initiateurs-trices, et elles se sont reliées entre elles à travers le réseau Coopérer pour entreprendre. Ce réseau a été constitué en 1999 à l'initiative de quelques coopératives et dans le but de mutualiser les expériences et promouvoir le développement du concept de Coopérative d'activités et d'emploi. Un autre réseau COPEA, regroupe d'autres CAE qui développent un concept de CAE quelque peu différent.

Comme le souligne Béatrice Poncin, « Le concept est double et son appellation porte cette gémellité : il s'inscrit à la fois dans un objectif d'insertion par l'économique – le nom de la coopérative d'activité est utilisé dans le sens de pouvoir tester une activité – et dans un objectif de développement collectif et solidaire d'activités – le nom de coopérative d'emploi signifie la mise en commun durable d'emplois. »⁵⁹ Elle préfère parler de Coopératives d'Emploi et d'Activités, comme pour souligner que dans sa perspective, la forme d'emploi que portent ces coopératives est première par rapport à la mission d'insertion par l'économique.

Les projets Oxalis et Coopaname

Parfois, la CAE constitue l'aboutissement d'un processus évolutif d'autres formes d'association ou coopératives, c'est le cas par exemple de OXALIS, la plus grande CAE du réseau COPEA. OXALIS est une coopérative qui a adopté le concept de CAE au cours de son évolution. Le projet professionnel et collectif lancé en 1986 était articulé autour de l'idée de « vivre et travailler autre-

58. Elisabeth Bost, *Aux Entrepreneurs Associés. La coopérative d'activités et d'emploi*, Valence, Repas, 2011, p. 9.

59. Béatrice Poncin, *Salariés sans patron ?*, op. cit., p. 73.

ment ». Ce projet a été à l'origine de la création de deux associations en 1988 et 1992, puis à la création d'une SCOP en 1997. Cette SCOP a pris la configuration d'une CAE en 2001. Le groupe qui est à l'origine de cette histoire était constitué d'une vingtaine de personnes qui partageaient l'expérience du mouvement de l'éducation populaire et un questionnement double sur le travail et sur l'engagement social. Le projet et ses objectifs s'affinent au fil du temps, très schématiquement, il s'agit, d'une part, de développer des activités économiques en milieu rural tout en étant en lien avec le milieu urbain ; d'autre part, « vivre et travailler autrement », c'est-à-dire œuvrer de sorte à que les différentes composantes de la vie (sociale, familiale, professionnelle et personnelle) ne soient pas juxtaposées, mais soient articulées autour d'un projet central à toutes ces dimensions. Le modèle organisationnel relève plutôt de l'auto-gestion, avec une répartition des tâches transversale pour éviter toute hiérarchie et des méthodes de prise de décision en commun selon un processus de recherche de consensus.

Différente est l'histoire de Coopaname, la plus grande CAE avec un effectif qui dépasse les 700 personnes. Coopaname a été créé en 2003, de manière volontariste, sur initiative de Élisabeth Bost et du réseau Coopérer pour Entreprendre. Depuis la création de la première CAE, des CAE avaient été créés partout en France, sauf en Île-de-France. Trois personnes relèvent le défi de créer une CAE à Paris, mais d'emblée le projet est de faire de Coopaname un laboratoire politique en devenir permanent. En effet, bien que cela était déjà présent lors de la création de la première CAE, la première génération de CAE visait avant tout à sécuriser le parcours des porteurs de projets et c'est seulement sous l'impulsion donnée par Coopaname que les CAE (ou du moins quelques-unes) ont évolué vers l'entreprise partagée. Il ne s'agit plus d'offrir des services permettant de sécuriser les créations d'entreprise, mais de fabriquer une entreprise conçue comme un commun. Le projet de Coopaname est en effet ambitieux, il s'agit de fabriquer, économiquement et politiquement, une entreprise partagée, voire une mutuelle de travail. Un tel projet se veut inscrit dans un double refus, de la subordination salariale et de l'individualisme concurrentiel de l'auto-entrepreneur, et positivement, dans la réinvention de l'entreprise.

Les CAE, tout en épousant la condition néolibérale, subvertissent, en quelque sorte, à la fois la logique de l'emploi et donc du salariat et celle de l'auto-entrepreneuriat.

Le profil moyen de l'entrepreneur-e-salarié-e des deux coopératives correspond par bien des aspects à la figure idéal typique de l'I-Pros⁶⁰. Âgé d'un peu plus de 40 ans, ayant atteint un niveau d'études élevé, très souvent l'entrepreneur-e-salarié-e est une femme, il/elle cumule le salariat classique, mais à temps partiel et le salariat des CAE. Cependant, le plus souvent il/elle envisage de basculer uniquement dans l'entrepreneuriat salarié. Il/elle a connu le salariat classique et ne souhaite pas un retour en arrière, pourtant, son revenu est rarement satisfaisant. La maîtrise du temps, la liberté dans le travail, mais aussi la participation au projet politique de la coopérative comptent plus que l'argent. Sublime ou prolétaroïde, l'entrepreneur-e-salarié-e est « patron de sa vie laborieuse », mais il est exposé à la concurrence sur le marché et à la pression de la demande des donneurs d'ordres. Le projet d'un devenir mutuelle de travail à laquelle coopèrent Oxalis et Coopaname répond à la nécessité de faire évoluer le modèle économique tout en consolidant le modèle politique.

Encadré : Principes fondateurs de l'Entreprise Coopérative

Suivant la définition donnée par l'Alliance Coopérative Internationale en 1995, « Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement » (ACI, Déclaration sur l'Identité Coopérative Internationale, Manchester, 1995).

Cette définition, même si elle contient bien des éléments propres à la société coopérative, ne permet pas de comprendre la spécificité d'une société coopérative, ce qui la distingue de la société capitaliste : le fait d'être une société de personnes, à la différence

60. Ces données sont issues d'une enquête réalisée en 2014-2015 dont il sera question dans le prochain chapitre. La figure idéal typique a été construite à partir des résultats de l'application de la méthode statistique de l'analyse des correspondances multiples. Les résultats de l'enquête peuvent être consultés sur le site de Coopaname : <http://www.coopaname.coop/actualite/revenus-temps-travail-chez-coopaname-oxalis>.

de la société capitaliste qui est une société de capitaux. Toujours suivant l'Alliance Coopérative Internationale, sept principes fondent et orientent l'activité des sociétés coopératives. Ces principes, bien que non explicités comme tels dans la loi du 10 septembre 1947 portant sur le statut des sociétés coopératives, sont en effet inscrits dans l'histoire longue de l'institutionnalisation des sociétés coopératives. Histoire qui débute au milieu du 19^e siècle.

Les principes fondateurs des sociétés coopératives :

1er principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

2ème principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle : un membre, une voix. Les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.

3ème principe : Participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

4ème principe : Autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des condi-

tions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

5ème principe : Éducation, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

6ème principe : Coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

7ème principe : Engagement envers la communauté

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

Il est possible de distinguer cinq formes de coopération ou familles de sociétés coopératives :

1/ la coopération de consommation. La première coopérative de consommation fut créée en 1844 à Rochdale en Angleterre : la Société des Équitables pionniers de Rochdale. L'objectif était de s'associer dans les achats (de gros) de sorte à bénéficier de meilleurs prix et faire ainsi face à la violence du marché.

2/ la coopération rurale. En France elle s'est développée après 1860, elle a pris d'abord une forme financière : il s'agit de formes de solidarité et mutualisation entre petits agriculteurs.

3/ la coopération de production. Il s'agit des coopératives ouvrières de production (SCOP) dont l'origine remonte, en France, à l'expérience des ateliers nationaux coopératifs de Louis Blanc (1848). Ces coopératives ont la particularité suivante : les associés sont les salariés, alors que dans les coopératives de consommation ce sont des consommateurs, dans les coopératives agricoles des agriculteurs. Aujourd'hui le sigle SCOP signifie Coopérative de production participative.

4/ Les coopératives de crédit dont les principes furent conçus au milieu du 19^e siècle, dans la Rhénanie prussienne, par Friedrich Wilhelm Raiffeisen.

5/ Les coopératives sociales, bien plus récentes, créées au début des années 1960 en Italie et dont la spécificité est d'associer des acteurs multiples et hétérogènes (salariés, collectivités territo-

riales, usagers). En France, les coopératives sociales prendront la forme de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), forme coopérative instituée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001.

Pour compléter ce cadre, il faudrait ajouter aussi la coopération maritime, association solidaire et mutualiste de marins-pêcheurs, et la coopération d'habitation dont le phalanstère de Fourier et le familistère de Godin constituent la référence théorique et historique.

Parmi ces formes, la CAE peut en prendre deux :

- SCOP (société coopérative ouvrière de production/ puis société coopérative et participative).
- SCIC (société coopérative d'intérêt collectif : sociétariat multiple).

Le principe est celui de la participation sociétaire des salariés, principe qui fonde ces deux formes coopératives.

Du point de vue du statut juridique, la CAE, comme toute autre société, peut prendre un des trois statuts suivants : SARL, SA, SAS.

Chapitre 5

L'enquête sociale comme co-recherche pour l'action

« Personne ne peut être dans le monde, avec le monde et les autres et rester neutre. Je ne peux pas être dans le monde sans me mouiller en observant simplement la vie. »

Paulo Freire, *Pédagogie de l'Autonomie*, 1996.

« Le rêve positiviste d'une parfaite innocence épistémologique masque en effet que la différence n'est pas entre la science qui opère une construction et celle qui ne le fait pas, mais entre celle qui le fait sans le savoir et celle qui, le sachant, s'efforce de connaître et de maîtriser aussi complètement que possible ses actes, inévitables, de construction et les effets qu'ils produisent tout aussi inévitablement. »

Pierre Bourdieu, *La Misère du Monde*, 1993.

« We need to learn in our bodies, endowed with primate colour and stereoscopic vision, how to attach the objective to our theoretical and political scanners in order to name where we are and are not, in dimensions of mental and physical space we hardly know how to name. So, not so perversely, objectivity turns out to be about particular and specific embodiment, and definitely not about the false vision promising transcendence of all limits and responsibility. »

Donna Haraway, « *Situated Knowledges* », *The Science Question in Feminism*, 1988.

« La science impliquée est le nom d'une science qui prend pleinement acte de sa responsabilité, qui prend conscience de la nécessité d'une attention aux conséquences, qui ouvre la possibilité d'un questionnement sur ses finalités, une science qui ne revendique plus sa neutralité axiologique pour affirmer son objectivité, une science qui fait de l'engagement (sur un territoire, pour une visée particulière, dans un contexte) une valeur épistémique centrale, une science qui organise le partage des savoirs et des pouvoirs liés à ces savoirs. Finalement, les sciences impliquées sont des sciences qui contribuent à construire un monde commun dans un contexte de vulnérabilité et d'incertitude plutôt qu'à rajouter du chaos dans une visée corporatiste ou mercantile, effet probant du productivisme scientifique actuel. »

Léo Coutellec, *Pour une philosophie politique des sciences impliquées. Valeurs, finalités, pratiques*, 2015.

Les zones grises des relations de travail sont occupées par des figures doubles, aux identités de classes troubles. À l'époque du capitalisme cognitif néolibéral, dans ces zones on y trouve la figure du salarié-actionnaire capitaliste, mais aussi celle du chômeur-créateur d'entreprise, celle de l'entrepreneur-e-salarié-e et aussi celle du salarié-entrepreneur... Traversées parfois par la précarité, comme dans le cas de l'entrepreneur-e-salarié-e ou de l'intermittent-e du spectacle, ces zones qui constituent souvent un angle mort du droit social sont aussi quelque chose de différent, une zone de résistance, d'expérimentation sociale, d'imagination de nouveaux horizons d'émancipation, comme cela émerge notamment avec le cas des entrepreneur-e-s-salarié-e-s de quelques Coopératives d'activités et d'emploi. L'enquête n'est pas seulement l'outil pour le chercheur-e pour saisir l'expérience et les nouvelles subjectivités, elle est avant tout un outil de dé-subjectivation et d'action pour les acteur-trice-s.

Dans le champ des sciences sociales, plusieurs conceptions de l'enquête coexistent. De manière très schématique, ces différentes conceptions peuvent être classées en deux grandes catégories : l'enquête sociologique et l'enquête sociale. Cette typologie repose sur deux critères majeurs que sont les finalités et la relation d'enquête, c'est-à-dire la manière de concevoir et construire le rapport entre le chercheur-e et le sujet¹ de son étude, voire entre le chercheur-e et l'acteur-trice. L'enquête sociologique ambitionne la production de connaissances scientifiques sur la société et ses modes de fonctionnement. Avec l'enquête sociale, d'une part, la production de connaissances n'est pas finalisée à elle-même, mais à la transformation sociale ; et d'autre part, le chercheur-e et l'acteur-trice sont dans un rapport de coproduction de connaissances. En effet, les deux types d'enquêtes renvoient à deux épistémologies différentes : alors que l'enquête sociologique s'inscrit pour l'essentiel dans une conception positiviste des sciences

1. Dans le langage courant en sciences sociales on parle le plus souvent d'objet. Terme qui est contesté par les auteurs qui se refont plutôt à la longue histoire de l'enquête sociale et qui, dans la relation d'enquête, reconnaissent l'« autre » comme sujet de la connaissance et de l'action plutôt que comme objet à connaître. Enrico Pugliese, « L'inchiesta tra ricerca scientifica e pratica sociale », in E. Pugliese (ed.) *L'inchiesta sociale in Italia*, Roma, Carocci, 2008, p. 8-26.

sociales, l'enquête sociale est une théorie et une pratique de production de connaissances qui se nourrit des apports du pragmatisme américain.

L'enquête sociologique est un tout qui comprend la construction de l'objet et sa problématisation, la formulation des hypothèses et les méthodologies d'enquête permettant leur vérification, les techniques d'interprétation des résultats et leur publication. Plus important, ce tout épistémologique comprend les modes d'objectivation, censés rendre compte de la démarche scientifique du chercheur-e². L'enquête sociale, qui trouve des références majeures, bien que non seulement, dans l'enquête ouvrière de Marx³ et dans la conception philosophique de l'enquête suivant John Dewey⁴, vise aussi la production de connaissances de la société, mais dans la perspective – qui est la finalité et la fonction propre de l'enquête sociale – d'un changement social. L'enquête sociale présuppose donc au commencement un jugement de valeur sur l'état des choses qui rend compte d'un besoin de changement et qui oriente l'intervention pour le changement. Ce jugement de valeur est incompatible avec les conceptions positivistes de l'enquête sociologique qui font – non sans contradictions – de la neutralité axiologique une valeur.

L'enquête sociale peut se composer d'un ensemble épistémologique aussi riche et complexe que celui de l'enquête sociologique, mais la question de la neutralité, de l'objectivation et de la validation se posent dans des termes bien différents. En effet, le positivisme pense les sciences sociales comme les sciences permettant de prédire et contrôler les comportements des individus. Dans la perspective pragmatiste et interactionniste, la fonction des sciences sociales est plutôt d'identifier les problèmes sociaux et de contribuer à la fois à la formulation des hypothèses sur les causes de ces problèmes et à la recherche des solutions. Et, chose très importante, l'enquête conçue dans la perspective de Dewey est aussi ce par quoi

2. Serge Paugam (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012.

3. Karl Marx, « Enquête ouvrière », *Revue Socialiste*, n° 20, 1880, réédité in *Travailler*, vol. 2, n° 12, 2004, p. 21-28.

4. John Dewey, *Logic. The Theory of Inquiry*, New York, Henry Holt and Company, 1939, traduction en français : *Logique. La théorie de l'enquête*, Paris, Presses Universitaires de France, 1993.

se constitue le public, c'est-à-dire le collectif qui fait l'expérience d'un problème, qui parvient à en faire un diagnostic, à avancer des hypothèses sur les causes, qui cherche les solutions et qui est donc acteur du changement. Finalement, dans cette perspective épistémologique, le rôle des sciences sociales est d'«exercer la méthode de la démocratie»⁵. En d'autres termes, l'enquête sociale au sens de Dewey surgit à partir d'un jugement de valeur qui affirme le besoin et le désir de transformation et elle est la méthode démocratique de production du changement social. Dans cette perspective philosophique, épistémologique et politique de l'enquête, l'acteur-trice devient en quelque sorte chercheur-e, en même temps, le chercheur-e devient en quelque sorte acteur-trice.

Les enquêtes dont il est question ici s'inscrivent essentiellement dans cette perspective. Cela est dû autant à une inclination épistémologique du chercheur-e qu'à un phénomène de sérendipité dont on peut rendre compte en reconstruisant brièvement l'histoire de ces enquêtes. Dans ce chapitre consacré à l'enquête, il s'agit moins de livrer une méthodologie de l'enquête sociale que de dévoiler, pour reprendre les termes de Howard S. Becker, les « ficelles du métier ». Toute enquête comporte une multiplicité de problèmes de tout ordre, théoriques, mais aussi pratiques. H. Becker parle de ficelles du métier pour signifier les moyens employés par le chercheur-e pour résoudre ces problèmes⁶. Ces ficelles agencées entre elles constituent l'architecture d'une sociologie concrète, pragmatique, dont la cohérence est élaborée *ex post*. Le fait que la cohérence soit établie *ex-post* ne signifie pas absence de rigueur scientifique tout le long du processus d'enquête, mais atteste du fait que toute enquête comporte aussi beaucoup d'imagination pour faire face et résoudre les problèmes sans quoi l'enquête serait tout simplement impossible. La méthode est aussi le fait d'adaptations en fonction des problèmes rencontrés. En effet, il n'y a pas une méthode, mais autant de méthodes que d'enquêtes. La méthode se construit chemin faisant, en avançant par tâtonnement. En ce sens, chaque enquête est singulière dans la mesure où sa méthode l'est. La singularité relève aussi du contexte temporel, spatial,

5. Joëlle Zask, *Introduction à John Dewey*, Paris, La Découverte, 2015, p. 77.

6. Howard S. Becker, *Les Ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2002.

social, institutionnel, voire aussi politique, dans lequel le besoin d'enquête surgit. Ce chapitre vise justement à rendre compte du contexte dans lequel le besoin d'enquête s'est manifesté et dans lequel l'enquête a pris forme. Chaque fois, la rencontre entre le ou la chercheur-e-e et l'acteur-trice a en quelque sorte précédé l'élaboration d'un projet de recherche, mais l'enquête comme pratique démocratique de production de connaissances dans une perspective de changement social préexiste à la rencontre et à l'intervention du chercheur-e.

Deux questions propres à l'enquête sociale seront abordées : d'une part, la manière d'agencer théoriquement et pratiquement la recherche et l'action et, d'autre part, la manière de pratiquer la co-recherche ou coproduction de connaissances. Il s'agit donc de rendre compte des expériences pratiques et théoriques qui ont alimenté la réflexion au quotidien, tout le long du processus d'enquête, tant pour agencer la recherche et l'action transformatrice que pour concevoir pratiquement la participation conjointe des acteur-trices et des chercheur-es aux processus de production de connaissances. Il convient d'insister sur un point : il s'agit essentiellement d'un exercice de reconstruction de la cohérence après-coup, en d'autres termes d'un exercice intellectuel qui consiste à figer et donner forme et cohérence au mouvement permanent d'aller-retour entre théorisation et expérimentation de l'enquête, entre immersion et réflexivité.

Des enquêtes situées

La première expérience d'enquête relatée ici a été réalisée dans le milieu des intermittent-e-s du spectacle, elle a débuté lors du conflit social autour de la réforme des annexes 8 et 10 du régime général d'assurance chômage de 2003 et elle s'est déroulée en deux phases bien distinctes, la première en 2004-2005, est celle où la puissance du mouvement et l'intensité du conflit social étaient à l'apogée ; la deuxième phase, en 2006-2010, est celle de la défaite, bien que partielle et provisoire du mouvement. Elle s'accompagne d'un affaiblissement numérique de la Coordination des intermittents et précaires (CIP), la composante la plus créative du mouvement social des intermittent-e-s du spectacle qui avait fait de la production de savoirs par les concernés sont arme de lutte.

Une troisième enquête, conçue comme recherche-action-participative, menée avec les membres de Coopaname, la plus grande Coopérative d'Activité et d'Emploi, puis avec Oxalis, a vu son commencement en 2012 et a duré jusqu'en 2018. Ces expériences d'enquête ont un trait en commun dans leur singularité : les chercheur-e-s n'ont pas été à leur initiative. Nous avons été sollicités par les acteur-trice-s à intégrer un processus d'enquête qui était déjà en quelque sorte en cours. C'est dans la rencontre entre chercheur-e et actrice-eur que la recherche a pris progressivement la forme de ce qu'on pourrait nommer la « co-recherche-action ».

Les intermittent-e-s du spectacle en lutte : la rencontre

La construction de la relation d'enquête avec les intermittent-e-s du spectacle en lutte a connu trois moments importants. Le premier est celui de la toute première rencontre, en février 2003, avec un collectif dénommé Précaires Associés de Paris. D'après le récit de son principal animateur, le collectif s'était constitué en septembre 2002 de manière très informelle. Le Groupe Ursule – tel était son premier nom – était un petit groupe d'artistes du spectacle vivant, un groupe d'amis qui menaient une réflexion critique autour des institutions culturelles et qui s'interrogeaient sur le rapport entre art et engagement politique, comme l'attestent quelques textes poético-politiques qu'ils avaient rédigés à cette époque avec l'intention de définir leur identité collective et leur raison d'être un collectif. En novembre 2002, la publication du rapport Roigt Klein⁷ avait été l'occasion pour le petit groupe d'amis de réorienter la réflexion collective vers le régime d'assurance chômage et plus largement vers la philosophie de la pro-

7. Le rapport « Contribution à la réflexion des partenaires sociaux sur les origines des écarts entre les différentes sources statistiques sur les artistes et techniciens intermittents du spectacle, et les aménagements à apporter au fonctionnement des annexes 8 et 10 du régime d'assurance-chômage », signé par Jean Roigt et René Klein, respectivement Inspecteur Général des Affaires Sociales et Inspecteur Général de l'administration des affaires culturelles, traite des distorsions et des coûts financiers induits par les annexes 8 et 10 du régime général d'assurance chômage et préconise des solutions aux problèmes analysés. La publication de ce rapport annonce une plus ferme volonté de l'État, mais aussi du patronat de réformer les annexes 8 et 10 du régime général d'assurance chômage.

tection sociale. Le Groupe Ursule interrogeait aussi le rapport subjectif au travail et à la précarité. Il développe alors une position qui marquera certainement l'histoire du mouvement des intermittent-e-s : en réponse aux menaces de réforme des annexes 8 et 10 du régime général d'assurance chômage, annexes spécifiques aux intermittent-e-s du spectacle, le Groupe Ursule revendique le régime de l'intermittence pour tous. Dans cette perspective, il va s'intéresser aussi aux différentes conceptions du revenu social garanti. Cette orientation fera qu'il est confronté à une certaine indifférence, si ce n'est pas une franche opposition, de la part des syndicats, mais en revanche, la rencontre avec AC ! – le collectif de lutte contre le chômage que le Groupe Ursule avait sollicité – est positive, en ce sens, que le groupe Ursule trouve un accueil favorable et un allié pour mener ses premières actions. Au fil du temps et des réunions le groupe grandissait en nombre. En janvier 2003, deux membres d'AC !, en faisaient désormais partie, tout comme des artistes et des techniciens du spectacle proches de la CNT et de SUD. Le groupe qui comptait désormais une trentaine de personnes s'est alors constitué en collectif et a pris le nom Précaires Associés de Paris (PAP). Ce collectif se composait majoritairement de comédiens-nes et danseur-ses, mais aussi de monteurs-ses et réalisateurs-trices de documentaires. Il s'agit en effet d'un réseau d'amis/amies, travaillant toutes et tous dans le milieu du spectacle, engagé-e-s dans un certain type de productions artistiques, à la marge de l'industrie culturelle.

Contrairement aux organisations syndicales et politiques classiques, ce collectif se distinguait par une présence nombreuse de femmes. Des militant-e-s et théoricien-ne-s d'AC ! ont fait partie du PAP, mais le PAP était loin d'être un collectif de militant-e-s professionnel-le-s, il était un collectif d'artistes, mais d'artistes engagé-e-s. Ce qui ne veut pas dire que leur art est un discours politicien. Le PAP avait sa propre capacité d'analyse et sa propre radicalité politique, comme on peut s'en rendre compte en lisant les textes rédigés à l'époque par le collectif et/ou en menant une enquête auprès de celles et ceux qui ont été membres de ce collectif et/ou en suivant leur production artistique et plus largement leur trajectoire de vie et professionnelle⁸. Par ailleurs, le collectif

8. À titre d'exemple, au sein de la CIP, plusieurs membres du collectif PAP

n'était pas tout à fait homogène du point de vue des analyses et positions politiques, par exemple si la question du revenu social garanti était fort présente dans les débats au sein du collectif, les positions pouvaient diverger. Néanmoins, une communauté d'affects avait permis la coexistence créative d'un groupe de personnes, groupe qui n'a pas cessé de croître entre décembre 2002 et juin 2003 en inventant des modes d'action dans les théâtres et dans les cinémas et en posant les premiers jalons d'une auto-enquête des pratiques de travail et d'emploi. Liens d'amitié, réflexivité du collectif et innovation dans les formes d'action s'agencent et caractérisent cet embryon du mouvement des intermittent-e-s du spectacle que l'on retrouvera bien d'années plus tard, en 2016, lors des manifestations contre la « loi travail ».

Notre première rencontre a eu lieu en février 2003. Les membres du collectif PAP avaient sollicité une intervention dans le cadre d'un séminaire qui visait une meilleure connaissance du débat sur le revenu social garanti. Dans les mois qui ont suivi, nos rencontres, relativement régulières, ont été l'occasion d'un échange entre productions intellectuelles et productions sensibles autour de quelques questions dont nous partageons l'intérêt : la maîtrise du temps, l'autonomie et le revenu social garanti. Trois questions et trois thèmes autour desquels, par ailleurs, se fera par la suite la rencontre avec les membres des Coopératives d'activités et d'emploi.

Au printemps, les actions de communication menées par le collectif s'étaient multipliées et croisaient les manifestations du mouvement social contre la réforme des retraites. Au fil du temps, le nombre de personnes avait augmenté, le collectif comptait quelque cinquante activistes et au mois de juin il était parvenu à rédiger un document d'analyse et de propositions⁹. Il avait en outre occupé de manière non-violente et concertée le Théâtre de la Colline d'où partira le mouvement des intermittent-e-s de l'été

avaient été à l'initiative de la création et animaient la commission Boris Barnet. Il est possible de consulter les archives ouvertes sur le site de la CIP. La lecture de leurs textes permet de retrouver la dimension poético-politique qui a caractérisé le PAP. URL : http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=2788, consulté le 11 février 2020.

9. Texte qui, depuis la fermeture du site internet du PAP, est disponible uniquement sur le site de l'European Institut for Progressive Cultural Policies, <http://eipcp.net/transversal/0704/precaires/fr>, consulté le 11 février 2020.

2003. Le PAP, qui s'est dissout peu après, a donc certainement joué un rôle important dans l'émergence de la CIP. Celle-ci est née le soir même de la signature du protocole d'accord relatif aux annexes 8 et 10 du régime général d'assurance chômage. C'était le 26 juin 2003. L'influence du PAP aura été certainement importante au moment du choix du nom que se donne la coordination. Lors de l'assemblée du 28 juin 2003 à laquelle participent plus de mille personnes, le nom « Coordination des intermittents et précaires » est adopté, non sans débats, marquant ainsi la volonté collective d'abandonner le confort relatif de l'identité professionnelle pour ouvrir, à travers l'ajout du terme « et précaires », un espace d'expérimentation d'une nouvelle identité collective qui active des processus de subjectivation inédits. Mais l'existence du PAP ne peut pas expliquer à elle seule la naissance de la CIP, une organisation hétérogène dans sa composition sociale, technique et politique, qui a marqué l'histoire sociale des années 2000 en France par l'envergure et la diversité de ses actions et par la durée, alors même qu'elle aurait dû avoir une vie courte, étant donné la volatilité consubstantielle à la forme coordination. Et c'est dans ce contexte de conflit social, inscrit dans la durée, que le projet de recherche a pris forme progressivement.

L'observation participante, la participation observante

L'été 2003 constitue le deuxième moment important dans la construction de la relation d'enquête dans le milieu des intermittent-e-s du spectacle en lutte. Toute la phase qui va de la première rencontre en février 2003 et jusqu'à l'été de la même année, peut être comprise comme une phase d'immersion du chercheur-e dans la réalité sociale des intermittent-e-s en lutte, une phase dans laquelle il s'agissait d'acquérir une « familiarité avec ». Ces figures à la marge du salariat canonique, qui se situent dans les zones grises des relations de travail, ces figures précaires, mais pour lesquelles l'emploi stable et à plein temps n'est pas l'horizon souhaité, ces figures visées par les nouvelles orientations des politiques sociales, rencontraient mon intérêt de chercheur-e, mais cet intérêt était difficilement objectivable, dissociable des relations humaines qui se nouaient avec les membres du collectif et qui étaient irréductibles à une pure relation d'enquête. À l'époque, l'hypothèse d'une

enquête ou d'une recherche structurée et encadrée institutionnellement n'était pas envisagée. En rationalisant ex-post, on pourrait voir cette phase comme une phase exploratoire, ethnographique, la posture était celle de l'observateur-participant.

Pendant l'été 2003, à Paris, dans l'espace occupé Olympe de Gouge, une multiplicité constituée de quelque mille personnes et plus, hétérogène en fonction des métiers exercés (du régisseur au monteur, de la maquilleuse-coiffeuse à la metteuse en scène, etc.), de l'âge, des trajectoires professionnelles, mais aussi politiques, etc., arrive à réaliser une véritable auto-enquête sur les pratiques d'emploi et de travail, auto-enquête orchestrée par la commission revendications¹⁰, l'une des multiples commissions créées au sein de la CIP. Cette auto-enquête répondait à un double objectif. D'une part, argumenter le refus de la réforme par des simulations de l'impact de la réforme à partir de cas individuels réels. Plus fondamentalement, cette démarche d'auto-enquête permettait à tout un chacun de s'approprier véritablement la critique de la réforme à partir de sa propre « expertise » en tant que « concerné ». D'autre part, l'autre objectif était d'élaborer une proposition, un « Nouveau Modèle » d'indemnisation du chômage mieux adapté aux pratiques d'emploi et de travail des intermittent-e-s du spectacle et qui puisse être une base ouverte pour tous les intermittent-e-s de l'emploi. En quelque sorte, cette expérience peut être lue avec Foucault comme affrontement sur le terrain du savoir-pouvoir¹¹ et avec Dewey comme expérience démocratique de recherche de solutions à un problème collectivement éprouvé. La commission revendications était arrivée ainsi à élaborer, à partir des pratiques d'emploi et de travail des uns et des autres, un modèle composé de deux formules mathématiques. Les deux formules sont relativement complexes et peu accessibles à toute personne qui n'ait pas appris à manipuler les symboles mathématiques. Or, comme cela ressort de l'enquête quantitative menée en 2004-2005, peu nombreux sont ceux qui ont un parcours

10. On peut consulter les archives de la commission sur le site de la CIP : http://www.cip-idf.org/rubrique.php3?id_rubrique=35 consulté le 18 avril 2018.

11. Cette interprétation a été largement argumentée dans le deuxième chapitre du livre Antonella Corsani, Maurizio Lazzarato, *Intermittents et Précaires*, op. cit.

professionnel linéaire dans le secteur du spectacle. En revanche, quelques-uns ont des trajectoires véritablement brisées : après avoir achevé des études scientifiques dans les grandes écoles, ils ont bifurqué vers les arts du spectacle. Ce sont donc les mathématiciens-comédiens, les informaticiens-musiciens qui ont élaboré les formules du Nouveau Modèle, mais ses formules ne sont que la traduction mathématique de la volonté collective qui s'exprimait dans le travail des commissions et lors des assemblées générales¹². Bien sûr, les multiples voix n'avaient pas toutes la même puissance et le même pouvoir de convaincre, et ceux qui avaient une longue expérience militante maîtrisaient la prise de parole et jouaient de leur charisme. Néanmoins la force du nombre finissait par l'emporter et imposait un ordre démocratique. À la fin de l'été 2003, le Nouveau Modèle avait été voté et adopté par la Coordination nationale des intermittents et précaires, il devenait l'horizon politique commun dans lequel inscrire la lutte. Mais il y avait encore une étape à franchir : démontrer sa faisabilité.

Un Nouveau Modèle d'assurance chômage : l'expertise citoyenne

Une dernière étape devait être franchie : il fallait démontrer à un niveau macroéconomique et social que le Nouveau Modèle était économiquement viable et socialement souhaitable. Au printemps 2004, le Ministre de la Culture, sollicité par les différences forces sociales opposées à la réforme et organisées dans une instance – le comité de suivi – créée à l'initiative de quelques parlementaires, avait commandé un expertise dite indépendante. Cependant, la demande spécifique de la CIP – mesurer l'impact économique du Nouveau Modèle et comparer les effets économiques et sociaux des différents modèles d'indemnisation – n'avait pas été entendue. Face à ce refus, et dans un contexte de tension entre le gouvernement central (de droite) et le gouvernement de quelques régions (socialiste), la CIP avait réussi à obtenir un financement du Conseil régional d'Île-de-France et

12. Pour une analyse approfondie du Nouveau Modèle je renvoie le lecteur à la quatrième partie de l'ouvrage collectif : M.-C. Bureau et A. Corsani (dir.), *Un salariat au-delà du salariat ?*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2012.

la contribution de trois autres conseils régionaux pour la réalisation d'une « Expertise Citoyenne ». Les simulations d'impact demandées par la Coordination exigeaient l'accès à la base de données de l'Unédic et une capacité de traitement statistique des bases de données qui dépassait les capacités internes à la Coordination. C'est finalement dans ce nouveau contexte que la relation avec la CIP se trouve formalisée dans une convention et que commence véritablement une recherche, plus que « sur », « avec » les intermittent-e-s du spectacle en lutte.

Nous avons été trois chercheur-e-s, accompagnés d'un jeune statisticien, à être chargés par la CIP¹³ de réaliser cette chose peu ou pas du tout définie et appelée « Expertise Citoyenne ». Notre première tâche a consisté à problématiser la notion même d'Expertise Citoyenne dont le sens n'allait pas de soi. Nous étions bien conscients de l'importance de lui donner consistance scientifique et politique en même temps. C'était l'été 2004 et nous disposions de dix mois pour réaliser l'expertise citoyenne et rendre les résultats à la CIP qui était le commanditaire et aux Conseils Régionaux qui étaient les financeurs. Le cahier des charges avait été établi par la CIP et nous étions confiants dans le fait de pouvoir accéder aux données Unédic du fait de la nature publique de ces données administratives. Cependant, probablement à cause de l'intensité et des enjeux du conflit, l'accès à la base de données nous avait été refusé par la direction de l'Unédic. Nous étions confrontés à un véritable grand problème, la possibilité de réalisation de l'expertise dite citoyenne était sérieusement menacée. Par ailleurs, les différentes tentatives faites pour obtenir l'accès à la base de données avaient été chronophages. Nous perdions notre temps. Il fallait inventer une solution et assez rapidement, étant donné que nous disposions tout au plus d'un an pour rendre des résultats. Le projet tel que nous l'avions défini initialement prévoyait la réalisation d'une enquête sociologique par questionnaire, quantitative et qualitative, comme complément à l'analyse statistique des données administratives de l'Unédic. Nous avons déjà initié cette enquête quand nous avons essuyé le refus d'accès à la base

13. Plus précisément, la convention a été signée par le CNRS et l'Association des Amis des Intermittents et Précaires qui représentait juridiquement la CIP.

de données. La solution trouvée a consisté à revoir le protocole de l'enquête dans le sens d'un double élargissement, des questions traitées et de la taille de l'échantillon porté à 1200 personnes et bien défini sur la base de plusieurs critères (âge, sexe, région, annexe, etc.) pour qu'il puisse être représentatif de la population des intermittent-e-s du spectacle.

Il n'est pas question de revenir ici sur l'ensemble de cette enquête dont beaucoup a déjà été dit et écrit¹⁴, mais de se limiter à souligner deux aspects qui présentent un intérêt majeur du point de vue de la conception de l'enquête sociale. Le premier est constitué par la modalité de construction et par la fonction du questionnaire. Le questionnaire a été construit par les intermittent-e-s du spectacle pendant deux mois en reprenant les lignes directrices de leur propre démarche qui avait consisté à s'interroger sur leurs propres pratiques de travail et d'emploi. Notre rôle en tant que chercheur-e-s était limité à enregistrer et formaliser leurs échanges, de traduire donc leurs réflexions dans la forme d'un questionnaire, puis, de leur proposer de tester le questionnaire et de le faire évoluer en fonction de leurs remarques. Le deuxième aspect qui revêt de l'importance dans la perspective de l'enquête sociale est constitué par le fait que les entretiens ont été réalisés majoritairement par des intermittent-e-s, tout comme les chômeurs interviewaient d'autres chômeurs limitant ainsi la violence symbolique propre à la relation d'enquête¹⁵. Mais il serait faux de dire qu'une telle démarche a été inspirée par la seule volonté de limiter la violence symbolique de la relation d'enquête. Des facteurs qui relèvent de l'ordre de l'efficacité et de la qualité des données collectées ont compté pour beaucoup. L'enquête a été réalisée auprès de plus de mille personnes, il s'agissait d'un échantillon dont il fallait garantir la représentativité afin de pouvoir extrapoler les résultats sur la population. Chaque entretien durait non moins de trois heures. Il y avait donc besoin d'un nombre important d'enquêteurs, et, surtout, il aurait été très difficile pour une personne

14. Voir en particulier A. Corsani, M. Lazzarato, *Intermittents et Précaires*, *op. cit.*, mais on peut consulter aussi les différents rapports de l'Expertise Citoyenne qui se trouvent dans les archives de la CIP : http://www.cip-idf.org/rubrique.php3?id_rubrique=218, consulté le 11 février 2020.

15. Pierre Bourdieu, « Comprendre », in P. Bourdieu (dir.) *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 903-925.

qui n'a pas l'expérience, ou une connaissance approfondie des pratiques d'emploi et de travail des intermittent-e-s, de réaliser correctement un entretien, de rechercher avec l'interviewé les bonnes données, notamment sur les salaires et les revenus sur cinq ans et avec les données détaillées par contrat de travail ou par fiche de paie. La qualité de ces données était de la plus grande importance pour que les simulations soient fiables. Bref, il apparaissait bien évident que les intermittent-e-s étaient les meilleurs enquêteurs. Dernière raison, mais pas des moins importantes, la question proprement politique de l'enquête. Une centaine de personnes, quasiment toutes intermittentes du spectacle, ont été enquêtrices. Une telle mobilisation serait impossible dans d'autres milieux et dans un contexte différent. L'enquête a été rendue possible, y compris du point de vue de son coût financier, par le contexte social et politique qui en a généré le besoin, elle ne pourrait pas être reproduite, telle quelle, dans un contexte autre. Les matériaux collectés avec l'enquête sont d'une très grande richesse¹⁶, cependant, ils n'ont été exploités que très partiellement. Plusieurs facteurs peuvent rendre compte d'une tel gâchis, le plus important est certainement la difficulté, voire l'impossibilité, de trouver un nouveau financement finalisé à la poursuite de l'exploitation de la base de données. C'est ainsi que la recherche, initiée avec cette enquête, a pris une nouvelle direction qui n'était pas forcément anticipée, ni par les chercheur-e-s, ni par les intermittent-e-s.

Appréhender les conséquences sociales de la réforme

L'histoire du mouvement des intermittent-e-s du spectacle des années 2000 est marquée par un autre événement : la jonction qui s'était opérée en janvier 2004, au moment de la naissance du mouvement Sauvons la recherche, entre le mouvement des chercheur-e-s et celui des intermittent-e-s du spectacle. Intermittent-e-s et chercheur-e-s se rejoignent dans le Groupe Écoles¹⁷ qui avait été

16. Le questionnaire compte 149 questions, à cela s'ajoute une partie strictement qualitative et libre.

17. Ce groupe a été actif de 2004 jusqu'à 2009 et produit entre autre un texte ayant pour titre « Ce qui nous tient ensemble... », publié au printemps 2004 dans le magazine *Les Inrockuptibles* : http://www.cip-idf.org/article.php3?id_article=4248 consulté le 11 février 2020.

créé initialement par des instituteurs-trices et enseignants-es. Ce groupe, constitué d'enseignants/tes, de chercheur-es/euses (majoritairement dans le champ des sciences physiques et de la nature, et bien sûr des sciences sociales) et d'intermittent-e-s a été le lieu d'une réflexion critique sur nos pratiques, mais aussi sur la place, le sens et le rôle des experts dans nos démocraties et il a été à l'initiative de bien de rencontres organisées dans les locaux de la CIP, notamment avec des philosophes des sciences (par exemple trois rencontres avec Isabelle Stengers) et avec des historiens des sciences comme Christophe Bonneuil et d'autres membres de la Fondation Sciences Citoyennes, proches du mouvement « Ouvrons la Recherche » plus que du mouvement « Sauvons la Recherche ». Or, en 2004, la Fondation Sciences Citoyennes, dont par ailleurs quelques membres faisaient même partie du Groupe École, avait promu auprès du Conseil régional l'« importation », en France, d'un système de financement de la recherche développé au Canada et visant à inciter et accompagner les partenariats entre laboratoires de recherche et organisations émanant de la société civile. En 2005, le Conseil régional d'Île-de-France avait créé les projets PICRI (Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation). Ces projets semblaient répondre bien plus que d'autres à la spécificité de notre pratique de recherche expérimentée lors de l'Expertise Citoyenne. Cependant, l'obtention du financement sur trois ans a été possible seulement à condition que notre projet initial, qui visait à connaître et analyser les conséquences de la réforme sur les trajectoires professionnelles et de vie des intermittents, soit revu en fonction des indications données par les rapporteurs/évaluateurs. Tout d'abord, nous avons dû renoncer à poursuivre le travail d'exploitation de la base de données. Encore une fois nous nous voyons refusée la possibilité de poursuivre l'exploitation de la base de données, les financements étaient soumis à l'originalité de la recherche. Par ailleurs, le projet initial a dû être modifié pour intégrer des aspects comparatifs, d'une part, avec des figures proches des intermittent-e-s du spectacle comme les journalistes pigistes et, d'autre part, avec des populations précaires n'ayant pas un capital culturel et/ou social important. Nous avons obtenu le financement, mais la réalisation du projet de recherche qui avait pour titre « Intermittence

quatre ans après. Précarité de l'emploi et droits sociaux, enjeux conflictuels » a été très difficile.

La première raison tient probablement à la confusion engendrée par les orientations du projet demandées par les évaluateurs. Pour saisir le problème, il convient de partir de l'identité collective de la coordination. Son nom Coordination des intermittent·e·s « et » précaires ne dit pas qu'il s'agit d'une coordination « des » précaires. Il s'agissait en effet d'une coordination d'intermittent·e·s, donc de personnes qui en tant que intermittentes du spectacle sont précaires, et bien que la coordination ait pu accueillir quelques autres précaires, son expertise était légitime en tant que connaissance par l'expérience des pratiques d'emploi et de travail des intermittent·e·s du spectacle. Le fait de devoir enquêter sur d'autres populations proches (les précaires que l'on pourrait nommer d'en bas et les pigistes) signifiait soit prétendre que les intermittent·e·s deviennent des sociologues, sous l'hypothèse qu'ils en aient le désir, soit que les chercheur·e·s ne soient plus dans un rapport de co-production de connaissances avec les intermittent·e·s. Sur le fond, le projet tel qu'il était devenu, entraînait en contradiction avec l'esprit même des projets PICRI et la confusion qu'il recelait n'a pas cessé d'être source de conflits.

Une autre raison peut être recherchée dans le cadrage institutionnel du projet. À la différence de l'Expertise citoyenne, l'intégralité de la gestion du projet était confiée à la CIP par l'intermédiaire de l'Association des Amis des intermittents et précaires, plutôt qu'à un laboratoire de recherche. Le rôle et la place des universitaires restaient ambigus, d'autant plus que les attendus des projets PICRI n'étaient pas forcément très clairs. Différentes positions se sont affrontées concernant les modalités de réalisation du projet sans que jamais ne nous parvenions à converger vers une hypothèse commune de travail. Différents dispositifs d'enquête ont été testés. Beaucoup ont véritablement échoué. En effet, le changement d'optique n'était pas des moindres, car du point de vue méthodologique, il fallait idéalement réinterroger des standards plus classiques d'enquête sociologique dès lors que la recherche, dans sa dimension comparative, concernait des sujets qui n'avaient pas sollicité et qui n'étaient pas engagés dans une dynamique d'enquête et avec lesquels nous n'avions pas de

« familiarité ». Par ailleurs, le contexte politique avait profondément changé, car suite aux nouveaux accords signés en 2006, le mouvement des intermittent-e-s qui avait essuyé une défaite, était dans une phase de reflux et n'était plus impliqué dans la recherche. Un comité scientifique avait été constitué pour le suivi du projet, composé de professionnels du secteur du spectacle représentant des institutions et de chercheur-e-s. Alors que les universitaires ne semblaient pas être véritablement sensibles à la recherche « hors les murs » et qui en plus est faite par des non chercheur-e-s, les professionnels étaient peu concernés par les dimensions scientifiques du projet. Le comité scientifique ne pouvait donc pas jouer son rôle et aider l'équipe qui menait la recherche, constituée de chercheur-e-s et non-chercheur-e-s, à trouver une issue aux dissonances cognitives et aux divergences politiques concernant les orientations et la réalisation de l'enquête.

En résumé, cette expérience a rencontré trois problèmes : la dépendance financière qui a limité la liberté dans les orientations de l'enquête, l'absence d'une culture de la recherche participative et l'absence d'un cadre institutionnel clair établissant des règles partagées. De manière fort étonnante, malgré tout, les matériaux produits, bien que de manière chaotique, pendant les trois ans de durée du projet, présentent un certain intérêt, par ailleurs, une véritable problématique a émergé, celle de l'autonomie. Cependant, encore une fois, les matériaux ont été seulement en partie exploités, et jamais réorganisés dans un tout, soit-il non homogène¹⁸. De ces trois ans de recherche participative restent alors des fragments désordonnés. En revanche, la première enquête (expertise citoyenne) avait donné des résultats qui ont guidé l'action de la Coordination des intermittents et précaires jusqu'à la circulaire de l'Unédic de juillet 2016 réformant les annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage. Au bout de treize ans de luttes, les intermittent-e-s ont eu gain de cause car cette réforme est proche de l'esprit du Nouveau Modèle élaboré par la CIP.

18. À part l'ouvrage collectif coordonné par M.-C. Bureau & A. Corsani, *Un salariat au-delà du salariat ?* (*op. cit.*), de cette riche production on peut retrouver uniquement des traces éparses dans les archives sur le site web de la CIP.

Fonder des mutuelles de travail : la recherche action participative

Au début des années 2010, au moment même où l'enquête avec la CIP venait d'être achevée, la rencontre avec des membres de Coopératives d'activités et d'emploi (CAE) allait signifier le début d'une nouvelle enquête de longue haleine. La rencontre avait eu lieu un peu par hasard, lors d'une visite du 100 Établissement Culturel Solidaire, et à l'occasion de la présentation publique dans ce lieu, par Élisabeth Bost, de son livre *Aux Entrepreneurs Associés. La coopérative d'activités et d'emploi*. C'était la découverte d'un monde inconnu jusque-là et passionnant.

Or, l'une des hypothèses formulées en guise de conclusion de la recherche menée dans le cadre du projet PICRI 2007-2010 est que dans les zones grises des relations de travail où travail subordonné et travail autonome s'agencent voire s'hybrident, s'inventent de nouvelles formes de collectifs de travail et s'expérimentent de nouvelles manières de travailler ensemble, d'être « indépendants à plusieurs »¹⁹. Les CAE, et plus particulièrement la coopérative parisienne Coopaname, semblaient valider cette hypothèse et lui donner une consistance nouvelle. Il s'agissait alors de comprendre les conditions subjectives et objectives d'existence d'entreprises comme Coopaname, de comprendre aussi les facteurs qui peuvent en assurer, ou au contraire en menacer, la pérennité. Du côté de Coopaname, au début des années 2010, la commission recherche avait lancé, à l'initiative de Stéphane Veyer, à l'époque codirecteur de la coopérative, une recherche-action. L'objectif visé était d'entamer un processus de transformation de Coopaname, d'en faire une « mutuelle de travail » afin d'en renforcer et stabiliser le modèle économique tout en consolidant le modèle politique. Si la mutuelle de travail n'était à ce stade qu'une idée, la recherche-action devait permettre de lui donner des contenus et des formes. C'est dans cette perspective, que Coopaname avait sollicité la participation de chercheur-e-s au comité scientifique de la coopérative avec l'objectif de se valoir de leur contribution à la réflexion autour de ce projet et à la recherche-action censée lui donner consistance de manière pragmatique, suivant les

19. Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, *ibid.*

enseignements de Henri Desroches, spécialiste des entreprises coopératives et promoteur de la recherche-action. Le cadre de la recherche-action aurait pu être propice à reprendre la démarche de co-recherche (ou recherche participative) qui avait été expérimentée avec l'expertise citoyenne. Néanmoins, dans une première phase qui s'est déroulée entre l'automne 2011 et le printemps 2013, le choix a été de mobiliser d'abord des outils plus classiques de l'enquête sociologique, car il s'agissait aussi d'apprendre et de se « familiariser avec ». Nous avons procédé par observation participante, l'organisation d'ateliers et la conduite d'entretiens semi-directifs : (1) l'observation participante a été limitée aux moments de la vie politique de la coopérative, là où il est donné d'observer comment les outils de la recherche action et de l'éducation populaire sont mobilisés pour soutenir des pratiques démocratiques de recherche de solution aux problèmes et de prise de décision ; (2) les ateliers sollicitaient chaque fois la discussion entre une dizaine de personnes autour de deux ou trois questions soulevées par les chercheur-e-s, comme les questions concernant les raisons de l'entrée dans une CAE, notamment pour les personnes entrées récemment dans la coopérative, ou les apports, l'intérêt et les raisons de rester pour les autres ; (3) des entretiens semi-directifs, portant plus particulièrement sur les modalités de travail en collectif et sur les relations entre les collectifs créés au sein de la coopérative et la coopérative.

Cette phase a été aussi la phase de l'interconnaissance. Il s'agissait de comprendre ce qu'est une Coopérative d'activités et d'emploi en général et Coopaname en particulier, mais aussi de construire un rapport de confiance réciproque. Cette expérience montre que cette phase est nécessaire pour pouvoir envisager par la suite des pratiques de recherche participative. En mai 2013, nous avons présenté les résultats de l'enquête devant un public constitué de membres de Coopaname. Avaient assisté à cette présentation aussi des membres d'une autre CAE, Oxalis, dont notamment la présidente de l'époque. Intéressée par notre démarche et par les résultats de notre recherche, elle avait sollicité notre intervention dans Oxalis. C'est lors de la rencontre avec les membres du conseil d'administration de Oxalis que l'hypothèse de réaliser une enquête quantitative sur les revenus et le temps

des entrepreneur-e-s-salarié-e-s a commencé à être avancée. Avec des préoccupations similaires à celles de Coopaname, la coopérative Oxalis était également intéressée par une recherche partenariale, en collaboration avec Coopaname et dans la perspective d'avancer vers la réalisation d'une « mutuelle de travail » dont les formes institutionnelles se définissent progressivement en avançant par expérimentation, erreurs et recherche de nouvelles solutions ou invention de nouvelles institutions. C'est dans le cadre de cette association des deux CAE que la recherche-action lancée par Coopaname a pris la forme d'une Recherche-Action Participative (RAP) et qu'une enquête quantitative portant sur les Revenus et les Temps des membres salariés des deux Coopératives d'activités et d'emploi a été réalisée entre 2014 et 2016. Dix ans après la première enquête menée avec les intermittent-e-s du spectacle.

Chercher pour agir

John Dewey a été certainement une figure majeure, tant pour la sociologie critique que pour la recherche-action. Philosophe pragmatiste et penseur de la démocratie participative, Dewey dont la pensée a fort marqué la sociologie américaine de l'école de Chicago, aurait été aussi l'inspirateur de la recherche-action²⁰ bien qu'il n'ait pas forgé le syntagme et qu'il ne l'ait même jamais utilisé.

Lors de la première expérience d'enquête dans le milieu des intermittent-es du spectacle en lutte, la conception de l'enquête de John Dewey était apparue fort utile pour concevoir dans la théorie et dans la pratique l'« expertise citoyenne » et donner du sens à ce syntagme car la logique de l'enquête selon Dewey permet de penser ensemble la production collective de connaissances, la transformation sociale et la démocratie. Par la suite, elle est devenue la principale référence théorique pour la recherche-action au sein des Coopératives d'activités et d'emploi.

20. Voir à ce sujet : William Pasmore, « Action Research *in the workplace : the sociotechnical perspective* », in P. Reason & H. Bradbury (eds.), *Handbook of Action Research*, Thousand Oaks, Sage Publ., 2002, p. 38-47 ; Morten Levin, Davydd Greenwood, « Pragmatic action research and the struggle to transform universities into learning communities », in P. Reason & H. Bradbury (eds.), *Handbook of Action Research*, Thousand Oaks, Sage Publ., 2002, p. 91-113.

Dewey conçoit l'activité de production de connaissance comme une activité qui agit sur l'objet analysé, en ce sens, que l'activité de production de connaissances est une activité transformatrice du réel. Au cœur de la logique de l'enquête, il y a donc cette conception de l'acte de connaissance comme acte transformateur. Une conception qui, comme déjà rappelé, oppose de manière radicale le pragmatisme au positivisme. Plus important encore, l'action plus que l'abstraction est productive de connaissances. Il y a, en d'autres termes, un lien fondamental entre le voir et le faire, entre connaître et agir, mais dans ce sens très particulier qui consiste à concevoir l'agir comme acte de production de connaissances. Enfin, dans cette même perspective, le sens d'une connaissance n'existe que par ses implications. Ce qui nous conduit à comprendre une connaissance par ce qu'elle produit dans le réel. Ainsi, pour Dewey, penser et agir sont intimement liés, et même, il est possible de concevoir ensemble, dans un seul mouvement, la production de connaissances, la transformation sociale et la démocratie. L'outil est l'enquête. Et il conçoit alors l'enquête tout à la fois comme outil de production de connaissances et de transformation du réel et comme pratique de la démocratie. Selon Dewey, la démocratie est ce par quoi on peut atteindre l'idéal philosophique : la réalisation de soi. Mais sa conception de la démocratie est fort éloignée de la conception de la démocratie comme une forme de gouvernement. Avec Dewey, par démocratie il faut donc entendre la participation des individus à l'action collective.

Dans la perspective pragmatiste, les processus de production de connaissances sont toujours activés par la perception d'un problème collectivement éprouvé. L'enquête constitue l'effort qui est mis pour le résoudre, donc pour opérer la transformation sociale permettant de dépasser les causes qui avaient engendré le problème. La première étape de l'enquête est constituée par la recherche des facteurs qui rendent la situation indéterminée, par l'identification des causes qui ont engendré le problème. Diverses hypothèses sont examinées, ceci constitue la deuxième étape. Mais chose très importante, la « libre communication » est la condition absolument nécessaire à la dynamique de l'enquête sociale. Elle est la condition nécessaire pour que par l'enquête puisse émerger un public démocratique, acteur de la transfor-

mation sociale que l'enquête a rendue possible. Pour résumer, la méthode de l'enquête sociale est dans la perspective de John Dewey la méthode démocratique pour effectuer les changements sociaux. En d'autres termes, la théorie de l'enquête de Dewey est une théorie de la construction démocratique de la connaissance et de l'action. Le rôle de l'enquête est de contribuer à accroître la capacité d'agir des « acteurs » engagés dans la coproduction et dans l'inter-objectivation d'une situation.

Or, le problème qui a fait surgir le besoin d'enquête au sein des CAE, tel qu'il a été formulé en première approximation par les deux coopératives Coopaname et Oxalis, est double. D'une part, la précarité économique de bon nombre de membres des CAE fragilise à la fois les parcours individuels de chacun et la dynamique collective de la coopérative. D'autre part, le fait que la vie collective des coopératives demande du temps, un temps dont la nature est hybride, s'agissant d'un temps qui ne serait à la fois un temps de travail et un temps libéré (du travail). Cette activité qui relève de l'engagement des membres des coopératives dans le développement du collectif ne procure pas un revenu aux personnes et ne génère pas de chiffre d'affaires pour la coopérative. Néanmoins, elle participe à la création d'une richesse qui dépasse la somme du chiffre d'affaires de l'ensemble des membres et qui n'est pas reconnue sous une forme monétaire. La première et fondamentale étape de l'enquête a consisté à spécifier et décliner ces deux problèmes. En même temps, il s'agissait de constituer le collectif qui portait l'enquête, collectif toujours ouvert, suivant la philosophie qui inspire le modèle politique de Coopaname. Dès sa création, Coopaname a fait de la recherche-action un outil fondamental de la pensée et de l'action. Fidèles à la conception de Henri Desroche, figure majeure du mouvement coopératif en France, et dans l'esprit propre de l'éducation populaire, les membres de Coopaname conçoivent la recherche-action comme un mode privilégié de production de connaissances en économie sociale²¹, comme un outil qui permet d'agencer, dans un même mouvement, la pratique

21. Nathalie Devolve, Stéphane Veyer, « De la coopérative d'activités et d'emploi à la mutuelle de travail : produire du droit pour accompagner un projet politique d'économie sociale » Communication publiée dans les actes du Colloque « *Entreprendre en économie sociale et solidaire : une question politique ?* », IXèmes Rencontres Internationales du RIUESS, Roannes, 2009.

professionnelle quotidienne et la recherche en sciences sociales²², enfin comme un vecteur d'émancipation²³ dans la mesure où elle favorise la réflexivité des acteur-trice-s sur leurs propres pratiques. Ainsi, la recherche-action est consubstantielle à l'existence même et au développement de Coopaname si l'on conçoit la recherche-action comme moyen de l'action et en même temps comme moyen de production de connaissances de l'action et de ses effets. Plus encore, si on conçoit la recherche-action comme moyen pour « restructurer l'imaginaire mobilisateur »²⁴. Du fait de la rencontre et de l'implication des chercheur-e-s, en tant que personnes extérieures à l'organisation, la nouveauté a consisté dans le fait de cette participation dont il s'agissait d'inventer les modalités.

Le syntagme « Recherche-Action » a été forgé par Kurt Lewin, psychologue américain d'origine allemande qui avait créé en 1947 le « National Training Laboratory » dont la première mission était de former à la recherche-action. Lewin était intéressé avant tout par la dynamique des groupes et le changement social. L'hypothèse fondamentale, qui est à la base de sa construction théorique et qui se trouve être aussi à la base du principe de l'expérimentation sociale, est que beaucoup plus que l'observation, l'action permet de comprendre les réalités sociales. Dans la perspective de Lewin, « *action-research* » désigne une activité de recherche qui se fait en dehors des lieux consacrés de la recherche (universités, instituts de recherche) et qui est immédiatement liée à l'agir²⁵ ; de ce fait,

22. Joseph Sangiorgio, Stéphane Veyer, « Les coopératives d'activité et d'emploi : un exemple de construction d'une innovation sociale », *Projectis/Projectica*, vol. 1, n° 1, 2009, p. 51-61.

23. Justine Ballon, Catherine Bodet, « De l'action à la recherche, de la recherche à l'action : l'émancipation par le savoir. L'expérience de la Coopérative d'activités et d'emploi Coopaname », 3e Sommet international des coopératives, Octobre 2016, Québec.

24. Jean-Paul Resweber, *La recherche-action*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995, p. 72.

25. Tout comme la recherche-action, l'analyse institutionnelle (René Lourau, *L'instituant contre l'institué*, Paris, Anthropos, 1969) et la sociologie d'intervention (Alain Touraine, *La voix et le regard*, Paris, Le Seuil, 1978 ; Denis Bernardeau Moreau, « Sociologie d'intervention : historique et fondements », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 52, n° 2, 2014, <http://journals.openedition.org/ress/2872>), développées en France dans les années 1960 et 1970, constituent des théories et des pratiques de production de connaissance comme production d'action.

la recherche est indissociable des valeurs qui orientent l'action et les connaissances produites sont indissociables du contexte dans lequel a surgi la demande de recherche-action. La dynamique de la recherche-action procède en boucle, de l'action à la recherche et de la recherche à l'action et ainsi de suite. Tout le long de ce mouvement itératif, l'acteur-trice devient chercheur-e et le chercheur-e devient en quelque sorte acteur-trice. Mais, comme le soulignent Jean Dubost et André Levy²⁶, les formes et les sens de la recherche-action sont multiples, même chez Lewin, si bien que la recherche-action peut prendre la forme et le sens d'une recherche théorico-expérimentale, ou bien d'une recherche sur l'évaluation d'impact de diverses formes d'action, ou encore, elle peut prendre le sens et la forme du diagnostic en vue de l'élaboration d'une stratégie d'action, etc. L'élément commun aux différentes formes de la recherche-action est la participation des acteur-trices, par-delà la manière dans laquelle cette participation est organisée. Les acteur-trices sont forcément à l'initiative de la recherche-action et ils sont les premiers concernés par les connaissances de l'action que la recherche produit. Estel Janison-Laffitte²⁷ distingue les différentes formes de recherche-action en fonction du degré, plus ou moins élevé, de participation des acteur-trices. À un extrême, celle qu'elle appelle l'*Action Science*, dans laquelle le chercheur-e reste maître absolu, à l'autre extrême, la Recherche-Action Participative (RAP). La RAP ambitionne l'articulation de la recherche et de l'intervention sociale avec les connaissances, les savoir-faire et les besoins des communautés, en posant l'action comme le lieu de validation de toute théorie et en donnant ainsi une grande importance aux savoirs pratiques. L'objectivité de ces savoirs sera donnée à partir du dialogue interpersonnel (inter-objectivation) et de la procédure qui consiste à aller des éléments concrets à la totalité abstraite, pour revenir au concret. Elle implique un processus de co-recherche qui dépasse le principe de séparation entre sujet et objet, fondement de la sociologie classique : « Le

26. Jean Dubost, André Levy « Recherche-Action et Intervention », in J. Barus-Michel, E. Enriquez, A. Lévy (dir.), *Vocabulaire de Psychologie, Positions et Références*, (Première édition 2002), Toulouse, ERES, 2013, p. 408-433.

27. Estel Janison-Laffitte, « La recherche action : oubliée de la recherche dans le domaine de l'entrepreneuriat », *Revue de l'Entrepreneuriat*, vol 8, n° 1, 2009, p. 1-35.

sujet extérieur doit impulser la dynamique, mais sans jamais sur-déterminer la recherche-action. »²⁸

La RAP est tenue par sept principes fondateurs : la RAP est un processus, elle est participante, collaborative, émancipatrice, critique, réursive, elle cherche à transformer à la fois la théorie et la pratique. E. Janison-Laffitte propose enfin une dernière catégorie, une forme extrême de participation des acteur-trices : la Recherche Action Critique. Celle-ci implique une égalité parfaite entre membres de l'organisation et chercheur-e-s externes à l'organisation.

On pourrait oser rapprocher l'expérience du projet PICRI de la Recherche-Action-Critique. Ou du moins telle était l'ambition de quelques-uns : une parfaite égalité des membres. La question qui se pose, encore une fois, est celle des raisons de l'échec relatif de ce projet, échec notamment dans la mise en égalité des membres du collectif qui portait le projet. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées, d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre. La première hypothèse est que la violence symbolique était désormais accrue par la forte inégalité de situation. En effet, le projet PICRI a été réalisé à une époque, les années 2007-2010, bien différente de celle de l'expertise citoyenne (2004-2005). Les nouveaux critères d'indemnisation du chômage, conjointement aux politiques de régulation du marché du travail, agissaient désormais dans le sens d'une précarisation accrue, plusieurs intermittent-e-s parmi les plus investis dans le projet de recherche avaient basculé dans la précarité. La deuxième hypothèse peut être formulée à partir d'une réflexion sur les limites de l'expertise citoyenne qui avait précédé l'expérience du projet PICRI : alors que tout le long du processus de l'enquête les intermittent-e-s avaient participé à égalité, au moment de l'écriture du rapport final est apparue une inégalité de pouvoir de l'écriture et une difficulté d'appropriation des résultats, difficultés génératrices de frustrations. Le rapport final avait été rédigé uniquement par les chercheur-e-s. Le problème bien que ressenti par tous et toutes et discuté dans les « couloirs » n'avait pas été explicité, traité et encore moins résolu. En quelque

28. Marta Malo, « Prologo », in *Nociones Comunes. Experiencias y ensayos entre investigacion y militancia*, Madrid, Traficantes de Suenos, 2004, p. 13-39, p. 32, traduit par nos soins.

sorte, l'égalité était rompue et le silence l'avait emporté sur la « libre communication », le projet PICRI en a probablement souffert. La troisième hypothèse est que le principe d'égalité n'avait pas été discuté, il n'y a pas eu au préalable de définition partagée de l'égalité.

En ce qui concerne la recherche menée avec Coopaname et Oxalis, l'enquête Revenus-Temps a été réalisée dans un cadre qui répond aux critères de la RAP, mais dans les faits nous avons eu comme objectif implicite l'égalité. Ce qui a été visé plus précisément est une participation égalitaire des membres des coopératives, mais nécessairement complémentaire à celle des chercheuses. Cependant, il apparaît bien clair que la possibilité d'arriver à atteindre cette égalité dépend fortement du niveau de formation et de la situation sociale des acteur-trices. Résultat pas surprenant de l'enquête, les niveaux moyens de formation des entrepreneurs-res-salarié-es des CAE sont très élevés, cela ne les empêche pas de connaître des périodes de chômage ou de précarité. Dès que les personnes basculent dans la précarité, la relation d'enquête se détériore, la confiance en soi peut être brisée, et on semble douter de l'égalité. La qualité des relations au sein du collectif, mais aussi les instruments dont le collectif se dote pour que les problèmes individuels soient assumés collectivement sont alors déterminants. La situation dans les CAE est à ce sujet très intéressante. L'entrepreneur-e-salarié-e-associé-e qui n'arrive plus à générer du chiffre d'affaires et qui de ce fait ne peut plus être salarié de la coopérative, n'a plus en principe le droit d'en être membre associé. On peut sans trop abuser parler de double peine. Pendant l'enquête, deux personnes très impliquées dans la réalisation de l'enquête ont fait la douloureuse expérience de se retrouver en cessation d'activité ayant eu une rupture de contrat avec le donneur d'ordres principal. En conséquence de quoi ils ne pouvaient plus maintenir leur emploi au sein de la coopérative et ils ont perdu aussi la possibilité de participer comme associés au projet collectif et politique de la CAE. Le malaise s'est reporté nécessairement sur le groupe et sur la relation d'enquête, notamment dans le cas de la personne qui n'a pas pu bénéficier de dispositifs permettant de contourner la loi.

La question de la relation d'enquête n'est certes pas spécifique à la recherche-action, cependant elle prend des formes spécifiques et soulève des questions originales, notamment lorsque la recherche-action est participative (ou critique). Comme lors de la réalisation de l'expertise citoyenne, les questions qui se posent tiennent au rôle même du chercheur-e professionnel, tout particulièrement quand le chercheur-e – acteur-trice a une pratique de recherche, bien qu'en dehors des lieux institués de la recherche, et une réflexivité importante sur ses pratiques.

Revenir sur ce que le terme recherche participative ou co-recherche a pu pouvoir dire dans le passé, peut nous aider dans le présent, en sachant que les questions sont complètement ouvertes et que les réponses ne peuvent venir que de l'action, de l'expérimentation et que, encore une fois, il faut accepter que les vérités soient partielles et provisoires.

La co-recherche

Dans l'après Seconde Guerre mondiale, et avec une intensité particulière dans les années 1960 et 1970, l'enquête sociale a connu un renouveau important en Europe. Les sources d'inspiration sont multiples et les formes qu'elle prend différentes. La co-recherche (*conricerca*), développée dans l'Italie des années 1960, est l'une de ces formes²⁹. C'est peut-être avec la co-recherche que le dépassement de la séparation entre enquêteur et enquêté est envisagée de la manière la plus explicite. La co-recherche fait de l'enquête un dispositif de coproduction d'un savoir social d'en bas, fondé sur la coopération entre enquêteurs et enquêtés. Elle constitue un outil pour penser la participation égalitaire. Le concept de co-recherche traduit en effet l'idée d'une recherche réalisée par des personnes occupant des positions différentes et ayant des connaissances et des expériences, des compétences et des capa-

29. Deux revues sont liées à l'histoire de l'enquête sociale en Italie : d'une part *Quaderni Rossi*, qui a duré six ans, de 1961 à 1966, relativement plus connue au-delà des frontières italiennes pour le rôle qu'elle a joué dans la formation de la gauche radicale et opérante italienne ; et d'autre part *Inchiesta*, créée en 1971, plus académique, et qui est depuis 2008 en ligne : <http://www.inchiestaonline.it/>.

cités d'enquête hétérogènes³⁰. Si l'idée est née au sein de l'École de Chicago, elle a été traduite en Italie par Alessandro Pizzorno et elle a été adaptée par Danilo Montaldi et Romano Alquati en intégrant aussi les apports d'une certaine sociologie française. Notamment la sociologie du travail de Georges Friedmann avec qui se mouvement intellectuel et politique entretenait des relations. Mais les liens étaient aussi importants avec Alain Touraine et le groupe d'intellectuels et militants de Socialisme ou Barbarie.

Concernant les sources d'inspiration, la première est logiquement la sociologie nord-américaine dont l'histoire a été marquée par la rupture épistémologique qu'a constitué le pragmatisme et la « révolution malinowskyenne ». Avec Bronisław Kasper Malinowski le chercheur-e n'est plus enfermé entre les murs des laboratoires de recherche, il ne délègue plus l'enquête aux enquêteurs, le chercheur-e va sur le terrain, il devient enquêteur. Importée dans l'Italie des années 1950, grâce à Alessandro Pizzorno, la tradition sociologique américaine, notamment celle de l'École de Chicago, donne forme à une nouvelle figure de chercheur-e, celle du « chercheur-e aux pieds-nus » (*ricercatore scalzo*). Non seulement le « chercheur-e aux pieds-nus » n'est pas confiné entre les murs des institutions de recherches, mais aussi il échappe à tout enfermement disciplinaire : sa recherche se veut libre, sans frontières. L'intérêt du « chercheur-e aux pieds nus » tient aussi au fait que cette sociologie a réintégré la subjectivité des acteur-trices tout en poursuivant un projet de recherche scientifique.

Toujours parmi les sources qui inspirent le renouveau de l'enquête sociale dans les années 1960, la pratique de l'auto-conscience féministe est rarement mentionnée. Les groupes d'auto-conscience sont nés initialement au sein du féminisme radical nord-américain. Le terme d'auto-conscience aurait été

30. La co-recherche impliquait les ouvrier-e-s, les employé-e-s, les technicien-ne-s, etc. dans un travail systématique de recherche avec des intellectuel-le-s et des chercheur-e-s extérieurs au milieu de travail, bien qu'enracinés en quelque sorte dans ce milieu. Ce rapport et cet échange étaient vécus comme étant réciproquement formatifs et ils se diffusaient en boule de neige de sorte à impliquer toujours plus de travailleurs dans le processus de savoir/agir. À la limite, la figure du chercheur-e disparaît et l'enquête se développe comme pure auto-enquête. Voir Romano Alquati, *Sul secondo operaismo politico*, 2000, https://www.autistici.org/operaismo/alquati2/index_1.htm, consulté le 11 février 2020.

mobilisé, pour la première fois, lors de la présentation de « *A Program for Radical Feminist Consciousness-Raising* » à la « *First National Women's Liberation Conference* », qui s'était tenue à Chicago en 1968. Par auto-conscience il faut entendre une pratique d'analyse collective de l'oppression, à partir du récit de chacune du vécu subjectif de l'expérience de l'oppression. Comme le suggère Marta Malo, avec la pratique de l'auto-conscience, les femmes deviennent collectivement « expertes » de leur oppression. La théorisation de l'oppression part de l'expérience personnelle et intime plutôt que d'une idéologie qui préexiste au processus de production collective de connaissance de l'oppression. La pratique de l'auto-conscience était en effet une pratique collective visant à la fois la production de théorie et d'action³¹. La confrontation de cette démarche avec celle de l'enquête ouvrière de Marx, qui constitue une référence majeure pour le mouvement des « chercheur-es aux pieds-nus » et pour la co-recherche³², peut être intéressante pour ce qu'elle nous apporte dans la réflexion critique sur les expériences d'enquête menées dans les milieux des intermittent-e-s du spectacle et des entrepreneur-e-s-salarié-e-s. Tout d'abord, un point commun : dans la perspective de Marx comme dans la perspective féministe de l'auto-conscience personne ne pourra produire une connaissance plus exacte d'une situation, d'une condition, que la personne qui en fait l'expérience. Autre élément commun : l'enquête, que cela soit sous la forme de l'enquête ouvrière ou bien sous la forme de la pratique de l'auto-conscience, a une fonction émancipatrice, en ce sens, qu'elle est censée favoriser des processus de conscientisation. Mais, à la différence des pratiques d'auto-conscience, dans l'enquête ouvrière de Marx une figure extérieure au collectif n'est pas exclue. Le questionnaire qui est le support de l'enquête ne cherche pas des réponses, il sert à solliciter chez chacun un questionnement sur

31. Marta Malo, « Prologo », *op. cit.*

32. La co-recherche se voudrait inscrite dans la continuité de l'enquête ouvrière de Marx. Il y aurait là l'influence du philosophe marxiste Galvano Della Volpe pour qui il s'agissait de reconstruire l'enquête de Marx à partir d'une étude d'archive sur les textes de l'époque. Marx avait élaboré un questionnaire dont la finalité n'était pas la collecte de données qui puissent être traitées par l'outil statistique, il s'agissait plutôt d'un outil destiné à solliciter la réflexion et la discussion sur le travail.

sa propre condition. Dans cette perspective, le « chercheur-e aux pieds-nus » peut être assimilé à un maïeuticien de conscience ou à un stimulateur de processus de subjectivation entendus comme « subjectivation politique antagoniste »³³. La différence entre l'« auto-conscience » et l'« enquête ouvrière » est alors bien claire : elle repose sur la figure externe au collectif expert de sa propre condition. Elle suscite un questionnement majeur sur le rôle et la place du chercheur-e professionnel.

Depuis les années 2000, il y a eu en Italie un regain d'intérêt pour la co-recherche. Alors que des chercheur-e-s comme Emilianiana Armano, formé-e-s à l'école de Romano Alquati, ont essayé de pratiquer la co-recherche en milieu précaire et en zone métropolitaine³⁴, d'autres ont consacré des ouvrages pour raconter l'histoire de la co-recherche et plus en général de l'enquête sociale dans l'Italie des années 1960 à travers le récit de ceux qui en furent ses principaux protagonistes³⁵. Les interprétations divergent parfois. Certaines négligent à tort l'importance des dimensions sociologiques de la co-recherche. L'intérêt de la co-recherche aujourd'hui, cinquante ans après son invention, repose sur la tension qui la traverse entre science et politique, entre connaissance sociologique

33. Romano Alquati, figure majeure du mouvement de la co-recherche, définit la subjectivité du vivant humain générique comme le système de croyances, de visions et conceptions, de représentations, de savoirs et connaissances, de désirs, de certains aspects de l'imaginaire, et même de passions, d'options, etc. Un système caractérisé par l'historicité et la socialisation et qui par conséquent évolue. Avec l'expression « subjectivité politique antagoniste », ou bien « contre-subjectivité politique » il entend alors signifier la prérogative d'un sujet-humain « contre », pour laquelle il change le monde selon un certain projet. Voir Romano Alquati, *Camminando per realizzare un sogno comune*, Torino, Velleità Alternative, 2000.

34. Emilianiana Armano, *Precarietà e innovazione nel postfordismo. Una ricerca qualitativa sui lavoratori della conoscenza a Torino*. Bologna, Odoya, 2010 ; Emilianiana Armano (ed.) *Racconti di precarietà e innovazione nella società della conoscenza. Interviste biografiche raccolte tra l'autunno del 2006 e la primavera del 2007 durante gli eventi della Torino postfordista*. Bologna, Odoya, 2010 [http://www.ilibridiemil.it/images/File/Emil_Ricerca/2010/Armano_interviste.pdf].

35. Enrico Pugliese, « L'inchiesta tra ricerca scientifica e pratica sociale », art. cit. ; Guido Borio, Francesca Pozzi, Gigi Roggero, *Dai « Quaderni rossi » ai movimenti globali : ricchezze e limiti dell'operismo italiano*, Milano, Derive e Approdi, 2002. Voir aussi en langue française : Andrea Cavazzini, *Enquête ouvrière et théorie critique*, Liège, Presses Universitaires de Liège, 2013.

et transformation sociale. Il ne s'agit pas de nier la science, mais de produire une science *impliquée*. En effet, pour les « chercheur-e-s aux pieds nus », hors les murs et hors les normes, la sociologie était un outil de la plus grande importance pour comprendre la réalité de la classe ouvrière à l'époque taylorienne/fordiste. La co-recherche visait à saisir les tendances, comprendre les transformations futures de la classe ouvrière en saisissant les tendances présentes. Dans la perspective des « chercheur-e-s aux pieds nus » l'action transformatrice consistait à dévier la tendance de sorte à rendre le futur souhaitable. Comprendre les transformations, saisir les tendances demande une véritable science du social. Ce sont là probablement les raisons du weberisme du premier opéraïsme italien qui avait fait de la co-recherche son arme tout à la fois de connaissance et d'action. Actualisée dans le présent du 21^e siècle, la co-recherche peut être la forme sociologique de la logique philosophique de l'enquête au sens de Dewey, l'outil pour expérimenter des formes de démocratie participative et égalitaire.

De l'enquête qualitative à l'enquête quantitative et vice-versa

Un dispositif central des enquêtes menées dans les milieux des intermittent-e-s du spectacle et des entrepreneur-e-s-salarié-e-s, a été l'atelier. Ainsi, la phase qui se situe à l'amont du processus de recherche, pendant laquelle il s'agit de formuler des hypothèses, de choisir et classer les variables, de définir les concepts et catégories d'analyse, cette phase donc a été réalisée dans les ateliers. La démarche rappelle celle de la co-recherche, telle qu'elle était pensée par Alquati.

La première fonction des ateliers est de favoriser l'interconnaissance : à l'intérieur d'un même milieu (par exemple les entrepreneur-e-s-salarié-e-s) et entre différents publics (par exemple les intermittent-e-s du spectacle et les journalistes-pigistes), y compris entre chercheur-e-s-acteur-trices et chercheur-e-s professionnels (ou les chercheur-e-s impliqué-e-s). De manière similaire aux pratiques de l'Intervention Sociologique, les ateliers ont été conçus et mis en place avec l'objectif d'en faire un lieu privilégié où les chercheur-e-s-acteur-trices développent

une auto-analyse de leur situation, guidés par les chercheur-e-s professionnels. Le processus de production de nouvelles connaissances par l'auto-analyse de groupe trouve son point de départ dans les questions initiales posées par une personne, généralement le chercheur-e professionnel. Les membres du groupe répondent initialement aux questions et en même temps sollicitent d'autres approfondissements. La parole rebondit et progressivement se met en place un processus d'inter-objectivation qui permet de parvenir à une meilleure définition des problèmes, à la formulation des hypothèses concernant les causes des problèmes, à identifier les variables et, enfin, à une connaissance plus fines des situations individuelles et collectives. Le rôle du chercheur-e professionnel est limité : il s'agit d'organiser l'atelier et d'introduire la problématique ou proposer les thèmes. Dans cette perspective, la co-recherche pourrait être conçue, à la limite, comme transfert de la conduite de l'enquête du chercheur-e professionnel aux chercheur-e-s acteur-trices qui seraient alors à même d'imaginer et se poser les questions que le groupe peut considérer comme essentielles³⁶.

La fonction de l'atelier est de permettre ce que Danilo Dolci définissait comme la « maïeutique réciproque » ; c'est-à-dire, un processus d'auto-analyse collective qui part de l'expérience et des perceptions subjectives de chacun³⁷, exactement comme dans les collectifs d'auto-conscience féministes. Ainsi, une autre fonction importante de l'atelier est de produire des connaissances nouvelles par le partage de l'expérience. La production de nouvelles connaissances requiert donc la « réciprocity de la communication »³⁸.

Lors de l'expertise citoyenne réalisée avec les intermittent-e-s du spectacle et lors de la réalisation de l'enquête revenu-temps menée avec les membres des CAE, les ateliers ont pris la forme d'ateliers de fabrication d'un questionnaire. L'objectif affiché est de réaliser une enquête quantitative pour laquelle le questionnaire

36. Renato Curcio, Marita Prette, Nicola Valentino, *La socioanalyse narrative. Théorie critique et pratique du changement social*, Paris, L'Harmattan, 2014.

37. Danilo Dolci, *La struttura maieutica e l'evolverci*, Venise, La Nuova Italia, 1996.

38. Danilo Dolci, *Comunicare, legge della vita*, Manduria-Bari-Roma, Piero Lacaita Editore, 1995.

s'avère être un bon moyen de collecte des données. Cependant, en mettant en fabrication le questionnaire il s'agit d'en faire non seulement un outil de l'enquête quantitative, mais aussi le produit de la « maïeutique réciproque ». Plus qu'un simple outil permettant de collecter des informations systématiques, le questionnaire constitue alors l'aboutissement d'un processus de connaissance car son élaboration par une communauté de chercheur-e-s (professionnels et non professionnels) exige une analyse réflexive sur les pratiques et sur les questions qui comptent. Le questionnaire est alors le produit collectif d'une réflexion à la fois sur les questions pertinentes, sur les hypothèses qui vont être formulées sous forme de questions et sur les variables qui permettent de décrire, dans les cas qui sont ceux des intermittent-e-s du spectacle et des entrepreneur-e-s salarié-e-s, des pratiques d'emploi et de travail non standards et les conditions de vie et de travail que ces pratiques impliquent.

Dans les deux expériences traitées ici, les thèmes-mêmes (pratiques de travail et d'emploi, revenus, temporalités, etc.) ont été choisis sur la base de la même démarche d'auto-enquête. Cette pratique qui consiste à faire que les chercheur-e-s-acteur-trice-s élaborent leur propre questionnaire permet tout d'abord d'éviter un écueil majeur : le fait que le/la sociologue projette ses propres représentations *a priori* dans le questionnaire et limite ainsi les possibilités d'accès aux connaissances qui importent. En fonction de ses représentations, il/elle peut être amené-e à exclure des questions qui ne lui apparaissent pas pertinentes ou qu'il/elle n'a même pas envisagées et qui sont pourtant importantes pour la connaissance et l'action du point de vue du/de la chercheur-e-e-acteur-trice.

La fabrication du questionnaire réalisée dans le cadre de l'expertise citoyenne avait été achevée en seulement deux mois, grâce à des rencontres d'atelier serrées dans le temps. En revanche, l'élaboration du questionnaire lors de l'enquête Temps/Argent a duré six mois au rythme d'une à deux réunions par mois. Dans l'intervalle entre deux réunions, le travail d'élaboration du questionnaire a été poursuivi sur une *mailing list* créée *ad hoc* et ouverte à toutes les personnes qui souhaitaient participer à l'élaboration du questionnaire, de manière suivie ou occasionnelle.

Quelle est la validité d'une telle démarche et des résultats qu'elle permet d'atteindre ? Parmi les critères de validation retenus dans le champ plus large de la recherche action, le critère premier est celui de la spécificité. En d'autres termes, la validité des résultats atteints par la recherche-action tient au fait que ces résultats n'auraient pas pu être atteints par d'autres moyens ou techniques d'enquête³⁹. Or, le questionnaire, premier résultat de l'enquête, n'a pas une validité en soi, sa validité n'est pas universelle et absolue, il constitue en effet l'objectivation de la réflexion collective d'un groupe de chercheur-e-s-acteur-trices sur leurs pratiques de travail et d'emploi, sur leurs conditions de vie et de travail, sur les questions qui comptent. Réflexion qui a été rendue possible et qui a été orientée par le dispositif spécifique de l'enquête, basé sur le principe participatif. Avec la passation, le questionnaire d'objet issu du processus d'objectivation des connaissances produites devient outil d'acquisition d'informations et de connaissances.

Lors de l'enquête menée avec les intermittent-e-s du spectacle dans le cadre de l'expertise citoyenne la phase de passation du questionnaire a été l'une des plus intéressantes, car elle a été conçue aussi comme un moment de partage de connaissances. Des rencontres périodiques entre enquêteurs-intermittent-e-s du spectacle et enquêteurs-chercheur-e-s professionnels ont eu lieu tout le long de la phase d'une durée de quatre mois de passation en face à face, au domicile de la personne interviewée. Ces moments de rencontre étaient des moments d'échange autour des problèmes rencontrés et de partage d'expériences. L'expérience a été bien différente lors de la passation du questionnaire adressé aux entrepreneur-e-s-salarié-e-s. Étant donné les contraintes de temps et l'impossibilité de procéder par la technique du « face à face », la passation du questionnaire a été effectuée au moyen de l'outil informatique avec une certaine perte en termes d'implication et de sens pour les participants, premiers concernés par la recherche-action au sein de laquelle le dispositif d'enquête revenu/temps a été inscrit. C'est lors de la phase de traitement des données et d'interprétation des résultats que la démarche participative a été rétablie. Les séances de travail d'élaboration

39. Estel Janison-Lafitte, « La recherche action », art. cit.

statistique des données collectées au moyen du questionnaire étaient annoncées sur les réseaux sociaux des deux coopératives et ouvertes à toute personne intéressée, susceptible de participer aussi bien à la réflexion sur le croisement des variables que sur le sens des résultats obtenus.

À l'aval de l'enquête, la phase d'appropriation par le plus grand nombre est une phase des plus importantes aussi pour ce qui est de la validation des résultats. Cette phase est aussi celle d'élaboration d'hypothèses interprétatives des résultats et d'élaboration de solutions aux problèmes tels qu'ils ont été définis dans la phase initiale. Une telle conception nous conduit à adopter une approche séquentielle : des résultats sont atteints à chaque phase de l'enquête et ils constituent le point de départ des phases successives. L'enquête, conçue comme une séquence d'enquêtes, dure donc nécessairement longtemps.

La difficile inter-objectivation

Par objectivation il faut entendre le processus par lequel le chercheur-e opère un « désenchantement émotionnel »⁴⁰ nécessaire à la construction d'un objet de connaissance (ou connaissance objective). Pierre Bourdieu insistait sur l'idée d'une objectivation complète, c'est-à-dire qui inclut une objectivation de celui qui objective⁴¹. Si l'on se déplace dans la perspective pragmatiste de l'enquête sociale, donc d'une coproduction créatrice du réel et des relations sociales, impliquant une multiplicité de participants, on parlera d'inter-objectivation⁴². Par inter-objectivation, il faut comprendre la « relation d'enquête » produite collectivement par les efforts de tout un chacun et par la coopération entre tous et

40. Norbert Elias, *Engagement et distanciation*, Paris, Fayard, 1993 [1983].

41. « Le sociologue n'a quelque chance de réussir son travail d'objectivation que si, observateur observé, il soumet à l'objectivation non seulement tout ce qu'il est, ses propres conditions sociales de production et par là les "limites de son cerveau", mais aussi son propre travail d'objectivation, les intérêts cachés qui s'y trouvent investis, les profits qu'ils promettent. » Pierre Bourdieu, « Sur l'objectivation participante. Réponses à quelques objections », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 23, 1978, p. 68.

42. Joëlle Zask, « L'enquête sociale comme inter-objectivation », in B. Karsenti B. et L. Quéré (dir.), *La Croyance et l'Enquête. Aux sources du pragmatisme*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2004 p. 141-165.

qui aboutit à la configuration d'une nouvelle situation sociale. En d'autres termes, l'inter-objectivation est ce par quoi l'objet est constitué comme résultat d'un accord à partir d'une pluralité d'opinions et d'expériences.

Par la manière dont il a été construit, le questionnaire est certainement le produit de cette opération d'inter-objectivation. Cependant, dans le cas de l'enquête Revenus-Temps coproduite avec les membres des CAE, deux écueils au moins ont fait obstacle à cette inter-objectivation : les discordances des temporalités et les dissonances cognitives autour du sens de l'enquête. Les discordances des temporalités tiennent au fait que les acteur-trices (membres des coopératives) ne peuvent consacrer à une activité (l'enquête) non-rémunératrice qu'un temps limité car il s'agit d'un temps qui est soustrait au temps de travail. Pourtant, le temps de l'enquête ne peut pas être assimilé à un temps de loisir ou de repos. Ainsi, la réalisation de l'enquête par les acteur-trices a impliqué paradoxalement la reproduction d'un des problèmes qui l'a suscitée. Différente est la situation des chercheur-e-s professionnels pour qui le temps de l'enquête est un temps de travail. Par conséquent, alors que la plupart des chercheur-e-s-acteur-trices ont participé de manière intermittente, discontinue, un petit noyau constitué de cinq personnes, s'est vu confier le suivi permanent du dispositif d'enquête, ce qui a rendu relativement complexe la « relation d'enquête » et rendu plus difficile l'expérimentation de la « co-recherche ». Cette difficulté a été d'autant plus grande que le dispositif d'enquête a été mis en place à Paris, dans le siège de Coopaname. Les membres d'Oxalis étaient ainsi fort désavantagés car ils devaient se déplacer de la province. Ce problème de distance géographique n'a pas pu être que partiellement résolu par les technologies digitales de coopération à distance. Tout se passe comme si la virtualisation des rencontres ne pourrait pas pleinement remplacer la coprésence dans la relation d'enquête, lorsque l'enquête n'est pas conçue comme un dispositif de connaissance du réel social, mais comme un outil de sa transformation. Par ailleurs, et toujours en référence aux discordances des temporalités, l'importance pour quelques membres des coopératives de parvenir rapidement aux phases de la passation du questionnaire et donc d'élaboration et traitement des données est entrée

en tension avec les exigences et les temps longs que requiert la coproduction du questionnaire du point de vue du chercheur-e. En effet, cette tension se comprend mieux à la lumière d'une analyse des dissonances cognitives au sein du collectif de coproducteurs de l'enquête. Ces dissonances cognitives tiennent autant aux relations entre les membres des deux coopératives, que aux relations des acteur-trice-s avec les chercheur-e-s. En ce qui concerne le premier type de relations, l'enquête a dévoilé les difficultés de dialogue entre les deux coopératives. Ces difficultés tiennent en partie au fait que leurs histoires, leurs modèles économiques ainsi que leurs modèles politiques sont fort différents. Ainsi, le dialogue et l'action commune exigent au préalable la construction d'un vocabulaire commun. En ce qui concerne la relation entre acteur-trice-s et chercheur-es, les difficultés sont venues du fait qu'à Coopaname il y avait déjà une expérience de recherche-action, une collaboration avec des chercheur-es et la pratique de la recherche grâce à l'existence d'une commission *ad hoc* – la « commission recherche » –, alors que les membres d'Oxalis avaient plutôt l'expérience du recours aux experts et aux consultants. Leurs attentes étaient ainsi différentes de celles des membres de Coopaname et des chercheuses.

Mais l'inter-objectivation a été rendue difficile aussi par les modalités de passation du questionnaire. À ce stade, la relation d'enquête entre le collectif qui a élaboré le questionnaire (les enquêteurs) et les autres personnes des coopératives (les enquêtés) est des plus classiques. Le fait que la passation ait lieu *on-line* et dans le plus strict respect de l'anonymat a conduit à une forte perte du potentiel que représente le dispositif d'enquête comme outil d'action et de changement. En effet, après avoir l'élaboré le questionnaire, les deux coopératives ont promu l'enquête auprès de leurs membres en expliquant l'importance de participer à l'enquête. Les membres des coopératives étaient invités à participer *on-line*, sous garantie d'anonymat. Si une telle démarche a permis d'obtenir un nombre élevé de réponses dans des temps très courts, elle a aussi fait de l'enquête un simple dispositif statistique de mesure des phénomènes. Les phases qui ont suivi celles du traitement des données et d'interprétation des résultats ont été développées de sorte à renouer avec la dynamique de co-recherche qui

avait caractérisé, malgré les limites indiquées ci-dessus, la phase initiale d'élaboration du questionnaire. Dernière phase, celle de la restitution des résultats, constitue un autre moment important du processus d'inter-objectivation. Or, à ce stade de la recherche, l'expérience avec les intermittent-e-s avait essuyé un échec. L'écriture et tout ce qu'elle comporte, notamment la sélection des données entre les nombreux et différents résultats, a été le fait d'un acte solitaire des chercheur-e-s professionnels. En ce sens, le moment de l'écriture avait été un moment de vérification de l'inégalité. L'expérience avec les CAE a certainement bénéficié des erreurs des expériences passées. Les résultats de l'enquête Revenus-Temps ont fait l'objet d'une publication⁴³ par un groupe de membres des deux coopératives, Coopaname et Oxalis. Ce travail d'écriture est un travail d'appropriation et en même temps d'inter-objectivation. Enfin, l'écriture à plusieurs mains – chercheur-e-s professionnels et chercheur-e-s acteur-trice-s – de deux articles a comblé cette expérience heureuse de recherche-action-participative⁴⁴. Cependant, est-ce que cela aurait pu être possible avec des personnes ayant un niveau de formation très faible ? La réponse est très probablement négative. On peut en effet craindre que des formes de participation égalitaire soient sinon impossibles certainement difficiles dans les cas où il y a une forte différence en termes de capital culturel.

Les enquêtes sociales menées depuis le début des années 2000 dans les milieux des intermittent-e-s du spectacle d'abord, puis des entrepreneur-e-s-salarié-e-s, contribuent à la réalisation d'une cartographie du travail dans une phase par hypothèse de transformation majeure des relations de travail et de la nature du

43. Voir : <http://www.coopaname.coop/actualite/revenus-temps-travail-chez-coopaname-oxalis> consulté le 11 février 2020.

44. Justine Ballon, Catherine Bodet, Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, Noemie de Grenier, Anne-Laure Desgris, « La investigacion como herramienta de cambio democratico : la experiencia de dos cooperativas de actividades y de empleo », *Revista del Centro de Estudios de Sociologia del Trabajo*, n° 10, 2018, p. 7-37 ; Justine Ballon, Catherine Bodet, Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, Noemie de Grenier, Anne-Laure Desgris, « Mutualiser le travail : une utopie concrète ? », *Les Mondes du Travail*, n° 23, novembre 2019-avril 2020, p. 65-78.

travail, mais aussi du rapport subjectif au travail. En ce sens, elles s'inscrivent dans la perspective qui était celle de la co-recherche : parvenir à cartographier les nouvelles subjectivités au travail.

Issues d'une double tradition, de l'enquête ouvrière et de l'enquête comme outil de recherche et d'action, ces enquêtes répondent à un double objectif : un objectif de conscientisation et un objectif de changement démocratique.

Elles constituent aussi l'expérimentation de formes de recherche participative ou co-recherche, c'est-à-dire une recherche qui exige une coopération entre « chercheur-e-s professionnels » et « acteur-trice-s-chercheur-e-s », termes utilisés ici pour distinguer ceux pour qui la recherche est le métier et ceux pour qui la recherche est une pratique de guide à l'action. Les résultats de ces expérimentations s'améliorent avec l'expérience, en apprenant des erreurs, ainsi par bien des aspects la co-recherche menée avec les coopératives d'activités et d'emploi a permis d'atteindre des résultats relativement plus satisfaisants. Ces résultats constituent à présent un fond commun, en tant que produit d'une pratique et d'un travail commun, régi par des règles partagées. Tout un chacun, seul ou avec d'autres, peut utiliser l'enquête et ses résultats, contribuer ainsi à leur diffusion et valorisation.

Cependant, il faut bien garder à l'esprit que cette expérience de co-recherche a lieu dans un environnement particulièrement propice à la recherche-action participative. D'une part, le niveau élevé de formation des membres des CAE rendent relativement immédiat le dialogue d'égal à égal ; d'autre part, l'éthique de l'autonomie et du partage qui fondent le projet politique de Coopaname et d'Oxalis garantissent aux chercheur-e-s professionnels leur autonomie, bien qu'ils soient impliqué-e-s. À cela il faut certainement ajouter la réflexivité comme mode d'existence des membres de Coopaname, notamment de ceux qui sont les plus impliqués dans la vie collective et dans l'avenir de la coopérative. Finalement, la question qui peut se poser est de savoir quels sont la place et le rôle du chercheur-e professionnel, ce qu'il peut apporter dans des contextes particulièrement enclins à la recherche et plus particulièrement à la recherche-action.

Il reste à tirer les conclusions sur un dernier point : la validation des résultats.

Ces recherches hors les murs et hors normes sont soumises à un double régime de validation : par les pairs et par les acteur·trice·s. La validation par les pairs reste relativement complexe car la culture de l'enquête sociale est peu développée et que les références pour ce qui est des critères de validation sont hétérogènes. Si on s'en tient aux principes de l'enquête pragmatiste, la validité dépend du degré auquel les solutions envisagées par l'enquête permettent de résoudre les problèmes qui l'ont suscité. La validité sera donc mesurée à l'aune des résultats des actions que la co-recherche a suggérées et impulsées.

Partie 3

Temps, argent et liberté

*« Mon utopie est concrète, c'est la possibilité objective de la
réalité. »*

Ernst Bloch, entretien avec Jean-Michel Palmier, 1976.

*« Dans toutes les utopies, il n'y a plus, à quelques rares
exceptions près, ni maître ni esclave, ni entrepreneurs ni hommes
"entrepris". »*

Ernst Bloch, entretien avec Gerd Ueding, 1970.

2003 a été l'année de la constitution de la Coordination des intermittents et précaires, une organisation politique qui a fait de l'(auto) enquête (sociale) son arme face au pouvoir des experts et en même temps un outil de subjectivation collective antagoniste. Un an après, en 2004, a été créée Coopaname, une coopérative d'activités et d'emploi qui a fait de la recherche-action-participative un outil de l'action transformatrice et de démocratie à la fois. Ces deux expériences, fort hétérogènes par leur nature, aussi bien au plan organisationnel qu'institutionnel, se forment exactement au moment où en France, comme en Europe, un bloc politique néolibéral conquiert une position hégémonique. Ces deux expériences constituent deux expressions singulières et des plus avancées des stratégies déployées pour se soustraire à la fabrique de la subjectivité néolibérale. Telle est l'hypothèse qui justifie ce livre et qui va être spécifiée, approfondie tout le long de cette troisième partie dans laquelle les deux expériences sont resituées dans le contexte de mutation du travail au début du 21^e siècle et analysées dans une perspective comparative.

L'intermittent-e du spectacle est une figure du travail ancienne dont le profil commence à se dessiner déjà dans les années 1930 et qui se définit précisément dans les années 1970. En quelque sorte, on pourrait dire que l'intermittent-e du spectacle est la figure qui échappe à l'organisation scientifique du travail et au management fordiste et qui néanmoins est pleinement inscrite dans le salariat fordiste. En effet, d'une part, même les artistes (du spectacle) sont (présûmés) salariés, bien que le lien de subordination juridique soit faible ou mal caractérisé. D'autre part, ouvriers, techniciens et artistes du spectacle bénéficient pleinement des droits sociaux

propres au statut du salarié bien qu'ils soient relativement indépendants des structures employeuses. L'entrepreneur-e-salarié-e, au contraire, est une figure jeune dont le profil se dessine dans les années 1990 et semble épouser la forme du sujet néolibéral¹, tout en s'accrochant aux institutions du salariat fordiste. Mais, comme déjà souligné, pendant les années 1980 et 1990 le nombre d'intermittent-e-s du spectacle a fort progressé et la figure de l'intermittent-e a évolué qualitativement. Cela est dû pour beaucoup au secteur audiovisuel qui a connu une évolution quantitative et qualitative en partie attribuable aux mutations technologiques. Il faut dire aussi que souvent on devient intermittent-e du spectacle par hasard ou alors tout simplement pour fuir le salariat et ses emplois. Quant à l'entrepreneur-e-salarié-e, son identité se métamorphose avec le passage de la première génération de CAE (sécurisation du parcours du créateur d'entreprise) à la deuxième (réalisation d'une entreprise partagée) puis à la troisième (mutualisation du travail) : d'usager d'un service d'accompagnement à l'entrepreneuriat, l'entrepreneur-e-salarié-e devient coopérateur-e d'une entreprise partagée, puis il/elle est engagé-e dans un devenir collectif à inventer, la mutuelle de travail.

Jusqu'à présent, l'exercice qui consiste à comparer ces deux figures à partir des matériaux des enquêtes n'a été qu'amorcé². Le point de départ de l'analyse comparative proposée ici est constitué par l'observation d'un fait commun aux deux expériences d'enquête : les deux réalités sociales (la Coordination des intermittents et précaires et les deux coopératives d'activités et d'emploi Coopaname et Oxalis) ont orienté l'enquête vers les problématiques du temps et du revenu. Mais il y a une autre question, transversale, fondamentale, qui traverse l'histoire des uns et des autres, celle de l'autonomie. L'histoire des intermittent-e-s du spectacle de manière plus implicite, celle des entrepreneur-e-s-salarié-e-s de

1. Ce n'est pas complètement à tort que Fanny Darbus parlait des CAE comme du cheval de Troie du néolibéralisme. Voir Fanny Darbus, « Reconversions professionnelles et statutaires. Le cas des coopératives d'emploi et d'activités », *Regards sociologiques*, n° 32, 2006, p. 23-35.

2. Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, « New form of employment in a globalised world : three figures of knowledge workers », *Work, organisation, labour and globalisation*, Vol. 10, n° 2, 2016, p. 101-112 ; Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, « Collective actions on the margins of the salariat », *Transfert*, vol. 24, n° 3, 2018, p. 279-295.

manière plus explicite, notamment si on analyse le modèle politique de Coopaname, est l'histoire des stratégies individuelles et collectives déployées pour conquérir des espaces de liberté entendue comme autonomie. Cela dans un contexte social, économique et politique où l'autonomie au travail est exigée, voire contrainte, que cela soit du fait des entreprises ou des institutions sociales ou de la société. Les trois chapitres qui composent cette troisième et ultime partie sont donc consacrés à ces trois grandes problématiques : le temps, l'argent et la liberté. La liberté étant entendue comme autonomie.

Temps, argent et liberté sont les trois mots avec lesquels il est possible de raconter l'histoire du travail sous le capitalisme. Ici, je me limiterai à rappeler les quelques éléments de cette longue et riche histoire qui permettent de comprendre la singularité des conflits et des tensions autour du temps, de l'argent et de la liberté au sein des zones grises à l'époque néolibérale. Dans cette partie, il est aussi question de comparer les expériences des intermittent-e-s du spectacle et des entrepreneur-e-s salarié-e-s. J'ai intercalé dans mon propos quelques extraits de la partie libre des questionnaires produits dans le cadre des enquêtes respectivement dans les milieux des intermittent-e-s et des entrepreneur-e-s-salarié-e-s. Ces extraits ne sont pas là pour illustrer mes interprétations. Ces paroles libres ont suscité ma pensée. Ces extraits sont donc là comme une trace du parcours de ma pensée.

Les questions du temps, de l'argent et de la liberté ne sont pas posées dans les mêmes termes par les uns et par les autres. Concernant le temps, pour les intermittent-e-s la question se pose immédiatement à partir de la modification qui était intervenue en 2003, avec la réforme des annexes 8 et 10 du régime général d'assurance chômage. La réforme avait modifié le temps de travail et la perception subjective du temps. D'une part, elle a fonctionné comme un dispositif de *workfare*, en d'autres termes elle a augmenté le temps de travail nécessaire pour pouvoir ouvrir des droits à indemnisation au titre de l'intermittence. D'autre part, elle a supprimé le principe de la date annuelle de réexamen de situation (date anniversaire). Lors de la première enquête, la préoccupation était surtout d'interroger les temps entre deux contrats, de rendre compte du fait que ce temps n'est pas un

temps chômé. Lors de la deuxième enquête, là où il était question de comprendre les conséquences de l'application de la réforme aussi bien sur l'activité professionnelle que sur la vie des gens, les questionnements se sont déplacés sur les effets de la perte de repères temporels avec l'abandon de la « date anniversaire ». Pour les entrepreneur-e-s-salarié-e-s les questions autour du temps ont surgi à partir d'un tout autre problème. La différence entre l'auto-entrepreneur-e et l'entrepreneur-e-salarié-e-associé-e d'une CAE est l'investissement dans un projet collectif, coopératif, voire politique comme dans le cas de Coopaname. Or, le temps du collectif ou de la politique est un temps soustrait aussi bien au temps du travail rémunérateur qu'au temps libéré du travail. La question est donc double : quelle est la nature de ce temps et comment le reconnaître ? Qu'est-ce que reconnaître veut dire ?

Quant à l'argent, les questions sont relativement plus proches. En effet, pour la plupart des intermittent-e-s du spectacle, tout comme pour la plupart des entrepreneur-e-s-salarié-e-s, le salaire atteint dans le meilleur des cas le SMIC. Bien sûr, il y a des personnes qui perçoivent des salaires plus élevés, mais la norme se situe même au-dessous du SMIC. Dans le cas des intermittent-e-s du spectacle le salaire socialisé compense les faibles revenus, dans le cas des entrepreneur-e-s-salarié-e-s la compensation est plus complexe car il n'existe pas de protection sociale spécifique, adaptée aux pratiques de travail et d'emploi des entrepreneur-e-s-salarié-e-s-associé-e-s des CAE. Pour les uns comme pour les autres, la question est de rechercher des formes de protection permettant de faire face à la discontinuité structurelle du travail rémunéré et des revenus.

La question de l'autonomie est ici la question première, elle est tacite, cachée dans les textes des intermittent-es du spectacle. Néanmoins elle a été assez clairement explicitée lors de la deuxième enquête. La question de l'autonomie a été posée à partir d'une interrogation sur le lien de subordination lorsque les politiques de régulation du marché du travail ont visé les figures des intermittent-es « porteurs de projet ». Soumis au contrôle mandataire ils doivent fournir les preuves de l'existence d'un lien de subordination, à défaut de quoi ils sont sommés de restituer un « trop perçu » à Pole Emploi. Ce « trop perçu » correspond au

montant des indemnités chômage perçues au titre des annexes 8 et 10 du régime général d'assurance contre le chômage de façon considérée indue. Car les institutions qui ont en charge la gestion de la protection sociale contre le risque de chômage considèrent que les personnes concernées seraient des faux salariés.

Similaire et différente en même temps est la question de l'autonomie telle qu'elle est posée par les entrepreneur-e-s-salarié-e-s. Il a fallu vingt ans pour que la figure de l'entrepreneur-e-salarié-e soit instituée, l'anomalie étant justement constituée par l'impossible preuve d'existence d'un lien de subordination. Bien au-delà du lien juridique de subordination, avec la création de Coopaname l'autonomie est posée au cœur du projet d'entreprise comme projet politique : comment fabriquer une entreprise qui produise de l'autonomie ? La réponse à cette question dépend pour beaucoup de la réponse qu'on apporte à une autre question : qu'est-ce que l'autonomie ?

Chapitre 6

Métamorphoses du temps du travail, lutttes pour le temps

« Je le répète. Il faut le répéter beaucoup. Le travail d'une femme, depuis son lever jusqu'à son coucher, est aussi dur qu'une journée de guerre, pire que la journée de travail d'un homme, parce qu'elle, elle doit inventer son emploi du temps conformément à celui des autres gens, des gens de sa famille et de ceux des institutions extérieures [...] Une bonne mère de famille, pour les hommes, c'est quand la femme fait de cette discontinuité de son temps, une continuité silencieuse et inapparente. »

Marguerite Duras, *La vie matérielle*, 1987.

« Les travaux des champs ont été longtemps rythmés, de tradition immémoriale, par la succession et l'alternance des jours et des nuits, des saisons, des variations du climat. Leur accomplissement était à la mesure de la vie de l'homme tout entière et de ce que les durées naturelles offraient à la fois de fécondant et de restrictif. L'industrie a changé tout cela, même dans l'agriculture. Les machines, qui ont permis l'immense développement industriel, fonctionnèrent sur le modèle de l'horloge, dont on peut dire qu'elle fut la machine princeps parce qu'elle permit de découper le temps en parcelles uniformes et d'en contrôler la succession, c'est à dire aussi la combinaison. Le fonctionnement des machines devient alors relativement indépendant des durées naturelles, du temps vécu, et des rythmes physiologiques. Mesuré, tronçonné, activé, combiné à l'échelon collectif et social, le temps scientifiquement saisi dut alors entrer comme un enjeu durement disputé dans les conflits entre le travail pour autrui et le travail pour soi et pour tous. Cette dispute est même devenue le pivot de toutes les luttes qui se mènent aujourd'hui autour de l'occupation du temps, plus encore que de celles qui se poursuivent pour l'occupation de l'espace. »

Pierre Naville, *Temps et Technique. Les structures de la vie de travail*, 1972.

« L'ingénieur, le dirigeant industriel, l'homme des professions libérales sont, en bien des cas, entièrement absorbés par leur travail, l'ouvrier lui, ne l'est pas ; alors il réserve ses meilleures forces, son énergie pour ce qu'il fera hors du travail [...] Ce dont les travailleurs ont été privés dans le travail, initiative, responsabilité, achèvement, ils cherchent à le reconquérir dans le loisir. »

Georges Friedmann, *Le Travail en miettes. Spécialisation et loisirs*, 1964.

Dans les zones grises des relations de travail, les mots pour dire le temps sont discontinuité et porosité. Alors que la discontinuité était jusqu'aux années 1950-1960 un attribut du travail salarié, la porosité était autrefois l'attribut du travail indépendant. Pour les personnes qui se trouvent dans ces zones où s'agencent et s'hybrident¹ travail salarié et travail indépendant, la discontinuité générée par l'irrégularité des contrats et la porosité des frontières entre temps sociaux sont la norme. Parler de temps sociaux signifie assumer qu'il n'y a pas de temps qui ne soit pas un construit social². Par « temps social »³, il faut ainsi comprendre un bloc de temps consacré à une activité sociale (comme le travail), séparée des autres (par exemple la vie au travail séparée de la vie familiale), et à laquelle une société donnée accorde de l'importance, comme c'est le cas dans les sociétés occidentales contemporaines, du travail, de la vie en famille et des activités du temps libre⁴. Au milieu des années 1990, alors que le chômage semblait devenir un phénomène structurel et que les mutations technologiques d'ampleur laissaient croire à une « croissance sans emplois »⁵,

1. Pour une tentative de conceptualisation de la notion d'hybridation pour traiter des zones grises des relations de travail voir en particulier Christian Azaïs, « Hybridation », in M.-C. Bureau, A. Corsani, O. Giraud, F. Rey, *Les zones grises des relations de travail et d'emploi*, op. cit. p. 213-225.

2. Roger Sue, *Temps et ordre social. Sociologie des temps sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.

3. Sur le concept sociologique de temps social et son histoire voir en particulier Thomas Hirsch (*Le temps des sociétés. D'Émile Durkheim à Marc Bloch*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016) qui a fouillé dans les archives et dans l'histoire des sciences sociales pendant la période 1901-1945 pour aboutir à une connaissance approfondie de comment la sociologie est parvenue à penser le temps comme une représentation sociale.

4. Plus précisément, par temps sociaux il faut entendre « les grandes catégories ou blocs de temps qu'une société se donne et se représente pour désigner, articuler, rythmer et coordonner les principales activités sociales auxquelles elle accorde une importance particulière. Ces grands temps sociaux ou blocs de temps se décomposent généralement aujourd'hui en temps de travail, temps de l'éducation, temps familial, temps libre. On peut bien sûr trouver des énumérations légèrement différentes. L'important est de retenir qu'il s'agit de temps de grande amplitude, ou temps macro-sociaux, qui déterminent les rythmes prépondérants dans une société donnée en distinguant les formes majeures de l'activité sociale. » Roger Sue, *Temps et ordre social*, op. cit., p. 28.

5. Jeremy Rifkin, *La fin du travail*, Paris, La Découverte, 1996.

Roger Sue avançait la thèse suivant laquelle le temps de travail ne serait plus le temps social dominant⁶. Par « temps social dominant » il faut entendre le bloc de temps que la société a construit comme premier, comme bloc de temps principal qui s'impose en contraignant les autres temps de la vie. En d'autres termes, le temps social dominant est le temps auquel une société attribue les valeurs centrales, c'est le temps de son « ethos directeur »⁷. Soutenir la thèse que le temps de travail n'est plus le temps social dominant revient à dire que le travail n'est plus l'activité première et prioritaire dans nos sociétés, que le temps de travail n'est plus un temps premier qui impose des limites au développement des autres temps sociaux, tels le temps familial, le temps de l'éducation/formation, le temps libre. Il est intéressant de noter que les activités normalement prises en compte lorsqu'on parle d'activités et de temps sociaux sont le travail, la famille et les loisirs. Cela correspond à une représentation sociale située des activités qui comptent et des temps, celle propre aux sociétés occidentales contemporaines. Dans les sociétés anciennes, à titre d'exemple, les temps sacrés étaient dominants. On pourrait imaginer dans une société future d'autres blocs de temps qui s'agenceraient dans la vie de tout un chacun, par exemple, un bloc de temps consacré à la démocratie comme participation. Et l'on pourrait même imaginer que ce temps devienne un temps dominant. Or, on verra que l'une des tensions qui traverse les expériences des coopératives, notamment Coopaname, est déterminée justement par le temps de la politique, ou le temps de la démocratie comme démocratie participative. Et que ce temps long est irréductible au temps libre.

Mais revenons pour l'instant à la thèse de R. Sue. Elle repose pour l'essentiel sur le constat d'une baisse importante du temps de travail, c'est-à-dire le temps du travail effectué pour autrui sous contrat de travail et dont la durée est fixée par la loi. Baisse que R. Sue analysait comme le résultat du progrès technique, plus que comme un progrès social impulsé par les luttes sociales autour du temps. Cependant, si la notion de temps de travail est pertinente pour une analyse des temps sociaux et de leur agencement dans un contexte fordiste, elle ne l'est plus depuis la crise du salariat

6. Roger Sue, *Temps et ordre social*, op. cit.

7. Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, op. cit.

fordiste et a fortiori dans les zones grises des relations de travail. Travailler n'est plus ce que c'était. Les mutations de la nature du travail et des relations de travail modifient les temporalités du travail et de la vie ainsi que la perception subjective collective du temps. Le sens des mutations intervenues entre la fin du vingtième et le début du 21^e siècle est par certains aspects opposé à celui qui avait marqué l'avènement du salariat au début du 20^e siècle. La mise en perspective comparative des deux époques regardées sous l'angle des perceptions subjectives du temps permet de porter un éclairage sur les tensions qui se manifestent dans l'agencement des temps sociaux dans les zones grises des relations de travail, en regardant plus particulièrement les figures de l'intermittent-e du spectacle et de l'entrepreneur-e salarié-e. Ces figures sont particulièrement intéressantes car, d'une part, leur cas illustre très bien l'affaiblissement de la pertinence de la notion de temps de travail ; d'autre part, ces travailleurs hybrides, quasi-indépendants, loin de jouir de la liberté du temps comme les indépendants d'antan, doivent élaborer des stratégies pour parvenir à conquérir la maîtrise de leurs temps. Dans ces zones grises qui sont aussi des zones d'incertitude, de précarité, le travail est souvent « free », au double sens du mot : en tant que *free work*, il est travail libre, autonome, en tant que *free labor*, il est travail gratuit, non rémunéré⁸. Et c'est dans la tension vers le *free work* que le risque est plus grand que le *free labor* n'ait plus de limites, qu'il devienne démesuré.

Le temps du travail : temps social dominant

Au cours des 19^e et 20^e siècles, la durée légale du temps de travail a fortement baissé. Pour avoir un ordre de grandeur, il suffira de se rappeler qu'en France, en 1848, la durée maximale de la journée de travail avait été fixée à 12 heures (imposition qui avait été détournée par la suite) et il n'y avait pas d'obligation pour l'employeur de respecter le repos dominical. Ce droit sera imposé avec la loi de 1906. On peut donc estimer à 84 heures la semaine de travail en 1848 en sachant qu'à l'époque la référence à la semaine n'était pas pertinente et l'unité de mesure temporelle

8. Emiliana Armano, Annalisa Murgia, *Le reti del lavoro gratuito. Spazi urbani e nuove soggettività*. Verona, Ombrecorte, 2016.

du travail était plutôt la journée. Plus immédiate et plus significative est la comparaison entre la situation en 1900 et celle en 2000 : en un siècle, la durée légale du travail a été divisée par deux, en passant de 70 à 35 heures par semaine. Parallèlement, sous l'impulsion des luttes sociales, des périodes de congés payés ont été conquises⁹ et la durée de la vie active a diminué grâce à l'élévation de l'âge de travailler d'une part et à la baisse de l'âge de départ à la retraite d'autre part. En plus, étant donné la progression de l'espérance de vie, la part du temps de travail dans l'ensemble de notre temps de vie ne représenterait plus que 12 %. C'est ainsi que Jean Viard parvient à soutenir une thèse, proche de celle de R. Sue, suivant laquelle nous serions entrés dans l'ère du temps des loisirs¹⁰. Aux arguments sur lesquels s'appuie une telle thèse, on pourrait ajouter le développement des emplois à temps partiel, qui concernent surtout les femmes¹¹.

Cependant, la thèse de J. Viard et celle de R. Sue sont partiellement contredites par quelques retournements de tendance au début du 21^e siècle concernant le temps de travail : tout d'abord, la banalisation du travail le dimanche¹², puis le recul de l'âge du départ à la retraite, enfin la forte augmentation du nombre de salariés qui travaillent au forfait (notamment les cadres), dispositif qui en quelque sorte fait sauter le verrou des 35 heures. À ces données il faudrait ajouter ce qui est oublié de manière systématique, la progression du nombre de non-salariés dont la journée

9. En France, c'est le Front Populaire qui introduit cette innovation sociale majeure et instaure en 1936 deux semaines de congés payés. En 1956 une troisième a été conquise, puis en 1971 encore une autre et enfin c'est sous la présidence Mitterrand qu'en 1982 a été instaurée la cinquième semaine de congés payés.

10. Jean Viard, *Le triomphe d'une utopie. Vacances, loisirs, voyages : la révolution des temps libres*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2015.

11. Entre 1975 et 2015, en France, la population active a augmenté de six millions de personnes, dont cinq millions de femmes. En 2015, les taux d'activité et d'emploi des hommes et des femmes se sont rapproché du fait d'un double mouvement, à la baisse pour les hommes, à la hausse pour les femmes. Cependant, pendant cette même période, le taux d'emplois à temps partiel a augmenté, notamment le taux d'emplois à temps partiel des femmes qui était de l'ordre de 8 % en 1975 et qui a atteint 30 % en 2015 (INSEE 2016. Activité, emploi et chômage en 2015 et en séries longues).

12. Jean-Yves Boulin, Laurent Lesnard, *Les batailles du dimanche*, Paris, Presses Universitaires de France, 2017.

de travail n'a pas forcément de limites légales et dont – toutes les statistiques le démontrent – la semaine de travail dépasse très largement les 35 heures pour se rapprocher le plus souvent des 50 heures. Pour ces non-salariés, à la différence des salariés, l'emprise du travail sur leur vie est très forte. L'INSEE définit ainsi la « forte emprise du travail sur la vie » : « être concerné par au moins trois des six critères suivants : ne pas pouvoir modifier ses horaires, ne pas connaître ses horaires du lendemain, travailler plus de 50 heures par semaine, travailler 6 ou 7 jours par semaine, travailler habituellement la nuit, travailler habituellement le dimanche. »¹³ La notion d'« emprise du travail sur la vie » est absolument importante car le fait que le temps consacré à l'activité de travail soit ou non un temps dominant ne dépend pas d'un simple phénomène quantitatif (*i. e.* la durée légale du temps de travail), mais aussi de phénomènes qualitatifs, comme l'organisation du temps de travail et la prévisibilité des horaires. Par exemple, si vous êtes indépendant ou quasi-indépendant ou bien intérimaire ou intermittent-e, et vous devez vous rendre disponible – sans être en situation d'astreinte – de sorte à pouvoir répondre positivement au premier appel, et bien, même si votre temps de travail est, admettons, seulement de 10 heures, le temps occupé par le travail est bien plus long. Le temps entre deux contrats, en tant que temps dont vous ne disposez pas pleinement, car vous êtes resté disponible en craignant de perdre une occasion, est un temps qui n'est pas un temps libre, bien qu'il ne soit pas un temps de travail et pas non plus forcément un temps dédié à la vie familiale. C'est là que l'idée d'emprise du travail sur la vie révèle pleinement sa pertinence.

Par ailleurs, la thèse suivant laquelle le temps de travail ne serait plus un temps social dominant repose sur une conception purement quantitative du temps de travail. Elle ne tient pas compte des mutations de la nature du travail, notamment lorsque travailler devient « se produire », lorsque la « personne devient une entreprise »¹⁴ lorsque, en d'autres termes, la personne du travailleur doit s'assumer comme s'il était une entreprise, soumis à la concurrence. Il doit pouvoir « se vendre » comme « capital humain », et les possibilités de se vendre dépendent de l'inves-

13. INSEE Références, Emploi et Revenu des indépendants, 2015, p. 104.

14. André Gorz, « La personne devient une entreprise », art. cit.

tissement de son propre temps de vie dans la « production de soi ». En quelque sorte, comme l'ingénieur, le dirigeant industriel, l'homme des professions libérales dont parlait Georges Friedmann en opposant ces figures à celles de l'ouvrier, le sujet néolibéral est entièrement absorbé par son travail, au-delà du temps de travail, car ce travail hors temps de travail est nécessaire pour accroître la valeur de son « capital humain » et faire ainsi face à la concurrence. Ce dont les thèses sur le déclin du temps de travail comme temps dominant ne prennent pas en compte est donc l'augmentation qualitative du temps de travail et le travail nécessaire pour que cette augmentation soit possible, tout comme les sciences sociales ont pendant longtemps ignoré le travail de reproduction de la force de travail et ses temporalités. Et d'ailleurs, ce temps est statistiquement considéré, encore aujourd'hui, comme temps de la vie familiale et des tâches ménagères plutôt que comme temps de travail.

La prise en compte de la qualité du temps de travail nous reconduit donc à la problématique du capital humain, telle qu'elle est développée par la pensée néolibérale, et à la multiplicité d'activités que la production du « capital humain » exige, des activités dont le temps n'est pas considéré comme un temps de travail et qui néanmoins n'est pas un temps libre. Il s'agit d'un temps que l'on pourrait spécifier comme « temps de production du capital humain ». Ce temps devrait inclure les temps de l'éducation/formation dès lors que le fait de s'éduquer et se former ne constituent plus des activités autonomes, finalisées à elles-mêmes, mais deviennent des activités finalisées à la production du « capital humain », c'est-à-dire à la « production de soi » subsumée par le capital financier.

Une comptabilité globale du temps de travail à l'époque du capitalisme cognitif fordiste aurait dû englober le temps de reproduction de la force de travail, de même, dans le capitalisme cognitif néolibéral il convient de dépasser la simple notion de temps de travail qui nous renvoie à la seule durée légale pour intégrer le temps au travail (temps effectif pendant lequel nous sommes occupés par le travail) et surtout le temps du travail¹⁵. En effet, alors que le temps au travail a connu à la fois une intensification

15. Michel Lallement, *Temps, travail et modes de vie*, op. cit.

et un contrôle accru, le temps du travail s'est étendu, il a colonisé d'autres temps de la vie. Là où par temps du travail il faut entendre une multiplicité de temps dont le temps qui est consacré à toutes les activités directement ou indirectement liées à la production et valorisation de soi sur le marché. L'extension de ce temps est consubstantielle à la porosité des frontières entre temps sociaux, porosité analysée et dénoncée comme un problème et un risque majeurs pour la qualité de l'existence humaine¹⁶. C'est du fait de la porosité des frontières entre temps du travail et temps de la vie et par la colonisation des autres temps de la vie que le temps du travail demeure un temps social dominant, bien que le temps de travail ait baissé dans le temps de vie de tout un chacun.

La durée légale du temps de travail, l'intensité du temps au travail, l'extension du temps du travail et l'emprise du travail dans la vie constituent des enjeux majeurs, au cœur du conflit social à l'époque du capitalisme cognitif néolibéral, comme ils l'ont été tout le long de l'histoire du travail et du mouvement ouvrier, notamment à l'époque du capitalisme cognitif fordiste.

La question du temps de travail entre passé et présent

Au 19^e siècle, le développement social du capitalisme avait opéré deux changements majeurs qui ont affecté le travail, aussi bien son organisation que ses temps, et qui ont affecté aussi, plus largement, la vie et la perception subjective du temps. D'une part, le phénomène du passage du travail indépendant au travail dépendant, d'autre part, le passage du travail à la tâche au travail horaire. Ce n'est qu'à partir du moment où le travail salarié comme travail horaire s'impose comme norme de l'emploi que la notion de temps de travail a acquis du sens. Ces deux changements marquent l'affirmation du salariat et engendrent un véritable bouleversement anthropologique entre la fin du 19^e siècle et le début du vingtième. Depuis les années 1980, des tendances de sens inverse sont observables et elles engendrent des phénomènes similaires à ceux qui avaient été engendrés par l'affirmation du salariat et du travail horaire : discontinuité, précarité, perte paradoxale d'autonomie, paradoxale dans la mesure où l'autonomie est en même temps

16. Jean-Yves Boulin, Leonard Lesnard, *Les batailles du dimanche*, op. cit.

exigée et incitée par le nouveau management d'une part et par les institutions en charge du chômage d'autre part¹⁷.

Discontinuité et perception du temps

Parmi les conséquences anthropologiques du passage du travail indépendant au travail dépendant observées par le sociologue allemand Emil Lederer au début du 20^e siècle figurent les changements dans l'agencement des temporalités et la perception des temps de l'existence¹⁸. Pour l'indépendant d'antan, l'unité de temps était la vie même et l'unité d'espace la famille, son activité laborieuse s'encastrait dans la vie quotidienne, son existence était orientée par le temps long de la vie et inscrite dans la continuité, cela même si les revenus qu'il arrivait à tirer de son activité étaient faibles, car une partie de son travail était pour soi et l'auto-consommation était importante, notamment pour les paysans. En revanche, le prolétaire, contraint d'aller travailler pour un patron à l'usine, était soumis à une discontinuité temporelle sur laquelle il n'avait pas de prise, il ne maîtrisait pas son temps : des périodes de travail et de non-travail s'alternaient indépendamment de sa volonté et de manière aléatoire, imprévisible. Cette alternance était source d'instabilité et l'existence de l'ouvrier était orientée par une unité de temps très courte. Cela a été vrai jusqu'aux années 1950-1960, lorsque le Contrat à Durée Indéterminée (CDI) est devenu la norme d'emploi et des critères stricts limitant les possibilités de licenciement ont été imposés par les luttes sociales, en France comme dans les autres pays où s'affirmait la société salariale.

En revenant sur l'analyse de Lederer et en la résumant, l'un des aspects les plus importants du passage de la condition d'indépendant à celle de dépendant a été la perte de stabilité et de continuité. En particulier, le travail en usine, selon les principes

17. Cette question sera largement abordée et approfondie dans le dernier chapitre.

18. Emil Lederer, *Kapitalismus, Klassenstruktur und Probleme des Demokratie in Deutschland 1910-1940*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1979, cité par Sergio Bologna, « Per un'antropologia del lavoratore autonomo », in S. Bologna & A. Fumagalli (eds.), *Il lavoro autonomo di seconda generazione*, op. cit.

tayloriens d'organisation du travail, a conduit à l'atomisation des individus, à leur interchangeabilité : non seulement ils ont perdu la maîtrise de leur temps, mais aussi, ils n'ont plus été en mesure de s'« auto-gouverner », ils sont devenus dépendants, l'entreprise est devenue leur unité d'espace. Parmi les alternatives qui se configuraient à l'époque pour faire face aux problèmes engendrés par les mutations du travail, Lederer ne considérait comme possible qu'une seule solution : la création d'un système de protection sociale permettant à l'ouvrier de retrouver la continuité perdue et une certaine stabilité. Il avait écarté deux autres possibilités. Tout d'abord, la collectivisation des moyens de production car cette perspective ne constitue pas en soi une alternative au travail d'usine et au taylorisme, et donc au rapport anonyme entre le producteur et les moyens de production. La troisième possibilité qu'il avait envisagée, mais aussi vite écartée, est celle que préfigure l'idéal anarchiste de la recomposition du producteur et de ses moyens de production, de la personne du travailleur et de son travail. Un tel horizon d'émancipation, trop utopique aux yeux de Lederer, se reconfigure aujourd'hui, dans les nouveaux espaces d'expérimentation tels les *hackerspaces*¹⁹ et constitue l'horizon d'action de quelques coopératives d'activité et d'emploi comme Coopaname et Oxalis, alors que le mouvement qui va du salariat vers l'indépendance produit une nouvelle instabilité et de nouvelles discontinuités, exactement comme ça avait été le cas lors du passage du travail indépendant au travail salarié. Tandis que le travail salarié en CDI constitue encore une référence de stabilité, les nouvelles formes de travail indépendant sont marquées par la discontinuité des contrats et l'imprévisibilité. La vie devient précaire.

Le terme « intermittent » renvoie immédiatement à cette discontinuité qui était autrefois le propre de l'ouvrier, avant qu'au

19. Cette recomposition de ce que le capitalisme a séparé, le travailleur et la connaissance de l'outil de travail, le producteur et le consommateur est la raison même d'existence de ces nouveaux espaces productifs que sont les fablabs et les hackerspace (Michel Lallement, *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil, 2015). Des agencements de ces expériences avec les expériences d'entrepreneuriat collectif s'expérimentent, c'est par exemple le cas de OxaMyne à Lyon, une structure qui agence une coopérative d'activités et d'emploi (Oxalis) et un biohackerspace (LaMyne).

bout d'une longue histoire sociale le CDI devienne, dans les années 1950-1960, la norme juridique et statistique de l'emploi²⁰. Cependant, loin d'être refusée au nom d'un emploi stable, la discontinuité est même souhaitée par bon nombre d'intermittent-e-s lorsqu'elle est soutenue par un système de protection sociale qui garantit la continuité des droits sociaux et du revenu. Ainsi, en 2003, dans l'espace parisien Olympe de Gouges occupé par la Coordination des intermittents et précaires, on pouvait lire sur une très grande banderole affichée sur le palier, une phrase qui laissait entendre la revendication de la discontinuité contre la continuité du CDI²¹. C'est là certainement qu'il est possible de saisir le caractère émancipateur des annexes 8 et 10 du régime général d'assurance chômage. Au-delà de garantir simplement une indemnisation du chômage, au-delà de réparer un tort, elles permettent de se réappropriier, au moins en partie, la maîtrise du temps et de retrouver des marges de liberté, qui étaient autrefois celles de l'indépendant, du fait de la continuité de revenu qu'elles garantissent à l'horizon d'un an. D'ailleurs, l'un des enjeux du conflit qui a duré treize ans, entre 2003 et 2016, sans discontinuer, était justement le temps et sa maîtrise²² bien que cela n'était écrit que dans un « texte caché »²³. Lors de la première enquête, un artiste interprète et metteur en scène avait ainsi explicité la chose

20. Robert Castel, *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995.

21. La phrase était tirée d'un article signé par un mathématicien, Denis Guedj, écrit en 1997 à propos du mouvement des intermittents du spectacle : « Une discontinuité n'est pas une interruption, encore moins un arrêt, elle est une continuation, une poursuite sur un mode imprévisible » [...] « En rompant la continuité, une discontinuité introduit de la liberté dans le déroulement d'un phénomène. »

22. Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, « La maîtrise du temps comme enjeu de lutte. L'exemple des intermittents du spectacle », art. cit.

23. J'utilise le terme « texte caché » dans le sens qui est celui de James C. Scott, lorsqu'il développe la thèse suivant laquelle il y a derrière l'histoire officielle des textes cachés et que l'accès à ces textes est une condition essentielle pour comprendre la dynamique des relations de pouvoir (James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008 [1992]). Dans le cas qui nous intéresse ici, celui des intermittents du spectacle, l'idée est que derrière les arguments officiels donnés par les acteur-trices-s du conflit social il y a eu un véritable combat pour la maîtrise du temps, premier pilier de l'autonomie.

en seulement quelques mots : « Ce qu'on donne aux gens avec une allocation ce n'est pas de l'argent, c'est du temps et c'est ça qui pose un problème politique ».

En effet, le critère de la « date anniversaire », c'est-à-dire le critère d'annualité des droits²⁴, mis en cause par la réforme de 2003 et rétabli par les accords de 2016, constitue le dispositif central permettant de définir un horizon temporel d'un an malgré l'horizon court des contrats. La deuxième enquête menée dans le milieu des intermittent·e·s du spectacle laissait clairement apparaître la précarisation induite par la réforme, l'instabilité qui pesait désormais sur les vies et sur les projets professionnels. Le double effet de la réforme (incitation à l'emploi et indétermination de l'horizon temporel) ressort clairement du récit collectif lors des ateliers organisés dans le cadre de l'enquête portant sur les conséquences sociales de la réforme. Comme l'exprimait une intermittente du spectacle qui participait à ces ateliers, jusqu'à la réforme, le système de protection sociale jouait un rôle stabilisateur, il mettait du certain dans l'incertain, il compensait ainsi la discontinuité de l'emploi. La réforme de 2003 avait en quelque sorte rendu aléatoire l'indemnisation autant que l'est le salaire²⁵. Au bout de treize ans de luttes, la réinstauration du critère de la date anniversaire et donc de l'annualité des droits sociaux a été vécue comme une grande victoire dans la lutte pour le temps : pour conquérir des marges de liberté dans la gestion des temps,

24. En considérant la date de la première ouverture de droits à l'indemnisation au titre des annexes 8 et 10 on parlera de « date anniversaire » pour signifier la date de réexamen de situation de sorte que de nouveaux droits soient ouverts pour une période d'un an. C'est ce système qui assure l'annualité des droits et une certaine continuité dans la discontinuité.

25. Voici les quelques lignes extraites des ateliers : « Ce qui est à l'œuvre dans le nouveau protocole à travers le glissement, le décalage, la disparition de la date anniversaire, la période de référence individuelle, rend mon indemnité aléatoire [...] Les Assedic et l'emploi produisent de l'instabilité au même titre, tandis qu'avant, j'avais l'impression que les Assedic compensaient l'instabilité de l'emploi par les indemnités. Maintenant ils vont dans le même sens, on ne peut plus s'appuyer sur les Assedic pour cadrer l'instabilité de l'emploi. Les buts des Assedic convergent avec les buts des employeurs... Les indemnités deviennent comme le salaire. Elles sont "au mérite" et aussi aléatoires que les salaires. Les notions de l'aléatoire et du mérite qui étaient cantonnées au salaire s'étendent maintenant au champ de l'indemnité. » Propos d'une artiste interprète lors d'un atelier en mars 2008.

pour pouvoir fixer un horizon temporel dans lequel inscrire son quotidien.

La salarisation formelle à travers la CAE constitue un autre moyen pour tenter de retrouver les conditions existentielles qui étaient celles de l'indépendant d'antan. En effet, à la différence du travail indépendant traditionnel, les nouvelles formes de travail indépendant sont caractérisées, comme le salariat intermittent ou intérimaire, par la discontinuité et l'incertitude. Alors que les indépendants d'antan étaient généralement multi-clients (comme par exemple la clientèle d'un dentiste), les nouvelles activités indépendantes sont généralement à faible nombre de clients (par exemple un traducteur littéraire qui travaille pour une ou deux ou même trois maisons d'édition sans être un salarié permanent d'aucune des trois) et les relations de travail sont généralement non récurrentes. En d'autres termes, le travailleur indépendant pourra certes se constituer un noyau de clients stables, mais les contrats ne seront pas forcément récurrents, dès lors il est toujours nécessaire de rechercher de nouveaux clients si on veut se garantir une continuité de revenu. Au final, ces activités indépendantes ne peuvent que dans certains cas seulement garantir des continuités et une stabilité. Comme le prolétaire d'antan, les nouveaux travailleurs indépendants sont soumis à une discontinuité temporelle qui est une discontinuité de revenu qu'ils ne peuvent pas maîtriser. Les CAE, notamment Coopaname et Oxalis, en voulant faire des CAE des mutuelles de travail visent justement à trouver une solution au problème de la discontinuité et de l'instabilité. Parmi les raisons qui justifient le choix d'entrer dans des CAE comme Coopaname et Oxalis deux motivations ressortent de l'enquête comme déterminantes : la possibilité d'exercer une activité indépendante tout en bénéficiant des droits sociaux du salariat, mais aussi, pour 93 % des quelques deux cent personnes qui ont participé à l'enquête, la motivation tient à l'intérêt pour le modèle économique et politique des CAE.

Nous retrouvons ainsi aussi bien les préoccupations exprimées par Lederer au début du 20^e siècle que les solutions qu'il envisageait, mais avec l'originalité qui est celle de ces deux CAE : vouloir combiner les institutions du salariat (et donc un système de protection sociale fondé sur la solidarité interprofessionnelle) avec

l'utopie anarchiste de la réappropriation du travail et la recombinaison de ce que le capitalisme a séparé, le travailleur d'avec son travail, c'est-à-dire la séparation du travailleur d'avec la connaissance de son travail et d'avec le produit de son travail.

Du travail à la tâche au travail horaire, du travail horaire au travail à la prestation

L'historien anglais Edward P. Thompson a analysé avec finesse le changement anthropologique engendré par le travail industriel et le passage du travail « orienté par la tâche » (*task oriented*) au travail « mesuré par l'horloge » (*clockwork*)²⁶. La première forme est préférable car plus soutenable. En effet, selon Thompson, le travail orienté par la tâche est plus soutenable car plus « naturel », en ce sens que l'acte de travail s'effectue selon des temporalités qui sont plus en phase avec les rythmes naturels de la vie humaine. La deuxième caractéristique du travail « orienté par la tâche » est donnée par la porosité des temps. La frontière entre le temps occupé par le travail et les temps consacrés à d'autres activités est floue, voire imperceptible et les différentes temporalités de la vie s'imbriquent. L'activité de travail s'exerce dans des espaces-temps qui ne sont pas franchement séparés des espaces-temps de la vie familiale et des autres espaces-temps de l'existence. Enfin, le troisième trait qui distingue les deux formes de travail doit être recherché dans le fait que le travail « orienté par la tâche », irrégulier dans le temps, à l'échelle de la journée, de la semaine et de l'année, est ponctué par des temps « vides ». Ces caractéristiques, on l'aura remarqué, sont pour bien des aspects celles du travail indépendant d'antan. Là où on va avoir un véritable nouvel éclairage, c'est là où Thompson traite de la question du travail mesuré par l'horloge.

Au cours du 19^e siècle, avec la généralisation du travail industriel, le travail « mesuré par l'horloge » s'est affirmé en tant que forme dominante et avec lui la discipline du temps : ce n'est « plus la tâche en tant que telle qui importe, mais la valeur du temps ramenée à un étalon monétaire. Le temps devient ainsi une

26. Edward P. Thompson, *Temps, discipline du travail et capitalisme industriel*, Paris, La Fabrique, 2004 [1967].

monnaie d'échange : il n'est plus passé, mais dépensé. »²⁷ Le travail industriel a imposé ses temps et opéré une coupure : la séparation entre les temps du travail et les temps de la vie, la séparation du travail d'avec la vie. La séparation des temps trouve dans les murs de l'usine sa dimension spatiale : les murs de l'usine séparent le travail de la vie et délimitent l'espace où s'exerce le pouvoir de l'employeur, le pouvoir de commandement et de contrôle sur le travail. La discipline du temps de l'usine s'est affirmée et avec elle la conception du temps comme temps abstrait, mesurable, calculable et finalement rare²⁸. Cette longue histoire du travail mesuré par le temps est l'histoire de luttes sociales d'abord contre l'horloge, puis pour la réduction du temps de travail. Et c'est aussi l'histoire de la sociologie du travail, depuis les premières enquêtes menées par Weber au début du 20^e siècle dans l'industrie textile où il observait les stratégies de freinage, tentative de ralentir les rythmes de travail tout en gardant un même salaire²⁹.

Les mutations du travail et des relations de travail esquissées depuis les années 1980 vont, une fois de plus, dans le sens inverse. Un nouveau changement important dans l'histoire du travail s'amorce, il est constitué par le passage du « travail mesuré par l'horloge » au « travail orienté par la prestation »³⁰. Les récits, notamment des entrepreneur-e-s-salarié-e-s, mais aussi de bon nombre d'intermittent-e-s du spectacle laissent réapparaître les trois traits analysés par Thompson à propos du travail orienté par la tâche. Tout d'abord, le fait que l'activité s'exerce avec des rythmes plus en phase avec les rythmes de la vie, sans que les temps de la vie aient à s'adapter au temps de l'activité laborieuse. Plus qu'être une réalité objective, pour le plus grand nombre il

27. *Ibid.*, p. 39.

28. Jens Thoennes, « Sociologie du travail et critique du temps industriel », *Temporalités*, n° 8, 2008, <http://journals.openedition.org/temporalites/92>.

29. Max Weber, *Zur Psychophysik der industriellen Arbeit : Schriften und Reden 1908-1912*, Tübingen, J. Mohr, 1995 [1908-1912]. Traduction en italien, in M. La Rosa, Weber, *Marx e Panzieri : ricerca sociologica e capitalismo*, Roma, Sapere 2000, 2005 p. 121-291.

30. La notion de prestation est plus extensive que celle de travail par projet et comprend, outre le travail par projet, des activités qui ne sont pas proprement inscrites dans un projet. Par exemple, donner un cours de Qi Gong. Les analyses du travail orienté par la prestation conduisent à regarder des aspects différents du travail et de sa nature au début du 21^e siècle.

s'agit surtout d'une aspiration, c'est l'une des motivations qui justifie la préférence pour l'intermittence pour les uns et le choix de la CAE pour les autres. Deuxièmement, la porosité, cette porosité entre temps du travail et temps de la vie qui à partir du début du 21^e siècle semble concerner un nombre croissant de personnes et qui apparaît comme un problème alors que la séparation entre travail et vie, déterminée par le passage au travail mesuré par l'horloge, était apparue autrefois comme un problème³¹. Pourquoi cette appréciation différente de la porosité des frontières entre temps sociaux ? Si au début du 21^e siècle cette porosité apparaît problématique, c'est qu'elle est le fait plus que d'une recomposition du travailleur et de son travail, d'un véritable débordement du travail qui pénètre dans la vie. La partie visible et plus facilement intelligible du phénomène est celle liée aux usages sociaux des nouveaux objets techniques (le téléphone portable, l'ordinateur). Le télétravail est par exemple analysé pour les contradictions qu'il recèle. Facteur de liberté dans la mesure où on peut travailler là où on veut, voire même quand on veut, il est en même temps le cheval de Troie, le dispositif qui permet au travail de pénétrer dans la vie après le travail. En effet, en suivant les enseignements de Thompson on pourrait dire que ce n'est pas la technologie en elle-même, mais la farouche volonté de rendre productif tout geste humain qui fait que l'objet technique devient cet instrument par lequel le travail déborde dans la vie. Enfin, troisième trait du travail orienté par la prestation, l'irrégularité. Elle est vécue positivement dans la mesure où elle permet d'échapper à la routine, mais seulement à condition qu'elle ne signifie pas précarisation de l'existence. Le passage du « travail mesuré par l'horloge » au « travail orienté par la prestation » pose en effet au moins trois ordres de problèmes. Le premier, celui lié à l'irrégularité. Il s'agit du problème déjà traité du comment fabriquer de la continuité dans la discontinuité, de la certitude dans l'incertitude. En fouillant dans les matériaux encore inexploités de l'enquête menée avec les coopératives d'activité et d'emploi je suis tombée sur une phrase notée dans un compte rendu d'atelier, une phrase qui recèle un deuxième problème que ce passage comporte : « vendre du temps est plus facile

31. Pierre Naville, *Temps et Technique. Les structures de la vie de travail*, Genève, Librairie Droz, 1972.

que vendre une prestation ». Dans le cas des intermittent-e-s du spectacle comme dans le cas des entrepreneur-e-s-salarié-e-s ce qui est en jeu dans l'échange marchand ce n'est pas immédiatement du temps, mais une prestation. Et le problème est non seulement d'être capables d'effectuer une prestation et une prestation de qualité, mais aussi de savoir la vendre. Enfin, le troisième problème tient au fait que le temps reste l'unité de mesure du travail, notamment pour les intermittent-e-s du spectacle et pour les entrepreneur-e-s-salarié-e-s, alors même que la mesure du temps du travail devient problématique.

Aussi bien dans le cas des intermittent-e-s du spectacle – et plus spécifiquement des artistes – que dans celui des entrepreneur-e-s salarié-e-s, le temps de travail qui figure dans le contrat de travail et sur la fiche de paie est une fiction. Or, le fait de dire que le temps de travail est une fiction est certainement juste pour les artistes intermittent-e-s du spectacle pour qui l'unité de temps est le cachet, mais ça l'est encore plus dans le cas des entrepreneur-e-s-salarié-e-s pour qui le temps de travail est une variable d'ajustement qui va dépendre du lissage dans le temps du revenu issu de la vente d'une prestation, étant donné la contrainte du respect, soit-il purement formel, du SMIC horaire. Ainsi, si par exemple, et en simplifiant, le montant du revenu net des charges de la vente d'une prestation est de 1000 euros, il sera nécessaire de déclarer un nombre d'heures nécessairement inférieur au temps plein pour respecter le SMIC horaire mensuel. En effet, pour les intermittent-e-s comme pour les entrepreneur-e-s salarié-e-s le temps de travail qui figure sur les fiches de paie ne coïncide pas avec le temps au travail, le temps au travail déborde le temps de travail. C'est justement dans les zones grises des relations de travail, là où l'unité de mesure du travail reste le temps alors que le travail est orienté par la prestation, que la différence entre le temps au travail et le temps de travail est macroscopique et permet ainsi de saisir de la manière la plus claire la non pertinence de la notion de temps de travail et par là les limites des luttes pour la réduction du temps de travail. Dans le cas des intermittent-e-s, le temps du travail englobe le temps du chômage, dit avec d'autres mots, le temps chômé est un temps occupé, voire préoccupé par le travail³².

32. Quelques extraits d'entretiens publiés dans les ouvrages issus des

La plupart des intermittent-e-s qui ont participé aux enquêtes considèrent que la durée du travail dépasse largement les heures contractuelles. À la question « Est-ce que, dans un projet, les heures de travail effectuées dépassent les heures rémunérées ? », 93 % des intermittent-e-s ont répondu positivement. Dans le spectacle vivant, une large majorité considère que les jours rémunérés ne recouvrent même pas 50 % des jours travaillés. Au final, pour un intermittent-e sur trois, les jours travaillés et rémunérés peuvent représenter moins de 50 % des heures travaillées. Chez les entrepreneur-e-s-salarié-e-s, le sentiment que le temps réellement travaillé (le temps au travail) est supérieur au temps de travail est moins prononcé, néanmoins, seulement 20 % considèrent que les heures de travail rémunérées représentent au moins 75 % des heures réellement travaillées. Presque 40 % des personnes déclarent travailler plus de 40 heures par semaine, ces quarante heures comprennent le temps de travail comme entrepreneur-e-salarié-e, le temps relatif à des activités professionnelles menées en dehors de la coopérative, le temps consacré à la coopérative et le temps consacré à d'autres activités productives, mais non rémunérés. En effet, c'est chaque fois la notion même de travail qui est problématique. La difficulté de mesurer ce qui est vécu subjectivement comme un débordement dépend pour beaucoup de la difficulté, déjà plusieurs fois évoquée ici, de séparer clairement les temps, de bien identifier ce qui relève du travail et ce qui

enquêtes permettront de mieux saisir le problème, tel qu'il est vécu par les intermittent-e-s : « Dans la carte de pointage des intermittents il faudrait remplacer la question actuellement estampillée "Est-ce que vous avez travaillé pendant le dernier mois ?", par la question "Est-ce que vous avez eu un emploi, ou est-ce que vous avez eu un contrat ?". Car je travaille tout le temps, et je suis employée de temps en temps, il n'y a pas de temps chômé. Quand je suis à la maison, j'ai les mains sur l'instrument, les yeux rivés sur mon ordinateur et les oreilles branchées sur le téléphone. » « À tout ce qui est visible, la partie émergée de l'iceberg, ce qu'on donne en représentation, vient s'ajouter toute la partie invisible, immergée, qui est souvent plus importante que la précédente. C'est à l'intérieur de celle-ci qu'il y a les temps de conception, de préparation, de documentation... et ils sont, dans la majeure partie des cas, peu ou non rémunérés. Comment peut-on évaluer le travail de l'artiste pour juger de ce qui est relatif à son exigence propre et ce qui est vraiment nécessaire à l'aboutissement de son travail ? Il me semble que l'une et l'autre sont indissociables, de la même manière qu'un chercheur-e en médecine, en physique, en littérature, n'est pas payé à sa ou ses découvertes, mais à son temps de recherche. »

ne relève pas du travail. Et cela d'autant plus que ce qui est assimilable à du travail pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres. Ainsi, à titre d'exemple, visionner un film est une activité de loisirs pour les uns, de travail pour les autres.

Extraits de la partie libre du questionnaire de l'enquête menée dans le milieu des intermittent-es en 2004

« La notion de travail est à la mode aujourd'hui. On nous dit « travaillez plus pour gagner plus », mais on laisse la notion de travail côtoyer la grisaille. »

Extraits de la partie libre du questionnaire de l'enquête Revenus-Temps menée au sein de Coopaname et Oxalis en 2015

« Une remarque sur la notion de "travail" évoquée maintes fois dans le questionnaire.

Cela me pose un problème méthodologique par rapport à votre questionnaire :

on voit bien qu'un objectif est de mesurer le "rapport au travail" des entrepreneurs et c'est fort intéressant. Mais en même temps, le travail n'est pas défini (ou chacun le "manipule", le définit, le vit...) à sa manière. Du coup il est difficile de répondre à certaines questions car je me dis : est-ce que je réponds en prenant une définition du travail classique ? Ou bien,

est-ce que je réponds selon mes critères... lesquels sont d'ailleurs flous car les limites travail/domestique/militantisme sont très ténues. »

Temps libre et accélération

Nous avons vu que ce qui a été à l'œuvre dans le passage du travail indépendant au travail salarié, du travail orienté par la tâche au travail mesuré par l'horloge, est la séparation. Le capitalisme cognitif fordiste rythmait la vie par un découpage du temps en séparant le temps du travail des autres temps de la vie, découpage du temps qui recoupait la séparation du travailleur d'avec sa subjectivité. La contrepartie de l'aliénation de soi dans le travail était le temps libre. Les enquêtes menées par Georges Friedmann dans les années 1950 sur la rationalisation du travail, à l'Ouest comme à l'Est, sur le taylorisme comme sur le stakhanovisme, l'avaient conduit à formuler l'hypothèse suivant laquelle le temps

de travail et le temps libéré du travail seraient en réalité intimement liés : le temps des loisirs, ce temps qui a été libéré du travail, est suivant Friedmann un temps d'évasion auquel le travailleur aspire pour compenser l'insatisfaction que procure le « travail en miette ». Le « travail en miettes », une expression particulièrement bien choisie pour dire en deux mots ce qu'est l'organisation scientifique du travail et ce qu'elle a fait au travail. L'« élan désespéré vers le loisir », termes que Friedmann emprunte à Daniel Bell³³, exprimerait alors la recherche spasmodique d'expression et réalisation de soi, là où le « travail en miettes » nie toutes les potentialités de l'ouvrier. Le malheur du « travail en miettes » est, selon Friedmann l'un des principaux aspects de l'aliénation et c'est cette aliénation qui oriente le travailleur vers des formes de « loisirs actifs », qui seraient des formes d'évasion supérieure, où « la subjectivité du travailleur pourrait s'engager »³⁴. Trente ans après, Joffre Dumazedier contestait la lecture pessimiste de Friedmann³⁵. La réduction du temps de travail et la parallèle augmentation du temps des loisirs constitueraient d'après lui une véritable révolution culturelle. Il reconnaît, certes, que les loisirs sont eux-mêmes un produit du travail, ils sont partie prenante de la société basée sur le travail. La liberté d'aller d'un loisir à l'autre est une liberté encadrée, le temps libre reste un simple temps interstitiel du temps dominant, le temps du travail. Néanmoins, selon Dumazedier, les loisirs agiraient en retour sur le travail et participeraient de la formation d'un sujet autonome. Une interprétation et une vision mise en cause aussi par Daniel Mothé qui ne voyait dans le temps libéré pour les loisirs qu'un temps de la consommation³⁶. Au début du 21^e siècle, les questions se renouvellent face aux mutations du travail induites par la digitalisation et l'automatisation.

Dans les zones grises des relations de travail, sans que le « travail en miette » ait véritablement disparu, l'emploi est « en

33. Daniel Bell, « Notes on Work », *Encounter*, juin 1954, p. 12 (reproduit dans *Work and its Discontents*, Boston, Beacon Press, 1956).

34. Georges Friedmann, *Le travail en miettes. Spécialisation et loisirs*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1964 [1956].

35. Joffre Dumazedier, *La révolution culturelle du temps libre. 1968-1988*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1988.

36. Daniel Mothé, *L'utopie du temps libre*, Paris, Éditions Esprit, 1997.

miettes », surtout, bien plus nombreux sont ceux qui par passion (esprit *hacker*) ou par nécessité (subjectivité précaire), voire par passion et par nécessité, sont « entièrement absorbés par leur travail », le temps libre est phagocyté par le travail, comme c'était le cas pour l'ingénieur ou le dirigeant d'entreprise dont parlait Friedmann dans le passage mis en exergue de ce chapitre. En effet, l'« emploi en miettes » est perçu positivement par ceux qui en font l'expérience comme la possibilité de développer des activités autonomes – le *free work* –, pendant le temps libre entre deux contrats, mais il est assez souvent vécu comme un temps occupé à créer les conditions permettant de déclencher de nouveaux contrats dans le futur. Au final, le sentiment de travailler tout le temps et de manquer de temps libre est grand. Paradoxalement, alors même que l'usage capitaliste des techniques a permis une toujours plus grande économie de temps, le sentiment de manquer de temps s'est fait grand. Tel est justement le paradoxe mis en évidence et analysé par Hartmut Rosa³⁷. Que cela soit du fait de l'esprit protestant et de sa condamnation de la perte de temps comme le plus grave des péchés analysés par Weber ou à cause de la crainte d'anomie par inadaptation aux changements sociaux traitée par Durkheim, ou bien en raison du pouvoir du capitalisme de volatiliser tout ce qui était solide dénoncé par Marx et Engels, les structures temporelles de la modernité sont placées, selon H. Rosa, sous le signe de l'accélération. L'évolution des perceptions du temps serait alors le résultat d'un processus global d'accélération sociale par lequel le projet de la modernité se retourne contre lui-même. Pour Rosa, la peur fondamentale qui hante les individus dans nos sociétés de la modernité tardive est de manquer des opportunités ou des connexions décisives, peur qui s'amplifie lorsqu'on fait l'expérience de l'emploi « en miettes », par choix ou par contrainte.

Or, nous avons vu que pour l'intermittent-e du spectacle et pour l'entrepreneur salarié, tout comme c'était le cas pour les indépendants d'antan et pour le travail orienté par la tâche d'autrefois, la séparation entre les sphères du travail et de la vie, entre les temps du travail et les temps de la vie est souvent difficile à

37. Hartmut Rosa, *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 2010 [2005].

opérer, mais dans ce sens que le travail déborde et envahit la vie ; le travail colonise sans ménagement celles que H. Rosa appelle les « ressources issues du monde de la vie ». Dans cette perspective, l'organisation du temps libre est subordonnée au travail, la nature même du temps libre devient hybride car il est impossible de déterminer les finalités des activités du temps libre. H. Rosa relève ainsi que la sémantique du temps libre est imprégnée d'un vocabulaire où prédominent le devoir et l'obligation : il faudrait que je fasse du sport, je dois lire les journaux, etc. Cette intensification du temps, cette hyperactivité et cette accélération sont la source d'une nouvelle forme d'aliénation de soi³⁸ et d'une pollution temporelle.

Pollution du temps

L'écologie totale, telle qu'elle est pensée par le sociologue William Grossin, concerne la sauvegarde de tout milieu naturel, y compris le temps. L'écologie totale implique d'« adapter au mieux les milieux construits aux besoins des hommes, qu'il s'agisse d'un environnement spatial ou d'un environnement temporel. Dans l'un comme dans l'autre cas, elle se propose de retrouver, de préserver, d'améliorer la qualité de la vie. »³⁹ Dans son introduction à l'écologie temporelle, Grossin établit alors une équation temporelle. Celle-ci ressort « des expériences et de la manière de vivre, des pratiques quotidiennes et de la représentation du temps social dominant ». Le temps du travail, en tant que temps social dominant dans nos sociétés occidentales, impacte les caractéristiques de l'équation temporelle personnelle, alors que « L'équation temporelle de base se définit comme une configuration de traits communs aux individus qui participent d'une même culture »⁴⁰ (exemple culture ouvrière, culture paysanne).

À partir des récits des intermittent-e-s du spectacle et des entrepreneur-e-s salarié-e-s il est possible de dégager une configu-

38. Hartmut Rosa, *Aliénation et accélération. Vers une théorie critique de la modernité tardive*, Paris, La Découverte, 2014 [2010].

39. William Grossin, *Pour une science des temps. Introduction à l'écologie temporelle*, Toulouse, Octarès, 1996, p. 132.

40. *Ibid.*, p. 128.

ration de l'équation temporelle du travailleur précaire des zones grises des relations de travail.

L'orientation temporelle est la première variable de cette équation. Elle a à voir avec la localisation de l'individu dans le temps et elle dépend de la structure de sa vie courante. La modification permanente des repères temporels engendrée par les changements incessants des règles et l'absence de structure de la vie courante cause des difficultés d'orientation, voire une véritable désorientation. Il devient dès lors difficile d'« habiter » le présent. Tel était le vécu des intermittent-e-s du spectacle exprimé lors des ateliers mis en place en 2008. Ce qui émergeait du récit collectif était l'impossibilité d'« habiter » le présent du fait des critères d'indemnisation introduits par la réforme. Mais encore plus que la réforme, ce qui était dénoncé c'était le fait que les règles étaient mouvantes. Le caractère changeant des règles oblige à s'adapter en permanence. De surcroît, il y a l'aléatoire de l'interprétation de la règle de la part des travailleurs sociaux en charge des dossiers à Pole Emploi, fait qui introduit encore de l'incertitude. Ainsi, on comprend que plus encore que la règle en soi, c'est l'indétermination dans l'application de la règle et le fait que la règle change sans cesse qui demande une flexibilité d'adaptation permanente et qui contraint à vivre dans l'incertitude, en ayant le sentiment d'avoir perdu la possibilité de s'orienter dans le temps, d'être dans l'impossibilité de vivre le présent.

Deuxième variable de cette équation, *l'horizon temporel* est donné par l'association du présent à une temporalité qui dépasse le présent et à laquelle le présent s'agence. Or, dans le cas du travail orienté par la prestation, du travail par projets, l'horizon temporel est réduit, et un « horizon temporel étroit, observe Grossin, ne contient pas de projets ». Les propos d'une personne, intermittente du spectacle, illustrent ce qui vient d'être dit sur l'orientation temporelle et sur l'horizon temporel : « C'est l'impossibilité de se projeter dans le futur *et l'impossibilité d'être dans le présent* ». Et même chez les entrepreneur-e-s-salarié-e-s, très peu nombreux sont ceux qui considèrent avoir une visibilité à long terme sur l'évolution de leur activité (4 % sur plusieurs années, 8 % un an environ). Pour la plus grande partie d'entre eux l'horizon temporel ne dépasse pas quelques semaines, ce qui a un impact aussi

sur la vie affective, familiale, sociale et le sentiment de précarité s'installe.

Extraits d'un atelier 2008 intermittent·e·s du spectacle : Difficulté d'habiter le présent

Metteur en scène : « Le fait est qu'avec toutes ses contraintes (économiques et culturelles introduites depuis 2003), avec toutes ses exigences, tu n'es à aucun moment dans le présent. Dans l'écriture, j'ai regardé mon emploi du temps, je n'ai jamais eu 15 jours d'affilée, où je pouvais me consacrer uniquement à l'écriture. Il y a toujours, soit un spectacle en exploitation, soit des repérages à faire pour un autre spectacle, 20.000 petits machins qui font que...

Comédienne I : et c'est quelque chose qui s'accroît... De moins en moins dans le présent et de plus en plus dans la projection.

Danseuse : et de plus en plus lointaine. L'écart qui se crée entre le présent et l'avenir rend les choses de plus en plus fragiles...

Comédienne I : ce n'est pas le présent de ce que tu es en train de faire que peut avoir du sens pour le marché, c'est quelque chose qui doit venir, qui n'est pas encore là... c'est un truc infernal.

Comédienne II : Toutes ces contraintes te font sortir du moment présent, or, s'il y a une spécificité du spectacle vivant, c'est bien que c'est une pratique du présent, que ce soit dans les répétitions ou les représentations.... Le rôle du présent dans le vivant, c'est essentiel. Mais c'est comme si « l'ici et maintenant » était en train de se réduire, de disparaître, même pour les interprètes... Alors que tu es train de travailler à une chose tu dois penser à la suite, que ce soit comme interprète ou comme porteur de projets. Un travail qui se projette dans le futur, c'est comme s'il n'existait pas. On se projette tout le temps. Si dans les mois qui suivent tu n'as rien de prévu, comment tu vas faire, il faut se dépêcher de trouver un contrat, formuler un projet, en parler autour, etc. Et la sensation du présent, ce qui se vit dans le présent, se réduit de plus en plus... »

La troisième variable : la *disponibilité*. Soit, l'ouverture des temps de la personne aux temps d'autrui, la possibilité aussi d'accueillir l'imprévu, la surprise. Or, d'une manière générale, cette disponibilité est fort réduite par les nouvelles technologies de la communication et par l'hyper-communication. Nous sommes

tous sollicités tout le temps à recevoir, traiter et produire des informations. Si nous voulons survivre, nous devons être compétitifs, et pour l'être nous devons être connectés, recevoir et élaborer tout le temps une immense et croissante quantité de données. Or, bien que le cyberspace soit théoriquement infini, tel n'est pas le cas pour le « cybertemps »⁴¹, ainsi la surcharge communicationnelle provoque un stress d'attention et la réduction du temps disponible pour l'affectivité. Dans le cas des travailleurs des zones grises des relations de travail, le phénomène est amplifié par les conditions particulières de mise au travail. Travailleur à projet, à contrat discontinu, il est assez souvent formellement disponible, mais, comme déjà discuté ci-dessus, la disponibilité est bridée, elle se présente comme « astreinte forcée [...] un temps suspendu dans l'attente d'un coup de fil »⁴². Il s'agit d'être toujours prêt à saisir la première occasion d'un contrat. Le temps disponible est aussi « pré-occupé » par les rendez-vous auprès des institutions sociales, notamment dans le cas des intermittent-e-s, par la recherche d'emplois/contrats et/ou par la recherche de financements. Autant de temps solitaires qui réduisent les temps passés avec les autres. Partiellement différente est la condition des entrepreneur-e-s-salarié-e-s. Nombreux parmi eux-elles estiment arriver à garder du temps pour soi (un peu moins de deux personnes sur trois) malgré la discontinuité et la porosité des temps.

La *gestion temporelle*, quatrième variable, concerne la programmation des activités dans la vie courante, la répartition des temps de la vie courante permettant l'agencement harmonieux des temps individuels et collectifs. Or, dans le cas du sujet précaire, la gestion temporelle est rendue difficile par le morcellement du temps et par l'« obsession de l'emploi ». Une fois de plus, les entrepreneur-e-s-salarié-e-s se distinguent : plus d'un sur deux considère de pouvoir librement choisir quand travailler dans la journée.

Extraits de la partie libre du questionnaire de l'enquête Revenus-

41. Franco Berardi, *Precarious Rhapsody : Semiocapitalism and the pathologies of post-alpha generation*, London, Minor Compositions ; Brooklyn, Distributed by Autonomedi, 2009.

42. Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, « La maîtrise du temps comme enjeu de lutte. L'exemple des intermittents du spectacle », art. cit.

Temps menée au sein de Coopaname et Oxalis en 2015

Une entrepreneure-salariée : « Gérer son temps de travail (pas toujours évident, mais souplesse réelle tout de même) pour se consacrer à ses activités autres (persos, militantes, associatives, etc.) est vraiment agréable et facilitant au quotidien. Après on est son propre patron et son propre bourreau à la fois... »

La *création temporelle* est la dernière variable prise en compte par Grossin pour qui personne ne maîtrise ses propres temps s'il ne les produit pas. La création temporelle se révèle au mieux dans les activités de loisir individuel, quand elle est mobilisée dans une œuvre, quand elle bénéficie d'une tranquillité solitaire. C'est quand la personne s'engage de manière passionnée dans ses activités qu'il y a véritablement de création temporelle. Mais d'une part, ces activités passionnées sont permutées en travail et investies aujourd'hui dans la « production de soi », d'autre part, la pression temporelle affecte sérieusement les possibilités de libérer de toute contrainte un temps de « ré-création » et par là les possibilités de produire ses propres temps. Pris dans la « fébrilité professionnelle » et dans un temps dont il ne maîtrise pas la vitesse, le travailleur précaire, ni vrai salarié ni vrai indépendant, est en déséquilibre, un déséquilibre temporel qui atteint sa condition existentielle.

Bien que la précarité hante aussi la vie des entrepreneur-e-s-salarié-e-s, le fait d'être intégré dans un collectif de travail, bien que fort différent du collectif de travail classique, fait que le vécu subjectif et objectif des membres des coopératives est différent et qu'un certain équilibre des temporalités, une certaine écologie temporelle arrive à être atteinte. Cela passe aussi par la déstabilisation du temps de travail comme temps dominant et la valorisation du temps du collectif et de la politique.

Extraits de la partie libre du questionnaire de l'enquête Revenus-Temps menée au sein de Coopaname et Oxalis en 2015

« Coopaname m'a permis d'avoir un autre regard sur le travail en général et sur ma façon de travailler en particulier (que ce soit rémunéré ou bénévole) :

- la mise en lumière d'un trop fort engagement dans le travail, une

envie de garder du temps pour moi, m'occuper de ma santé ; retrouver la flânerie, le rêve (dommage que je n'arrive pas à faire la sieste, mais je ne désespère pas d'y arriver grâce à l'aide des coopanamiens !);

- la prise en compte du temps qui passe : se réserver des plages horaires où rien n'est prévu, laisser faire le rythme du corps (fatigue, sommeil, soin nécessaire). »

Le temps de la politique : *free work* ou *free labor* ?

L'un des résultats les plus surprenants de l'enquête menée avec les membres des coopératives Coopaname et Oxalis tient à la structure de la journée type de l'entrepreneur-e salarié-e. Dans le questionnaire une série de questions portaient sur la composition d'une journée type (travail, transports, tâches ménagères, sommeil, temps libre) comme suivant les enquêtes emploi du temps réalisées par l'INSEE⁴³. Le résultat est surprenant car il apparaît que la journée type d'une femme entrepreneur-e-salariée n'est pas très différente de celle d'un homme entrepreneur-salarié. Les tâches ménagères occupent en moyenne seulement 15 minutes de plus de la journée d'une femme par rapport à la journée d'un homme. Si l'on compare les données issues de l'enquête à celles issues de l'enquête emploi du temps et portant sur l'ensemble de la population française, on réalise que les femmes entrepreneures-salariées des deux coopératives Coopaname et Oxalis consacrent quelques 50 minutes par jour de moins que la moyenne des salariées françaises aux tâches ménagères. Inversement, les hommes entrepreneur-e-s-salarié-e-s consacrent en moyenne 17 minutes de plus que les autres salariés aux tâches ménagères. Trois hypothèses interprétatives ont été avancées⁴⁴. La première hypothèse est la plus immédiate et banale : une corrélation négative est observée pour les femmes entre niveau de formation et temps consacré aux tâches ménagères, or la population des femmes des coopératives est une population à haut niveau de formation. Le phénomène observé serait donc un simple phénomène statistique.

43. Voir : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1303223?sommaire=1303240>.

44. Justine Ballon, Catherine Bodet, Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, Noémie de Grenier, Anne-Laure Degris, « La investigacion como herramienta de cambio democratico », art. cit.

La deuxième hypothèse est que les personnes qui entrent dans ces coopératives ont souvent fait un choix de vie et leur objectif est de parvenir à une meilleure maîtrise de leur temps. Il n'est donc pas étonnant de découvrir que l'agencement des temps sociaux est plus équilibré et plus égalitaire. La troisième hypothèse interprétative, qui n'est pas une alternative par rapport aux autres, se fonde sur une réflexion menée à la suite d'une recherche-action sur l'égalité menée au sein des coopératives. Cette recherche-action a permis une conscientisation des hommes. Il ne s'agit pas tellement pour eux d'être solidaires des femmes, mais de se soustraire aux injonctions à la masculinité et donc aussi à un modèle de vie masculin construit sur le temps de travail comme temps social dominant. Avec la troisième hypothèse, nous nous déplaçons d'une explication statistique à une explication purement sociologique et politique. Or, la question qui se pose au sein de Coopaname et de Oxalis est justement la question du temps du collectif, du temps de la politique.

À l'intérieur du bloc du temps libre, se dégage en effet un temps social, le temps de la politique qui dans la perspective des intermittent.e.s du spectacle comme dans celle des entrepreneur.e.s salarié.e.s apparaît comme un temps social important. Dans le cas des intermittent.e.s du spectacle, il est tout à fait évident que ce temps important pour bon nombre d'entre eux/elles, est donné par l'intermittence elle-même, c'est-à-dire par le fait d'avoir un emploi discontinu et un revenu continu à l'horizon d'un an. Il serait impossible d'imaginer une mobilisation, aussi massive et inscrite dans la longue durée, sans une telle disponibilité de temps que seul le régime de l'intermittence dans le secteur du spectacle en France permet. Différente est la situation des membres des coopératives d'activités et d'emploi confrontés à une véritable concurrence des temps, entre le temps de travail générateur de revenus et les temps de la vie sociale et politique de la coopérative. Le tiraillement entre développement de l'activité économique individuelle et engagement dans le développement du modèle économique et du modèle politique de la coopérative est bien présent chez les membres des deux coopératives. Lors des premiers ateliers organisés dans le but d'élaborer le questionnaire ces questions étaient déjà posées avec forces. En effet, la dif-

férence la plus importante entre être auto-entrepreneur ou être entrepreneur-e-salarié-e membre d'une CAE est constituée par la dimension sociale de la coopérative, et, dans le cas de Coopaname et Oxalis il faut ajouter la dimension politique de la coopérative. La participation à la vie politique et collective n'est jamais une obligation, néanmoins, parmi les personnes qui ont pris part à l'enquête, quatre personnes sur dix assument des responsabilités collectives au sein des coopératives (administratrice-teur, représentant-e du personnel, coordinateur-trice de commissions ou de groupes de travail mandaté.e par le CA, et de manière plus marginale animatrice-teur des collectifs internes à la coopérative). Comment valoriser ces temps d'engagement dans la vie collective, sociale, économique et politique de la coopérative ? Cette question ne cesse pas d'interroger les membres des deux coopératives. À Coopaname, en 2015, des associé-e-s ont organisé une réflexion sur la « contribution coopérative », afin d'imaginer des formes de rémunération, pas nécessairement sous forme monétaire, pour valoriser ces temps d'engagements collectifs.

À l'intérieur des CAE on retrouve à côté des entrepreneur-e-s-salarié-e-s une deuxième figure de salarié : le salarié de l'équipe d'accompagnement, de gestion et de direction de la CAE, appelé salarié de la structure. Ces salarié-e-s se trouvent dans une relation d'emploi relativement standard, bien qu'à l'intérieur d'une entreprise *sui generis*. La comparaison entre entrepreneur-e-s-salarié-e-s et salarié-e-s de la structure s'avère particulièrement intéressante : c'est chez les salarié-e-s de la structure que de manière inattendue le sur-travail semble dépasser les bornes. À la différence des entrepreneur-e-s salarié-e-s, 65,2 % des salarié-e-s de la structure considèrent que les heures de travail rémunérées représentent au moins 75 % des heures réellement travaillées (contre seulement 20 % chez les entrepreneur-e-s-salarié-e-s). En revanche, seulement 11,5 % jugent pouvoir librement choisir quand travailler dans la journée (contre 54 % pour les entrepreneur-e-s-salarié-e-s). Enfin, seulement 15,4 % des salarié-e-s de l'équipe déclarent parvenir à garder du temps libre pour soi (contre 59 % chez les entrepreneur-e-s-salarié-e-s). Comparée à la journée moyenne de l'entrepreneur-e-salarié-e, la journée moyenne des salarié-e-s de l'équipe est marquée par un temps plus important consacré au

travail (9h45 contre 8h30 pour les entrepreneur.e-s-salarié.e-s). Ce temps peut même dépasser toute borne (15 heures). C'est ici que la tension vers le *free work*, vers le travail libre qui est au cœur du projet politique des deux coopératives et tout particulièrement de Coopaname, produit du *free labor*, du travail gratuit.

Loin d'être détrôné de sa position de temps social dominant, le temps du travail demeure le temps qui commande les autres temps de la vie. Cela est encore plus vrai dans les zones grises des relations de travail où il faut sans cesse produire, reproduire et vendre ses prestations sur le marché, où il faut toujours investir sur soi pour se produire et se reproduire comme capital humain. Pourtant, ces zones grises ne sont pas seulement le produit des stratégies d'externalisation des entreprises, elles sont aussi le fait des stratégies de liberté, la liberté étant entendue comme possibilité d'inventer ses temps, de maîtriser son temps et de pouvoir agencer les temps sociaux à sa guise. Or, pour les figures qui se situent dans ces zones grises des relations de travail, comme les intermittent.e-s du spectacle et les entrepreneur.e-s-salarié.e-s, le temps du travail est un hybride entre les temporalités de l'indépendant d'antan dans sa tension vers le « sublime » et le temps de travail du salarié classique. Ce temps est un hybride entre le temps du travail orienté par la tâche et le temps du travail mesuré par l'horloge. D'une part la durée, d'autre part le délai et puis le temps de l'attente, d'une nouvelle occasion, d'un nouveau contrat.

Le désir de maîtriser son temps constitue l'un des ressorts principaux de l'attrait pour le travail indépendant. L'analyse en termes d'équation temporelle laisserait entendre que cette maîtrise est une chimère. Or, un résultat de l'enquête quantitative menée avec les coopératives d'activités et d'emploi mérite d'être souligné dans la mesure où il contredit une telle affirmation : les entrepreneur.e-s-salarié.e-s expriment un degré suffisamment élevé de satisfaction quant à la maîtrise de leur temps. En quelque sorte la maîtrise du temps comme liberté d'agencement des temps sociaux entre en tension avec les effets déstructurants induits par la précarité sur la vie quotidienne et des projets de vie. Pourtant, la « culture de l'entreprise coopérative », la coéducation à mettre des bornes au temps du travail, conduisent les entrepreneur.e-s-

salarié·e·s à un certain équilibre temporel, à une certaine écologie du temps. Il demeure un problème important, qui est loin d'être résolu au sein des CAE : comment reconnaître et donc comment libérer le temps de la politique ?

Chapitre 7

La mutualisation contre l'individualisation

« Quelles sont les conditions nécessaires à la création d'œuvres d'art ? [...] Il est nécessaire d'avoir cinq cents livres de rente et une chambre dont la porte est pourvue d'une serrure si l'on veut écrire une œuvre de fiction ou une œuvre poétique. »

« Je pense aussi que vous pouvez me reprocher d'avoir fait la part trop grande aux choses matérielles [...] Ce sont des faits terribles, mais regardons-les en face. Il est certain – bien que ce soit déshonorant pour nous comme nation – que par suite de quelque défaut dans notre communauté, le poète pauvre n'a pas de nos jours, et n'a pas eu depuis deux cents ans, la moindre chance de réussite [...] Un enfant pauvre en Angleterre n'a guère plus d'espoir que n'en avait le fils d'un esclave à Athènes de parvenir à une émancipation qui lui permette de connaître cette liberté intellectuelle qui est à l'origine des grandes œuvres. C'est cela même. La liberté intellectuelle dépend des choses matérielles. La poésie dépend de la liberté intellectuelle. »

« Auparavant, je gagnais ma vie en mendiant d'étranges travaux aux journaux, en faisant ici un reportage sur une exposition de baudets, là un reportage sur un mariage ; je touchais quelques livres, en écrivant des adresses, en faisant la lecture à des vieilles dames, en fabriquant des fleurs artificielles, en enseignant l'alphabet aux petits enfants dans un jardin d'enfants... Je veux vous parler de ce que ces jours ont laissé en moi, de ce sentiment pire que le poison de la peur et de l'amertume qu'ils ont fait naître en moi. Et tout d'abord ce travail que l'on fait comme un esclave en flattant ou en s'abaissant par des flatteries, parfois peut-être inutiles, mais qui semblent nécessaires parce que les enjeux sont par trop importants pour qu'on risque quoi que ce soit... »

« Vraiment, pensais-je, glissant la pièce dans ma bourse et me souvenant de l'amertume des jours passés, quels changements un revenu fixe peut opérer dans un caractère ! Aucune puissance de ce monde ne peut m'enlever mes cinq cents livres : nourriture, maison et vêtements, je les possède à jamais. C'est pourquoi il n'est plus question d'effort et de peine, mais aussi de haine et d'amertume. Je n'ai plus besoin de flatter qui ce soit ; personne ne peut plus rien me donner [...] ma peur et mon amertume disparurent et je connus cette délivrance majeure qu'est la liberté de penser aux choses en elles-mêmes. »

Virginia Woolf, *Une chambre à soi*, 1929.

Pour certains auteurs, c'est la forme de la rémunération qui marque la ligne de partage entre travail salarié et travail non-salarié¹. Cependant, c'est justement la forme salaire qui devient complexe. Les zones grises se manifestent justement et avant tout par la confusion entre salaire et prix de la prestation. Concernant le salarié classique, le passage de la logique de la qualification à celle de la compétence, les politiques salariales d'individualisation du salaire et le développement des formes de rémunération indexées sur les performances de l'entreprise induisent une véritable métamorphose de la forme de la rémunération du travail salarié. Un dispositif central de ces politiques d'individualisation, sans pour autant en être le seul, est l'entretien annuel d'évaluation du salarié qui va être déterminant pour l'attribution des primes individuelles et pour les avancements de carrière. Ces politiques sont cohérentes avec la logique du nouveau management : développer l'esprit d'émulation chez les salariés, inciter l'engagement de leur subjectivité dans le travail, solliciter leur implication dans l'entreprise, jusqu'à en faire, par exemple chez Google, des « salari-e-és-entrepreneur-e-s »², figure qui se voudrait l'image en miroir de l'« entrepreneur-e-salarié-e-associé » des CAE.

S'agissant des quasi-indépendant-e-s, présumé-e-s salarié-e-s (artistes intermittent-e-s du spectacle) ou assimilé-e-s aux salarié-e-s (entrepreneur-e-s-salarié-e-s), la question du salaire se

1. Gerard Lyon-Caen, *Le droit du travail non salarié*, Paris, Sirey, 1990.

2. Le développement de l'intra-entrepreneuriat n'est pas un fait nouveau, déjà dans les années 1990 s'expérimentaient différentes formules. Les entreprises recherchent désespérément un modèle qui fonctionne et qui leur permette de résoudre un problème de « non-motivation ». Prenons le cas de Google, il s'agit d'une grande multinationale en panne d'invention. Google a connu une croissance exceptionnelle, générée par le rachat de start-up (204 entre 2001 et 2016). En 2017, son effectif était composé pour 40 % de chercheur-e-s, et pourtant Google rencontre des difficultés à générer des innovations radicales en interne d'où l'objectif stratégique de donner naissance à la figure du salarié-entrepreneur dans une perspective qui se voudrait néo-schumpeterienne. Google a donc mis en place des dispositifs d'incitation et d'aides à devenir entrepreneurs au sein de l'entreprise. Deux start-up ont été créés : Startup University (formation entrepreneuriat) et Startup Lab (incubatrice). Les salariés disposent de 20 % du temps de travail pour élaborer de nouveaux projets. Lorsque le projet peut être lancé, le salarié-e-entrepreneur-e peut créer sa start-up (spin-off) pour développer et exploiter le projet. Il devient alors entrepreneur-e-actionnaire (aidé par Google Ventures). Google est co-actionnaire (possibilité de rachat intégral ou vente).

pose de manière quelque peu différente : dans leur cas, et tout particulièrement dans le cas des entrepreneur-e-s-salarié-e-s, la fiche de paie constitue une fiction légale. Ce que l'on observe ici, c'est un phénomène inverse au phénomène observé dans le cas des salariés : la rémunération de la prestation, qui prend traditionnellement la forme d'honoraires, se métamorphose formellement en salaire. C'est le marché qui détermine le prix de la prestation (ou du bien vendu). Ainsi, bien que le salaire au sein des CAE soit formellement déterminé dans le respect du Code du travail et des conventions collectives, il est réellement et indirectement indexé sur la rémunération de la prestation dont le montant dépend du jeu concurrentiel du marché, voire, à la capacité de « bien vendre » sa prestation.

Les métamorphoses de la forme de la rémunération engendrent de nouvelles inégalités, amplifiées par l'impact des réformes des systèmes de *welfare*, mais loin d'être un effet secondaire et indésirable, les inégalités constituent, selon la conception néolibérale, le moteur même de la dynamique concurrentielle et par là de la croissance. Dans ce contexte néolibéral, la Coordination des intermittents du spectacle a défendu pendant treize ans, jusqu'à obtenir partiellement gain de cause, un modèle de protection sociale (le « Nouveau Modèle ») qui s'avère être strictement mutualiste et mieux adapté aux situations d'emploi discontinu et aux rémunérations variables. De leur côté, Coopaname et Oxalis ont entamé leur devenir Mutuelles de Travail, ce qui signifie à terme abandonner même le statut de CAE. Ce faisant elles dessinent un nouvel horizon d'émancipation du travail, une utopie, mais toujours comme « utopie concrète » au sens d'Ernst Bloch. Alors que la Coordination a fait évoluer son Nouveau Modèle de sorte à intégrer une forme limite qui serait le Revenu inconditionnel d'existence, Coopaname et Oxalis ont entamé une réflexion collective autour de l'hypothèse d'expérimenter la mise en place, à l'intérieur d'un regroupement coopératif, d'une forme de Revenu d'existence financé par une monnaie complémentaire. Ce revenu pourrait ainsi être l'un des éléments constitutifs de la mutuelle de travail.

L'individualisation du salaire

Si le terme salaire remonte à très loin dans l'histoire, il n'a pas toujours désigné les mêmes choses dans le temps. Au Moyen-Âge, on retrouve plusieurs mots pour signifier la rémunération monétaire du travail, le plus recourants sont *precius*, *merces*, *salarium*. La forme monétaire n'épuise pas les formes de la rémunération et le système de rémunération est individualisé, il repose sur l'appréciation des qualités de l'employé par l'employeur. Le mot salaire, entendu dans son sens moderne, apparaît seulement à partir du milieu du 18^e siècle et le mot salariat est retrouvé une première fois dans un document qui date du milieu du 19^e siècle³.

Pendant longtemps, salaire était le mot pour dire seulement la rémunération des ouvriers. D'autres termes étaient utilisés pour les fonctionnaires (traitements), pour les militaires (soldes), pour les serviteurs de maison (gages). C'est seulement depuis les années 1970 que le mot salaire recouvre l'ensemble (ou presque) des rémunérations du travail dépendant. Ainsi, la question salariale a été pendant longtemps une question ouvrière⁴ et d'ailleurs, jusqu'en 1936, la négociation collective ne concernait que les ouvriers. Jusqu'à il y a moins de cinquante ans, les salaires des ouvriers étaient versés à la journée ou à la semaine ou encore à la quinzaine, alors que la rémunération des employés était fixe et mensuelle. C'est seulement au début des années 1970 que la mensualisation a été introduite à l'initiative de Georges Pompidou, du coup la différence historique entre ouvriers et employés a été effacée. Enfin, le salariat mythique des ainsi dites « trente glorieuses » ne s'est affirmé, du moins dans des pays comme la France et l'Italie, qu'au début des années 1970, alors même qu'il entraînait en crise. En effet, c'est dans les années 1970 que le chômage apparaît comme un phénomène non plus frictionnel, mais structurel, que des formes assouplies de salariat commencent à être

3. Sur l'analyse historique du salaire, voir en particulier Patrice Beck, Philippe Bernardi, Laurent Feller (dir.), *Rémunérer le travail au Moyen Âge. Pour une histoire sociale du salariat*, Paris, Picard A. et J. Picard, 2014. Cet ouvrage, issu d'un projet de recherche international, porte sur l'histoire du salaire au Moyen Âge et trace l'histoire des mots salaire et salariat.

4. Jean Saglio, « Rémunération », in *Dictionnaire du travail*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 661-666.

mis en place et que dans certains pays comme l'Italie on assiste déjà au retour de la figure du travailleur indépendant qui sera au cœur du débat sur le modèle de développement fondé sur la micro-entreprise individuelle⁵ et sur les districts industriels⁶.

Dans la perspective analytique des zones grises des relations de travail, telles qu'elles se configurent entre la fin du vingtième et le début du 21^e siècle, il convient de souligner aussi un fait majeur : l'association entre travail payé au salaire et travail dépendant est quelque chose de très récent dans l'histoire du travail et du salariat. En effet, encore au 19^e siècle on pouvait être salarié sans être dépendant, voilà aussi pourquoi l'importance du critère du lien de subordination comme critère qui tranche entre travail salarié et travail autonome. Le lien juridique de subordination engage la responsabilité de l'employeur même si la personne n'est pas intégrée dans la structure de l'employeur.

Au cours du 20^e siècle, avec l'affirmation de la grande firme, travail salarié et dépendance ont été progressivement associés et le salaire est devenu la forme de la rémunération du travail dépendant. Il désigne une somme d'argent versée par l'employeur à l'employé. Des parties du salaire sont fixes, d'autres, comme les primes, sont variables. Dans les pays comme la France où les systèmes de protection sociale sont de type bismarckien, c'est-à-dire financés par la cotisation sociale et gérés de manière paritaire par les salariés et le patronat, le salaire socialisé (ou salaire indirect) constitué des prestations sociales (allocations chômage, pension de retraite) et de santé, ainsi que les rémunérations non monétaires font également partie du salaire. Mais le salaire (direct et indirect) ne constitue qu'une partie de la rémunération. Les autres parties sont constituées par les ainsi dits « périphériques de la rémunération », c'est-à-dire, la participation, l'intéressement, l'épargne salariale.

L'évaluation comme prescription de l'autonomie

5. Arnaldo Bagnasco, *Tre Italie - La Problematica territoriale dello sviluppo italiano*, Bologna, Il Mulino, 1977.

6. Giacomo Becattini (ed.), *Mercato e forze locali : il distretto industriale*, Bologna, Il Mulino, 1987 ; Giacomo Becattini, « Le district marshallien : une notion socioéconomique », in G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les Régions qui gagnent*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 35-55.

Du point de vue de l'économiste le salaire est une question de détermination du prix d'une marchandise. L'économie standard considère le salaire comme le prix d'un facteur de production, alors que les économistes hétérodoxes parleront plus souvent du salaire comme du prix de la force de travail. Du point de vue du sociologue⁷, le salaire est l'objet d'un conflit social, il se détermine en fonction d'un rapport de forces qui s'exprime lors de la négociation⁸. Le compromis est toujours instable⁹. L'intérêt que présente l'approche sociologique repose sur le fait qu'elle permet de penser les critères et les formes de la rémunération comme des options stratégiques qui répondent à une rationalité qui n'est pas seulement économique. En effet, le salaire a été historiquement pour l'employeur non seulement un coût, mais aussi un outil pour à la fois fixer et motiver les salariés. Ce qu'on néglige assez souvent c'est la prise en compte du fait que le salaire est encore aujourd'hui, et peut être encore plus dans le contexte du capitalisme cognitif néolibéral, cet outil patronal pour fixer, motiver, inciter les salariés, mais aussi les personnes qui travaillent dans l'orbite de l'entreprise industrielle dématérialisée. L'approche économiste du salaire conduit à oublier que l'intérêt de l'employeur n'est pas simplement de maîtriser les coûts du travail, mais, plus

7. La référence essentielle ici est l'approche institutionnaliste de Jean-Daniel Reynaud pour qui la fixation de la rémunération est l'aboutissement d'un processus, c'est une question d'échange social (Jean-Daniel Reynaud, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation*, Paris, Armand Colin, 1997). Une approche qui démystifie la croyance dans l'objectivité et dans la possibilité de déterminer la juste valeur.

8. En France, la négociation des salaires porte sur quatre éléments. Tout d'abord la classification qui d'une part identifie le poste de travail – dans les cas où le salaire est déterminé en fonction du poste de travail – ou bien elle différencie les salariés – dans les cas où le salaire est déterminé en fonction des qualités des personnes – et qui, d'autre part, définit les hiérarchies de salaire de base. La négociation va porter sur la définition des postes de travail ou bien sur les compétences des personnes et sur les équivalences. Autre élément de la négociation : le niveau des salaires. La hiérarchie des salaires est exprimée en points, la négociation porte alors le plus souvent sur la valeur du point. Autre élément qui fait l'objet de la négociation, les primes et les avantages en nature. Enfin, certains éléments du salaire indirect font également l'objet de la négociation.

9. Jean Saggio, « Rémunération », in *Dictionnaire du travail*, op. cit.

encore, de gouverner les salariés, ou on pourrait dire à la suite de M. Foucault, de conduire leur conduite.

Dans cette perspective, la forme de la rémunération est importante dans la mesure où elle détermine aussi les modalités de partage des risques. Ainsi, à titre d'exemple, dans les entreprises textiles anglaises du dix-huitième et du 19^e siècle, la rémunération était déterminée en fonction des ventes, ainsi le risque de marché était assumé par l'employé. En revanche, dans le modèle allemand¹⁰, la rémunération était déterminée en fonction du temps, le risque de marché était assumé par l'employeur et à ce risque s'ajoutait le risque d'absentéisme ou de freinage. Nous retrouvons ici la problématique du management fordiste.

Au fil du temps, le passage du travail orienté par la tâche au travail orienté par l'horloge, si bien analysé par Thompson, a signifié aussi le passage de la rémunération à la pièce ou à la tâche à la rémunération au temps. À l'époque du management fordiste la rémunération au temps se généralise. La réduction du temps de travail conjuguée à l'augmentation du salaire sont censées fonctionner comme des dispositifs d'incitation, d'« aliénation volontaire ». Le management post-fordiste ou néolibéral, suivant la terminologie et la conceptualisation proposées ici, promeut la rémunération aux compétences¹¹, individualisée et adossée aux résultats de l'entreprise, en tant que composante d'une politique visant l'implication du salarié.

Le salaire individualisé peut être déterminé en fonction du rendement, de la productivité, ou du mérite, notamment dans le cas de la direction par objectifs. En France, l'individualisation du salaire a commencé à progresser véritablement depuis les années 1990 et elle s'est accompagnée de la mise en place de l'entretien annuel d'évaluation individuelle. On passe alors de l'évaluation du travail effectué à l'évaluation du travailleur, voire à l'évalua-

10. Pour la distinction entre ces deux modèles, voir en particulier Richard Biernacki, *The Fabrication of Labor : Germany and Britain, 1640-1914*, Berkeley, University of California Press, 1995.

11. Sur cette question de la compétence voir en particulier les travaux de Philippe Zarifian, notamment *Le travail et la compétence : entre puissance et contrôle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2009. L'intérêt particulier de l'approche de Philippe Zarifian repose sur le fait qu'il saisit les tensions engendrées par le passage à la logique de la compétence, il analyse les risques, mais aussi les potentialités.

tion de la personne. Autour de l'évaluation annuelle du salarié, il y a eu finalement convergence : pour l'employeur il s'agit d'un moyen permettant de rendre compte des différences de rémunération ; pour l'employé l'évaluation individuelle a répondu à une demande de reconnaissance. Cela dans un contexte où s'étend le domaine de l'évaluation à toutes les sphères de l'existence et de l'action humaine, ce qui justifie que l'on puisse parler de folie de l'évaluation¹² ou de la performance totale comme nouvel esprit du capitalisme¹³. Dans la perspective du nouveau management néolibéral il s'agit surtout d'utiliser l'entretien annuel d'évaluation¹⁴ comme instrument de *benchmark*, de mise en concurrence. Les grilles d'évaluation sont assez souvent à double entrée, notamment dans les grandes entreprises. D'une part, la mesure de la performance (est-ce que la personne a atteint les objectifs ?), de l'autre, l'appréciation des comportements (exemples : professionnalisme, respect, persévérance, *Client First*, *Innovate Everyday*, *Speed Quality*, *Empower Action*, *PerformanceTeam*). C'est là que l'autonomie apparaît comme un critère majeur, c'est ici que l'on peut comprendre comment l'évaluation annuelle devient un outil de prescription¹⁵, non plus du travail, mais des comportements de la personne du travailleur. Celui-ci doit faire preuve d'être un sujet autonome, qui fait siens les intérêts de l'entreprise, qui organise la coopération tout en préservant la tension concurrentielle, tout en alimentant l'esprit compétitif avec les collègues. Or, l'entretien d'évaluation annuelle du salarié est aussi le moment où se décident les avancements de carrière et l'attribution des composantes individualisées du salaire. D'une manière ou de l'autre, la rémunération va dépendre de l'évaluation, et on voit bien que le problème n'est pas la prétention de tout vouloir mesurer, quanti-

12. Alain Abelhauser, Roland Gori, Marie-Jean Sauret, *La folie évaluation. Les nouvelles fabriques de la servitude*, Paris, Fayard, 2011.

13. Florence Jany-Catrice, *La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012.

14. L'Entretien annuel d'évaluation ne constitue pas une obligation pour l'employeur, mais il s'impose à l'employé une fois qu'il est mis en place par l'employeur.

15. Marie-Anne Dujarier, « L'automatisation du jugement sur le travail. Mesurer n'est pas évaluer », *Cahiers Internationaux de sociologie*, n° 128-129, 2010, p. 135-159.

fier, que de prétendre à l'objectivité de celui qui évalue, de vouloir individualiser ce qui est collectif (les performances d'une entreprise).

Si nous nous déplaçons à présent vers les nouveaux travailleur-e-s indépendant-e-s, et notamment ceux et celles des plateformes, nous retrouvons le dispositif de l'évaluation, mais la fonction d'évaluation est déléguée aux clients : toute personne, travailleur-e indépendant-e, auto-entrepreneur-e, doit être évaluée, et c'est en fonction d'une mauvaise évaluation qu'il risque l'expulsion de la plateforme, il ne pourra plus disposer des services qui lui offre la plateforme, soit, en gros, l'accès aux commandes. Ainsi tout client de la plateforme devient-il en quelque sorte « patron ».

La production sociale du « salarié-rentier-capitaliste »

Comme nous l'avons montré, l'originalité du processus de financiarisation à l'époque du capitalisme cognitif néolibéral repose sur la financiarisation de l'entreprise industrielle et sur le fait que cette financiarisation concerne autant l'employeur que l'employé. Du processus de financiarisation du salarié émerge une figure nouvelle, celle du « salarié-rentier »¹⁶, voire du « salarié-rentier-capitaliste ». Plus que toute autre, cette figure évoque la zone grise, telle qu'elle a été conceptualisée par Primo Levi. Cette figure du « salarié-rentier » n'a rien de nouveau en soi si l'on songe aux différentiels de salaire liés aux hiérarchies socialement déterminées des métiers. Ou bien, si l'on songe aux rentes salariales obtenues par des pans du salariat aux dépens du salariat féminin, précaire, immigré. Ce qu'il y a de nouveau c'est le processus qui l'engendre, à savoir, la financiarisation du salarié en tant que ressort d'une double dynamique : d'individualisation du salaire et de socialisation du capital. L'individualisation du salaire s'accompagne de formes de rémunération indexées sur la performance économique et financière de l'entreprise. Il s'agit notamment de la participation et de l'intéressement. Alors qu'en France la participation (*i. e.* redistribution aux salariés d'une partie des bénéfices) est obligatoire pour toutes les entreprises de 50 salariés et

16. Antonella Corsani, « Rent and subjectivity *in* neoliberal cognitive capitalism », *Knowledge Cultures*, vol. 1, n° 4, 2013, p. 67-83.

plus, l'intéressement est un outil que les entreprises ont à leur disposition. Elles peuvent attribuer ou pas, suivant leurs choix stratégiques, des primes d'intéressement¹⁷. Les primes d'intéressement constituent un complément du salaire, qui peut être plus ou moins important, et qui vise à inciter l'engagement du salarié. L'intéressement n'est pas une invention du management néolibéral, bien qu'il puisse en faire aujourd'hui un usage nouveau. En effet, l'intéressement a été inventé au 19^e siècle avec le but de stimuler le zèle des ouvriers. Éternel problème du « patron » : comment obtenir que la personne travaille pour lui comme si c'était pour soi-même ? La financiarisation du salarié passe aussi par l'individualisation et la financiarisation du salaire indirect, avec le démantèlement du *social welfare*, l'individualisation/privatisation des consommations collectives et la privatisation/capitalisation, suivant la logique assurantielle individuelle de la protection des risques sociaux.

La socialisation du capital est l'autre aspect du démantèlement du *social welfare*. Elle doit être saisie comme une « technique de gouvernement » suivant le sens que Foucault donne à cette expression, plutôt que comme rationalité économique¹⁸. Le point de départ du raisonnement est constitué par le constat que bon nombre de salariés épargnent. Or, le fait d'avoir orienté l'épargne collective vers les titres sur les marchés boursiers (comme cela est très net dans le cas de l'économie américaine où les fonds de pension ont connu un fort développement), non seulement constitue un mode de « mise au travail de la vieillesse », il comporte aussi un dépassement de la séparation fondamentale entre épargne et investissement¹⁹. En d'autres termes, la rémunération du salarié-épargnant a une double nature, il est intérêt – une forme de rente attribuable à l'effet de propriété du capital-argent – et il est profit, dès lors que cette épargne devient immédiatement investissement. La rémunération du salarié-épargnant dépendra direc-

17. Trois modalités d'affectation de l'intéressement sont les plus répandues : les participations financières indirectes aux résultats par le biais de l'actionnariat, les participations, la création de fonds salariaux.

18. Wendy Brown, *Les habits neufs de la politique mondiale. Néolibéralisme et néoconservatisme*, Paris, Les Prairies Ordinaires, 2007.

19. Christian Marazzi, *Et vogue l'argent !*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2003.

tement de la plus-value que le capital arrive à extraire sous forme de profit. La rémunération de l'épargne ne va plus être déterminée par le taux d'intérêt, à savoir la rémunération des formes classiques de dépôt bancaire, mais par le taux de profit, c'est-à-dire le taux de rendement des placements financiers. Et que sont les Fonds de Pension ou les Organismes de Placement Collectif en Valeur Mobilière sinon cette possibilité offerte (lorsqu'elle ne devient pas une contrainte, et même au prix paradoxal de l'endettement), y compris aux petits épargnants, d'investir en bourse, mais au travers d'une « mise en commun » des risques – formellement minimisés par la diversification du portefeuille – et des bénéfices de l'investissement en valeurs mobilières ? La mutualisation concerne maintenant les risques du capital.

Or, dans les années 1960, un économiste post-keynésien, Luigi Pasinetti²⁰, avait élaboré un modèle de croissance qui, à la différence des modèles classiques qui excluaient par hypothèse l'épargne salariale, intégrait cette épargne. Voici le principal résultat : le fait que les salariés épargnent modifie la répartition des profits entre capitalistes et salariés, mais pas la répartition salaires/ profits. En d'autres termes, la vie des salariés épargnants est soumise à un mécanisme qui les dépasse tous, et sur lequel ils n'ont aucune emprise possible. Tout se passe comme si les travailleurs avaient été délégués par les capitalistes à financer les investissements. Mais les décisions d'investissement restent du ressort des capitalistes. Les salariés-rentiers bénéficient d'une partie des profits (ou bien subissent les pertes) sans pouvoir pour autant intervenir sur la répartition des revenus entre salaires et profits, et encore moins sur les facteurs qui les génèrent. Ils restent extérieurs aux processus décisionnels. Ils se retrouvent de ce fait dans ce que Christian Marazzi appelle une position schizophrénique. Ils sont à la fois « complices » et ennemis, exactement comme les figures des zones grises, victimes et bourreaux en même temps. Les dispositifs pour le développement de la participation financière et de l'actionnariat salarié (dont les *stock-options*) vont exactement dans ce même sens. Les multiples dispositifs d'épargne

20. Luigi Pasinetti, «Rate of Profit and Income Distribution in Relation to the Rate of Economic Growth», *The Review of Economic and Statistics*, n° 29, 1961-1962, p. 267-279.

salariale et de participation/intéressement élargissent l'emprise de cette nouvelle fabrique du sujet, du sujet néolibéral, qui remplace le sujet consommateur par le sujet « entrepreneur de soi-même ». Il s'agit en d'autres termes d'accompagner la production d'une subjectivité qui va avec une conception entrepreneuriale de soi prise dans un devenir capitaliste du travailleur.

La fiction du salaire

Dans les zones grises des relations de travail, la rémunération peut être déterminée de différentes manières et prendre différentes formes. On peut à titre d'exemple considérer le cas des Travailleurs Subordonnés Sans Salaire à Mexico²¹. Il s'agit d'une catégorie numériquement significative en Amérique latine, mais pas seulement. À Mexico trois figures professionnelles ont été analysées comme relevant de cette catégorie : le pompiste des stations à essence, le serveur dans les restaurants et cafés, les empaqueteurs dans les supermarchés. Soumis aux ordres des propriétaires ou gérants, ils ne reçoivent pas de paye, ils sont rémunérés uniquement au « pourboire ». C'est le client qui les rémunère pour les services rendus. Étant donné que « *quien paga manda* », ils sont subordonnés non seulement aux propriétaires et gérants, mais aussi aux clients, sans pour autant être salariés.

Éloignés de ces cas extrêmes, les déterminants du salaire pour les intermittent-e-s du spectacle ainsi que pour les entrepreneur-e-s salarié-e-s relèvent formellement des règles fixées par la négociation collective. Réellement, les choses sont quelque peu plus complexes, du fait de la nature hybride des relations de travail et de la difficulté, dans certains cas plus que dans d'autres, de compter le temps de travail. Il y a d'autres facteurs qui interviennent, la nature du projet dans lequel les personnes sont engagées et l'identité de l'employeur/donneur d'ordres/client. Enfin, la composante socialisée du salaire qui dans le cas des intermittent-e-s du spectacle intervient comme composante régulière alors qu'elle est une exception pour les entrepreneur-e-s salarié-e-s. Ce qui rapproche

21. Angela Giglia, « Les travailleurs subordonnés sans salaire », in M.-C. Bureau, A. Corsani, O. Giraud, F. Rey, (dir.), *Les zones grises des relations de travail. op. cit.*, p. 637-645.

les deux figures est l'individualisation du salaire, chose à laquelle la Coordination des intermittents et précaires et les deux coopératives d'activités et d'emploi, Coopaname et Oxalis, apportent des réponses différentes, complémentaires plus qu'alternatives.

Discontinuités, continuités

Parmi les intermittent-e-s, il faut distinguer les technicien-ne-s des artistes car les pratiques d'emploi des un-e-s sont quelque peu différentes de celles des autres. Les premiers sont des salariés presque comme les autres, à part le fait qu'ils sont embauchés – tout comme les artistes d'ailleurs – en Contrat à durée déterminée dit d'usage (CDDU), donc avec un contrat qui peut être aussi très court (quelques heures seulement), qui ne demande pas de délai de carence entre deux contrats, et qui peut être renouvelé sans limites. En d'autres termes, un même employeur peut solliciter une même personne plusieurs fois et recourir à une succession de CDDU. Pour les technicien-ne-s, le salaire est généralement déterminé en fonction du temps et du poste occupé, censé correspondre à la qualification de la personne. Notamment dans les secteurs de l'audiovisuel, les entreprises sont de grande taille et la présence syndicale importante. C'est ici que l'organisation du travail est de type industriel et le temps de travail constitue encore une unité de mesure significative pour déterminer le salaire. En d'autres termes, c'est dans l'audiovisuel et dans le cas des technicien-ne-s que la relation d'emploi se présente dans sa forme la plus pure par rapport à celle que Bernard Friot appelle la convention capitaliste du travail²². Cependant, l'enquête menée en 2004-2005 avait laissé apparaître que même au sein d'une zone de salariat quasiment classique il y a une tendance à une sorte de forfaitisation temps/argent négociée individuellement. Dans ces cas, la forme de la rémunération se rapproche de la rémunération à la prestation. Le changement n'est pas anodin car le forfait/salaire déforme le salaire comme s'il s'agissait d'honoraires et, tendanciellement, transforme les salariés en travailleurs quasi-indépendants. Le cas le plus emblématique est celui des réalisateur-trice-s, désormais assimilé-e-s aux artistes.

22. Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, Paris, La Dispute, 2012.

Pour les artistes du spectacle qui, rappelons-le, sont salariés au titre de la présomption de salariat et même si le lien de subordination est faible ou mal caractérisé, la règle est plutôt celle du cachet, c'est-à-dire d'un forfait temps qui correspond aussi à un forfait salaire, étant donné les salaires minima conventionnels. Cependant, dans le spectacle vivant, la règle de l'enveloppe est très répandue, c'est-à-dire la règle qui consiste à rémunérer le travail en fonction du budget dont un projet dispose. En quelque sorte, nous pourrions parler de travail « orienté par le projet » et d'organisation du travail « contrainte par l'enveloppe »²³. La durée et les moyens financiers qui sont affectés au projet déterminent respectivement l'unité de temps de l'intermittent-e du spectacle et la rémunération dont la nature s'éloigne du salaire à la qualification ou encore à la compétence et se rapproche de la rémunération à la prestation.

Tant dans le cas des techniciens que dans le cas des artistes ces changements qui modifient les pratiques d'emploi pour les rapprocher de celles de l'indépendant doivent être analysés et compris en ayant à l'esprit le passage vers le travail à la commande : ce sont les diffuseurs qui contrôlent, en les commandant et sélectionnant, les créations. Par ailleurs, le « modèle festivalier » s'étant imposé dans le spectacle vivant, il génère un accroissement des créations sans que les spectacles aient les moyens d'être présentés. Devenue système, la « festivalisation », terme qu'Olivier Neveux emprunte à Jean Jourdeuil, influence tous les dispositifs de la production théâtrale en les soumettant à la logique de surproduction et de concurrence. Du fait de la « festivalisation », la logique de programmation devient dominante par rapport à la logique de création. Ainsi, la « festivalisation » serait la modalité selon laquelle le néolibéralisme « s'incarne dans le champ théâtral »²⁴.

En ce qui concerne les entrepreneur-e-s-salarié-e-s, la question du salaire se pose dans des termes différents, opposés. En effet, l'entrepreneur-e-salarié-e vend sur le marché des prestations de services aux entreprises ou aux particuliers ou, dans des cas

23. La contrainte de l'enveloppe peut par exemple, notamment dans les plus petites structures, conduire à organiser le travail sur le principe de la pluriactivité, par exemple le régisseur assure aussi les fonctions de l'ingénieur des lumières et du son, du décorateur, etc.

24. Olivier Neveux, *Politiques du spectateur. Les enjeux du théâtre politique aujourd'hui*, Paris, La Découverte, 2013, p. 27.

plus rares, des biens. Les ventes génèrent du chiffre d'affaires qui est facturé par la coopérative puis attribué à l'entrepreneur-e-salarié-es sous forme de salaire. Le salaire est donc strictement individualisé et il est indexé sur le chiffre d'affaires réalisé par la personne. Il est lissé dans le temps, ainsi que les charges sociales afférentes. Le chiffre d'affaires n'est donc pas versé immédiatement sous forme de salaire, de ce fait, la CAE dispose d'un volant de trésorerie collective qu'elle peut gérer de sorte à garantir, en partie, par mutualisation du chiffre d'affaires, la stabilité des salaires²⁵. Pour être plus clairs, considérons un cas, fort simplifié, d'une personne dont l'activité professionnelle aurait généré un chiffre d'affaires mettons de 20 000 euros. De cette somme il faut soustraire les charges ainsi que la contribution aux services mutualisés de la coopérative. La somme restante est d'environ 9000 euros, qui, si lissés sur un an, donnent lieu à un salaire mensuel net équivalent à 65 % du SMIC. Par conséquent, la personne sera déclarée travailler à temps partiel 65 %. Pendant l'année, la coopérative disposera d'un volet de trésorerie qui lui permettra de stabiliser les salaires. Un fonds est en outre destiné à couvrir de manière exceptionnelle les besoins des entrepreneur-e-s-salarié-e-s qui connaissent des périodes de difficulté. Ils peuvent bénéficier d'avances de salaire, non couvertes par le chiffre d'affaires, si la situation est estimée exceptionnelle et les problèmes rencontrés résolubles.

En effet, les entrepreneur-e-s-salarié-e-s, tout comme les intermittent-es du spectacle, font l'expérience de la discontinuité. Cependant, alors que dans le cas des intermittent-es du spectacle la continuité du revenu est assurée par les allocations chômage, pour les entrepreneur-e-s-salarié-e-s cette continuité est assurée par le principe de lissage. Cependant les niveaux des revenus sont bien sûr différents, les entrepreneur-e-s-salarié-e-s ne pouvant bénéficier des allocations chômage qu'en début d'activité au sein de la CAE, c'est-à-dire jusqu'à quand durent les droits à indemnisation acquis auparavant et dans les limites du cumul allocations et salaires et puis en cas de fin d'activité et donc de rupture conventionnelle avec la CAE.

25. Nathalie Devolve, Stéphane Veyer, « De la coopérative d'activités et d'emploi à la mutuelle de travail », *op. cit.*

D'après l'enquête menée en 2014-2015, en moyenne, le revenu mensuel que les entrepreneur-e-s-salarié-e-s tirent de leur activité dans les coopératives Coopaname et Oxalis est de 900 euros environ, un montant qui est certes très faible en comparaison du salaire moyen en France. Cette donnée corrobore le constat fait par Fanny Darbus dix ans plus tôt, de la précarité financière vécue par un grand nombre d'entrepreneur-e-s-salarié-e-s²⁶. Mais comparé au revenu moyen des auto-entrepreneurs, le revenu moyen des entrepreneur-e-s-salarié-e-s est plus que le double. À noter aussi une présence de femmes beaucoup plus importante dans les deux CAE que dans la population des auto-entrepreneur-e-s et *a fortiori* des indépendant-e-s. En outre, les femmes tirent en moyenne un revenu de leur activité supérieur à celui des hommes dans les deux coopératives, à la différence de la situation qui prévaut chez les indépendant-e-s et les auto-entrepreneur-e-s. Or, les deux populations, des entrepreneur-e-s-salarié-e-s de Coopaname et Oxalis et des auto-entrepreneur-e-s sont très hétérogènes, entre la personne qui est à la retraite, qui perçoit une pension de 3000 euros et qui est rémunéré occasionnellement comme auto-entrepreneur-e et celle pour qui toute l'activité est exercée comme auto-entrepreneur-e, entre la personne qui fait de son activité dans une CAE son activité principale à plein temps et celle qui y consacre un dixième de son temps... Bref, les données sur les revenus moyens n'ont pas une grande signification, néanmoins, on peut avancer l'hypothèse qu'exercer une activité indépendante dans un cadre coopératif permettrait d'atteindre des revenus plus élevés par rapport au revenu perçu par l'auto-entrepreneur-e²⁷.

Or, si l'on compare le salaire moyen mensuel de l'intermittent-e du spectacle et le salaire moyen de l'entrepreneur salarié des CAE on est surpris par la similitude. Pour les uns comme pour les autres, le salaire moyen n'atteint pas le SMIC. La différence, qui n'est pas des moindres, est que les intermittent-e-s perçoivent des allocations chômage qui non seulement permettent de produire de la continuité dans la discontinuité, mais aussi maintiennent le salaire (direct et indirect), à un niveau équivalent en moyenne

26. Fanny Darbus, « Reconversions professionnelles et statutaires », art. cit.

27. Justine Ballon *et al.*, « La investigación como herramienta de cambio democrático », art. cit.

à presque deux fois le SMIC. Différente est la situation des entrepreneur-e-s-salarié-e-s qui ne peuvent pas bénéficier des allocations chômage dans les périodes où ils n'arrivent pas à décrocher des contrats ou lorsque leurs ventes de services subissent une baisse importante. Ces baisses du chiffre d'affaires réalisé se répercutent sur les salaires à venir suivant le principe du lissage. Certains – mais les cas sont rares – pourront bénéficier d'un complément de revenu par le RSA, alors que d'autres, beaucoup plus nombreux, exercent aussi des activités professionnelles, comme salariés ou non, en dehors de la CAE. Il s'agit à chaque fois de situations singulières, de bricolage, d'arrangements entre la contrainte du salaire ou le travail comme nécessité et la tentative de faire du travail une activité désirable. Au final, en prenant en compte l'ensemble des revenus d'activité (à l'intérieur et à l'extérieur de la CAE), on constate que le revenu moyen des entrepreneur-e-s-salarié-e-s des deux CAE atteint un niveau équivalent à un SMIC et demi, donc autour de 2000 euros. Ce qui est relativement peu si on considère le niveau de formation (80 % ont un niveau au moins égal à Bac +3), mais surtout cette valeur moyenne a peu de signification sociale étant donné les fortes différences entre entrepreneur-e-s salarié-e-s, voire des inégalités.

Variabilités, inégalités

Les intermittent-e-s, tout comme d'ailleurs les entrepreneur-e-s-salariés, ne font pas seulement l'expérience de la discontinuité, mais aussi de la variabilité. L'un des résultats les plus étonnants de l'enquête menée en 2004-2005 dans le milieu des intermittent-es du spectacle est constitué justement par la grande variabilité des salaires. Tout d'abord, la différence des salaires dépend du métier. Les salaires moyens sont généralement plus élevés pour les métiers techniques et particulièrement faibles pour certains métiers artistiques, comme la danse et la musique. Mais encore, les salaires sont très différents en fonction du secteur. Ils sont bien plus élevés dans le secteur plutôt « industriel/commercial » qu'est l'audiovisuel que dans le secteur à caractère plutôt « artisanal » et en partie « non marchand », comme c'est le cas assez souvent du spectacle vivant. Enfin, le salaire est croissant avec la taille de l'entreprise

employeuse. C'est ainsi qu'une même personne peut connaître une très forte variabilité de ses rémunérations suivant l'employeur. Pour quelques intermittent-e-s qui, plus que d'autres avaient connu une telle variabilité des salaires, nous avons estimé l'écart à 23 fois la valeur de la rémunération moyenne²⁸. Ce résultat permet d'étayer la thèse suivant laquelle les très faibles salaires d'une partie des intermittent-es ne sont pas un indicateur significatif d'un présumé manque de compétences, les inégalités de salaire ne sont pas le fait d'une « inégalité de talents », mais plutôt de la diversité des projets artistiques et culturels dans lesquels les personnes s'engagent. Par exemple, une même personne peut faire des interventions artistiques dans des quartiers ou zones défavorisées et jouer dans un spot publicitaire. Sa rémunération dans le premier emploi sera misérable par rapport à la rémunération dans le secteur publicitaire. Mais il est vrai que rares sont les personnes qui font des interventions artistiques en zone défavorisée et qui désirent travailler dans le secteur publicitaire.

Dans le cas des entrepreneur-e-s-salarié-e-s, les valeurs calculées du revenu moyen issu de l'activité au sein de la coopérative sont proches : aussi bien à Coopaname qu'à Oxalis le revenu moyen annuel est inférieur au SMIC annuel. Ce qui différencie les deux coopératives est le fait que les inégalités sont beaucoup plus grandes à Coopaname. En effet les modèles des deux coopératives sont très différents : Coopaname a opté pour un modèle complètement ouvert. À la différence de Oxalis, elle ne sélectionne pas les personnes en fonction de la viabilité économique des projets d'activité qu'ils portent.

L'analyse des données issues de l'enquête Revenu-Temps a permis de tracer les profils de figures idéal-typiques de l'entrepreneur-e-salarié-e. Il y a d'un côté l'entrepreneur-e-salarié-e qui fait partie d'un ménage pauvre, qui n'arrive pas à réaliser du chiffre d'affaires, qui se vit comme précaire et qui plus est, ne voit pas de perspectives meilleures se dessiner. Cette figure est tendanciellement plus présente à Coopaname qu'à Oxalis. Pour en compléter le profil, il faut ajouter qu'à la différence de la majorité des entrepreneurs salariés, il a fait des études courtes, ses

28. Antonella Corsani, Maurizio Lazzarato, *Intermittents et Précaires*, *op. cit.*

clients sont des particuliers avec lesquels il est entrée en contact à travers un réseau d'amis ou par le « bouche à oreille ».

À l'opposé, il y a la figure idéal-typique de l'entrepreneur-e-salarié-e pour qui non seulement l'activité comme auto-entrepreneur permet d'obtenir un revenu plus que satisfaisant, mais aussi les autres revenus du ménage permettent d'atteindre un niveau de vie jugé très satisfaisant. Malgré la nature incertaine de son activité, il ne se perçoit pas comme précaire. Beaucoup d'entrepreneur-e-s-salarié-e-s rentrent dans cette catégorie. Il faut ajouter qu'il s'agit aussi le plus souvent de personnes membres associées des CAE et elles sont très diplômées. Elles travaillent le plus souvent pour les institutions publiques ou pour des grandes organisations, le domaine de leur activité relève du développement durable et des services aux organisations. Plus nombreux sont les entrepreneur-e-s-salarié-e-s de Oxalis qui se rapprochent de cette figure idéal-typique. Mais il y a aussi d'autres facteurs de différenciation. D'une part, il y a ceux pour qui l'activité comme entrepreneur-e-salarié-e est une activité principale qui permet de dégager des revenus relativement élevés, jugés néanmoins insatisfaisants étant donné les besoins du ménage. D'autre part, il y a ceux pour qui le revenu issu de l'activité réalisée dans le cadre de la CAE est fort insatisfaisant, mais cela est compensé par les revenus du ménage. C'est une situation que l'on retrouve le plus souvent à Coopaname, et c'est une situation dont les femmes sont plus nombreuses à en faire l'expérience.

Il faut retenir qu'en moyenne, pour l'ensemble des entrepreneur-e-s-salarié-e-s, le revenu issu de l'activité dans la CAE ne contribue au revenu du ménage qu'à hauteur d'un tiers. En quelque sorte, le welfare familial accompagne et soutient des trajectoires impossibles, des expérimentations sociales d'un travailler autrement. Ainsi, la véritable figure précaire est celle de la personne seule avec enfant(s). Le plus souvent une femme.

Déjouer les dispositifs néolibéraux

L'individualisation de la rémunération constitue certainement le trait commun au travail salarié et au travail non salarié, ce qui rapproche le salarié du non salarié. L'individualisation par-

ticipe de l'hybridation des figures du salarié et de l'indépendant, voire de leur fusion dans la figure idéale, au sens d'idéalisée, de l'« entrepreneur-créateur ». Mais cette individualisation il ne faut pas la comprendre comme relevant d'une rationalité économique, la rationalité économique de l'entrepreneur schumpetérien qui met en mouvement une économie assoupie. Elle relève de la rationalité politique néolibérale qui prétend faire de la concurrence généralisée le modèle sociétal. Formellement ou réellement salariés, tous doivent être des entrepreneurs, des sujets autonomes et indépendants, et capables de poursuivre rationnellement leurs intérêts égoïstes. Comme l'écrit Wendy Brown, « Le citoyen néolibéral type est celui qui choisit stratégiquement, pour lui-même, entre les différentes options sociales, politiques et économiques ; non celui qui œuvre avec d'autres à modifier ou à rendre possibles ces options. Dans un contexte néolibéral pleinement réalisé, les citoyens seraient tout sauf préoccupés du bien public ; ils formeraient à peine un peuple. »²⁹ Or, c'est exactement à ce projet de société que la Coordination des intermittents et précaires ainsi que les coopératives Coopaname et Oxalis opposent la mutualisation comme alternative radicale.

Mutualiser le salaire socialisé

L'un des résultats les plus intéressants de la recherche menée avec les intermittent-es du spectacle a été atteint lorsque, sur la base des données collectées par l'enquête, il a été possible de simuler l'impact économique de la réforme de 2003 et du Nouveau Modèle élaboré par la Coordination des intermittents et précaires. Alors qu'elle avait reçu l'agrément du gouvernement de droite de l'époque, la réforme de 2003 ne permettait aucunement la réduction espérée du déficit de l'Unédic qui la justifiait pourtant publiquement. Elle allait même au contraire engendrer un surcoût financier de l'ordre de 30 %, car en même temps qu'elle précarisait et appauvissait bon nombre d'intermittent-es du spectacle, les mieux rémunérés d'entre eux bénéficiaient désormais d'allocations chômage bien plus généreuses. Ce résultat, confirmé par la suite par la Cour des comptes, permettait d'étayer notre thèse :

29. Wendy Brown, *Les habits neufs de la politique mondiale*, op. cit., p. 55.

l'intermittence dans le secteur du spectacle constitue, pour les idéologues du Medef, l'un des laboratoires d'expérimentation des politiques néolibérales qui visent à ordonner la société selon l'*ethos managérial*, à conformer les relations interpersonnelles au modèle de la concurrence entre entreprises. Dans ce cadre, il s'agit de faire de tout un chacun un « entrepreneur de lui-même » assumant seul tous les risques économiques et sociaux de son activité, un individu en lutte contre tous les autres pour obtenir un emploi, investissant à des rythmes frénétiques l'intégralité du temps de sa vie quotidienne, le jour et la nuit, dans la « production de soi » afin de gagner la guerre pour un revenu (direct et indirect) « mérité ». Le Nouveau Modèle d'assurance chômage élaboré par la Coordination des intermittents et précaires engendrait, d'après les simulations, et étant donné la situation globale du secteur du spectacle en 2004, le même surcoût financier, mais en opérant exactement dans le sens opposé, en dé-précarisant et en mutualisant le salaire socialisé.

En effet, le système d'assurance chômage, et en général tout système de protection sociale, conjugue deux logiques : une logique assurantielle individuelle (mon salaire indirect est proportionnel à mon salaire direct) et une logique mutualiste et solidaire, par laquelle les plus hauts salaires contribuent à mieux couvrir les risques sociaux de ceux qui perçoivent des salaires faibles. Or jusqu'en 2003, les annexes 8 et 10 du régime général d'assurance chômage fonctionnaient de sorte que les deux logiques soient équivalentes, c'est-à-dire que les annexes fonctionnaient en agençant convenablement les deux logiques. La réforme de 2003 a révolutionné ce mode de fonctionnement en réduisant la composante mutualiste et en donnant un poids plus grand à la composante individualiste. La conséquence a été une augmentation des prestations versées et un nombre réduit de bénéficiaires. Inversement, le Nouveau Modèle pousse vers sa limite la composante mutualiste en désavouant ainsi la valeur du salaire et les inégalités par la mise en concurrence. L'enquête a ainsi servi à dévoiler les raisons de la réforme et aussi à déplacer le débat. Certes, les raisons économiques sont toujours évoquées pour justifier toute nouvelle tentative de réforme, néanmoins le débat dans la société a intégré un élément jusque-là ignoré : la question de la protection sociale est

moins une question économique qu'une question politique. À coût égal, deux systèmes de protection sociale peuvent être radicalement opposés en fonction de la philosophie sociale qui les inspire.

Au bout de treize ans de lutte, les intermittent-es ont eu partiellement gain de cause. Avec les accords de 2016, le système est plus mutualiste. Ainsi, le nombre d'allocataires a sensiblement augmenté, sans que le montant global des prestations ait progressé significativement³⁰. Certes, tout compromis est instable et par ailleurs l'horizon d'émancipation que la Coordination des intermittents et précaires envisageait pour tous les salariés à emploi discontinu s'est fort éloigné avec la réforme du régime général d'assurance chômage de 2019. Il n'empêche, la Coordination a tracé un chemin pour tous-tes pour que la discontinuité puisse se transformer, par la mise en commun, en liberté.

Mutualiser le travail

Le projet de devenir mutuelle de travail a été lancé par Coopaname en 2008. Mais qu'est-ce que « mutualiser » signifie ici ? Et de surcroît une « mutuelle de travail » ? Après quelque temps d'observation, il nous est apparu clair que lancer le projet d'un devenir mutuelle de travail renvoyait à l'idée d'une « fabrique instituante » à la façon de Coopaname : il s'agissait ainsi de solliciter l'imaginaire collectif. Dans les premiers documents internes qui datent de 2008, on retrouve les premières formulations du projet :

« Que pourrait-être une Mutuelle de travail ? Tout simplement une société de personnes dans laquelle on se protégerait mutuellement nos parcours professionnels – autrement dit, notre capacité à pouvoir vivre décentement d'activités professionnelles que l'on choisit. Au-delà de la mutualisation de moyens (ce que sait très bien faire toute coopérative d'activités et d'emploi), il s'agit donc de mutualiser les risques : évolution nécessaire des savoir-faire, soubresauts de marchés, reconversions contraintes pour cause d'accidents de la vie, besoins momentanés de temps pour la vie familiale, etc. Pourrait-on organiser dans le cadre de Coopaname,

30. Voir l'étude Annuelle Pôle Emploi, « Les allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 en 2018 », *Statistiques, études et évaluations*, décembre 2019.

entre plusieurs centaines de membres, des mécanismes systématiques d'accompagnement mutuel, d'apprentissage mutuel, de salariat mutuel, de formation mutuelle, de protection mutuelle, de secours mutuel (etc.) qui permettraient de sécuriser chacun – grâce aux autres – dans sa capacité à gagner sa vie avec ce qu'il souhaite faire, en coopération avec qui il choisit de travailler, et au rythme qu'il se fixe ? »

Quelques années plus tard, Coopaname et Oxalis se sont associées avec le but commun de fabriquer des Mutuelles de Travail, dont les collectifs internes aux coopératives constituent des germes. Alors que Oxalis a une plus ancienne expérience du travail en collectif, pour Coopaname le développement des collectifs constitue un des signes de la mutation initiée avec le projet de devenir mutuelle de travail. Lorsqu'en 2012 nous avons démarré l'enquête au sein de Coopaname, la coopérative nous est apparue immédiatement comme une sorte de laboratoire d'expérimentation de la formation de collectifs à géométrie variable, offrant différentes possibilités d'articulation entre activité individuelle et activité collective. Le premier et plus ancien type de collectif créé au sein des CAE est le collectif ou groupe métier. Ce type de collectif remplit une triple fonction : un rôle de co-formation par la mutualisation des connaissances ; un rôle d'interconnaissance qui favorise la construction de la confiance et l'émergence de coopérations durables ; un rôle de régulation professionnelle au sein de la CAE, par exemple en rendant collective la question des tarifs. À partir des groupes métiers, au sein de Coopaname ont émergé différentes tentatives de se regrouper pour faire évoluer le rapport de force avec les donneurs d'ordres et/ou de construire une offre commune à partir de prestations complémentaires, c'est par exemple le cas des collectifs de marque. Un troisième type est constitué par le collectif sur projet. Ces collectifs s'inscrivent dans des collaborations durables, ils se fondent sur l'interconnaissance et la confiance permettant de confier à d'autres la réalisation de commandes reçues, comme dans le cas des collectifs qui reposent sur le partage des commandes. Dans le cas des collectifs qui se constituent à l'occasion d'une réponse commune à un appel d'offres, c'est la possibilité de mobiliser une multiplicité de compétences et savoir-faire complémentaires qui joue un rôle important

dans la dynamique du collectif. La constitution de ces collectifs nous a semblé inscrire ses membres dans un devenir commun³¹, entendu au sens de Gilbert Simondon pour qui le collectif est un processus par lequel des individus mettent en commun leurs « réserves de devenir »³².

Or, l'un des résultats de l'enquête Revenu-Temps concerne justement le partage de prestations et la réponse collective à des appels d'offres. Il s'agirait de deux pratiques qui favorisent la réalisation d'un meilleur chiffre d'affaires, donc la possibilité de se verser un salaire plus important ou sur une période plus longue. En effet, les personnes qui intègrent de manière ponctuelle ou régulière un ou plusieurs collectifs de travail parviennent à obtenir des revenus remarquablement plus élevés que ceux qui développent leur activité en solo. Par ailleurs, cela est vrai pour les hommes comme pour les femmes, bien que l'« effet collectif » soit remarquable surtout chez les femmes. Cette différence de revenu entre ceux qui travaillent en collectif et ceux qui travaillent seuls est de l'ordre de 35 % en moyenne, donc suffisamment significative pour considérer ce résultat comme étant le principal apport de cette enquête. Néanmoins, à ce stade de l'enquête nous n'avons pu que retenir des corrélations statistiques et formuler des hypothèses qui pourront guider dans des possibles enquêtes à venir. En effet, comme vu ci-dessus, il existe une très forte inégalité entre entrepreneur-e-s-salarié-e-s suivant le secteur d'activité et les modalités d'accès aux contrats, ainsi qu'une grande variabilité des rémunérations en fonction de la taille et du statut du client/donneur d'ordres. Il est donc difficile d'apprécier la part qui revient strictement aux apports positifs du travail en collectif et la part qui est due à la nature des projets. À titre d'exemple, les activités professionnelles dans le champ du développement durable sont relativement plus rémunératrices et elles exigent le plus souvent un travail d'équipe.

La question du Revenu Inconditionnel d'Existence

31. Pour une analyse des collectifs voir Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, « Les Coopératives d'activités et d'emploi », art. cit.

32. Gilbert Simondon, *L'individuation psychique et collective*, Paris, Aubier, 1989.

À la fin du 20^e siècle, Zygmunt Bauman, envisageait le « revenu de base » comme le début d'une nouvelle « agora » dans laquelle, soustraits à la contrainte monétaire du salaire, nous pourrions choisir entre intégrer le marché du travail ou bien développer des activités qui échappent à sa logique³³. Le début du 21^e siècle, notamment après la crise financière de 2007-2008, est marqué par un élargissement inédit du débat autour de l'idée d'inventer une forme nouvelle de revenu.

L'idée d'un revenu de base ou social, d'un revenu découplé de l'emploi remonte au 18^e siècle et c'est à Thomas Paine que l'on doit une première formulation. Auteur en 1797 d'un traité sur la justice agraire (*Agrarian Justice*), Thomas Paine proposait un revenu garanti financé par un impôt sur la rente foncière et versé à tous les individus dès l'âge de 21 ans. Son argumentation s'appuyait sur le droit et non sur un quelconque principe éthique ou humaniste : il s'agissait pour lui de corriger une dérive historique ayant permis à certains de s'appropriier la rente foncière, *via* le système des propriétés territoriales, alors que la terre était pensée par lui comme un bien commun et l'accès à son produit un « droit naturel ». Mais c'est surtout dans les années 1920-1930 que l'idée d'un revenu découplé tant du capital que du travail connaît des développements importants. Ce sont les années de la grande crise, ces années pendant lesquelles « le vieux monde se meurt » alors que le nouveau a du mal à émerger³⁴ ; dans ce « clair-obscur », comme l'écrivait Antonio Gramsci dans les *Cahiers de prison*, surgissent les monstres. Mais les périodes de transition sont aussi celles où le futur est indéterminé et où on peut essayer de tracer des chemins vers de nouveaux mondes plus souhaitables.

Jusqu'aux années les plus récentes, le débat autour d'un revenu découplé du travail et du capital était limité à un cercle d'initiés. Déjà au début des années 2000, et avec une intensification depuis la crise financière de 2007-2008, le débat s'est progressivement étendu au-delà du cercle autrefois constitué seulement par des universitaires et des activistes. En France, il a été porté

33. Zygmunt Bauman, *In Search of Politics*, Cambridge & Malden, Polity Press, 1999.

34. On remarquera que l'essai/fiction de Virginia Woolf, dont des extraits sont mis en exergue de ce chapitre, date de 1929.

par une nouvelle génération d'activistes mobilisés pour l'instauration d'un revenu de base³⁵, mais aussi, et en même temps, par des politiques, comme Christine Boutin qui dans son rapport de 2003 au Premier ministre proposait la création d'un « dividende universel ». Quelques années plus tard, en 2011, Dominique de Villepin proposait, quant à lui, l'instauration d'un « revenu citoyen ». Mais c'est lors de la campagne présidentielle de 2017, avec Benoît Hamon qui a fait du « revenu universel d'existence » un pilier de son programme électoral, que le débat s'est élargi véritablement, au-delà du cercle étroit d'initiés, mais au prix d'une inflation de sens, de définitions, de conceptions. Revenu de base, revenu universel d'existence, allocation universelle, revenu social garanti, revenu de citoyenneté, dividende universel, revenu citoyen, ces termes sont bien loin d'être des synonymes, ils traduisent en effet des conceptions diamétralement opposées de ce que ce revenu pourrait être. D'une part, une conception libérale-réparatrice, d'autre part une conception émancipationniste ; d'une part un revenu redistributif, d'autre part un revenu primaire. Parmi toutes ces conceptions³⁶, il y a aussi le revenu minimum garanti ou revenu de base garanti pensé par l'économiste libéral Milton Friedman. La proposition de Milton Friedman est plus proprement celle d'un impôt négatif sur le revenu. En France, la conception néolibérale du revenu de base a connu sa concrétisation avec la mise en place de la Prime Pour l'Emploi en 2001. Le revenu de base conçu comme impôt négatif constitue un support à la création d'emplois-pauvres : en effet, il est censé borner la grande pauvreté au travail en même temps qu'il fonctionne comme un dispositif de *workfare*, car seuls ceux qui ont accepté un emploi, à n'importe quelles conditions, pourront y avoir droit et pas les personnes qui étaient au chômage.

35. Notamment les collectifs Pour un Revenu Social (POURS) et le Mouvement Français pour un Revenu de Base...

36. Il existe d'ailleurs quelques travaux de remise en perspective historique qui aident à distinguer et comparer les différentes conceptions de ce revenu depuis la conception de Thomas Paine, en passant par la notion de « dividende social » développée par Oskar Lange et jusqu'à analyser les conceptions les plus récentes. Parmi ces travaux, le mémoire de Master Sciences Po Toulouse réalisé par Anton Ferrand en 2015 et qui a pour titre « Revenu de base et projet d'autonomie ».

Dans une perspective bien différente, dans une perspective d'émancipation, et dans la lignée d'André Gorz³⁷, il conviendra de parler de revenu d'existence. Penseur de l'autonomie, à la recherche toujours, passionnée et passionnante, d'un chemin de sortie du capitalisme et de ses formes spécifiques d'aliénation, A. Gorz a porté d'abord un regard très critique sur le revenu social découplé de l'emploi, car il voyait dans ce revenu un dispositif d'assujettissement à l'État. Dans *Adieux au prolétariat. Au-delà du socialisme*, il s'en expliquait dans les termes suivants : « Par elle-même, elle [*i. e.* la distribution d'un revenu découplé de l'emploi] ne peut, en effet, conduire qu'à la prise en charge des individus par l'État. Le droit au "revenu social" (ou "salaire social") n'abolit partiellement le "travail forcé salarié" qu'au profit d'un salariat sans travail. Il remplace ou complète, selon les cas, l'exploitation par l'assistance, tout en perpétuant la dépendance, l'impuissance et la subordination des individus vis-à-vis du pouvoir central. »³⁸

Remarquons bien, il ne s'agit pas pour A. Gorz de critiquer le revenu social au nom de la défense de la « société du travail », car, bien au contraire, il s'agit pour lui de trouver la porte pour en sortir³⁹. Jusqu'au milieu des années 1990, il avait envisagé cette sortie par une réduction « radicale » du temps de travail. C'est dans *Les chemins du paradis* que nous trouvons l'exposition la plus complète de son projet. Gorz envisage ici une réduction du temps de travail à 20000 heures dans une vie et il écrit : « Or 20000

37. André Gorz, *Ecologica*, Paris, Galilée, 2008.

38. André Gorz, *Adieux au prolétariat. Au-delà du socialisme*, Paris, Galilée, 1980, p. 12.

39. André Gorz a toujours insisté sur la différence entre le concept philosophique de travail et celui économique, entre le travail conçu comme un universel trans-historique et le travail tel qu'il devient dans le capitalisme : une marchandise, une médiation sociale. Ainsi, dans la perspective d'André Gorz, vouloir abolir le travail ne signifie pas vouloir une société de fainéants, il s'agit d'abolir le travail tel qu'il est dans la formation sociale spécifique qu'est le capitalisme. Il écrit alors : « Abolir le travail ne signifie donc pas abolir la nécessité de l'effort, le désir d'activité, l'amour de l'ouvrage, le besoin de coopérer avec les autres et de se rendre utile à la collectivité. Au contraire : l'abolition du travail, c'est seulement la suppression progressive, et qui ne sera jamais totale, de la nécessité dans laquelle nous sommes d'acheter notre droit à la vie (pratiquement synonyme de droit au salaire) en aliénant notre temps, notre vie. » André Gorz, *Adieux au prolétariat*, *ibid.*, p. 9.

heures par vie, cela représente dix années de travail à plein temps, ou vingt années de travail à mi-temps, ou – choix beaucoup plus plausible – quarante années de travail intermittent, des périodes de mi-temps alternant avec des périodes de congé ou d'activité autonome non salarié ou de travail bénévole dans une communauté, etc. »⁴⁰

Dans l'essai *Misères du présent. Richesse du possible*, il revient encore une fois sur les raisons qui l'avaient conduit à refuser jusque-là le revenu social :

« J'ai longtemps refusé l'idée d'un revenu social qui permette de "vivre sans travailler". Et cela pour des raisons inverses à celles des disciples de Rawls pour lesquels le "travail" est "un bien" qui au nom de la justice, doit être distribué équitablement. Non, le "travail" n'est pas "un bien" : c'est une activité nécessaire, exercée, à l'époque moderne, selon des normes définies par la société, à la demande de celle-ci, et qui vous donne le sentiment que vous êtes capable de faire ce dont la société a besoin [...] À mesure que le poids de sa nécessité diminue, l'équité exige à la fois qu'il diminue dans la vie de chacun et qu'il soit équitablement réparti sur tous [...] Cette formule, que je préconisais à partir de 1983, était cohérente avec la perspective de l'extinction du salariat et de la "loi de la valeur" : le revenu social n'est plus un salaire. Elle était cohérente avec l'appropriation et la maîtrise du temps. Mais elle n'était pas cohérente avec les perspectives ouvertes et les changements introduits par le post fordisme. »⁴¹

C'est l'analyse des *Misères du présent*, mais aussi des richesses du possible, qui le conduisent alors à envisager le revenu inconditionnel d'existence comme porte de sortie de la « société du travail ».

En ce qui concerne les misères du présent, A. Gorz avait cerné, comme nous l'avons vu, la liaison dangereuse entre capitalisme cognitif et néolibéralisme. Une liaison dangereuse qui trouve son expression, la plus puissante et emblématique du changement d'époque, dans le devenir capital humain de la force de travail. C'est l'humain, comme force physique et force intellec-

40. André Gorz, *Les chemins du paradis*, Paris, Galilée, 1983, p. 90.

41. André Gorz, *Misère du présent. Richesse du possible*, op. cit., p. 139-140.

tuelle, comme affects, désirs et passions, comme subjectivité, qui devient capital. C'est l'humain qu'il s'agit de produire et reproduire comme capital, c'est dire que l'humain-même est désormais soumis comme capital à la logique de valorisation marchande. Ainsi écrivait-il : « "L'homme" est subsumé dans le processus de production comme "ressource humaine", comme "capital humain", capital fixe humain. »⁴² L'individu doit se penser et se vivre comme entreprise, ce que A. Gorz exprime dans les termes « production de soi ». Dans le capitalisme à l'ère néolibérale, produire, écrivait A. Gorz, c'est avant tout produire son propre capital humain, c'est « se produire ». Toute activité qui produit du capital humain, donc qui en accroît la productivité, devient travail. D'où une extension du travail au point d'englober toute activité. Quant à la Richesse du possible, A. Gorz la saisie, avec peut-être un trop grand optimisme, dans les perspectives qui s'ouvrent avec les technologies numériques et la diffusion de l'éthique *hacker*.

L'immatériel, qui constitue le dernier long essai qu'A. Gorz nous a laissé en héritage, reprend, approfondit et développe ces analyses ainsi que la conception du revenu inconditionnel d'existence. Ce revenu est conçu par A. Gorz comme un revenu suffisant (et non minimal), inconditionnel (sans condition de revenu et sans contrepartie en travail) et comme un revenu primaire. L'instauration d'un revenu social, en tant que Revenu Inconditionnel d'Existence, n'a pas comme objectif une redistribution plus juste et adéquate aux nouvelles formes de mise au travail et de production de valeur, mais de créer les conditions d'émergence de nouvelles formes de production et de consommation en dehors de la sphère de la valeur : « Son but n'est pas de perpétuer la société de l'argent et de la marchandise, ni de perpétuer le modèle de consommation dominant des pays dits développés. Son but est, au contraire de [...] "libérer l'activité de la dictature de l'emploi". »⁴³

Le revenu d'existence ne devrait pas être un revenu minimum car il constituerait une aide indirecte aux entreprises pour embaucher à bas coût. Au contraire, il devrait être suffisamment élevé pour que le chantage à l'emploi, à n'importe quelles conditions de travail et à n'importe quel prix, ne puisse plus fonction-

42. *Ibid.*, p. 18.

43. André Gorz, *Ecologica, op. cit.*, p. 150.

ner. En d'autres termes, il devrait être assez élevé pour relâcher la contrainte monétaire du revenu et permettre d'accroître le pouvoir de négociation des salaires et des conditions de travail. Il devrait être inconditionnel, mais inconditionnel au sens fort. L'idée d'une « inconditionnalité forte », dont il a déjà été question dans le troisième chapitre, signifie que ce revenu ne doit rien exiger ni rémunérer, il doit permettre le développement d'activités autonomes, c'est-à-dire, qui ne trouvent qu'en elles-mêmes leur finalité. Enfin, ce revenu doit être primaire. Mais comment pouvoir concevoir ce revenu comme revenu primaire, comme revenu d'activité, donc ne relevant pas de la redistribution, s'il ne constitue pas la reconnaissance monétaire d'une activité génératrice de valeur ? Il s'agit de penser le revenu d'existence, avec Gorz et à la suite de Jacques Duboin, comme un revenu distributif.

Dans les années 1930, Jacques Duboin, banquier et homme politique, avait imaginé, tout comme Keynes⁴⁴ et exactement à cette même époque, une économie de l'abondance et il avait conçu une nouvelle forme d'économie basée sur la gestion non plus de la rareté, mais de l'abondance : l'économie distributive. Dans cette économie, les revenus distribués correspondraient à des parts de la richesse commune à tous plutôt que constituer la reconnaissance monétaire de l'effort de travail fourni par chacun. Voilà la définition du revenu distributif selon Duboin. Il n'y a rien à voir avec le revenu issu de la redistribution qui est un revenu prélevé aux plus riches à travers la fiscalité et transféré aux plus pauvres, un revenu dont le RSA, Revenu Social d'Activité, est un exemple des plus cités dans le débat public sur le revenu universel. Le revenu d'existence, pensé comme revenu distributif, ne peut pas être financé par l'impôt, et d'ailleurs pas non plus par la cotisation, il ne peut être fait que d'une monnaie spécifique, d'une monnaie autre, non capitaliste.

Pour André Gorz, le revenu d'existence n'était pas le but à atteindre, mais un outil pour soutenir un processus, déjà en acte selon lui, de sortie du capitalisme. Il avait saisi le potentiel que recèlent les nouvelles formes de production développées dans

44. La référence est ici à une œuvre peu connue de J. M. Keynes, « Perspectives économiques pour nos petits enfants » : <https://www.les-crisis.fr/keynes-perspectives-eco/>, consulté le 13 février 2020.

les « ateliers d'autoproduction », finalisées à la re-création de valeurs d'usage, rendues possibles par la diffusion conjointe des nouvelles technologies et de l'éthique *hacker* qui fonde la culture des *fablabs* et des *hackerspaces*⁴⁵. Dans ces lieux s'expérimentent non seulement des nouvelles manières de produire, mais aussi des nouvelles manières du vivre ensemble. Des nouvelles socialités et des nouvelles formes de démocratie.

C'est dans cette perspective que la question du revenu d'existence rejoint la question écologique et c'est dans cette perspective que l'on peut essayer de croiser les concepts de revenu d'existence comme revenu distributif et celui d'écosophie. Le concept d'écosophie que André Gorz mobilise dans quelques-uns de ses écrits, a été développé essentiellement par Félix Guattari⁴⁶. André Gorz et Félix Guattari partageaient une vision fort critique du discours écologique limité à la question environnementale. Les fondements de l'écologie politique qu'ils ont initiée se trouvent dans la critique du capitalisme. C'est en partant de la critique du capitalisme que l'on peut comprendre son triple impact : sur l'environnement, mais aussi sur les relations humaines et sur le rapport subjectif que chacun entretient avec soi-même. Le concept d'« écosophie » vise alors à rendre compte de l'agencement des trois écologies : environnementale, sociale et mentale. Le revenu d'existence, en tant que revenu distributif, serait justement susceptible de modifier notre rapport à l'environnement naturel et social, aux autres et à nous-mêmes, en modifiant notre économie temporelle (le rapport entre temps et argent étant modifié) ainsi que les formes de médiation sociale (le travail n'étant plus nécessairement la forme de la médiation sociale).

Mais le revenu d'existence, soutenait André Gorz, ne pourra venir pacifiquement d'en haut, par des réformes ; il ne pourra venir que d'en bas. Tout d'abord, un revenu découplé du travail et de l'emploi peut, certes, venir d'en haut, introduit par des réformes, mais il ne serait jamais conçu comme un revenu d'existence. Le risque est qu'il soit conçu plutôt comme un revenu qui se subs-

45. Parmi ces expérimentations, celle de Usinette est des plus intéressantes : <https://usinette.org/> ou encore celle de LaMyne <http://www.lamyne.org/> dont le projet semble se rapprocher le plus de l'horizon d'émancipation dont parlait André Gorz.

46. Félix Guattari, *Les trois écologies*, Paris, Galilée, 1989.

titue intégralement ou en partie aux autres revenus financés par la cotisation (comme les pensions de retraite ou les allocations chômage) ou l'impôt (les minima sociaux). Sa mise en place relèverait d'une simple logique de rationalisation et simplification des dispositifs de protection sociale existants, il pourrait même constituer la contrepartie de l'affaiblissement de ceux-ci.

Dans *Misères du présent*, André Gorz envisageait deux espaces du social dans lesquels le revenu d'existence pouvait faire son chemin d'en bas : celui de l'intermittence du spectacle et celui des monnaies complémentaires. Depuis la réforme de 2003 des annexes 8 et 10 du régime général d'assurance chômage, le mouvement des intermittent-e-s du spectacle, notamment la Coordination des intermittents et précaire, a justement joué un rôle majeur dans la fabrication d'en bas d'un revenu découplé du travail et du capital. D'une part, en élaborant un Nouveau Modèle d'assurance chômage à même de garantir, par la mutualisation, la continuité de revenu en situation de discontinuité du « travail-emploi » et cela au-delà des frontières administratives du champ de l'intermittence du spectacle. D'autre part, en provoquant le débat autour du revenu découplé du travail et du capital. Ce faisant, pendant une dizaine d'années, la Coordination des intermittents et précaires, organisation éphémère, mais qui a marqué l'histoire sociale de la France du début du 21^e siècle, a fort contribué à porter la question du revenu découplé du travail et du capital dans l'espace public et à développer un autre imaginaire social que celui néolibéral qui a inspiré les réformes du régime d'assurance chômage et des systèmes des retraites.

Néanmoins, la figure de l'intermittent-e reste enfermée dans la logique binaire du travail-emploi et de son autre, le chômage. En revanche, la figure de l'entrepreneur-e-salarié-e semble préfigurer d'autres horizons d'émancipation. Coopaname et Oxalis, les deux plus grandes Coopérative d'Activité et d'Emploi se sont associées, et avec d'autres coopératives, pour donner naissance à « Bigre ! », la première mutuelle de travail associé. C'est donc dans le cadre de la mutuelle de travail que l'expérimentation d'une monnaie complémentaire est envisagée, en même temps que sont posées et abordées les questions que soulève la création d'un revenu découplé de l'emploi et du capital.

La mutation de la forme salaire semble constituer un point intéressant d'où observer les métamorphoses du travail et des relations de travail. Dans ce chapitre, deux tendances majeures ont été mises en exergue, la financiarisation du salaire et l'individualisation. Les deux participent de la fabrique du sujet néolibéral. Les expériences de la Coordination des intermittents et précaires ainsi que celle des deux coopératives d'activités et d'emploi Coopaname et Oxalis configurent deux alternatives différentes. Alors que la Coordination des intermittents et précaires a élaboré un modèle de protection sociale adapté à toutes les situations professionnelles caractérisées par la discontinuité et la variabilité des rémunérations et fondé sur un principe strictement mutualiste et solidaire du revenu, les deux coopératives d'activités et d'emploi Coopaname et Oxalis avancent dans leur projet de devenir des mutuelles de travail. À la différence des coopératives autogérées, les deux CAE ne visent pas l'égalisation par la mutualisation des salaires, mais par la dynamique coopérative construite par le bas et donc par la mutualisation du travail. Alors que la Coordination des intermittents et précaires a élaboré une version de son Nouveau Modèle pouvant faire évoluer l'allocation chômage vers un revenu inconditionnel d'existence, Coopaname et Oxalis envisagent l'expérimentation d'une monnaie complémentaire qui pourrait soutenir le projet d'un complément de revenu, comme revenu coopératif et mutualiste.

Chapitre 8

Autonomie et hétéronomie dans les zones grises des relations de travail

« Ce que j'appelle processus de singularisation est quelque chose qui met en échec ces mécanismes d'intériorisation des valeurs capitalistiques, quelque chose qui peut conduire à l'affirmation de valeurs dans un registre particulier, indépendamment des échelles de valeurs qui nous entourent et nous guettent de tous les côtés. »

Félix Guattari, *Micropolitiques*, 2007 [1986].

« L'abolition du rapport salarial ne suffit pas à rendre le travail autonome [...] La vraie autonomie et la vraie expression de soi sont quelque chose de différent. Elles consistent à se donner sa loi à soi-même, à se fixer des objectifs et les moyens de les atteindre. »

Dominique Méda, *Le travail. Une valeur en voie de disparition ?*, 1995.

« On ne peut pas vouloir l'autonomie sans la vouloir pour tous, [...] sa réalisation ne peut se concevoir que comme entreprise collective [...]. L'aliénation se présente d'abord comme aliénation de la société à ses institutions, comme autonomisation des institutions à l'égard de la société. »

Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, 1975.

Le terme autonomie se compose de deux mots dérivés du grec ancien, αὐτός « soi-même » et νόμος « loi ». Être autonome veut ainsi dire se gouverner soi-même, être régi par sa propre loi. Inversement, être hétéronome – du grec ancien ἕτερος qui veut dire « autre » – signifie se conduire selon la loi de l'autre. Ainsi, le mot hétéronomie est un synonyme du mot utilisé pour signifier le travail salarié, soit le mot subordination. On s'en souviendra, ce qui trace la ligne de partage entre travail salarié et travail non salarié est le lien (juridique) de subordination. Mais des marges d'autonomie sont-elles possibles au sein du travail salarié ? Ou bien, qu'est-ce que l'autonomie du travail subordonné ? Mais aussi, le travail non salarié est-il un travail véritablement autonome ? Ces questions constituent le véritable fil conducteur de ce livre, depuis les premières pages, là où elles étaient posées dans les termes suivants : qu'est-ce que le travail et quelle est son autonomie à l'époque du capitalisme cognitif néolibéral ? Les réponses que l'on peut apporter dépendent de la représentation et conception du capitalisme cognitif, mais aussi de la conception que nous avons de l'autonomie.

Ce chapitre est consacré à la redéfinition des questions et à la formulation de quelques réponses, fussent-elles partielles et provisoires, en regardant plus particulièrement les figures de l'intermittent-e du spectacle et de l'entrepreneur-e-salarié-e. Comme j'espère l'avoir démontré, l'intérêt que présentent ces deux figures tient au fait qu'elles conjuguent trois traits du travail au début du 21^e siècle :

- En ce qui concerne les relations de travail, aussi bien l'artiste intermittent-e du spectacle que l'entrepreneur-e-salarié-e-associé-e sont des salariés, au titre respectivement de la présomption de salariat et de l'assimilation au salariat. Cependant, dans leurs cas le lien de subordination est faible ou mal caractérisé, voire même absent dans le cas des entrepreneur-e-s-salarié-e-s.
- S'agissant ensuite des pratiques d'emploi, ces salariés pas comme les autres font l'expérience de la discontinuité (des contrats), de la variabilité (des rémunérations), de l'incertitude. Ils sont précaires.

- Enfin, pour ce qui est de leur profil socio-professionnel, ils ont atteint un haut niveau de formation, leurs métiers relèvent le plus souvent des métiers intellectuels ou artistiques. Leur travail est cognitif et/ou créatif. Du point de vue de la nature de leur travail on peut les rapprocher du *travailleur cognitif* au sens de Roberto Cillario, soit, rappelez-le, le travailleur qui réfléchit sur les procédures organisationnelles et est appelé à les modifier, ou bien du *knowledge worker* au sens de Peter Drucker, soit une personne capable d'être créative, d'innover.

Ils incarnent les trois traits de la figure nouvelle du travail non subordonné, bien qu'ils soient formellement salariés.

La question de l'autonomie ou de la liberté comme autonomie

La question de l'autonomie a toujours été au cœur de la philosophie politique occidentale, le concept d'autonomie est avant tout un concept philosophique. La première élaboration est celle athénienne, forgée en référence à l'État : est autonome l'État qui est souverain dans les limites de son territoire. La conception moderne, associée au nom d'Emmanuel Kant, se réfère plutôt à l'individu et fait de la personne un sujet qui se doit d'être autonome : l'autonomie relève chez Kant d'une loi morale. Les conceptions ancienne et moderne de l'autonomie seraient ainsi différentes, la première posant la question de l'autonomie au niveau d'un peuple, d'un collectif, la deuxième celle de l'autonomie de l'individu¹. Cette vision qui oppose les deux conceptions a été fort contestée par Cornelius Castoriadis avec l'argument suivant : l'autonomie entendue comme souveraineté pleine de la *polis* est indissociable de la question de la démocratie, et, par-là, de l'autonomie de tout un chacun au sein de la polis ; en ce sens, il y aurait une continuité théorique entre la conception ancienne de l'autonomie et celle moderne dans la prise en compte de l'individu. Mais en critiquant la conception moderne individualiste de l'autonomie

1. Alain Renaut, « Liberté », in P. Raynaud & S. Rials (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 406-409.

(l'autonomie individuelle n'est qu'une pure abstraction pour Castoriadis), il démontre l'existence d'un lien entre autonomie individuelle et autonomie collective². Ainsi, avec Castoriadis, nous avons une première thèse sur l'autonomie, celle qui affirme le lien inextricable entre autonomie individuelle et autonomie collective.

Il a été contesté à Castoriadis que la démocratie athénienne, qui est toujours restée une référence majeure pour lui, s'accommodait bien des exceptions. En effet, les femmes, les esclaves et les étrangers n'étaient pas considérés comme des citoyens, ils ne faisaient pas partie de la *polis*, ils étaient des non-sujets. En d'autres mots, ils ne pouvaient pas prétendre à leur autonomie, ils n'étaient pas libres. Seuls ceux qui avaient les attributs du citoyen le pouvaient. Ce à quoi Castoriadis avait répondu que la conception moderne de l'autonomie avait aussi ses exceptions. En effet, dans la plupart des pays, l'abolition de l'esclavage date seulement du 19^e siècle. En France, alors que la révolution avait exclu les femmes de la *polis*, le Code civil de 1804 – « code de Napoléon » – consacrait l'incapacité juridique des femmes mariées, soumises à l'autorité du mari. Un siècle plus tard, en 1938, une loi reconnaît une « capacité juridique restreinte » des femmes, mais c'est seulement en 1965, avec la réforme du régime matrimonial, que les femmes mariées se sont vues reconnaître pleinement la capacité juridique. Et c'est dans les années 1960 et 1970 que les femmes se sont imposées, par la lutte, comme sujets autonomes. Ce qui ne veut pas dire qu'avant il n'y avait pas de luttes, c'est que ces luttes étaient les plus souvent invisibles. Partir de l'invisible comme le fait James Scott, c'est se donner les moyens pour comprendre que les dominés ne sont pas seulement dominés, qu'ils sont des sujets agissants³. L'histoire n'est jamais seulement celle du pouvoir et des dominants : si les formes du pouvoir changent, se métamorphosent, c'est que les sujets dominants y sont contraints, que l'histoire est faite aussi par les « dominés ». En ce sens, les luttes sont productives puisqu'elles obligent le pouvoir à se réinventer, à reconfigurer ses dispositifs de domination et d'assujettissement. Dire cela revient, en quelque

2. Cornelius Castoriadis, « La polis grecque et la création de la démocratie », *Le Débat*, n° 38, 1986, p. 126-144.

3. James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008 [1992].

manière, à embrasser la conception de Michel Foucault pour qui il y a une sorte de dépendance réciproque entre le pouvoir et les forces qui lui résistent. Finalement, en suivant Foucault, les luttes n'auraient pas d'autres issues que la reconfiguration du pouvoir. Cependant, comme le soutient Stephen Bouquin, il n'y a pas de retour au *statu quo ante*⁴, et c'est parce qu'il n'y a pas de retour au *statu quo ante* que les stratégies de liberté ont du sens, bien que les actions puissent ne pas être toutes efficaces et que les forces opposées puissent en anéantir leur efficacité. En d'autres termes, dire qu'il n'y a pas de retour au *statu quo ante* signifie donner tout son poids à l'expérience et aux stratégies de liberté.

Le concept d'autonomie est immédiatement relié à deux autres concepts importants, celui de subjectivité et celui de liberté. En ce qui concerne la subjectivité, la question de l'autonomie se situe en effet à la jonction entre assujettissement et subjectivation. Si l'assujettissement est le processus par lequel l'individu se soumet, de manière consciente ou inconsciente, volontaire ou contrainte, à la loi de l'autre, la subjectivation peut être entendue comme le processus par lequel l'individu assujetti se soustrait à l'emprise et au commandement de l'autre et conquiert des marges de liberté de sorte à n'être déterminé que par sa propre loi⁵. L'autonomie est alors concevable comme capacité de se soustraire au commandement, comme capacité d'auto-transformation, d'auto-altération du moi suivant Castoriadis⁶, de singularisation suivant Félix Guattari cité en exergue de ce chapitre.

En ce qui concerne le lien entre autonomie et liberté, il faut dire que déjà chez les philosophes grecs les concepts de liberté et d'autonomie étaient employés comme des synonymes. Aujourd'hui, dans le dictionnaire de philosophie politique⁷, c'est à l'entrée Liberté qu'est traitée la question de l'autonomie, mais il manque une référence majeure qui est constituée certainement par Spinoza. C'est chez Spinoza, dont la philosophie est avant tout une

4. Stephen Bouquin, « La question des résistances au travail dans la sociologie du travail française », art. cit.

5. Paolo Vignola, Cyprien Tasset, « Subjectivité », art. cit.

6. Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975

7. Philippe Raynaud, Stéphane Rials, *Dictionnaire de philosophie politique*. Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

philosophe de la liberté⁸, que la liberté est pensée comme autonomie. Pour Spinoza, « est dite libre la chose qui existe d'après la seule nécessité de sa nature et n'est déterminée par soi seule à agir. On appelle au contraire nécessaire, ou plutôt contrainte la chose qui est déterminée par une autre chose à exister et à produire un effet selon une raison définie (*certa*) et déterminée. »⁹ Spinoza, distingue ainsi contrainte et nécessité. Tandis que la contrainte est la négation de la liberté, la nécessité ne l'est pas. Spinoza entend par nécessité la nécessité de notre propre nature, ainsi il faut comprendre la nécessité comme nécessité intérieure, c'est-à-dire ce qui nous détermine. Dans la perspective spinozienne, la liberté comme autonomie doit alors être comprise justement comme « libre nécessité » ou « cause adéquate ». Alors que le concept de « libre nécessité » s'oppose à celui de « libre arbitre », celui de « cause adéquate » traduit l'idée que la liberté comme autonomie n'est possible que si nous avons la connaissance de notre nature intérieure donc des causes qui nous déterminent. Pour le dire en d'autres termes, la liberté comme autonomie est conscience de soi, connaissance de notre nécessité qui nous détermine. Ainsi, à l'encontre de l'idéologie du libre arbitre, l'individu spinozien n'est pas tout puissant, mais la société n'est pas non plus toute puissante face à l'individu. Comme le suggère Chantal Jacquet, Spinoza « évite le double écueil de l'utopie dévastatrice et de la résignation fataliste »¹⁰. Et c'est ainsi que Spinoza nous offre aussi une alternative théorique à l'individualisme et au structuralisme, alternative riche de potentiels pour les sciences sociales.

Cependant, la conception philosophique moderne de l'autonomie, qui va avoir une forte influence sur nos représentations de l'individu et de la société, y compris sur la représentation des relations de travail, est fort marquée par l'individualisme et la notion d'autonomie est associée à celle d'indépendance. L'autonomie est alors conçue comme auto-suffisance. Il s'agit là de celle que certains considèrent être une véritable « dérive individualiste » de

8. Laurent Bove, *La Stratégie du conatus. Affirmation et résistance chez Spinoza*, Paris, Vrin, 1996.

9. Baruch Spinoza, *L'Éthique*, Paris, Gallimard, 1954, p. 66.

10. Chantal Jacquet, « L'actualité du Traité Politique », in C. Jacquet et al. (dir.) *La multitude libre. Nouvelles lectures du Traité Politique*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008, p. 13-26, p. 17.

la conception de l'autonomie qui soulève une question majeure : « L'éthique de l'indépendance cultive assurément un idéal d'auto-suffisance, donc de liberté sans règle ; mais cette liberté sans règle, est-ce l'autonomie ? »¹¹ La réponse que l'on peut apporter à cette question est absolument négative si l'on s'en tient aux enseignements de Spinoza. De même, la réponse sera négative suivant la conception de l'« autonomie relationnelle » développée par des philosophes féministes et celle de l'autonomie comme projet de société, développée par Cornelius Castoriadis.

La représentation idéalisée d'un individu indépendant, tout puissant, auto-suffisant, censé agir dans un espace social non traversé par les affects, représentation propre de la conception individualiste de l'autonomie qui est dans l'imaginaire collectif à l'époque néolibérale, a été critiquée par bon nombre de philosophes féministes en tant qu'idéal de la masculinité. J'ajouterai que cet idéal de la masculinité s'impose avant tout aux hommes qui sont assujettis au régime de la masculinité dont l'autre est la féminité, associée à la fragilité et à la dépendance. Or, du fait de cette critique de la philosophie de l'autonomie comme idéalisation de la masculinité, pendant longtemps la philosophie féministe s'est désintéressée à la question de l'autonomie. Lorsque, à partir des années 1990, la critique philosophique féministe s'est emparée de la question, elle a conçu l'autonomie comme « relationnelle »¹² et « procédurale ». L'autonomie n'est pas un état de l'existence, elle est toujours un processus, un enchaînement de pratiques qui ne sont jamais le fait d'un individu isolé, mais d'un individu social, qui se constitue en étant en interaction avec les autres. La réflexivité et le rapport critique à soi, considérés comme les conditions de l'autonomie, requièrent un rapport positif, de confiance, avec les autres. Inversement, toute forme d'oppression sociale affaiblit les capacités individuelles d'autonomie. Dans cette perspective, ce sont les interactions avec le collectif, en situation de confiance, qui seules peuvent permettre de parvenir à la conscience de soi et, par-là, à l'autonomie. Pour résumer, le concept d'autonomie est

11. Alain Renaut, « Liberté », art. cit. p. 408.

12. Natalie Stoljar, « Feminist Perspectives on Autonomy », in Edward N. Zalta (ed.) *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, 2015, <https://plato.stanford.edu/archives/fall2015/entries/feminism-autonomy/>.

dissocié de celui d'indépendance et il est associé à celui d'interdépendance¹³.

Cette conception relationnelle de l'autonomie peut être rapprochée, par certains aspects, de la pensée de Castoriadis. Enracinée dans la société et dans l'histoire, l'autonomie, telle qu'il l'a définie et la conceptualise, a des dimensions sociales et politiques et elle n'est concevable philosophiquement que comme un rapport. Comme l'écrit Castoriadis lui-même, sa conception de l'autonomie constitue une démonstration du fait que : « On ne peut pas vouloir l'autonomie sans la vouloir pour tous [...] sa réalisation ne peut se concevoir que comme entreprise collective. »¹⁴

La singularité de la pensée de Castoriadis repose sur le fait que sa conception de l'autonomie se forge au croisement de deux champs disciplinaires, la philosophie et la psychanalyse. Cependant, la question de l'autonomie n'est pas pour Castoriadis une simple question philosophique ou psychanalytique, sa perspective est avant tout politique : l'autonomie est un projet politique de société, une alternative radicale tant au système capitaliste qu'au système dit du socialisme réel. Il analyse l'un comme l'autre comme étant des systèmes producteurs d'hétéronomie individuelle et collective. Par hétéronomie, Castoriadis entend le fait d'être gouverné (individu et/ou collectif) par des règles que l'on n'a pas instituées, qui nous sont extérieures. La société autonome, telle que Castoriadis l'envisage, est une société dans laquelle les institutions sont le produit conscient de la collectivité. Autonomie est alors le nom d'un projet d'invention consciente des institutions qui nous gouvernent. Dans cette perspective théorique, la liberté comme autonomie n'est pas l'absence de règles, d'institutions, au contraire, elle n'est possible que s'il y a des règles, des institutions. Mais ces règles, ces institutions, ne doivent jamais se cristalliser au point de devenir étrangères à ceux et celles qu'elles sont censées servir, elles doivent pouvoir être changées de manière permanente et c'est en ce sens que l'autonomie n'est pas

13. Catriona Mackenzie, Natalie Stoljar (eds), *Relational Autonomy. Feminist Perspectives on Autonomy, Agency, and the Social Self*, New York & Oxford, Oxford University Press, 2000.

14. Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, op. cit., p. 159.

conçue comme un état, mais comme un processus, un processus permanent d'auto-institution de la société.

Or, la pensée de l'autonomie de Castoriadis est indissociable de la critique du travail industriel développée dans les pages de *Socialisme ou Barbarie*, revue qu'il avait créée avec Claude Lefort en 1948 et qui, pendant plus de quinze ans, a été le support de publication de récits sur la condition ouvrière, sur les formes de résistance et sur les luttes dans les usines. Aux portes de l'usine, l'idéal d'autonomie et de liberté des citoyens bute sur la subordination des travailleurs et la prescription du travail. Bruno Trentin, juriste, intellectuel et syndicaliste italien, a mis en exergue cette contradiction majeure des démocraties occidentales : d'une part, avoir fait de l'autonomie du citoyen une valeur et un principe fondamental et, d'autre part, avoir développé le travail subordonné. Ainsi le citoyen, appelé à participer au gouvernement de la cité, est-il privé de l'essentiel de son droit à participer aux décisions prises sur son travail : c'est « un sujet de droit sans droits, au moins en ce qui concerne la détermination des conditions auxquelles son travail concret doit être effectué »¹⁵.

Tout au long du 21^e siècle, la progression du travail salarié – donc du travail subordonné –, son affirmation comme norme juridique, sociale, puis même statistique, coïncide avec le développement du travail dans la grande usine, organisé selon les méthodes dites scientifiques. Ces méthodes connues sous le terme de taylorisme, sont basées sur la division technique et hiérarchique du travail, c'est-à-dire sur la séparation du travail de conception d'avec le travail d'exécution. Conjointement, le management fordiste, dont il a été déjà question dans les chapitres qui précèdent, n'exige pas du salarié la prise d'initiatives, le salarié doit s'en tenir à exécuter les ordres, à effectuer le travail qu'exige le poste qu'il occupe. Ainsi, dans le cas de l'ouvrier, et dans les formes tayloriennes-fordistes d'organisation et management du travail, subordination et prescription du travail vont de pair, au point de se confondre, au point d'être confondus¹⁶.

15. Bruno Trentin, *La Cité du travail. Le fordisme et la gauche*, Paris, Fayard, [1997] 2012, p. 407.

16. Pourtant, il y a bien du travail encadré par un contrat de travail qui lie par la subordination le salarié à son employeur, pour réaliser lequel le salarié bénéficie d'une certaine autonomie, par exemple dans le cas des cadres.

La sociologie du travail, dont l'enquête de Max Weber dans le secteur textile au début du 20^e siècle marque en quelque sorte la naissance¹⁷, a été avant tout une sociologie du travail ouvrier, elle a dévoilé un besoin et une capacité d'autonomie au travail et mis en exergue les formes de résistance et les stratégies déployées par les ouvriers d'usine pour conquérir des marges d'autonomie dans le travail subordonné, prescrit, aliéné. En se basant sur la large littérature en sociologie du travail, Emmanuel Renault propose de distinguer trois stratégies ou formes d'« autonomie au travail » observées par l'enquête sociologique et anthropologique¹⁸ :

- (1) l'autonomie individuelle est celle que la sociologie du travail conçoit en partant du constat d'un écart entre travail prescrit et travail réel, écart qui dévoile une capacité individuelle d'apprendre et de personnaliser l'exécution des tâches prescrites ;

- (2) l'autonomie collective est celle qui se mesure par l'écart entre coordination et coopération¹⁹. Là où, en analogie avec les notions de travail prescrit et de travail réel, par coordination il faut entendre, d'après E. Renault, les interactions prescrites et par coopération les interactions productives effectives.

- (3) la troisième forme est celle qui s'exprime comme résistance à la domination du travail et qui prend la forme de l'absentéisme, ou bien, comme observé déjà au début du 20^e siècle par Weber, la forme du freinage, censé permettre de résister aux rythmes infernaux tout en gardant le niveau du salaire.

Selon E. Renault, ces trois formes d'autonomie sont complémentaires, plutôt qu'alternatives. D'une part, les deux premières formes sont interdépendantes : les possibilités d'appropriation individuelle du travail dépendent des règles de coopération que

17. Max Weber, *Zur Psychophysik der industriellen Arbeit*, op. cit.

18. Emmanuel Renault, « Autonomie et identité au travail », *Travailler*, vol. 30, n° 2, 2013, p. 125-145.

19. Dans cette catégorie on pourrait faire rentrer les cas définis par Edgar Morin de « résistance collaboratrice ». Comme il l'explique, cette idée lui est venue à partir du récit de Daniel Mothè (1959) là où il parle du collectif d'ouvriers qui travaillaient dans un atelier de fabrication de machine outils chez Renault et qui s'étaient organisés pour prendre à rotation des pauses. Le résultat fut positif pour la production, car le travail était mieux réalisé. La résistance devient ainsi un facteur d'accroissement de la productivité. : <https://fr.coursera.org/learn/lavenir-de-la-decision/lecture/gniKN/contrainte-et-resistance-collaboratrice>.

le collectif de travail se donne. Nous retrouvons donc les thèses de la nécessité réciproque de l'individuel et du collectif. D'autre part, la troisième forme est quant à elle une condition nécessaire, un préalable, pour élargir les espaces d'autonomie individuelle et collective. Par autonomie collective E. Renault entend la « capacité d'autodétermination collective en fonction de principes normatifs partagés, ou bien la réflexion collective dans un espace public délibératif sur le sens des principes normatifs et sur le meilleur moyen de les mettre en œuvre »²⁰. L'autonomie est donc pensée comme procédurale, individuelle et collective à la fois : « L'autonomie se constitue dans un processus d'appropriation individuelle et collective de l'action, processus indissociable d'une lutte contre tous les facteurs qui, dans la situation de travail, tendent à réduire la puissance d'agir individuelle et collective, dont la domination. »²¹ Enfin, en analysant le lien entre identité, autonomie et travail, E. Renault parvient à la conclusion que le travail jouerait un rôle très important dans la conquête d'une véritable autonomie du sujet. Il semble ainsi rejoindre la conception hégélienne du travail suivant laquelle le travail est un facteur d'humanisation et de libération de l'homme, il est son moyen d'accès à l'autonomie.

Mais comment le travail, en tant que nécessité, en tant que travail salarié, donc en tant que travail subordonné – là où la subordination implique la renonciation à la volonté autonome – pourrait-il être ce vecteur de libre expression de soi, d'accès à l'autonomie ? Telle est la question qui est au cœur de la réflexion de Dominique Meda²². Dans une perspective théorique qui agence de manière singulière la conception du travail suivant Hannah Arendt et la conception de l'autonomie suivant André Gorz, D. Meda envisage la réduction du temps de travail comme moyen pour réduire la sphère de l'hétéronomie et élargir celle de l'autonomie, il s'agirait de se libérer du travail, de libérer du temps pour permettre à tout un chacun de développer les activités du *care*, de créer des œuvres, d'investir la sphère de la *polis*.

20. Emmanuel Renault, « Autonomie et identité au travail », art. cit., p. 130.

21. *Ibid.*, p. 142.

22. Dominique Meda, *Le travail. Une valeur en voie de disparition ?*, Paris, Flammarion, 2010 [1995].

En effet, il est possible de repérer deux grands courants de la pensée critique du travail, non pas du travail conçu comme un universel transhistorique, mais du travail sous le capitalisme, c'est-à-dire, le travail comme médiation sociale, finalisé à la production de valeur monétaire plutôt que de valeurs d'usage. Ces deux courants préfigurent deux conceptions différentes de l'émancipation et donc de l'autonomie : pour le premier, le travail sous le capitalisme est irréductiblement hétéronome. Dès lors, la liberté ne peut être recherchée qu'en dehors du travail, par la réduction radicale du temps de travail. C'est notamment le projet élaboré par André Gorz dans les années 1980 et qui inspire D. Meda. À la suite d'Ivan Illich, André Gorz a développé une conception de l'autonomie et de l'hétéronomie du travail basée sur les finalités. L'hétéronomie du travail ne se réduit pas au travail prescrit et/ou subordonné. Même si l'on est maître de son temps et des modalités d'exécution du travail, le travail reste hétéronome si les buts sont déterminés par des volontés extérieures²³. Le travail sous le capitalisme serait donc nécessairement hétéronome dès lors qu'il est travail abstrait, que sa finalité n'est pas la production de valeurs d'usages mais la production de valeur.

Pour le deuxième courant, l'autonomie du temps libéré est un leurre. La raison tient au fait que les sphères de la production et de la reproduction sont considérées comme étant liées de manière inextricable, dès lors, l'autonomie – conçue comme un rapport qui met en jeu le travail et le capital – est impensable si elle n'est pas avant tout autonomie conquise par le travail à l'intérieur du rapport au capital. Dans cette deuxième perspective, il ne s'agit donc pas de se libérer du travail, mais de libérer le travail, de fabriquer de la liberté dans le travail, de conquérir des espaces d'autonomie au sein même de la sphère de la production capitaliste.

Parmi les auteurs qui s'inscrivent dans cette deuxième perspective figure B. Trentin. L'hypothèse qui fonde son raisonnement est que ce ne sont pas tant les rapports de propriété qui ont historiquement fait obstacle à l'émancipation, mais la nature « privée » des rapports de travail. L'innovation institutionnelle qu'il envisage alors consiste à inscrire le rapport de travail dans la sphère

23. André Gorz, *Métamorphoses du travail, quête du sens*, op. cit.

de la *polis*²⁴. Il s'agit en d'autres termes de résoudre la contradiction historique entre les droits formels reconnus au citoyen et le principe de subordination inhérent au contrat de travail. Plus précisément, il s'agit de faire reconnaître comme des droits civils les droits des travailleurs subordonnés, droits à co-déterminer la qualité, la quantité et les finalités de leur prestation. De tels droits auraient pour effet de déstabiliser toute forme d'autorité, dissolvant ainsi le pouvoir de commandement sur le travail et par conséquent l'hétéronomie du travailleur. La crise du système tayloriste-fordiste offrirait, selon Trentin, l'occasion de réaliser un tel projet car cette crise a été porteuse d'insécurité, mais aussi de grandes mutations du travail : les nouvelles configurations de l'organisation du travail sollicitent en même temps l'intelligence et l'autonomie du travailleur. Elles préfigureraient un nouvel horizon d'émancipation du travail.

Or, à partir de la fin des années 1970 les mutations de l'entreprise capitaliste, de l'organisation du travail (organisation par projet) et des méthodes de management (management par objectifs, individualisation), engendrent une véritable métamorphose des relations de travail dont j'ai tenté de rendre compte dans le quatrième chapitre. J'ajouterais ici un moment important de cette métamorphose du travail et des relations de travail en France : les lois Auroux. Dans les années 1980, ces lois marquent un tournant important dans l'histoire du salariat en France. Elles traduisent une conception nouvelle du salarié, acteur à plein titre au sein de l'entreprise, acteur des changements de l'entreprise. On développe les discours sur l'esprit d'adhésion à la « culture d'entreprise ». Le salarié devient partie prenante au projet global de l'entreprise. Deux éléments majeurs reconfigurent alors la nature même du lien entre le salarié et l'entreprise : l'engagement subjectif et la logique de la compétence qui fonde les critères d'évaluation de la personne du salarié. Le salarié ne vend plus seulement sa « force de travail » ou ses capacités techniques, mais toutes les qualités attachées à sa personne, sa subjectivité²⁵.

24. Bruno Trentin, *La cité du travail*, *op. cit.*

25. À ce sujet Thierry Pillon et François Vatin écrivaient : « L'organisateur du travail classique (« taylorien ») cherchait à se rendre propriétaire d'une part de la vie du salarié, cette part de vivant que la physiologie tentait de mesurer ; aujourd'hui, c'est l'individu comme totalité vivante et spirituelle

Le salarié ne met plus à la disposition de l'entreprise un temps de travail, mais sa propre subjectivité, son intelligence, sa capacité de gestion, d'organisation de la coopération, sa capacité à assumer des responsabilités et les risques inhérents à son action, sa capacité donc de réguler ses espaces et ses temps de vie en fonction des objectifs de l'entreprise. Le salarié ne doit plus se conformer à des ordres, il doit répondre à des attentes²⁶. Dans ce contexte, le débat sur l'autonomie qui, depuis deux siècles, a traversé le champ des sciences sociales, trouve aujourd'hui une nouvelle vigueur et il se reconfigure.

Bien des recherches nuancent l'optimisme de ceux qui, comme Trentin, avaient saisi les potentialités émancipatrices de l'époque post-taylorienne et post-fordiste. Comme le remarque à juste titre Stephen Bouquin, « Méconnaître les liens qui unissent la domination au travail et la relation salariale débouche sur une aporie qui alimente l'illusion d'un travail sans domination, sans poser la question des conditions sociales de sa réalisation. »²⁷

Dans son analyse politique de ce qu'elle appelle l'« état d'insécurité » la politiste allemande Isabell Lorey parle du discours sur l'autonomie dans les termes d'une apologie néolibérale qu'elle analyse comme étant étroitement liée aux modes hégémoniques de subjectivation dans les pays occidentaux²⁸. Thèse qui semble être confirmée par les travaux de quelques sociologues du travail. Béatrice Appay parle, quant à elle, d'un retournement cynique de l'histoire : alors que l'autonomie était autrefois une aspiration, elle devient, sous la forme de l'« autonomie contrôlée »²⁹, une injonction³⁰. Pour conforter cette thèse, on pourrait reconsidé-

qui entre sous le régime du salariat. » T. Pillon, F. Vatin, « La question salariale : actualité d'un vieux problème », in F. Vatin (dir.), *Le Salarial, op. cit.*, p. 45-46.

26. Alain Supiot, « Introduction » à *La subordination dans le travail*, J.-P. Chauchard et A.C. Hardy Dubernet (dir.), *Cahiers Travail Emploi*, Paris, La Documentation Française, 2003.

27. Stephen Bouquin, « La question des résistances au travail dans la sociologie du travail française », art. cit., p. 63.

28. Isabell Lorey, *State of Insecurity : Government of the Precarious*, London, New York, Verso, 2015.

29. Béatrice Appay, *La dictature du succès, le paradoxe de l'autonomie contrôlée et de la précarisation*, Paris, L'Harmattan, 2005.

30. Béatrice Appay, « De l'autonomie émancipatrice à l'injonction d'autono-

rer le rôle de l'entretien annuel d'évaluation et l'importance que joue le critère de l'autonomie, présent quasiment dans toutes les grilles d'évaluation. Autre recherche qui va dans ce même sens, celle d'Hélène Stevens, qui a suivi pendant trois ans le dispositif de formation « Entreprise de soi » mis en place dans une entreprise informatique avec l'objectif de passer, selon les termes du DRH, « de la gestion des individus par l'entreprise à la gestion des individus par eux-mêmes »³¹. H. Stevens parvient à cette conclusion : l'autonomie est illusoire, notamment pour les salariés relativement plus âgés et fragiles. Ainsi la « fabrique managériale de l'autonomie » serait-elle génératrice d'illusions et d'inégalités. La raison tient par ailleurs à l'individualisation des dispositifs et à la psychologisation des échecs. C'est donc dans ce contexte que se reconfigurent des stratégies d'*exit* au sens de Hirschman³². En analysant les comportements des hackers, Michel Lallement parle de « travail pour soi » (soit d'un travail que l'on fait pour soi) qu'il oppose au « travail à soi »³³, qui était le propre de l'autonomie au travail des ouvriers soumis à l'organisation scientifique du travail et au chronomètre. Quelque peu différents sont les cas des intermittent-e-s et des entrepreneur-e-s-salarié-e-s. Pour beaucoup d'intermittent-e-s du spectacle et d'entrepreneur-e-s-salarié-e-s, on pourra parler de stratégies d'*exit* ; dans un cas comme dans l'autre il y a la recherche d'un « travail pour soi », mais les stratégies d'autonomie, notamment dans le cas des entrepreneur-e-s-salarié-e-s, sont irréductibles à cela.

L'autonomie bridée de l'intermittent-e du spectacle

La figure de l'intermittent-e du spectacle peut être considérée comme la figure la plus aboutie de la résistance au travail salarié tayloriste-fordiste. Elle incarne, d'une certaine façon, l'autonomie du travail à l'époque du capitalisme cognitif fordiste jusqu'à tracer le chemin d'un possible au-delà du salariat fordiste. L'in-

mie », *Vie Sociale*, vol. 1, n° 1, 2012, p. 29-49.

31. Hélène Stevens, « Autonomie récusée, autonomie fabriquée. Informaticiens à l'épreuve de l'Entreprise de Soi », *Genèses*, n° 87, 2012, p. 90-112.

32. Albert Hirschman, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, 1995.

33. Michel Lallement, *L'âge du faire*, *op. cit.*

termittence est née en effet dans les années 1930 avec le développement de l'industrie cinématographique qui fonctionne structurellement de manière discontinue, par projets. Mais elle s'est développée dans les années 1960, quand ont été créés les annexes 8 et 10 du régime général d'assurance chômage, l'annexe 8 concernant le secteur du spectacle enregistré, donc le cinéma, mais aussi l'audiovisuel, l'annexe 10 concernant le spectacle vivant. Elle était censée répondre à des besoins sectoriels, d'un secteur dont l'étendue à l'époque de la création des annexes était encore très limitée. À partir des années 1980 et dans les années 1990, le nombre d'intermittent-e-s a augmenté beaucoup et très rapidement. Au sujet de cette augmentation, différentes thèses s'affrontent. Selon Pierre-Michel Menger, les annexes 8 et 10 et les critères trop souples d'accès au droit à indemnisation du chômage ont été un facteur d'attraction pour une population qui n'a pas forcément les « talents ». Cette augmentation serait à l'origine de la précarisation car du fait d'un déséquilibre sur le marché de l'emploi culturel, d'une part, le nombre d'heures réalisées par chacun serait plus faible et d'autre part, les salaires subiraient une pression à la baisse³⁴. Mathieu Grégoire quant à lui soutient la thèse que la forte augmentation du nombre d'intermittent-e-s enregistrée dans les années 1980 est déterminée par le changement des critères d'ouverture aux droits à indemnisation. Grâce à des critères moins rigides, beaucoup d'intermittent-e-s qui n'étaient pas indemnisés auparavant ont pu l'être, d'où l'effet statistique de la hausse du nombre d'intermittent-e-s indemnisés³⁵. Il parvient ainsi à la thèse opposée à celle de P.-M. Menger : des critères plus souples dé-précarisent. L'un et l'autre ont une vision limitée aux frontières de la France. En effet, cette forte progression du nombre de personnes travaillant dans le secteur du spectacle est loin de constituer une singularité du cas français. Dans tous les pays occidentaux, un nombre croissant de personnes travaille dans le secteur artistique et culturel, le plus souvent en *freelance*. Cette donnée nous conduit nécessairement à relativiser les thèses sur l'augmentation du nombre d'intermittent-e-s et France qui font de la spécificité du système de protection sociale français la

34. Pierre-Michel Menger, *Les intermittents du spectacle*, *op. cit.*

35. Mathieu Grégoire, *Les intermittents du spectacle*, *op. cit.*

cause de cette augmentation. En effet, l'augmentation du nombre d'intermittent-e-s, en France comme ailleurs, peut être expliquée par des facteurs objectifs, mais il y a aussi à prendre en compte des facteurs subjectifs. Parmi les facteurs objectifs figure certainement la dynamique du secteur audiovisuel, le développement de l'industrie du divertissement, mais dans certains pays il y a aussi la dynamique impulsée, dans les années 1980, par les forces politiques de gauche qui ont promu, bien ou mal, le développement des activités culturelles. Parmi les facteurs subjectifs, il y a la volonté d'échapper au salariat classique, de briser les trajectoires professionnelles linéaires, de s'individualiser face à un travail massifié, de se singulariser. En ce sens, l'intermittence est en soi un horizon d'émancipation, un horizon de liberté. L'enquête, aussi bien dans sa composante qualitative que quantitative a permis de saisir dans l'intermittence cette fuite d'une vie inscrite dans le salariat et d'un travail dont on ne trouve pas le sens. Associée à un régime d'assurance chômage qui garantit, certes sous condition, la continuité du revenu pendant les périodes entre deux contrats, l'intermittence est vécue par beaucoup d'intermittent-e-s du spectacle plus que pour ce qu'elle est, à savoir un simple mode de mise au travail accompagné de protections *ad hoc*, une identité sociale associée à des valeurs positives, notamment celle de l'autonomie.

Cette autonomie est conçue d'abord comme maîtrise du temps, maîtrise du temps qui, comme déjà rappelé, a constitué un enjeu majeur, bien qu'en partie invisible, du conflit social des intermittent-e-s du spectacle, mais elle est aussi, pour beaucoup d'entre eux, la possibilité de développer des activités autres dans les temps entre deux contrats. Le temps de l'« emploi en miettes » devient ainsi, la condition pour développer des activités autonomes, là où par activités autonomes il faut comprendre des activités dont la personne détermine les temps, les manières de travailler et d'une certaine manière les finalités. Dans cette perspective, la condition de l'intermittent-e du spectacle se rapproche de la condition imaginée par André Gorz lorsqu'il envisageait une réduction radicale du temps de travail permettant ainsi le développement d'activités autonomes. Cependant ces conditions sont fragiles.

Lors de l'enquête menée dans les années 2008-2010 et portant sur les conséquences de l'application de la réforme, les ateliers orga-

nisés dans ce cadre avaient été très vite orientés vers les questions de l'autonomie. Les extraits reportés dans l'encadré ci-dessous constituent une trace de la richesse de la parole collective sur l'autonomie. Les raisons qui justifient la volonté des intermittent-e-s de questionner l'autonomie au travail et du travail ne tiennent pas seulement aux conséquences de la réforme, mais aussi à l'impact des politiques de régulation du marché de l'emploi culturel ayant conduit à la multiplication des contrôles, des entreprises (contrôles mandataires) et des personnes (contrôles par Pôle Emploi). Les contrôles visent à vérifier que les personnes se trouvent effectivement en situation de droit à l'indemnisation. Plus particulièrement, ils visent à vérifier l'existence d'un lien de subordination entre l'employeur et l'employé, tels qu'ils figurent sur les contrats de travail. C'est donc à partir du lien de subordination que la question de l'autonomie a surgi. Si les contrôles mandataires sollicitaient un questionnement probablement nouveau sur l'autonomie au travail et sur l'autonomie du travail, les contrôles par Pôle Emploi suscitaient une réflexion autour du rapport d'hétéronomie vis-à-vis de l'institution. La manière de questionner l'autonomie et de se questionner sur le rapport subjectif au travail et à la liberté dans le travail est tout à fait particulière dans le cas des personnes qui se situent à double titre dans les zones grises des relations de travail. Je parle ici de ces intermittent-e-s qui sont « porteurs de projet », c'est-à-dire les intermittent-e-s du spectacle qui, souvent dans le temps entre deux contrats, développent leurs propres projets artistiques. Dans ces cas, ils sont leur propre employeur, le pouvoir de commandement sur le travail, sur ses contenus, est dans les mains de ceux qui évaluent et attribuent des subventions, dans les mains des intermédiaires. Or, comme je l'ai montré ailleurs, le pouvoir des intermédiaires est accru par le renversement de la filière et sa détermination par l'aval dans un contexte de concurrence accrue pour accéder à l'« enveloppe »³⁶, et c'est pourquoi l'autonomie de l'intermittent-e non seulement est toujours menacée par la révision des critères d'accès aux droits à indemnisation mais est aussi bridée par le pouvoir croissant des intermédiaires.

36. Antonella Corsani, « Autonomie et hétéronomie dans les marges du salariat. Les journalistes pigistes et les intermittents du spectacle porteurs de projets », *Sociologie du travail*, vol. 54, n° 4, 2012, p. 495-510.

Le projet d'autonomie comme processus collectif : l'expérience de Coopaname

Si la figure de l'intermittent-e du spectacle est la figure la plus aboutie de résistance aux dispositifs disciplinaires de l'entreprise fordiste, la figure de l'entrepreneur-e-salarié-e peut être considérée comme l'incarnation du sujet néolibéral, mais elle contient en elle aussi les germes de sa subversion. C'est chez Coopaname que ces germes se traduisent dans la mise en place d'un projet d'entreprise qui subvertit la fabrique néolibérale de la subjectivité. L'expérience de Coopaname conjugue en quelque sorte le projet d'autonomie tel qu'il était pensé par Castoriadis et l'autonomie du travail telle qu'elle était pensée par Gorz.

Extraits ateliers à Coopaname 2012-2013

« Pour l'instant, je ne pourrai pas redevenir salariée. Ces dernières années ont été vraiment très difficiles. » (Iconographe et enseignante en histoire de l'art, salariée pendant dix ans dans une maison d'édition, entrée à Coopaname en 2012)

« Pour moi, Coopaname c'est un instrument au service de ma liberté et de ma souplesse. Coopaname me permet de facturer qui je veux quand je veux, de dire oui à certains clients, non à d'autres, c'est une assurance qu'on peut rester libre, indépendante, autonome et quand même protégée par le salariat. » (Journaliste économique et rédactrice, salariée de Coopaname depuis plus de 5 ans)

« Après la librairie, ma grande angoisse c'était de reprendre un poste. D'ailleurs quand j'ai déposé le bilan, j'ai repris un CDD pour avoir droit au chômage pendant six mois, j'ai eu du mal : aller rede-mander pour aller faire pipi, c'est insupportable ! » (Télésecrétaire à Coopaname après une expérience du salariat comme secrétaire et une expérience de l'entreprenariat comme libraire)

« Je voulais vivre de mon activité sans avoir à en référer à quelqu'un. Je ne voulais pas me retrouver dans le salariat. Coopaname m'a permis de concrétiser ça ». (Webdesigner à Coopaname depuis plus de 5 ans)

« Quitte à avoir la pression du chiffre, autant que ce soit la mienne ! Une grande majorité de coopanamiens, c'est à la suite d'un conflit de valeurs qu'ils arrivent ici. » (Psycho clinicienne, anciennement salariée dans un service de gestion des ressources humaines)

Les objectifs visés par la Mutuelle de Travail

« Il conviendrait dès lors qu'une mutuelle de travail cherche à minimiser les éléments aliénants et à maximiser les éléments émancipateurs. L'aliénation pourrait provenir de la contrainte économique, d'un rapport de force déséquilibré avec les donneurs d'ordres, de l'existence de subordinations ou encore d'une mobilisation trop importante des ressources psychiques ou physiques individuelles, ne laissant aucune place à quoi que soit d'autre »...
 « à force de relectures de Fourier, une papillonne effective » ...
 « permettre à chacun de vivre le mieux possible en travaillant le moins possible, la mutuelle visant à organiser les conditions d'une vie frugale et parcimonieuse, à réunir suffisamment d'équivalents de richesse, pour libérer chacun de l'obligation de travailler trop. »

L'autonomie constitue le projet utopique de Coopaname. Mais l'utopie, écrivait Castoriadis, « est quelque chose qui n'a pas et ne peut pas avoir lieu »³⁷ alors que le projet d'autonomie individuelle et collective – l'un étant indissociable de l'autre dans la perspective théorique de Castoriadis – est un « projet social-historique qui peut être réalisé » et dont l'objectif est de parvenir à l'« institution de la société ».

En suivant Castoriadis, à qui l'on doit d'avoir tracé le chemin pour sortir de la vision abstraite de la liberté des philosophes, le projet d'autonomie est praxis, pensée et action en même temps, activité permanente et consciente d'auto-institution. Alors que l'hétéronomie est incapacité/impossibilité de changer les institutions par sa propre action sur le monde (le fatalisme qui nous conduit à dire « c'est ainsi, on ne peut rien »), l'autonomie est la capacité de transformation de l'institué, c'est-à-dire des institutions existantes qui encadrent et commandent nos comportements. Là où, avec Castoriadis, par institutions il faut entendre l'ensemble des mécanismes de la société, des formes de pensée et des modes d'organisation et d'action. Or, ce qui est particulièrement intéressant dans l'histoire et l'action de Coopaname est le fait d'avoir entrepris un processus de re-institution de l'entreprise.

37. Cornelius Castoriadis, « Le projet d'autonomie n'est pas une utopie », entretien du 28 décembre 1992 avec Jocelyn Wolff et Benjamin Quénelle, *Revue Propos*, n° 10, 1993, p. 34-40. Nouvelle publication dans Cornelius Castoriadis, *Une société à la dérive*, op. cit., p. 23.

Si l'autonomie n'est pas élimination du discours de l'Autre, mais « instauration d'un autre rapport entre le discours de l'Autre et le discours du sujet »³⁸, le projet d'autonomie est ce projet par quoi nous inventons les institutions dont nous voulons, des institutions qui soient garantes de l'autonomie collective et agents de l'autonomie subjective. L'autonomie n'est pas un état vers lequel on tend, mais un processus toujours inachevé, toujours en cours, ainsi, les institutions dont nous nous dotons peuvent toujours être changées : instituant et institué ne sont jamais dans une situation de stabilité, il y a toujours de l'instituant. C'est alors la notion de praxis – c'est-à-dire union et enrichissement mutuel de la pensée et de l'action – qui est centrale : l'action réflexive dans un mouvement permanent à la fois individuel et social. Et c'est cette action réflexive, ce mouvement permanent qui caractérise l'histoire de Coopaname.

Coopaname a le statut de SCOP, c'est-à-dire une coopérative ouvrière de production³⁹. Comme toute SCOP, Coopaname est une société de personnes, pas de capitaux, en ce sens que son objectif est d'améliorer la condition de ses membres, plutôt que la rentabilité des capitaux engagés. Mais le statut n'est que la forme – la mieux adaptée à ce jour – à l'intérieur de laquelle s'organise cette action réflexive dans un mouvement instituant permanent. La SCOP est le moule à l'intérieur duquel s'invente au jour le jour le projet d'autonomie individuelle et collective.

Tout comme Oxalis, Coopaname est une entreprise coopérative de « salariés sans patrons ». Mais « salariés sans patrons » est un oxymore. Si la condition de salarié est indissociable du lien de subordination, si la subordination hiérarchique est consubstantielle à la condition salariale, l'existence d'un patron, d'un donneur d'ordres, de l'Autre auquel on doit se soumettre est consubstantielle à celle du salarié. L'hétéronomie du travail – autrement dit être assujéti à la loi de l'Autre – est le propre de la condition salariale. Or, comme déjà largement discuté, dans Coopaname, comme dans les autres CAE, les entrepreneur-e-s-salarié-e-s sont

38. Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, op. cit., p. 155.

39. L'acronyme SCOP signifie aujourd'hui Société Coopérative Participative, mais Coopaname tient à garder l'ancienne et historique signification, Société Coopérative Ouvrière de Production.

seulement formellement des salariés. Réellement, ils exercent une activité autonome, ils développent leur activité, accompagnés par la coopérative, mais sans que les finalités de leur activité, les modalités et les temps de travail soient déterminés par l'employeur. Ils bénéficient d'une pleine autonomie vis-à-vis de l'employeur dans la détermination des temps, des lieux et des modes de travail.

Mais l'hétéronomie dans le travail est irréductible au lien de subordination que le contrat de travail consacre. Les réflexions menées au sein de Coopaname autour du rôle qu'avaient à jouer les Instances de représentation du personnel (IRP) portent justement sur les formes d'hétéronomie en l'absence de lien de subordination. L'Autre est identifié dans le « soi-même », les donneurs d'ordre/clients, la direction de la CAE. Au sein de Coopaname, les IRP sont censées constituer un moyen pour protéger collectivement les salariés des employeurs de soi-même qu'ils sont par ailleurs ; la cheville ouvrière d'une « pédagogie de la résistance » contre les pratiques abusives voire irrégulières des donneurs d'ordre et des clients qui tendent à imposer un moins-disant social ; un contre-pouvoir pour limiter le pouvoir moral que la direction de la SCOP exerce de fait à l'égard de ses membres. Ainsi conçues, les instances de représentation des entrepreneur-e-s-salarié-e-s constituent une innovation institutionnelle, au sens où elles résultent de l'adaptation d'un dispositif central des relations professionnelles dans un contexte où les risques psychosociaux ne découlent pas du lien de subordination lui-même, mais d'autres formes de dépendance économique et morale ainsi que du surinvestissement des entrepreneur-e-s-salarié-e-s dans leur propre activité. Ce mouvement de réflexion-action qui a conduit à ainsi penser l'action des IRP est permanent et il concerne tout moment de la vie de la coopérative. À titre d'exemple, en septembre 2015, à l'initiative des IRP, trois comités ont été créés. Leur mission est de statuer autour de questions sensibles susceptibles d'affecter les coopanameiens : le comité d'engagement, le comité d'éthique et le comité de formation. Le premier comité peut être saisi pour évaluer les risques financiers, juridiques et sociaux inhérents aux décisions d'attribution aux requérants d'une avance de trésorerie, ou bien d'une aide à l'investissement, ou alors du maintien du niveau de salaire malgré une baisse de l'activité. Le deuxième

comité, le comité d'éthique, est censé proposer des manières de prévenir et à défaut de traiter les conflits d'intérêts qui peuvent surgir du fait d'un cumul de rôle au sein de la coopérative. Ou bien lorsque deux ou plus entrepreneur-e-s-salarié-e-s envisagent de répondre à un même appel d'offres et ne souhaitent pas s'associer. Dans ce cas, le comité d'éthique est appelé à jouer un rôle de médiateur et à proposer une solution d'arbitrage. Enfin, le comité de formation, dont la mission est de décider des suites à donner aux demandes de formation en fonction des critères et les priorités retenues par le comité d'entreprise. Ces comités, composés chacun de deux personnes plus un suppléant, sont constitués sur la base du volontariat ou à défaut par tirage au sort. Ils se réunissent une fois par mois. Leur mandat a une durée de deux ans. Les membres des comités peuvent bénéficier de soutiens techniques et de formations.

Avec la création de ces comités, Coopaname a visé à la fois la création d'instances ad hoc et la démultiplication des instances de décision. De par cette démultiplication, le pouvoir de la direction est réduit et les dynamiques démocratiques accrues.

L'autonomie est toujours indissociablement individuelle et collective. Et c'est là que la perspective portée par Coopaname de faire des CAE des entreprises partagées opère, comme déjà vu, une bifurcation et entame véritablement le processus d'autonomisation individuelle et collective. C'est la dynamique collective (rencontres périodiques, ateliers, constitution de commissions *ad hoc* chaque fois qu'une nouvelle question surgit, universités d'automne/printemps, promotion de la constitution de collectifs (de métier, de marque, de projet) qui va dans le sens d'une co-production de l'autonomie de tout un chacun et du collectif.

Dans cette même direction, Coopaname est passée de l'accompagnement individuel à l'accompagnement collectif. Comme le remarque un permanent, en charge de la dynamique collective au sein de la CAE et lui-même détenteur d'une longue expérience de l'animation et de la formation dans les milieux de l'éducation populaire : « L'accompagnement collectif, ce n'est pas forcément se retrouver en groupe. C'est réfléchir à l'accompagnement de projets. C'est la possibilité d'identifier des ressources auxquelles on peut faire appel, mettre collectivement des ressources au

service de projets ». Plus qu'une injonction à s'intégrer dans un groupe, il s'agirait donc de créer des synergies collectives profitables à tous, ce qui rejoint largement les réflexions et les interrogations sur les pratiques d'*empowerment*.

Dans une CAE, il y a quasi-absence de division du travail, néanmoins existent deux catégories de salariés : les salariés qui constituent l'équipe (dirigeante et administrative) et les entrepreneur-e-s-salarié-e-s. Des différences entre les deux types de salariés existent. Tout d'abord en termes d'engagement politique : le fait d'être salarié de la CAE relève d'un choix politique pour les membres de l'équipe, alors que, bien que cette motivation soit importante pour bon nombre d'entrepreneur-e-s-salarié-e-s, d'autres motivations justifient le choix des entrepreneurs salariés (exercer une activité indépendante tout en bénéficiant des avantages du salariat).

L'horizon d'une coopérative de seuls entrepreneur-e-s-salarié-e-s, bien que difficile à réaliser, constitue néanmoins un nouveau champ de réflexion-action. Le fait d'aller vers un accompagnement collectif constitue une première action en ce sens. Finalement, Coopaname a abandonné même le terme entrepreneur-e-salarié-e, en privilégiant le mot coopérateur-trice.

Extraits des questionnaires Enquête Revenus-Temps 2014-2015

« Je suis parfaitement bien à Coopaname, car non seulement j'adhère totalement au projet politique de la coopérative, non seulement elle me permet de satisfaire mon besoin d'être engagée, mais en plus, elle me permet d'exercer une activité que j'aime, où je suis bien et ce, à mon rythme, sans obligation et impératif de chiffres... Un luxe en soi !!! Bien sûr, mon salaire est bien moins intéressant que lorsque j'étais salariée, mais j'apprécie à sa juste valeur d'être totalement débarrassée de la soumission/subordination inhérente au salariat. Bien sûr, gagner un peu plus d'argent serait sans doute appréciable, mais ce qui compte le plus pour moi, c'est cette possibilité d'être totalement autonome dans mon activité... ce que m'offre la coopérative. [...] Je suis salariée de la coopérative depuis décembre 2013, et le développement de mon activité n'est pas encore satisfaisant à mes yeux, loin de là... Cependant je me

suis portée candidate au sociétariat cette année car mon engagement dans le projet de Coopaname, la vitalité de ses réflexions et actions collectives nourrissent fortement ma capacité et ma motivation à persévérer dans mon activité... La complexité et le bouillonnement de ce "laboratoire" coopanamien me plaisent. Mon expérience en entreprise à divers postes (jusqu'à la position, douloureuse pour moi, de cadre de direction) m'a laissé un goût amer sur les conditions d'exercice du travail et sur les enjeux de pouvoir. Chercher des marges de manœuvre réelles pour des relations de travail et au travail plus démocratiques, solidaires et joyeuses, sans perdre de vue l'exigence et le professionnalisme... le tout sans escamoter le dialogue et donc la divergence de vues : c'est cette vision personnelle de mon engagement coopératif que j'ai envie de partager ! [...] Les gratifications non monétaires liées à l'appartenance à la coopérative sont nombreuses : convivialité, réseau, soutien social. Je fais beaucoup de pub pour les CAE (auprès de mes étudiants, par exemple) et le fait d'être associée de Coopaname fait partie de mon identité professionnelle. Cela n'a pas de prix. Le fait de participer à un projet de réinvention du travail n'a pas de prix non plus. Nous faisons de l'innovation sociale *in vivo* et nous pouvons en porter témoignage autour de nous. C'est précieux ! [...] Cette fois je vous laisse, mes enfants se réveillent (voir question vie privée/vie professionnelle !). Merci de votre travail en tous les cas et bonne lecture de tous ces questionnaires. Celui-ci m'a permis de prendre certaines réalités en compte, notamment la part de mon client principal dans les revenus de mon activité, je ne l'avais jamais calculé, c'est intéressant. Je me rends compte que je suis moins dépendant que je ne pensais. AHHHH Coopaname ! Comme souvent, grâce à toi je me sens plus grand ! Au revoir et à cet été ! [...] Certes, je suis inquiète de la baisse substantielle et régulière de mes revenus depuis que j'ai quitté mon poste de cadre salariée en entreprise en 2010, mais je ne vois pas d'autre option pour moi, car je tiens à préserver mon autonomie, le sens que je donne à mon activité, et les valeurs coopératives. Faire partie d'une CAE et m'y engager davantage m'aident à tenir moralement face à l'incertitude sur mon chiffre d'affaires à venir, ma difficulté à prospecter... à travers les ateliers, les rencontres, le travail collectif, le réseau, et la chaleur humaine ! »

L'autonomie n'est pas un état, mais un processus qui est individuel et collectif en même temps, en ce sens, que l'autonomie individuelle est le leurre de la modernité remis à jour par les techniques de gouvernement néolibéral. L'autonomie individuelle passe toujours par le collectif, par les interdépendances constitutives du collectif. L'autonomie du collectif est impossible sans l'autonomie de tout un chacun au sein du collectif. Ainsi, l'individualisation de la relation de travail, salarié ou non salarié, est en quelque sorte la négation de la possibilité même de l'autonomie. L'autonomie est institution permanente, production permanente des institutions qui nous tiennent ensemble, qui régulent nos interdépendances. Dans le domaine du travail, l'autonomie est la possibilité non seulement de déterminer quand et comment produire, mais de déterminer les finalités de l'acte de travail. Cette autonomie est impossible à l'intérieur de l'entreprise capitaliste, à l'intérieur d'institutions qui nous sont étrangères.

La Coordination des Intermittents du Spectacle et Coopaname ont tracé des chemins possibles de la liberté entendue comme autonomie, leurs stratégies plus qu'alternatives sont complémentaires. Alors que la Coordination des intermittents et précaires a visé à élargir le champ des ayants droit à la discontinuité comme possibilité de développer des activités autonomes en dehors du rapport salarial, Coopaname a tracé un chemin vers l'autonomie individuelle et collective en réinstituant l'entreprise et en inscrivant Coopaname dans un processus individuel et collectif d'autonomie. Mais aussi, en recomposant le collectif de travail elle déjoue les dispositifs néolibéraux notamment lorsqu'ils promettent l'autonomie individuelle.

... des pratiques qui annoncent une sortie civilisée du capitalisme...

Entre la fin du 20^e siècle et le début du vingt-et-unième, une mutation majeure du travail et des relations de travail a lieu : elle est comparable à celle qui, entre la fin du dix-neuvième et le début du 20^e siècle avait vu l'avènement du salariat moderne.

Le déclin de la figure du travailleur indépendant avait été un signe du changement survenu à cette époque. Son retour depuis la fin du 20^e siècle peut être saisi comme l'un des signes d'une nouvelle grande transformation du travail et des relations de travail. Cependant, plus que d'un retour du travailleur indépendant d'antan, il est question d'émergence d'une multiplicité de figures hybrides, ni vrais salariés, ni vrais indépendants, qui se situent dans un espace défini ici comme une « zone grise » des relations de travail. Tout comme le prisonnier/fonctionnaire dont parlait Primo Levi en même temps qu'il forgeait le concept de « zone grise » pour désigner le fonctionnement des camps de concentration, ces nouvelles figures du travail ont une identité trouble. Que les travailleurs soient formellement salariés ou indépendants importe relativement peu du point de vue de la subjectivité, ils sont deux en une seule personne. Ils réunissent les forces qui s'opposent, ils contiennent une opposition de classe.

Dans les zones grises des relations de travail, la figure du cadre, dont le temps de travail est déterminé de manière forfaitaire, et dont la rémunération est en partie individualisée sous la forme de primes au « mérite » et en partie indexée sur les résultats de l'entreprise, coexiste avec celle de l'entrepreneur-e-salariée des coopératives d'activités et d'emploi dont le temps de travail déclaré est une fiction, tout comme le contrat de travail, et dont la rémunération, déguisée en salaire, est *de facto* à la prestation. On

trouvera de même, dans ces zones grises des relations de travail, la figure de l'artiste intermittent-e du spectacle. Souvent porteur-e de projet, tout comme l'entrepreneur-e salarié-e, elle / il est parfois son-sa propre employeur-e, mais toujours présumé-e salarié-e selon le droit du travail français. Il-elle est *freelance* dans la plupart des autres pays, mais déclaré au forfait et payé à l'enveloppe en France, par-delà les apparences formelles du salaire. On y rencontre aussi la figure de l'auto-entrepreneur-e dont le rapport avec les clients/donneurs d'ordres est intermédié par les plateformes numériques au moyen desquelles il entre virtuellement en contact avec les entrepreneur-e-s salarié-e-s, ou alors parfois avec des salarié-e-s à temps partiel et quasi indépendant-e le reste du temps. Pour toutes ces figures et toutes celles que je n'ai pas nommées, mais qui comme elles sont des figures doubles et troubles, le lien juridique de subordination est faible, mal caractérisé, voire dans certains cas absent. L'autonomie au travail est une « compétence », une « qualité » requise pour occuper un emploi, notamment dans le cas des cadres, mais pas seulement : pour les salariés, l'évaluation (dont dépendent les avancements de carrière et les primes) porte avant tout sur le fait d'avoir fait preuve d'autonomie. Pour les non-salariés l'autonomie est ce dont il faut faire preuve pour survivre dans un contexte concurrentiel, mais aussi, pour beaucoup, face aux institutions sociales. Nous sommes tou-te-s sommé-e-s d'être autonomes, au travail comme dans la vie. Il ne s'agit même plus de l'autonomie dans l'hétéronomie dont parlait André Gorz, mais de l'autonomie comme hétéronomie. C'est la condition du sujet du capitalisme cognitif néolibéral. Dans quels termes peut-on parler d'autonomie lorsque celle-ci est d'une certaine manière prescrite et correspond à une injonction faite à l'individu par la société ? Et dans quelle mesure peut-on parler de coopération et d'autonomie de la coopération lorsque c'est l'individualisation des relations de travail et de la rémunération qui l'emportent ? Telles étaient quelques-unes des questions auxquelles je me proposais d'apporter des réponses. Au vu des résultats des enquêtes, les questions se reconfigurent. Quelles sont les conditions de la liberté, de la liberté comme autonomie, dans le capitalisme cognitif néolibéral ?

L'histoire des Coopératives d'activités et d'emploi est certainement emblématique, encore plus que celle des intermittent-e-s

du spectacle, de l'enjeu que constitue l'autonomie au début du 21^e siècle. Elle indique un chemin, une stratégie possible pour arracher l'autonomie à l'hétéronomie. Inventées et racontées par des femmes, ces coopératives nouvelles se sont développées en France à cheval entre la fin du vingtième et le début du 21^e siècle, portées par un mouvement de résistance à l'injonction de créer sa propre entreprise, de devenir auto-entrepreneur-e, de se concevoir et se vivre comme « entrepreneur-e de soi ». Cette histoire qui commence à Lyon au milieu des années 1990, se poursuit avec des coopératives comme Coopaname et Oxalis engagées dans leur devenir Mutuelles de travail, en allant ainsi bien au-delà de la philosophie des Coopératives d'activités et d'emploi. C'est l'histoire de Coopaname en particulier qui retient l'attention, notamment au regard de la question de l'autonomie qui a été en quelque sorte constitutive de cette CAE pas comme les autres. L'originalité de Coopaname repose sur le fait que son modèle d'entreprise est complètement ouvert. Ainsi, non sans difficultés, Coopaname relève le défi de la taille et de la non-sélection à l'entrée des porteur-e-s de projet. Son originalité doit aussi être recherchée dans le fait d'avoir conçu la CAE comme une entreprise partagée, d'avoir vu dans l'entreprise, non seulement une organisation, mais surtout une institution, à réinstaurer et d'où repenser le travail, un salariat post-salarial et la coopération du travail. Coopaname est en quelque sorte un laboratoire politique où l'on fabrique de l'autonomie de manière démocratique et avec les temporalités lentes de la démocratie d'en bas, à l'aide de la recherche-action en tant qu'outil cognitif et politique de production de connaissances pour l'action et de connaissances de l'action, suivant la logique de l'enquête de John Dewey. Les personnes qui demandent d'entrer à Coopaname, comme à Oxalis, ont souvent fait une expérience du travail salarié, de l'injonction à l'autonomie, elles ont été confrontées à des injonctions paradoxales, voire aussi à des conflits éthiques. Le choix d'entrer dans une CAE est déterminé par deux raisons majeures : les personnes souhaitent développer une activité véritablement « autonome » tout en restant dans un cadre collectif et solidaire, tel que le salariat ; elles voudraient intégrer le modèle politique des deux CAE. La recherche de l'autonomie au travail est donc le déterminant subjectif premier.

D'un point de vue théorique, le concept d'autonomie, tel qu'il a été conçu ici, possède une triple dimension. L'autonomie est pensée avec André Gorz comme autodétermination non seulement du « quand » et du « comment » travailler, mais aussi des finalités de l'activité de travail. Avec Cornelius Castoriadis, elle est pensée comme un processus toujours individuel et collectif en même temps et, dans la continuité théorique de la critique philosophique féministe de l'autonomie en tant que mythe de l'indépendance et de l'autosuffisance, l'autonomie est pensée ici comme interdépendance. Or, le projet d'autonomie poursuivi par les deux CAE, et notamment par Coopaname, a en quelque sorte cette triple dimension ou exigence de l'autonomie. Loin d'être un déjà-là, l'autonomie est ce qui est en jeu. Pour Coopaname, l'autonomie individuelle de chaque entrepreneur·e-salarié·e et l'autonomie collective de la coopérative constituent l'horizon dans lequel s'inscrit son projet politique. L'autonomie est recherchée à tous les niveaux : celui de chaque entrepreneur·e-salarié·e, notamment vis-à-vis de la direction de la CAE et vis-à-vis des clients/donneurs d'ordres ; celui des collectifs d'entrepreneur·e-s-salarié·e-s et des mini-scop créées au sein de la coopérative, vis-à-vis de la direction de la CAE ; et entre les différentes coopératives avec lesquelles des relations formelles et informelles de coopération sont nouées et instituées, par exemple dans les projets qui associent Coopaname et Oxalis, puis Coopaname et Oxalis à d'autres coopératives en France et à l'étranger. Chaque fois, il s'agit d'inventer des règles, des institutions qui protègent vis-à-vis des risques d'hétéronomie. C'est pour caractériser cette pratique d'institutionnalisation permanente, condition même de l'autonomie chez Castoriadis, que nous avons forgé le concept de « fabrique instituante ». Un concept qui vise à rendre compte du travail de l'imaginaire dans le changement institutionnel. Si le modèle politique, fondé justement sur les principes d'autonomie, de distribution des pouvoirs et d'augmentation du pouvoir d'agir est largement développé, le modèle économique est encore très fragile et la condition précaire des membres des CAE est une règle plus qu'une exception. Cependant, les résultats de l'enquête revenu-temps conduisent d'une part à nuancer partiellement cette vision pessimiste, car pour bon nombre d'entrepreneur·e-s-salarié·e-s l'activité exercée

dans le cadre de la CAE est complémentaire d'une autre activité rémunérée ; d'autre part, les résultats de l'enquête nous conduisent à avancer l'hypothèse selon laquelle il existe un lien inextricable entre le modèle économique et le modèle politique. En effet, on observe une corrélation : là où la coopération entre entrepreneur-e-s-salarié-e-s est le plus développée, notamment au sein des collectifs de travail qui se sont constitués à l'intérieur des deux coopératives, les résultats économiques atteints par les entrepreneur-e-s-salarié-e-s sont les plus élevés. Cependant, la coopération, tout comme l'autonomie, loin d'être un « déjà-là », demande une pédagogie de la confiance et de la participation aux affaires de la communauté. C'est la dynamique collective, activée notamment par l'enquête et ses dispositifs de recherche-action, qui, comme dans le cas de la Coordination des intermittents et précaires, engendre des processus de conscientisation et le désir d'un agir collectif pour transformer le réel social et individuel. C'est cette autonomie comme autonomie individuelle et collective qui constitue l'utopie concrète de ces expérimentations sociales que sont Coopaname et Oxalis. Il n'est pas seulement question de maîtriser le temps, de déterminer quand et comment travailler, mais d'organiser la fuite, comme le font Coopaname et Oxalis, de se défaire du mythe moderne de l'autonomie individuelle et de son corollaire, l'autosuffisance, l'indépendance. Finalement c'est le sens même du travail et sa place dans nos vies qui est questionné, et le projet des Mutuelles de travail répond en quelque sorte à cette quête d'autonomie. À la lumière d'une telle analyse, la zone grise se révèle paradoxalement une zone de création de nouveaux horizons d'émancipation, une zone de liberté, ou de la liberté comme autonomie. Le glissement sémantique par lequel les membres des deux Coopératives d'activités et d'emploi se nomment coopérateurs et coopératrices plutôt qu'entrepreneur-e-s-salarié-e-s n'est pas un fait anodin. La figure du/de la coopérateur-trice n'est ni sociologiquement, ni économiquement, ni politiquement celle d'un-e salarié-e ou d'un-e entrepreneur-e. Elle déjoue les dispositifs de subjectivation néolibéraux et, comme la figure de la lesbienne de Monique Wittig qui préfigure le dépassement du régime hétérosexué qui a produit la « femme et l'homme », cette figure du/de la coopérateur-trice laisse entrevoir un dépassement possible du

salariat comme subordination et de l'auto-entrepreneuriat comme individualisme et concurrence.

J'espère ne pas me tromper en considérant que les pratiques de certaines coopératives d'activités et d'emploi, notamment de Coopanama, annoncent la possibilité de ce dépassement, voire d'une sortie civilisée du capitalisme dont parlait et qu'espérait André Gorz. Ce livre se veut un petit hommage à sa mémoire.